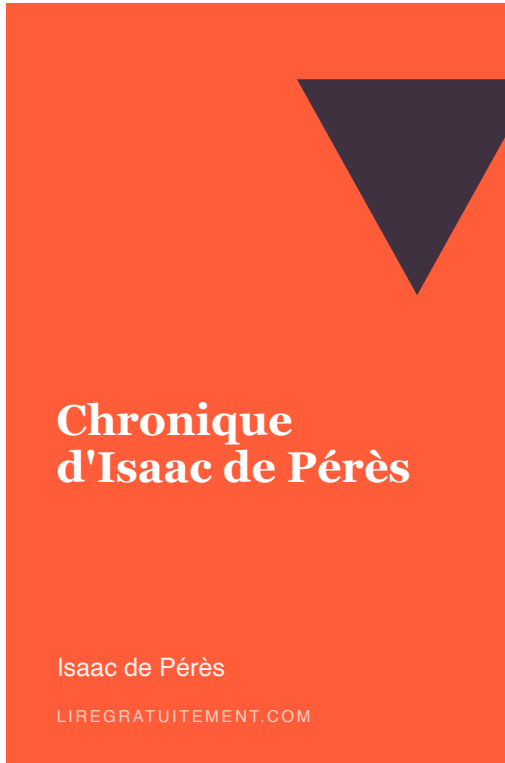




Chronique d'Isaac de Pérès (1554-1611)

Isaac de Pérès

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique d'Isaac de Pérès (1554-1611)

Sans attribuer à l'ouvrage inédit que nous publions une valeur et des prétentions littéraires auxquelles Isaac de Pérès, son auteur, n'avait certainement, jamais songé, nous estimons, cependant, que cet ouvrage a une importance historique indéniable et que, au point de vue général, et plus encore au point de vue particulier des provinces du Sud-Ouest, son apparition sera une bonne fortune, presque un événement, pour les lecteurs intelligents et éclairés.

C'est à ce titre, que l'œuvre d'Isaac de Pérès fait aujourd'hui son apparition dans la publicité, après avoir séjourné pendant trois cents ans, au milieu des papiers de ma famille, dont rintel-ligent et profond respect n'a pu la préserver complètement de l'action du temps.

Le manuscrit original ne porte point de titre, mais je n'hésite pas à lui conserver celui de GimoiNiouE d'Isaac de Pérès que Samazeuilh, et d'autres écrivains après Samazeuilh, lui ont donné dans leurs ouvrages. D'ailleurs, et ceci vaut mieux : le mot est parfaitement exact. Ce livre est bien une Chronique.

La Chronique d'Isaac de Pérès est un Manuscrit delà fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle. Ce manuscrit in-quarto^ est relié. Il est recouvert, encore aujourd'hui, de la plus grande partie de sa reliure en veau qui est de l'époque du livre et ornementée des fleurs de lys historiques du temps.

Le Manuscrit paraît être l'œuvre de trois écrivains différents. S'il ne contenait point, en quelques passages, certaines fautes d'orthographe incompatibles avec les habitudes des gens instruits de l'époque et, en particulier, avec celles d'Isaac de Pérès qui était un personnage, à Nérac, on pourrait même affirmer que le texte entier a été écrit par trois mains différentes. Il n'en est rien, cependant. L'une des écritures émane bien d'un écrivain autre qu'Isaac de Pérès : c'est celle qui contient quelques fautes d'orthographe : Gela est évident. Les papiers existant encore à la mairie de Nérac prouvent même que cette écriture a été tracée dans la Chronique par un des Secrétaires attachés à la maison commune de Nérac, dans les années 1607, 1608, 1609, 1610 et 1611. C'est ce même Secrétaire qui a écrit sous la dictée d'Isaac de Pérès, probablement dans sa demeure, les événements survenus journellement dans les années 1607, 1608, 1609, 1610 et 1611. Mais tout le reste de la Chronique, c'est-à-dire les deux premiers tiers au moins, émanent de la main d'Isaac de Pérès en personne, quoiqu'il y ait là, de sa part, deux genres d'écriture différents.

De 1586 II 1603, c'est-à-dire dans les soixante-dix premières pages, l'écriture est comme celle de nos jours et aussi facile à lire que si elle était imprimée. De la page soixant-dix à la page cent trente, c'est bien, au fond, la même écriture que celle des soixante-dix premières pages, mais on y voit un effort marqué pour se rapprocher graduellement des écritures hiéroglyphiques, abrégées, tourmentées, presque entièrement illisibles du règne d'Henry IV, qui étaient définitivement à la mode en 1607. A la fin de cette année 1607, Isaac de Pérès, qui a écrit de sa main les cent trente premières pages de sa Chronique rompt violemment avec la mode qu'il ne peut observer et jette sa plume désespérée à l'un des secrétaires de la maison commune de Nérac qui

écrit, sous la dictée du Chroniqueur, mais pas toujours avec son orthographe, les cinquante-deux dernières pages qui nous restent du précieux manuscrit.

Il est à remarquer que ces trois corps d'écriture distincts et qui émanent de deux écrivains, au moins, ont cependant, entr'eux, un air de famille qui peut tromper l'œil du lecteur quand il n'est pas habitué aux choses du temps d'Henry IV, et même à celles de notre siècle.

A l'époque d'Henry IV et avant, les scribes ou gens du métier imitaient récriture d'autrui avec une si grande perfection que les lettres des grands personnages, des rois, et particulièrement celles d'Henry IV,

étaient signées du nom de celui qui était censé les avoir écrites, par le secrétaire qui avait tracé l'écriture de la lettre. C'est ce qu'on nommait le Secrétaire de la main.

Voilà comment Isaac de Pérès a eu pour secrétaire de la main, dans les cinquante-deux dernières pages de sa Chronique, un des secrétaires de la maison commune de Nérac qui s'est si bien approprié l'écriture du Chroniqueur, qu'au premier aspect, les deux écritures semblent émaner d'une seule et unique main.

D'un autre côté, il ne faut pas s'étonner que l'écriture se soit si profondément modifiée qu'elle l'a fait. de 1586 à 1611, ainsi que nous le voyons dans les écrits du temps et, notamment dans la Chronique Pérès elle-même. L'écriture, l'orthographe, le vêtement étaient alors, comme aujourd'hui, une affaire de mode.

Exemple :

A l'origine de notre dix-neuvième siècle, vers Tan 1800, l'écriture bâtarde est à peu près la seule usitée en France. L'Empire et la Restauration voient cette bâtarde prendre une tournure moins perpendiculaire, un peu penchée, une tournure française par excellence, ne serait-ce que par sa clarté. On croit que l'écriture est désormais fixée dans le sens national d'une manière irrévocable. Erreur complète. Les premières années de la monarchie de juillet nous apportent l'écriture anglaise de pur sang et, à sa suite, la plume de fer, son auxiliaire indispensable! A l'heure présente, et même depuis vingt ans déjà, il n'existe plus dans la France révolutionnée qu'une seule plume d'oie, désormais impuissante. C'est celle dont se servait, dans des jours meilleurs pour lui, l'auteur de cette introduction.

Isaac de Pérès, lui aussi, céda devant la nécessité. Il garda religieusement sa signature magistrale du vieux temps et, quand il ne put ou ne voulut sacrifier à la mode du jour, il dicta sa pensée à un secrétaire de la main dont nous retrouverons plus loin, avec intérêt, l'écriture et l'originale personnalité.

1 in.

La Chronique manuscrite d'Isaac de Pérès se composait originellement de cent trente-un feuillets devant contenir, au moins, deux cent cinquante pages écrites. Elle n'a plus, aujourd'hui, que quatre-vingtdix feuillets, en sorte qu'il en a disparu quarante-un dont les restes

très visibles sont encore adhérents au dos de la reliure, savoir : un, au milieu du volume, quarante, à la fin.

Les feuillets enlevés ont été déchirés vers 1805 par suite de la stupide indifférence d'une servante illettrée, qui prit la Chro-

nique dans le coffre-fort de mon grand'père, au moment où celui-ci était cruellement atteint de la goutte, et la transporta aux lieux d'aisance de la maison de campagne du Pusocq. C'est là que, dans sa jeunesse, mon père la trouva telle qu'elle est encore aujourd'hui. Quarante-un feuillets en avaient été déjà arrachés : il sauva le reste qu'il rapporta respectueusement à son père, et celui-ci en fit cadeau à son fils en lui recommandant avec énergie de veiller soigneusement, tant qu'il vivrait, sur le dépôt sacré qu'il venait de sauver.

La recommandation a été suivie, et c'est ainsi qu'en 1857, à la mort de mon père, du consentement de tous mes cohéritiers, je suis resté propriétaire unique et détenteur de la Chronique d'Isaac de Pérès, un de mes ancêtres, que je livre en ce moment au public, autant pour elle que pour lui.

IV

Quelle est l'origine d'Isaac de Pérès? quel rôle a-t-il joué? quelles furent ses idées religieuses et politiques? comment a-t-il fini? que contient en somme sa Chronique ?

Telles sont les questions qui se posent ou pour mieux dire qui s'imposent, au seuil même de l'œuvre, à celui qui, logiquement, doit commencer par faire connaître l'ouvrier.

En l'année 1440, c'est-à-dire sous le règne de Charles VII, Roi de France, les Consuls de la ville de Nérac font attacher à un clou d'un pilier de la Halle de cette ville, le tableau du Souchet * et péage 2 delà ville et juridiction de Nérac. En 1750, les Consuls

' SoucheL Impôt sur le vin analogue à notre droit d'entrée.
^Péage.Impoi de circulation qui se percevait sur les chemins et
au passage des fleuves et rivières.

d'alors, reproduisent le tableau do 1440 et le font imprimer et
afficher à leur tour. Il reste de cette affiche, à la mairie de Nérac,
un fragment qui forme juste le quart de l'affiche entière.* Ce cu-
rieux fragment mérite d'être reproduit en entier. Le voici :

Fragment du tablei^ti du Sonchct et Péag^e de la Yille et juri-
diction de Nérac

En l'annék 1440.

« Payera l'Etrangervingt-huit deniers, et s'il en porte plus ou
moins, « payera à l'équivalent.

- L'étranger achetant du sel à Nérac,payera pour sac, trois
deniers.

« Tous Cherciillers et Chercutières ou autre Habitant de Nérac
ou « Juridiction , payeront par cochon qu'ils vendront , six sols
de t chacun.

« EXTRAIT du dit Privilège, CoUoné au Tableau qui est atta-
ché à « un clou d'un pilier de la Halle de Nérac, par nous Consuls
de lad, « Ville de Nérac, soussignés. A Nérac, le premier jour
d'Avril, mille « quatre cens quarante. De Pédesclaux, Consul, Ge-
rivet, Consul, Jean « Leprivier, Consul, Izaac de Péréz, Consul,
Descamps, Notaire Royal « de cette ville.

« Le Présent tableau du Souchet et Péage a été imprimé à la
dili- « gence de Messieurs les Maires et Consuls de la ville de Né-
rac, « — Capot-Feuillède, Maire, Corréges, Lieutenant de Maire,

Dausac, « Premier Consul, André Dausac, Consul perpétuel, Bartouil, Consul, « Joseph Morlan, Consul, Morlan, avocat du Roy de l'hôtel de Ville. »

Comme on le voit par le document ci-dessus qui pourrait d'ailleurs donner lieu à bien d'autres observations, le quatrième consul de Nérac, en 1440, se nommait Izaac de Pérès, avec deux %, au lieu de deux s comme le chroniqueur. Est-ce la faute de l'époque, d'un copiste, ou plutôt de l'imprimeur? Je l'ignore : toujours est-il que

' Ce fragment a été retrouvé à l'hôtel de Ville de Nérac, dans les Archives où il est conservé et m'a été communiqué, le 28 novembre 1878, par M. Anatole Faugère-Dubourg, maire de Nérac,

les noms, les prénoms et les fonctions du Consul de 1440 s'accordent si bien avec le nom, le prénom, et les fonctions du Chroniqueur du règne d'Henry IV que, jusqu'à preuve du contraire, nous dirons que le chroniqueur du temps d'Henry IV descend directement du Consul de Nérac du temps de Charles VII

Un siècle s'écoule sans nous laisser d'autres documents publics ou privés relatifs à la famille d'Isaac de Pérès. Mais en 1554, un peu plus d'un siècle après le consulat de 1440, nous trouvons en tête de notre Chronique, le tableau suivant de la famille du Chroniqueur.

Voici, en effet, les premiers mots textuels de la Chronique. « L'an mil cinq cent vingt-neuf (l'an 1554 et le 20 juin), décéda feu Odet de Pérès, Concierge du Château du Roy de Navarre, à Nérac. »

Immédiatement après, sur la même page, vient le tableau de la famille du Chroniqueur contenant les noms et prénoms de son père Jehannot de Pérès, la date de la mort de la première femme de celui-ci; la date de son second mariage et celle de sa mort; les noms, prénoms et date de naissance des deux enfants du premier lit du père du Chroniqueur ; les noms, prénoms et date de naissance des deux enfants du second mariage dudit père du Chroniqueur, d'oia provient celui-ci; la date de la naissance et du mariage du Chroniqueur en personne ; le tout remplissant la page entière.

Voici maintenant, en très peu de mots, mais appuyée sur des textes nombreux tirés de la Chronique, d'actes publics et de nos papiers de famille, déposés dans l'étude de J\1® Truaut, notaire à Lavardac (Lot-et-Garonne), la généalogie d'Isaac de Pérès, Chroniqueur, ascendance et descendance réunies.

Odet de Pérès, Concierge du Château du Roy de Navarre à Nérac, c'est-à-dire de Henry P% grand-père de Henry IV^ mourut le 29 juin 1554.

11 laissa huit enfants, dont deux seulement doivent nous occuper.

Premièrement : Pierre de Pérès, marié avec Jane de Lavallade qui fut Consul de Nérac en l'année 160i et laissa un fils, Jean de Pérès, avocat, marié avec Anne Alespée, desquels descend en ligne directe par les mâles jusqu'en 1729 et par une femme, Anne de Pérès, sœur

des deux derniers Pérès, i\ partir de 1720, la famille Lcsueur de Pérès actuelle.'

Deuxièmement : Jehannot de Pérès, père du Chroniqueur. Jehannot de Pérès, perdit Agnès Curreton, de Cours, sa première femme, le 20 avril 1557. Il épousa, en deuxièmes nocces, le 28 novembre 1557, Jane Evenard, du Port Sainte-Marie, qui décéda le 18 mars 158G. Il mourut le 17 mars 157G, comme nous l'apprend la Chronique. « Jehannot de Pérès mon père, dit le Chroniqueur, fut tué à la porte « du Marcadieu, ^ par un nommé le capitaine Castelnau, d'un coup « de pistolet, le x b i j mars 157G. » (16 mars 157G). De son premier mariage avec Agnès Carreton de Cours, Jehannot de Pérès eut deux fils décédés sans postérité, et du second, avec Jane Evenard, il eut une fille, née en 1550 qui fut mariée deux fois, comme son père, et n'a point laissé de postérité. Enfin, le second enfant de Jehannot de Pérès et de Janne Evenard, du Port Sainte-Marie, fut Isaac de Pérès, notre Chroniqueur.

Il naquit le 4 juin 1564 et eut pour parrain Guiraud Durand, jurât de Nérac, mari de Peyronne de Pérès, et, pour marraine, Françoise de Pérès. Il se maria le 2^ janvier 1584, avant d'avoir atteint sa vingtième année, avec mademoiselle de Pinollé, fille de M. Guillaume

* « Je nomme par mon présent testament, pour mon héritier général et « universel en tous et en chacims mes biens meubles et immeubles pré- « sens et avenir, actions rescindentes et rescissoires, en quoi que le tout « puisse consister généralement, sans en rien réserver ni excepter, mes « dits légats préalablement payés, savoir est le (ils aine né ou à naître de «< D'e Anne Pérès , ma sœur germaine, fille de feu M. Samuel de Pérès, « Conseiller du roi au siège de Nérac et de DUe Sauvage (Elisabeth), demeurant à Verberie, près Gompiegne, à la charge par lui et ses des-

cependants de « porter mon nom. Et, afin de donner à mon héritier une éducation convenable et le rendre capable d'exercer l'office de Procureur du Roy à Nérac » je veux qu'il soit poussé dans les études et mis à l'Oratoire de Condom « pour le faire pourvoir du dit office. »

(Testament de Jean-Louis de Pérès, Procureur du Roi au Présidial de Nérac, du 16 avril 1720, en faveur de Louis Lesueur de Pérès, fils de Anne de Pérès et d'Etienne Lesueur, déposé chez M^{re} Truaut.)

' La porte du Marcadiou ouvrait sur la roule de Mésin, à l'ouest de Nérac.

de Pinollé. De ce mariage naquirent deux enfants, savoir : 1^o Pierre de Pérès, qui fut envoyé à Bordeaux pour étudier le droit chez un procureur, le 27 mai 1609 et dont il n'existe aucune trace. 2^o Judith de Pérès, mariée le 18 février 1604, avec Jean Nagoua dont elle eut trois enfants décédés sans postérité.

Quant à la mort du Chroniqueur, il m'a été impossible, malgré de nombreuses recherches, d'en retrouver le lieu et la date, et je l'aurais vivement désiré, cependant. En effet, mes ancêtres directs ont hérité de sa Chronique, et en 1667, ils étaient propriétaires de la maison Perrière, h Nérac, près du moulin, au Pavé, maison habitée de son vivant, par le Chroniqueur à qui elle appartenait. Chronique, Maison et le reste, sont ainsi entrés dans les biens de notre branche.

VI

Telle est l'origine d'Isaac de Pérès, chroniqueur.

Quel rôle a-t-il joué?...

Isaac de Pérès exerça, dans la ville de Nérac, diverses charges publiques indiquant qu'il jouissait dans cette ville d'une grande considération. Il fit partie du Consistoire de l'Eglise Réformée dans les années 1591, 1595, 1599 et 1604. Il fut élu syndic pour le peuple dans les années 1597 et 1601; Syndic de la ville et du CoUég-e en 1609; et consul de Nérac, dans les années 1594, 1599, 1601, 1604 et 1610. Ce dernier Consulat est éminemment intéressant. C'est pourquoi nous croyons devoir reproduire ici en entier quatre lettres inédites signées de lui et des Consuls de Nérac, ses collègues en 1610. Quoique un peu longues, ces lettres sont, h bien des titres, très curieuses. Elles nous montrent ce qu'était la vie municipale sous le règne de Henry IV et l'émoi universel causé dans nos contrées par le crime de Ravallac.

PREMIÈRE LETTRE

A Monsieur DiUoiii\ * CuntroUeur des Tailles en Condomois et Jurât de la Ville de Nérac étant de présent à Paris,

« Monsieur,

« Combien qu'à votre départ, nous eussions en quelque promesse d'accorder et accomoder toutes les allaires qui concernent notre communauté en Cour, néanmoins, du despuis, nous' n'euevons veu aucun effet. Mais c'est bien au conii'aire, car, tous les

jours, on nous advise de toutes sortes et par tous moyens, directement et indirectement, qu'est cause que nous sommes résolus vous envoyer nostre requeste aux fins de poursuyvre, sur icelle, votre évocation générale pour toute notre dite communauté, au privé Conseil du Roy, ou en la Chambre de l'Edit, à Paris.

« Nous l'a vous ennoyons par la voye de la poste pour la recevoir plustost, avec toutes les pièces y nécessaires. Vous leuerez un arrest au pied delà requeste que nous auions présentée en ladite Cour et Chambre, pour auoir taux de la chair au prix accoustumé, mais on n'a tenu compte d'icelle ce qui revient au grand préjudice du bien public, occasion que sur les seuls bouchiers, il y a eu plus de troyscens escus de perte, la précédente année, au prix qu'il estoit l'année passée et années précédantes.

« En effet, c'est la plus grand mizère que vous ayiez ouy dire. Nous auons retiré certification des villes circonvoisines pour fère voir à la Cour comme les chairs se vendoient au prix que nous les demandions. Mais cela n'a rien fait, et les quelles certiffications nous ennoyons, aussy l'arrest qui feust donné la veille de l'élection dernière des Consulz pour fère voir au Conseil du Roy comment noz estatutz et privilèges sont renversés et viollés, tous les jours, et au préjudice du public et de fauthorité Consulaire.

Nous vous supplions bien humblement poursuyvre le tout fort vivement, et aussitostque vous aurez reçeus la présente dépêche, vous employer à en obtenir la fin et conclusions, s'il vous est possible, carceste affaire nous est fort important, comme vous-mes-mepourrez juger, et ce qu'on obtiendra, nous f envoyer par voye fort assurée et au plustot.

' M. Dutour avait été député à Paris, par l'autorité municipale de Nérac , pour suivre les affaires de la commune de Nérac pendantes à Paris , '(M. Daniel Dutour, partit de ceste Ville pour aller en Cour solliciter cer- « taines affaires 'que la Ville y avoit, le vendredy matin, vj mars 1610. Il « arriva le dimanche X^e aoust, au dit an. — (Chronique Pérès.)

Au reste, nous vous ennoyons aussi par ceste mesme voye, une autre requeste pour présanter au Conseil du Roy, pour obtenir une autre évocation particulière (en cas que la générale ne se puisse obtenir) contre M. Samuel Pauhac, Procureur du Roy au présent siège, car il est incroyable comme il nous traverse et nous veut traverser au procès ([u'il a contre nous. Vous vous souviendrez comme nous dézignons accorder tous ces différends. Nous ne vous ennoyons point de pièces pour ceste requeste, n'en y estant point nécessaire, mais elle est signée de nous quatre avec le sieur Dupleix, syndic. Vous présenterez ceste requeste particulière la dernière, comme nous vous avons dit, et en cas que la générale ne puisse porter, à quoy nous vous exhortons et prions de vouloir fort travailler et du tout nous tenir advertis, par toutes voyes assurées.

Nous nous assurons que, nonobstant la persuasion qu'on nous a voulu donner de croire quelque chose de vous, vous ferez paroistre à tous nos ennemis que, malgré eux, vous porterez la victoire sur le front et prions Dieu qu'il veuille. Monsieur, vous assister et guider, dans toutes vos affaires et nostres et vous conserver en bonne santé.

Voz biens affectionnés serviteurs ,

Les Consuls de la Ville de Nérac,

De Larruffie , Isaag de Pérès , Jehan Le Prince. P. de Barus.

A Nérac. ce XXX« de mars 1610.

Le Secrétère de la présente * vous baise bien affectionnément les mains et vous donne par advis que, depuis vostre départ , toute la guerre civile qui estoit de deçà (la mette de Goutille entre deux) est accordée en toutes ses parties, de quoy je suis infiniment ayse. Et, pour tesmoigner de bonne réconcilliation , toutes les familles sont assemblées chez M. votre beau-père, (je disquaire familles en nombre) ce soir, ù souper tous ensemble. Je vous laisse à penser sy l'on aura beu à voz bonnes grâces.

* Le secrétère de la présente n'est autre que le Secrétaire de la main d'Isaac de Pérès qui a écrit, sous sa dictée, les cinquante-deux dernières pages de notre Chronique. On voit que ce secrétaire municipal traitait avec autant de sans façon les Chroniqueurs Consulaires que les députés municipaux. Scène de mœurs du temps.

DEUXIÈME LETTRE

A Monsieur Dutoiir, Conseiller du Roy et Controllenr des Tailles de Condômois, à la Rue Saint-Honoré, près la Croix de Tiroucr, à renseigne des Quatre Vent%y à Paris.

« Monsieur,

« Nous avons ezté fort marris d'avoir entendu par le sieur de Trigadet qu'il ait perdu le paquet que vous lui aviez donné pour nous porter, lequel il dit l'avoir mis dans sa fauconnière * et

qu'estant sur pavé d'Orléans, elle luy tomba, marchant de nuit. Mais, incontinent, ayant recogneu ladite perte, il vous en donna avis par deux ou trois lettres, et, croit-il que vous l'aurez reconuert. Cy cela est, nous vous prions de nous l'envoyer au plustôt, ou a, deffaut, de nous envoyer chose semblable.

Nous aurons besoin de l'évocation générale. Mais en attendant que la puissions obtenir, nous envoyer en diligence l'interdiction contre M. de Paillac et autres officiers de ceste ville, lesquels nous poursuivent vivement. L'on trouve bon que vous ayiez response du parquet de Monsieur Baratie , pour, suyvant qu'il sera respondu ce qu'il faudra, on ne queste point l'avis de l'autre pour lequel avez escript.

Au reste, nous vous recommandons les affaires de nostre Ville. La Sache va partir et est cause que nous ne vous escrivons plus au long. Daignez donc nous escuser, nous demeurons pour nos vies.

Monsieur, Vos biens affectionnés pour vous fère service,

Les Consuls de la Ville de Nérac,

De Laruffie, Isaac de Pérès.

ANérac,XXAprill618.

' Fauconnière. Ce mot qui ne se trouve dans aucun glossaire avec l'indication d'une signification applicable ici, doit s'entendre dans le sens d'un sac de cuir, destiné à porter les dépêches, et analogue à celui dit Cannière dans lequel les fauconniers portaient la pâtée de l'oiseau.

TROISIÈME LETTRE

X Monsieur Dutour, controlleur des Tailles du Condomois et jurât de la ville de Aérac estant apréseat

En cour.

« Monsieur,

« Nous avons receu la despêche que nous avez faite par les soins de Castag-non, ensemble les trois que vous nous avez envoyé auparavant. 'Soudain que nous eusmes receu l'arrest du ij-apuril portant l'interdiction aux auditeurs de ceste ville de fère poursuyte ailleurs qu'aux dits Consuls, jusques à ce que autrement par Sa Majesté en eust été ordonné, nous leur fismes promptement signifier, et depuis, nous faut réclamer poursuyte à Castres.* Ceste affaire prendra long- trait , et ne se pourra vuyder pendant vostre séjour par dela.Toutesfois, à vostre despart, vous la pourrez recommander à M. Cauillon , nostre aduocat.

« Nous croyons qu'avant la réception de la présante, vous aurez obtenu la descharge de la partie de sept mille livres, ensemble l'arrest sur la Cassation du Règlement.

« Nous estymons aussy que vous aurez, pour le moins, obtenu révocation particulière du procès que nous avons en la dite Chambre, trouvant bien estrange qu'on y fasse difficulté, attendu que nous la fondions sur des récuzations qui consistent en connaissance de cause. Nous eusmes de mèsme façon celle que nous obtînmes contre les Auditeurs. Mais pour oster tout empeschement, nous avons aduisé de vous envoyer quatre pièces dudit procès incluses dans notre paquet, pour justifier la litispendance, et fère voir de quoi il est question.

Cella fait, nous sommes d'aduis avec vous, q'uil ne sera besoing que vous demeuriez plus longtems de pardelà, ny qu'attendiez la définition du procès contre les Auditeurs. Mais, désirions bien, qu'à votre retour, vous nous puissiez apporter permission d'imposer les droits consulaires, sans nous renvoyer à Monsieur Martin.^ Ce serait nous mettre en moindre peyne.

Pour le regard du procès contre le sieur Jausselin, il nous a dit avoir fait rétracter l'arrest de forclusion et condamnation de despens, moyennant une pistolle. Nous vous paierons ce qui ea est deu. Vous donnerez ordre au tout avant votre départ, affin que, en votre absance, il ne se fasse rien c^ notre préjudice. Vous avez devers

' Il y avait une Chambre de l'Edit à Castres, comme à Nérac. - M. Martin, fermier général de l'ancien domaine d'Alhret, récemment nommé h ces fonctions à Nérac.

vous des actes de la Jiirade par les quel/ il appert que vostre députationa esté faite principalement pour ce procès.

Au surplus, depuis le malheureux parricide commis en la personne du feu Roy, il faut que nous vous disions librement que nous vivons en grande peur, d'autant que nous aprimes, à l'environ de nous, plusieurs places, entre autres Sos, estre fait dos assemblées toutes les nuytz, près de ceste ville, de cinquante et de cent chevaux, et avons divers aduis qu'on nous veut surprendre. Nous craiiznons que tout le mal nous arrive par le Chasteau, à l'occazion de la Chambre qui tient le Palais pour l'exercisse de la Justice dans icelluy, cause qu'il abonde plusieurs personnes dans ceste ville , soubz prétexte de procès. A cause de quoy nous avons aduisé qu'il serait expédiant pour la conservation du dit Chasteau

et de la ville, de tirer le Palays hors du dit Chasteau et le mettre en la ville, dans l'auditoire, ou dans la maison de Mademoiselle de Pinollés, qu'on louera pour cet effet. Nous en escrivons à Messieurs les Députés généraux, vous priant leur rendre nostre lettre et fère ensorte que nous puissions obtenir ce que nous requérons et en parler à tous vos amyz pour nous y estre aydans.

Estant la présente à ces fins, nous vous besons très humblement les mains et vous supplions nous croire pour jamais

Monsieur,

Vos très humbles et affectionnés serviteurs,

Les Consuls delà Ville de Nérae,

De Larruffie, Jean de Pérès, Jehan Le Prince, de Barus.

A Nérac, le 28 may 1610.

Pour l'argent qui vous peut estre nécessaire pour noz affères, vous le pourrez prendre de Monsieur Morissot, à change, à pa[^]er dans quatre ou six mois, affin que nous ayons plus de moyens d'y pourvoir. Monsieur vostre frère, comme Bo'nuaut, y ont toute créance, et Monsieur du Candal, plus que vous connaissez.

QUATRIÈME LETTRE

A Monsieur du Tour, bourgeois et jurât de la ville de Nérac étant
a présent

En Cour.

o Monsieur,

« Nous vous avons escript le 29TM« du passé par le sieur de Vergés. Vous apprendrez quelle est notre intantiou sur les affaires qu'avons de delù. Du despuis, nous avons receu une despêche que nous avez fait par la voye de Bourdeaux, du 21^{"^}« du mesme moys, et, suyvant vostre lettre, nous vous envoyons une procuration en bonne et due forme, conforme à la minute que nous en avez ennoyée pour, en vertu d'icelle, fère la déclaration requise en la Chambre des Comptes et tout ainsy qu'il est porté par icelle.

Au surplus, ayant apprins par la vostre, qu'on avait accordé au dit sieur de Mosnié l'affaire du sieur Jausselin , moyennant la somme de iiij.'= liures, nous avons trouvé bon, avec l'aduis de la Jurade, d'accorder le procès que nous avons contre le dit Jausselin, concernant l'indemnité q'u'il requérait contre nous et l'assignation à nous donnée pour raison de ce. Quoyque nous eussions obtenu Tarrest de relaxe avec despens par forclusion, considérant que nous demeurions encore en procès et qu'il estoit sur le point de poursuyvre la rétractation d'iceluy, ce qu'il croyait pouvoir fère fort aysémènt par nostre accord, il est porté que le dit sieur Jausselin payera des dites quatre cent liures, la somme de iij liures, et les cent liures restantes sont acquittées par nous. Toutesfois, s'y on pouvoit accorder à meilleur marché de quatre cents liures avec le dit sieur Monnier, que le tout ferait à nostre avantage. Par ainsi, vous aduiserez d'en avoir le meilleur marché, et sy on ne pouvoit eschapper aux trois censjiures, ou bien trois cents cinquante. Quant il n'y aura que cinquante liures d'ezpagnées, ce sera quelque chose pour nous, eu esgard aux affères

qu'avons sur les bras, avec ce qu'il faut que nous luy payons, dans le mois de juillet prochain, les trois cens liures que nous luy avons accordées ci-devant pour son voyage de la Cour, les quelles il eut pour employer à faire les payemens.*^ Moyennant ce, nous demeurons quittes respectivement de toutes les prétentions que nous avons les uns contre les autres pour raison du dit procès. Le dit sieur Jausselin vous escrit et vous prie par sa lettre, comme il nous a dit, de parler au dit sieur de Monnier et accorder ceste affaire avec luy. Je crois que vous y apporterez ce qui sera en vous.

* Cette lettre a été retrouvée ainsi que les trois précédentes et le fragment d'affiches plus haut cité dans les archives municipales de Nérac, par M. Anatole Faugère. Dubourg, maire de cette ville.

- IU -

Nous estimons que vous aurez h présent obtenu l'interdiction contre le sieur P ' Quant ii la générale, il la faut remettre eu Cour

avec raison, pour le procès être leu au dit huis de la chambre des comptes, s'il n'est terminé lorsque vous aurez obtenu l'arrêt de descharge de ladite somme de III liures. Vous la pourrez laisser ez mains de Monsieur Canillon, nostre advocat, pour en faire la poursuite et nous en écrire.

Mais nous désirerions que vous apportissiez, s'il estoit possible, la permission d'imposer les droitz consulaires, pourvu, toutes fois, que cella vous retarde pas delà, ny aussi la poursuite de la cassation du règlement, au cas que n'eussions arrêt, et ce, quoique par vos précédentes, vous nous en eussiez donné une grande espérance.

Nous deuons penser pour cela i\ l'argent que nous auons enuoyé par le sieur Brugère, c'est que vous pourrez le prendre de Monsieur Morisson, à change, à payer dans quatre ou six mois, affin que nous ayons commodité de le rendre. Monsieur vostre frère et et Monsieur 13oulland cognoissent fort le dit Morisson, lesquels vous y aideront.

Sur ce, nous vous bésons bien humblement les mains, nous disant à jamais,

Monsieur,

Vos très humbles et affectionnés serviteurs,

Les Consiilz de la Ville de Nérae, Jehan Le Prince, Isaac de Pé-rès, de Barrus. A Nérac, ce premier de juin, 1610.

Le Secrétaire de la présente,^ vous baize bien affectueusement les mains, et ne fait autre profession que de se dire votre très humble et fidelle seruiteur, comme fait pareillement M. Enri-quez, lequel est en bonne disposition pour aller au Sinnode que l'on a abrité h Bergerac au X b jTM« du courant, bien marry que n'y puissiez estre.

Mandez-nous, s'il vous plaît, le jour que ce présant porteur vous randra la présente dont auquel nous a promis fère bien grande dilligence.

' Le sieur P c'est le sieur de Paulhac, procureur du Roy au siège de

Nérac.

' Le Secrétaire de la présente c'est toujours notre secrétaire de la main. Un modeste secrétaire de Mairie, se permettant, au-

jourd'hui d'écrire en son nom, et de sa main, un post scriptum, dans une lettre officielle, serait vertement et justement tancé, même par l'autorité municipale et que serait-ce donc, s'il osait traiter, dans son post scriptum., des sujets politiques et religieux de l'importance de ceux qui précèdent ? 11 est vmi que les temps étaient durs et les exemples partaient de haut.

Nous vous supplions fère tenir une lettre ci-incluze à Messieurs lesdeputéz généraulx de France pour les églizes, près Sa Majesté. C'est M. de Bacalan qui la leur envoyé. Elle importe fort le public. Vous la rendrez donc, la première chose que vous ferez. Il Ta nous a fortement recommandée et nous l'a vous recommandons aussy.*

Comme on le voit, les quatre lettres signées et probablement dictées par le Consul Yzaac de Pérès, en 1610, pourraient servir de texte à bien des commentaires et donner lieu à d'intéressantes observations, tant sur les choses que sur les hommes de l'époque qui nous occupe. Nous nous en abstiendrons, cependant, pressé que nous sommes par l'espace et par le temps.

Mais, il est impossible de garder le silence sur le rôle joué par le Chroniqueur, en sa qualité de Consul de Nérac, dans les événements locaux qui suivirent, en 1610, la mort d'Henry IV.

Nous venons de voir dans la troisième des lettres qui précèdent, celle du 28 mai 1610, l'émoi causé à Nérac, par le crime de Ravaillac et les justes préoccupations des représentants de l'autorité municipale de cette ville à l'occasion des conséquences possibles, probables même, de l'assassinat du Roi.

C'est notre Chroniqueur lui-même qui va les raconter maintenant dans les passages suivants de son manuscrit tout aussi inté-

ressants que ses lettres Consulaires.

« Les nouvelles de la mort du Roy Henry IV arriuèrent en la ville « de Nérac, le mercredi 19 mai 1610, au grand estonnementde tous '< les habitans qui fust cause que pour la (Conservation de la ville, « par l'auis de Messieurs de la Cour et Chambre, on fict garde la nuist « suyvante soubz la halle et, le lendemain, on commença d'aller aux « Tours de la ville pour y faire corps de garde, ayant esté les escoua- « des requises pour ce fère.

^ Ceci est plus et mieux. Les Consuls de Nérac, tous protestants ardents, écrivent à leur délégué à Paris, M. Dutour, jurât de Nérac, protestant aussi zélé qu'eux ! Ils consacrent leur longue lettre à toutes les affaires administratives qui peuvent, pour le moment, intéresser la commune de Nérac et M. Dutour, son délégué. Et tout à coup, dans un post scriptian suprême, ils chargent leur délégué municipal à Paris, de remettre avant de jfaire toute autre chose, une lettre de M. de Bacalan, Avocat Général de la Chambre de l'édict de Nérac, protestant, à Messieurs les députes généraux de France pour les Eglises Réformées à Paris. Quel temps ! Quelle anarchie ! Quel désordre ! On en verra bien d'autres dans la chronique.

« Lesapmedy cnsuyvant, xxij-o may IGIO, on mil une sentinelle an «clocher pour prendre garde sur les environs delà ville, alin de « sonner l'alarme en cas qu'il vid arriver aucune troupe de clie- « vaux.

« Monsieur de Laforce passa en cesle ville venant de la Cour pour « s'en aller en Béarn, le mardy xxvj""^ may IGIO. Incontinant après « son arrivée, il alla trouver Messieurs les Prézidents et Conseillers « dAns la chambre de Monsieur le Prézident d'Ez-

pagnet où ils furent « assemblés pour leur frère entendre quelques créances qu'il auoit « de la part de la Royne. Il disna chez M. Jacques de Laruffie où les .«. Consulz le furent saluer avec leurs livrées. C'esloint Messieurs « Laruffie, Pérès, Leprince et Barus.

« Monsieur de Roquelaure, Lieutenant pour le Roy, en Guyenne, « venant de la Cour, arriva en la ville de Bourdeaux , le lundy ajTM« « jun 1610 où Messieurs de la ville luy firent une fort belle entrée.

« Son arrivée ayant esté seue, il y eut grand nombre de noblesse « qui furent le saluer audit Bourdeaux comme pareillement les Con- « sulz de plusieurs villes de son Gouvernement. La ville de Nérac « envoya de sa part un Consul et deux Juratz pour luy aller fère la « révérence. Ledit Consul estait moy, les sieurs Dupleix et de Rous- « sannes, Juratz. Et partismes le vendredy xjTM« Juin de Nérac et fus- « mes de retour le mardy au soir xv^{''}^ dudit mois de jun 1610. Et, le « lendemain xvij^{*''}^, par l'auis dudit sieur de Roquelaure, les portes « de Condom,Fontindère;et-Gaujac furent ouvertes, lesquelles auoint « esté fermées depuis la nouvelle de la mort du feu Roy Henry 4TM®, « ensemble la garde de la ville fut diminuée de plus de la moitié.

« Le Judy, premier de juillet 1610, la garde qu'on faisait en la ville « de Nérac depuis la mort du feu Roy Henry 4^{'''}^ fut supprimée et fut M trouvé bon de continuer celle du Chasteau.

« Le mardy xniTM« juillet 1610, Messieurs de la Cour et Chambre de « l'Edict firent les honneurs funèbres du feu Roy Henry quatrième, a Roy de France et de Navarre. »

VH.

Les faits et écrits qui précèdent, sans qu'il soit besoin de les commenter, nous font voir le rôle joué dans la vie publique, à Nérac, par Isaac de Pérès, chroniqueur. Il fit quatre fois partie du Cousis-

toire de l'Eglise réformée de Nérac ; deux fois il fut élu Syndic pour le peuple; une fois, Syndic de la ville et du Collège; cinq fois, Consul de Nérac, c'est-à-dire qu'il se montra en même temps protestant zélé, citoyen populaire, lettré estimé, administrateur plein de distinction.

Il fut, en outre, un Royaliste sincèrement dévoué à la Royauté, et plus particulièrement à la dynastie des Bourbons qui commençait avec Henry IV.

Comment, en effet, ne l'aurait-il pas été?

Henry IV avait débuté, Roy de Navarre, par être le chef des Protestants, et devenu Roy de France, il avait fini par assurer leur liberté de conscience dans le fameux édit de Nantes.

C'était déjà beaucoup aux yeux d'un homme de la valeur de notre Chroniqueur.

Pour Isaac de Pérès, il y avait encore une raison aussi décisive. En effet, il était Concierge, c'est-à-dire Conservateur ou Préfet du Palais, des Rois de Navarre, h leur château de Nérac.

VHĬ.

C'est ainsi que Du Cange et les Bénédictins, qui s'y connaissaient comme lui, définissent les fonctions que remplissait à Nérac, Isaac de Pérès, Chroniqueur, sous le titre de Concierge du Château des Rois de Navarre.

Aux mots CoNciERGERius, CoNSERGIus, le Glossaire de Du Cange, édition Didot, 1842, et à la suite de du Cange, dans la même édition, les Bénédictins, aux mots Concergerius, Conxer-gius, nous donnent les définitions qui précèdent et ils y ajoutent les titulaires dont les noms suivent, pour le Palais du Roi, à Paris, bâti en 1285, sous le règne du Roi Philippe-le-bel, par Enguer-rand de Marigny, et pour les Châteaux Royaux de France. En 1309, Galéran Brito, échançon du Roi, est Concierge du Palais du Roi, à Paris. En 1384, Arnaud de Corbie, Premier Président du Parlement de Paris; id., id. En 1411, Théobald de Mescreyo, bien-tôt remplacé, dans la même année, par Anthoine des Essarts, Ecuyer tranchant et Gardien des deniers de l'épargne du Roi; id., id. En 1412, Ysabeau de Bavière, Reine de France, remplace An-thoine des Essarts en qualité de Concierge du Palais du Roi, son mari, à Paris, et conserve cette charge, malgré l'opposition à elle

faite par le Procureur Général du Roi. Hugues est Concierge du même Palais en 1506.

Le Glossaire de Du Gange ne va pas plus loin sur cette ques-tion, mais les renseignements abondent dans d'autres travaux de son époque ou postérieurs.

J'y prends, au hasard et rapidement, quelques noms qui sont devenus historiques.

En 1482, Maistre Jacques Cottier, Médecin c/e Sa Majesté Louis XI, et Premier Président en la Chambre des Comptes; en 1507, Guillaume de Montmorency; en 1587, Bernard deNogaret, sieur de La Valette ; Robert de Ilarlay en 1594; Christoffle de Harlay en en 1590; Messire Achille de Ilarlay, Premier Président du Parlement de Paris en 1610 ; dans la même année, Mathieu

Mole, Procureur Général en Parlement, et enfin, en 1021, Hercules de Rohan, duc de Monlbazon, furent successivement Concierges du Palais du Roi, à Paris.

La Charge éminente de Concierge ne s'exerçait pas seulement à Paris où elle était payée trois sols par jour. Elle existait également dans les Châteaux Royaux de la province et le Glossaire de Du Gange nous apprend encore, sous les mots déjà cités que, Etienne était Concierge du Château de St-Germain en Laye, à une époque indéterminée; Milon de Gastins, d'abord, Jacques de Ciiatelain, ensuite, au Château de Vincennes, en 1411 ; Charles d'Albret, puis, le comte de Nevers au Château de Beomté, en l'année 1313; et pour tout dire en un mot, dans le mois de janvier 1358, Charles aîné, fils du Roy de France, régent du Royaume, duc de Normandie et Dauphin du Viennois, publia des Lettres Patentes qui réglementaient en dix articles remphssant huit pages, la charge du Concierge du Roi.*

Un exemple venant de si haut devait avoir des imitateurs, s'ils n'étaient des devanciers, à une époque où la Royauté se fortifie chaque jour contre la féodalité, soit en luttant contre elle par la force des armes, soit en lui empruntant, en partie, son organisation.^

C'est ainsi qu'à l'époque qui nous occupe, les Rois de Navarre eurent

' Recueil Général des Anciennes Loix Françaises d'Isambert , tome V, de la page 44 à la page 58.

- Bouthors {Coutumes locales du baillage d'Amiens, tome I", page 249).

des Concierges dans leurs Châteaux et c'est ainsi encore que, eu 1554, suivant notre Chronique, Oddet de Pérès était Concierge du Château du Roi de Navarre, Henry P' à Nérac.

A qui passa cette charge après la mort d' Oddet de Pérès, grandpère d'Isaac le Chroniqueur, c'est-à-dire de 1554 à 1583 ?...

Sur ce point, les documents font défaut. Mais en 1582 et 1583, nous avons la preuve écrite qu'Isaac de Pérès avait succédé à son grandpère dans la dignité de Concierge du Château de Nérac.

Qu'on en juge par la pièce suivante émanée des archives de la Préfecture des Basses-Pyrénées.

Extrait du compte présenté à la Chambre des Comptes de Nérac par Joseph Dulavay , Trésorier et Receveur général du Duché d'Albret et basse comté d'Armagnac, années 1582 et 1583. — Folio 68, verso.

A Yzac de Pérès, concierge du chasteau de Nérac pour ses gaiges trente-sept livres dix soulz, cy XXXYII * X s.

A luy pour pention a raison de dix-huit deniers par jour, cy vingt sept livres sept soulz six deniers, cy XXVII ^ VII s. VI d.

A luy pour la façon de la vigne * cinquante livres dix soulz, cy L * X s.

Mesture XLII cartaulx.

Avoyne liil cartaulx.

même registre folio 81 recto.

Pentions qui demeurent esteintes après la mort des nommez cyaprès :

A Yzaac de Pérès, concierge du chasteau de Nérac, la somme de vingt livres et quatre cartaulx de mesture à luy ordonnez par ledict Seigneur Roy pour subvenir à l'entretènement de la vigne, oultre et par dessus ce qui estoyt acoustumé luy payer, et ce, par mandement de Sa Majesté du treiziésme febvrier mil cinq cent soixante dix-neuf

♦ C'est la Vigne du Roi, près Gaujac, que tout le monde connaît à Nérac. Isaac de Pérès nous apprend dans sa Chronique qu'il en faisait vendre le vin au détail dans le Château, ce qu'on appelait alors Faire Taverne*

rapporté sur le compte-rendu par M® Claude Tiffoii, cy devant Trésorier particulier dudict Ncrac, cy XX **.

Mesture IIII carlaulx.

Pour copie collationuée :

L'Archiviste du département,

P. Raymond.

Pau, le 23 mai 1804.

Le Concierge du château de Nérac était, toutes proportions gardées, mieux rétribué que celui du palais du Roi à Paris, et en sus de ses appointements, il avait, au château, un logement qu'il occupa jusqu'en 1610, quoiqu'il eût sa maison près du mouHn au Pavé, dans la ville de Nérac. C'est lui-même qui nous l'apprend dans la Chronique. € Monsieur de Martin, fermier général du domaine, ayant ob- « tenu permission du Roy de losger dans le chasteau de Nérac, fit « porter ses meubles le mercredy XX™« apuril 1611, et, alla loger « en la salle basse, prés le puitz, où j'es-

tois logé, de laquelle je me « retirai le mardy auparavant XIX^{ème}^ du dit mois d'apuril au dit an, « Sa Majesté ayant voulu par exprès qu'il logeât aux chambres que « je tenais dans le dit Chateau. Monsieur de Martin, fermier géné- «rai de l'ancien domaine arriva en ce chateau, le lundy au soir, « 9 mai 1611. »

Cela veut dire en langage de notre tem.ps, que le Roi de 1611, n'était plus le Roi de lôlOj'que Louis XIII avait succédé à Henri IV, que les vieux Huguenots, les anciens Consuls, les Syndics du peuple d'autrefois n'étaient plus bons à rien : qu'il fallait s'en aller du château du Roi et céder son beau logement au Fermier Général d'alors, dont les successeurs deviendraient un siècle plus tard, les véritables Rois de leur époque.

Isaac de Pérès comprit : il se retira fièrement, la veille du jour où le Fermier Général, Martin, prit son logement au Château de Nérac, et il consacra avec dignité le peu de jours qu'il paraît avoir vécu depuis, au service d'une dynastie pour laquelle son père et un de ses oncles avaient versé leur sang et, qu'à son tour, il avait appuyée de son intelligence, de sa popularité et de son nom cher aux habitants de Nérac.

Mais en mourant, il ne mourait pas tout entier et sa Chronique devait lui survivre.

On n'attend pas de nous une analyse détaillée de cette Chronique. Le lecteur la comprendra suffisamment maintenant qu'il en connaît l'auteur. Famille du Chroniqueur, personnages de la Cour de Navarre et de la Cour de France, événements politiques, religieux et militaires du temps; Synodes et Consistoires des Eglises réformées, vie municipale, judiciaire et administrative de l'époque prise sur le fait, tels sont les principaux sujets qui se dé-

roulent, jour par jour, sous les yeux du lecteur, de 1554 à la fin de 1611.

Trois de ces sujets seulement fixeront un moment notre attention.

La vie municipale s'exerçant à la maison Commune de Nérac :

La vie judiciaire s'exerçant avec la terrible sévérité du temps à la Chambre de Tédic de Guyenne établie en exécution de l'Édit de Nantes, au château du Roy Henry IV, à Nérac :

La vie administrative s'exerçant à la Cour des Comptes de Nérac.

Nous n'entrerons dans aucun détail historique ou juridique sur ces sujets, cela nous mènerait trop loin.

Nous nous bornons à présenter les quatre tableaux qui suivent du personnel municipal, judiciaire et administratif disséminé dans la Chronique, en y joignant l'état des condamnations à mort prononcées et exécutées, à Nérac, dans l'espace d'une douzaine d'années.

Enfin, nous terminerons la trop courte histoire des grandeurs de la ville de Nérac par la capitulation plus glorieuse encore de cette ville de l'année 1621.

CONSULS DE NERAO.

De Pédesclaux.

Gerivet.

Jehan Leprivier.

Isaac de Pérès.

Pédesclaux.

L arrivât.

Leprince.

Isaac de Pérès.

Arnaud Dulong.

Oddet de Mazellères.

Gaixiot de Larrivet.

Arnaud Dupuy.

Isaac de Pérès.

Bertrand de Lavallade.

Pauillac.

Duluc.

Tiffon.

Jehan Venier, aduocat.

De Batz.

Ramond David.

Jehan Leprince,

François Labroue.

Bernard Sauvage

Pierre Venier.

Jehan Dupleix.

De Lavallade.

Levenier.

Laffore.

Pierre Puy ferré.

Pierre de Pérès.

Isaac de Pérès.

Jehan Dupin.

Jehan Roy.

Bernard Paullac.

Jehan Duluc.

Claude Tiffon.

Colin Brizac.

Thobie de Brassay.

Ramond David.

Isaac Dulong.

Arnaud Latané.

Pierre Venier.

Pierre Puy ferré.

Isaac Jausselin.

Daniel Dutour.

Imbert Venier.

Jehan Roy.

Arnaud Latané.

Pierre Alespée.

Jacques de Larruffie.

Isaac de Pérès.

Jehan Leprince.

Pierre Barus.

Dulong.

De Lafore.

Tiffon

Dupin.

Nota. Les 15 noms en blanc n'existent pas dans le texte de la Chronique.

Présidents.

LA CHAMBRE DE L'ÉDIT DE NÉRAC

OuTrc «es travam

Conseillers catholiques.

DeChézac.C. Feydeau, P.. DeBiissagQel . Terneau.. . Leblanc. .
. Guilleragae. Cessac. Lachèze.^

160% l[, DeBussagnet. . Terneau.. . Leblanc. . . Guillerague.
De Cessac... Lâchez;

DeChézac...

De Cadillac.

Lanneau.. ..

Lalanne . . .

D'Espagnet.

Chézac

Cadillac

Lalasnc

Despagnet . .

Despagnet...

Despagnet . • Cadillac. . . •

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

Id.

De Guériu.. . .

De Gonfreleau..

De Bavolier.. .

Darrerac

De Leslonnac. .

Darrerac

De Verdus.. De Gancbel. DeMérignac De Cruzeau. . DcMesliv«

Camaing. .. Lscure. . . DeMérignac De Cruzeau. . Loapes.

Camaing, .. DeMons... Delibanl. .. DeMonlauriol. Loupes

Gonfreleau. DeRance... De Brie!.... De Mons. ... De Thib»

Darrerac. .. De Fabas. . De Tasles. . De Briet.... Damcsiel

Dm» « I

Diibernel

De Caimeil ,

décédé le 5 novembre 1610.

De Martin

DeGuilleragues.

De Gachon.. »

DeMérignac.

Nota. — Le signe » indique que le texte de la Chronique est muet.

CBÉE PAR L'ÉDIT DE NANTES DE

le 19 Mars 1601.

Conseillers protestants.

Parquet*.

Proc.-g. du Roy. Avocat du Roy.

Treillier. . Rabarl Rossannes. . Morin Peyruqueau.. Félineau ...
De Vergnes,C. Bacalan , P.

. Rabarl Rosannes. . De Morin... Peyruqueau.

lion

Kl.

Id.

ni.

Kl.

ii{.

ni.

Kl.

id.

id.

îd.

id.

id.

id.

id.

id.

id. id.

id. id.

id. id.

Félineau, De Vergnes. . Bacalan

décédù le 18 octobre 1607 à la Rochelle.

id id.

Kl.

id.

De Vigier. . . .

• id.

id.

id.

id.

id. J* de Bacalan.

id. id.

id id.

id. id.

id. id.

De Nord, P.-G. id .

Id

id.

id.

id.

id.

id.

id.

id.

id.

Le signe id, indique l'idenlilé du nom sous lequel il figure.

De Larruie, trésorier général d'Albret

8. De Lavallade, président de la Cour des comptes de Nérac. 1605

9 . Gaixiot de Mazelière, réformateur du domaine d'Albret. 1
606

Nota. — Dans l'inventaire des archives de Pau, on trouve beaucoup d'autres noms de membres de la Cour des comptes de Nérac, et notamment celui de M. de Secondât, sieur de Roques, président de cette Cour.

7 juillet 7 janvier 7 février 4 mars 20 avril 7 juin

CONDAMNATIONS A MORT PRONONCEES ET EXECUTEES A NERAO.

Années.

16 décembre 1592.

13 avril 1592.

7 février 1604.

16 septembre 1604.

17 septembre 1604.

20 septembre 1604.

15 décembre 1604.

16 février 1605.

le' juillet 1605.

24 janvier 1607.

18 mars 1608.

21 juin 1608.

9 janvier 1609.

14 mai 1611.

Noms.

Gloire Esclarmonde de Burs.

Sabathe.

Nantou Castetz.

Dulac.

Beringuier.

Nourrice.

Jouchère, Dexaïde.

Jehan Du Netton.

Jehorne Marcos.

Un Garçon non nommé.

Pierre Dupoy.

Moniquard.

Rancotton, Marie.

Jouhuard.

Homme de Penne.

Dariel Solin.

Gluzeau.

Barraudon, âgé de plus de 80 ans.

Léonard de Barsac.

Cappe Rabel.

Crimes commis et Peines.

Ligueur ; roué vif.

Entreprise sur le Château de Nérac; tête tranchée et les quatre membres coupés.

Immoralité; brûlé. /'

Bestialité; brûlé.

Faux; pendu et étranglé.

N. . . ; pendu et étranglé.

Infanticide ; pendue et étranglée,

Meurtre; poing coupé, tête tranchée.

Faux et Subornation de témoins ; pendu et et étranglé.

Infanticide ; pendue et étranglée.

Complicité d'assassinat; pendu et étranglé, question.

id. tête tranchée, question.

Sorcellerie ; pendu et brûlé.

Complicité de sorcellerie ; le fouet par toute la ville , meurt en rentrant en prison après le fouet.

Sorcellerie ; pendu et brûlé.

Meurtre; question, meurt sur le banc.

Meurtre ; pendu et étranglé.

Meurtre ; pendu et étranglé.

Faux en écriture publique; condamné et brûlé le même jour.

Assassinat; tête tranchée, question.

Assassinat; pendu et étranglé.

« Articles accordés par Monseigneur le duc de Mayenne et d'Aguit Ilïon, Pair et Grand Chambelan de France, Gouverneur et Lieutenant « Général pour le Roy en Guienne, Commandant l'armée de Sa Majesté, « aux gens de guerre et habitants de la ville deNérac.

« Que le S'^ Vicomte de Castetz appelle par les Consuls et habi- « tants de la dite ville pour leur défense et assistance, ensemble tous « les gentilhommes et gens de guerre quy y sont, sortiront avec leurs « armes, chenaux et équipages, et seront conduits en toute sûreté.

« L'infanterie sortira en ordre simple, de quatre en quatre, avec « leurs armes, chevaux et [bague, tambour batan et en-

seigne dé- « ployée, la mèche allumée. Ceux quy se voudront retirer Castelja- « loux et Tonnonns y seront conduits aveo escorte suffizante pour leur « sûreté, et les particuliers qui se voudront rettirer en leurs maizons, « y serontaussy conduits par les gardes de Mond-Seigneur, ou trom- « pètes.

« Le S' de Laporte, Cappitaine du Château, le remettra entre les mains « de Mon dit Seigneur, pour y remettre telle personne qu'il luy plaira « pour le service du Roy, et se retirera en sa maison, ou ailleurs, ou « bon îuy semblera, en toute sûreté et liberté, avec pleine et antière « jouyssance de ses biens et sans aucune recherche de tout ce quy s'est « passé.

« LesConsuls et habitans remettront la ville purement et simplement c entre les mains de Mondit Seigneur aux quels il promet sûreté de « leurs personnes, familles et Uberté en l'exercice de leur religion, « jouissance de leurs priuillèges et statuts sous le bénéfice des édits et « déclarations du Roy, et sans aussi pouuoir estre recherchés de tout « cequy s'est passé, tant à l'expulsion de la Chambre de Justice, émo- « tions populaires, fortifications, coupe des parcs et jardin du Roy, « prise des armes, de deniers royaux, éboulement et démolition de « maisons, de moulins appartenant tant aux sécuheres que éclésiasti- « ques, dégâts faits aux églizes, délivrance des prisonniers de la '(Conciergerie, et généralement de tous autres actes quy se sont pas- « ses durant ces mouvements et à l'occasion du siège, sous le nom '< dudit Vicomte de Castets, lequel aussy en demeure déchargé.

« Sy aucun des dits habitans se veut rettirer de la Ville de Nérac, « ils le pourront faire en toute sûreté et liberté et ou bon leur « semblera.

« Les meubles et chenaux, bétail, fruits, et autres chozcs qui ont « esté prizes es métairies en possession des dits habitans et aultres « étant dans ladite ville, qui se trouuera en nature, sera rendue à quy « ils appartiendront.

« Les armes et poudres appartenants aux dits habitans leurs défi meureront.

« Les prisonniers de guerre qui n'ont payé leur rançon seront « rendus de part et d'autre.

« Et, sur l'instance faite par les dits habitans pour lerétablissement a de la Chambre de Justice en ladite ville, Mondit Seigneur les a ren- « uoyés et se pourvoir deuers Sa Majesté.

« Sera loisyble aux dits habitans de réparer les brèches faites à la « tour et aux murailles de ladite ville,

« Fait et arretté, le mercredy, septième jour de Juillet , mil six « cens ving^t-un.

« Signé : Henri de Lorayne. »

(Pièce appartenant à M. Lesueur de Pérès.)

XV

J'ai essayé de rempHr la tache que je m'étais imposée, aussi bien qu'il m'a été possible de le faire. Le Chroniqueur est maintenant connu : son œuvre, copiée de ma main, va paraître. A d'autres plus savants que moi d'éclairer son texte.

A leur tête, un Correspondant de l'Institut, M. Philippe Tamizey de Larroque, m'a donné son dévoué concours.

Sur ses traces, et à son exemple, d'autres ont promis leur précieuse collaboration, dont je les remercie par anticipation en publiant leurs noms.

Ce sont Messieurs : J.-F. Bladé, Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen; Bouyssy, membre du Conseil d'arrondissement de Villeneuve ; l'abbé Léonce Couture, Rédacteur en chef de la Revue de Gascogne; Fallières, ancien-maire du Passage-

d'Agen ; Anatole Faugère-Dubourg, maire de Nérac; Henry de Groussou, Substitut à la Cour d'Agen; Francisque Habasque, Avocat Général à la Cour d'Agen; Lagarde, Juge de Paix de Tonneins; Jules de Laffiore, médecin à Agen; Maurice LespiauU, h Nérac; Adolphe Magen, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture , Sciences et Arts d'Agen; Junior Mathisson, Suppléant du Juge de Paix de Nérac ; Pégrimard, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Juge de Paix de Nérac; Amédée Samazeuilh, avocat, h Nérac; Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne; de Villepreux, avocat, à Marmande.

Puissent nos efforts réunis, éclairer le présent par les terribles clartés du passé et assurer, enfin, à notre cher pays, un avenir digne de lui.

L'an 1554 et le 29^e jung décéda feu Oddet de Pérès[^] Consierge [^] du Château du Roy de Navarre * à Nérac.

Le nom de baptême des enfants de Jehannot de Pérès [^] et de Agnès Carrétou de Bours.

* La grave maladie de M, Auguste Lesueur de Pérès ne lui ayant pas permis de s'entendre avec tous les collaborateurs qu'il aurait voulu grouper autour de lui, les notes que Von va lire appartiennent seulement à MM Lesueur de Pérès, Tamizey de Larroque, Faugère-Dubourg, J. de Bourrousse de Laffore, Ad. Magen,

- Feu Oddet de Pérès , descendant d'un Isaac de Pérès, consul de Nérac en 1440 , père de Jehannot de Pérès dont le nom est ci-dessus ; grand père du chroniqueur Isaac de Pérès , et consul de Nérac comme son ancêtre.

' Sur la charge de Concierge des châteaux royaux, au moyen-âge, voyez ci-dessus l'introduction à la présente chronique. — Voyez aussi une note de Vhiventaire des meubles du Château de ISérac en 1098 , publié par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1867, in-8° p. 15.

* Ce Roi de Navarre était Henry Premier, comte de Foix , prince de Béarn, d'abord (1522) sire, puis (1550) duc d'Albret, mort le 25 mai 1555, grand'père d'Henry IV, Roi de France et de Navarre.

° Jehannot de Pérès était le père du Chroniqueur et de trois autres enfans.

L'an 1554 et le 25* nobembre nasquît Pierre de Pérès* pour parrain et marraine.^

Jehannot de Pérès, mon père,^ fut tué, à la porte du Marcadieu,* par un nommé le Cappitaine Castelnau,^ d'un coup de pistolet, le 17« mars 1576.

L'an 1557 et le 19« apvril décéda feu Agnès Carrétou, femme de Jehannot de Pérès.

L'an 1557 et le 28« nobambre Jehannot de Pérès espouza en secondes nopses Jehanne Evenard du Port-Sainte-Marie.

Le 18' mars 1586, morust Janne Evenard, ma mère a viii heures du soir.

* Fils de Oddet de Pérès, frère de Jehannot qui précèdent, oncle d'Isaac de Pérès, chroniqueur. Pierre de Pérès, marié avec Janne de Lavallade, de la famille de M. de Lavallade, Président de la Cour des comptes de Nérac, paraît avoir joué un rôle considérable à Nérac où il était consul en 1601. C'est de lui que descend la famille Lesueur de Pérès en ligne directe.

2 Suivent sept lignes rongées par les rats en 1878 , lesquelles avec les onze lignes et demie qui sont également coupées à la même page, un peu plus bas, contenaient le tableau généalogique, sous Henri IV, de toute la famille du chroniqueur. Heureusement , il avait été relevé copie de ce tableau par M. Auguste Lesueur de Pérès, Conseiller à la Cour d'Agen, Chevalier de la Légion d'honneur, sous les yeux de M. Lesueur de Pérès, Président du Tribunal civil de Nérac, son père, avant l'année 1857. De cette manière, rien n'est perdu. La généalogie est complète.

3 Le chroniqueur était fils de Jehannot de Pérès et de Jeanne Evenard, du Port-Sainte-Marie , aujourd'hui chef-lieu de canton situé sur la rive droite de la Garonne, à 17 kilomètres de Nérac. Il naquit le 4 juin 1564.

* La porte du Marcadiou était au sud-ouest de la ville de Nérac, à l'entrée par la route de Mézin , sur le terrain qu'occupent

aujourd'hui la place du Marcadieu et la statue en bronze d'Henri IV.

* Il est d'autant plus difficile de dire quel était ce capitaine Castelnau, que ce nom était, à cette époque, porté par plusieurs personnages.

Le 20« juillet 1587, morust mon-beau frère, Charles Saubés, estant gendarme * de la compagnie de M'^ Sus,^ près de la ville d'Auchx.^

Jehan Saubés, frère du dit Charles, décéda à sa maison de Mongaillard * le mardy 15 octobre 1611.

Ex libris, L. de Pérés,^

^ Le gendarme était autrefois un homme de guerre à cheval armé de toutes pièces et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. C'était ce que nous avons appelé depuis un officier de cavalerie.

2 Etait-ce le même personnage que celui dont il est ainsi parlé dans les Maisons historiques de Gascogne, par M.J. Noulens (Paris, 1865, tome I, grand in-8^, p. 119) ? « Un certain capitaine Sus avait fait, en 1588, diverses courses dans le bas Armagnac, à la tête de deux cents chevaux pliant sous le butin. Le comte de La Roche, le marquis de Ganisy, Monluc et de Lau, dépêchés à la poursuite de ces pillards par le maréchal de Matignon, les exterminèrent, moins le chef qui, criblé d'arquebusades, parvint à gagner un fort qu'il avait fait construire sur la frontière. » Les noms, les temps et les lieux semblent bien autoriser à identifier le M"" de Sus de la Chronique avec le capitaine Sus des Maisons historiques de Gascogne, capitaine dont il est question dans

VHistoire universelle d'Agrippa d'Aubigné, à l'année 1588, et qui n'était appelé Sus que parce qu'il était originaire de la Suisse, son véritable nom nous restant inconnu.

• On écrivait tantôt Auchs, tantôt Aulx, le nom de l'ancienne capitale des Auscii, aujourd'hui chef-lieu du département du Gers.

* Département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 5 kilomètres de cette dernière ville et à 12 kilomètres de Nérac.

' C'est la signature de M. Joseph-Auguste Lesueur de Pérès, ancien Président du Tribunal civil de Nérac, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Condom le 3 juillet 1786, décédé à Nérac, le 13 août 1857. C'est lui qui sauva la Chronique dans sa jeunesse ; il y apposa alors la signature cidessus, avec l'autorisation de son père qui lui fit cadeau du précieux manuscrit.

Discours de la Bataille de Coutras • envoyé par M' du Plessis^ à madame sa femme estant ^ à Nérac.

Le Roy de Navarre prenait son chemin vers son armée estrangère, par le bord des provinces qui luy sont favorables, et pour cest effect, auoit à passer la rivière de Drosne * et de Lisle.^

M^^ de Joyeuse ^ avoit charge de luy empescher ce passage ,
à

' La bataille de ce nom se livra, le 20 octobre 1587, sur le territoire de la commune de Coutras, qui est un chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Libourne, à 17 kilomètres de cette ville, à 41 kilomètres de Bordeaux. Le discours ici reproduit fait partie d'un morceau assez étendu qui a été

imprimé sous ce titre : Mémoires envoyés en divers lieux de ce qui se passa le 2i août, que le Roi de Navarre sortit de La Rochelle jusqu'à la bataille de Coutras, du 20 octobre 1587, dressés par M. Duplessis, dans les Mémoires de Phil. de Mornay, 1624-1625, 2 vol. in-4, t. I, p. 754, et qui a été réimprimé dans les Mémoires et Correspondances, édition de M. Auguis, 12 vol. in-8o, 1824-1825, t. III, p. 536.

- Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Marly, naquit au château de Buhy (Seine-et-Oise), le 5 novembre 1549 et mourut au château de La Forêtsur-Sèvre (département des Deux-Sèvres), le 11 novembre 1623. Ce fut un des plus considérables personnages du parti protestant qu'il servit par sa plume non moins que par son épée. Ses nombreux écrits de controverse le firent surnommer le Pape des Huguenots.

3 C'était Charlotte Arbaleste de la Borde, née en mars 1550, morte en 1606. Quand elle épousa Ph. de Mornay (1576), elle était déjà veuve de Jean de Pas, seigneur de Feuquières. Voir sur cette femme d'élite une très belle notice de M. Guizot, mise en tête de l'édition donnée par M^{me} de Witt, pour la Société de l'Histoire de France, des Mémoires de Madame de Mornay (Paris, 1868-1869, 2 vol. in-8).

• La ville de Coutras est située sur la rive gauche de la Dronne, petite rivière qui prend sa source dans l'étang des Borderies, non loin de Chalus (Haute-Vienne).

* L'Isle, qui naît dans la Haute-Vienne, près du hameau de Rongerass, canton de Nexon, reçoit la Dronne à 1,500 mètres de Coutras et se jette dans la Dordogne à Libourne, après un cours de 235 kilomètres.

' Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, fils du vicomte Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, et de Marie de Batainai, n'avait que vingt-six ans quand il fut tué à la bataille de Coutras, de trois coups de pistolet, par deux capitaines gascons nommés Bordeaux et Descentiers, auxquels il avait vainement offert cent mille écus de rançon.

quelque party que ce fut, pensant que, le dit S^m Roy de Navarre defait, par une raisonnable conséquence l'armée estrangère ne pourroit subsister.

Le dit Seigneur Roy assisté de Messeigneurs les princes de Condé * et comte de Soissons ^ se résout de passer, le dit Seigneur de Joyeuse de l'empescher, renforcé de plusieurs compagnies que le Roy (de France) lui avoit envoyées.

Le dit Seigneur de Joyeuse prend ses logis ii Barbezieux,' depuis à Chalais,^ : Le Roy de Navarre, à Archiac,^ à Moulins ^ et lieux prochains, résolus tous deux de gagner le passage de la Drosne et

* Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye, naquit le 29 décembre 1552 et mourut à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588. Voir sur ce cousin germain d'Henri IV l'Histoire des Princes de Condé par M. le duc d'Aumale (Paris, 1864, 2 vol. in-8', t. II, p. 85-185). On remarquera dans cette biographie du grand père du vainqueur de Rocroy, le récit de la bataille de Coutras (p. 169-177).

' Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis de Bourbon et de sa seconde femme Françoise d'Orléans-Longueville, naquit le 3 novembre 1566, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-

Loir), et mourut le 1^{er} novembre 1612, au château de Blandy (Seine-et-Marne). Demi-frère du prince de Condé, il ne défendait pas à Coutras, comme lui, les intérêts des protestants, car il était catholique : il ne se battait à côté du roi de Navarre que pour obtenir de lui plus facilement la main de la sœur de ce prince, qui ne devait pas lui être accordée.

* Chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente, à 34 kilomètres d'Angoulême.

* Chef-lieu de canton du même département, dans l'arrondissement de Barbezieux, à 29 kilomètres de cette ville et à 48 kilomètres d'Angoulême.

' Chef-lieu de canton de la Charente - Inférieure, arrondissement de Jonzac, à 15 kilomètres de cette ville.

* Il faut lire non Moulins[^] mais bien Monlieu, comme on Ta imprimé dans les Mémoires de Du Plessis-Mornay, et aussi dans Y Histoire des princes de Condé (t. II, p. 165), ou plutôt, selon l'orthographe officielle, MontlieUj chef-lieu de canton du département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac, à 29 kilomètres de cette ville.

surtout le logis de Coutras où la dite rivière se pouvoit plus commodément passer.

Il s'y passa des occasions de combattre sur le chemin; aussy, le dit Seigneur Roy, par sa dilligence accoustumée, gagna le logis de Coutras sur Drosne, une heure plus tost que le dit Seigneur de Joyeuse y peut arriver, qui avoit desja envoyé quelques chevaulégers pour le prendre, qui quiltarent, à l'arrivée du dit Seigneur Roy. C'estoit le lundy au soir, dix neuf« octobre mil viiixxvii.*

Le mardi ensuyuant, de grand matin , mondit Seigneur de Joyeuse se rend entre Larroche-Ghalais ^ et Coutras, et prend ses logis et place de bataille, h deux petites lieues de Coutras, au heu le plus avantageux qu'il peut.

Le Roy de Navarre, de son cousté, part du dit Coutras et luy va audevant, met son armée en bataille, fait passer la riuière à son canon qui, le soir précédant, ne l'auoit pu passer, et le fait mener à sa teste, rézout tous les siens à ce combat qui les trouva plains d'ai^ deur et dévotion pour combattre; ce voyant, fait fère la prière à Dieu, de troupe en troupe, dispose au reste de son armée, en telle sorte que toutes les pièces servirent à faire leur effort, sans incommoder ny les uns ny les autres, comme de faict son artillerie joua fort à propos, l'arquebuzerie de mesure, et n'y eut partie de son armée qui n'eut notable part à la victoyre, bien que, certes, Sa Majesté, soit pour l'ordre, soit pour l'effort, est, au jugement de tous, la principale.

* M. le duc d'Aumale (volume déjà cité, p. 165) parle ainsi de Joyeuse : ((Le 19 octobre, tandis que, selon son habitude , il s'arrêtait à la Roche- Chalais pour y faire grande chère, il envoyait en avant Lavardin avec sa cavalerie légère, pour saisir la position de Coutras, situé au confluent de risle et de la Dronne. Or, selon son habitude aussi, le Béarnais était à cheval, tandis que son adversaire festoyait. Il avait prévenu Joyeuse, et, quand Lavardin approcha de Coutras, il trouva la ville occupée par l'avantgarde protestante, et n'eut que le temps de se replier sur la Roche-Cha-

lais. »

- La Roche - Ghalais est une commune du département de la Dordogne, sur la rive gauche de la Dronne, arrondissement de

Ribérac et canton de Sainte -Aulaye.

Tant y a, que sur les huict heures, l'artillerie commença à jouer, et, avant neuf heures, on vinst aux mains. Feust la bataille cy-tost décidée ; chose estrange, en Tégallité de toutes forces, qu'à dix heures, il n'y auoit homme de l'ennemy qui rendit combat, sans que toutesfois il se soit perdu en une véritable desfaite trente hommes soit de pied ou de cheval, du cousté du dit Seigneur Roy de Navarre, ni mesme pas un qui eust commandement.

Le Roy de Navarre y est venu aux mains jusques h colleter M' de Chateaufort, guidon de M' de Saintesac ; * M'^ Le Prince, son cheval tué : M'^ Le Comte de Soissons y a fait des prisonniers de sa main. M'^ de Turenne,^ son cheval tué.

Dieu qui a ordonné l'issue des batailles, a donné la victoire à ce prince, en laquelle M' de Joyeuse a esté tué, tous les chefs morts ou prins, réservé M'^ de Laverdin,^ qui se sauva de vitesse, toutes les enseignes et les cornettes prinses, mesme la générale, l'infanterie toute desfaite, le canon prins, le bagage perdu, la victoyre

* Selon le président J.-A. de Thou { Histoire^ livre LXXXVII), c'était un Prévôt ou Prévost de Sansac, de la famille qui a fourni un archevêque au diocèse de Bordeaux (de 1560 à 1591) et qui avait déjà fourni à nos armées un de nos plus vaillants capitaines (1486-1566), dont on peut voir l'éloge dans les Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille. Seigneur de Brantôme, édition de M. Lud. Lalanne, t. III, 1867, p. 397-401.) Le chroniqueur périgourdin nous apprend que Monsieur de Sansac, qui était le fils de ce dernier, mourut au siège de Chartres, en 1591. Il existe encore à

Nérac aujourd'hui un descendant de cette famille de Sansac ou Saintsac.

' Henri de La Tour, vicomte de Turenne, né à Joze en Auvergne, le 28 septembre 1555, mourut à Sedan, le 25 mars 1623. Henri IV récompensa doublement son compagnon d'armes en lui donnant, le 15 octobre 1591, Charlotte de La Marck, la riche héritière du duché de Bouillon, et, le 9 mars 1592, le bâton de Maréchal de France. Voir dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France de 1866, !•• partie, une lettre du vicomte de Turenne à Henri IV, lettre que nous indiquons ici parce qu'elle fut écrite à Nérac (25 avril 1590).

' Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils de Charles de Bedumanoir, seigneur de Lavardin, qui avait été une des victimes de la Saint-Barthélémy, naquit en 1551, abandonna le calvinisme, se jeta dans la ligue, fut fait par Henri IV, Maréchal de France et mourut à Paris, en novembre 1614.

siiivye trois lieues ou plus, l'action de grâces faite à Dieu au retour du champ de la bataille, les mortz enterrés, les logis de l'es-nemy bruslés, et tout en somme qui se peut fére à une signalée victoyre.

Les mortz trouvés au Champ de la bataille :

M"" de Joyeuse, admirai de France, M' de Saint-Sauveur, son frère.* M^ Le Comte de la Suze, ^ M' Le Comte de Gallo, ^ M*" Le Comte Dauvignon, M^ Le Baron de Fumel, ^ M' Le Baron de Thémine, ^ LeCappitaine du Long, ^ beau-tils de ArnotNagoua, fust tué, près

' Claude de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, était le septième des enfants de Guillaume II, vicomte de Joyeuse.

- C'était Louis de Champagne, comte de La Suze.

^ François, comte de Goëlo, était le fils cadet d'Odet d'Avau-gour ou dô Bretagne, comte de Vertus, et de Renée de Coëme.

* François de Fumel, chevalier, seigneur et baron de Fumel, étoit fils de François de Fumel, 1er du nom, l'ambassadeur à Constantinople, assassiné par les protestants, le 24 novembre 1561, et de Gabrielle de Verdun. Il fut conseiller et chambellan du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, etc. Il était marié avec Jeanne de Caumont, fille de Gabriel- Nompars de Caumont, comte de Lauzun. Voir la généalogie de Fumel par O. Gilvy, Nobiliaire de Guienne et Gascogne, Bordeaux, 1856, p. 20-21, M. O. Gilvy, remarquons-le en passant, a retardé d'un an (p. 21), la bataille de Coutras et la mort de François de Fumel, plaçant ces événements en 1588.

' Peut-être Gabriel, fils aîné de Jean, Seigneur de Lausières de Thémines, et d'Anne de Puymisson, lequel mourut sans alliance, et dont le frère cadet, Pons, marquis de Thémines, fut Maréchal de France, en 1616.

* M. J. F. Samazeuilh [Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 253], rappelle que la famille Dulong est une ancienne famille de Nérac, qui a fourni des hommes d'épée et des hommes de robe, et il mentionne, d'après la présente chronique, la mort du capitaine Dulong, sans donner aucun détail de biographie et de généalogie.

le Mollia , ung vendredi 20® mars 1592, par la troupe de M' de Réaup.*

M. de Lignerotte,^ espouza damoiselle Judic de Tausin, le samedi

* M. Samazeuilh (ouvrage cité dans la note précédente), a reproduit (p. 712-713), le passage sur le capitaine Dulong et sur le siège de Levèze, mais sans rien nous apprendre sur Monsieur de Réaiip. Heureusement que le savant continuateur du Nobiliaire de Guienne et de Gascogne nous communique la note suivante : « Biaise de Béarn et du Saumont , seigneur de Réaup, près Mézin, et de Papon, près La Plume, était frère de Joseph de Béarn, seigneur du Saumont en 1581, et second fils de noble Alain de Béarn, seigneur du Saumont en 1552. Ledit Biaise de Béarn était marié avec Noble Claire de La Ville, vivait en 1581-1587, et fit son testament le 20 novembre 1610, dans lequel il se nomme Biaise de Béarn du Saumont et de Réaup. Il eut pour filleul et pour héritier le fils de sa sœur. Biaise de Noaillan, seigneur de Villeneuve près Mézin. » (Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.)

* Il est ici question de Jean de Semallé, écuyer, sieur de Lignerottes, gentilhomme normand. Cadet de famille, il s'en vint chercher du service en Gascogne, à la Cour de Navarre, et nous le trouvons, en 1588, attaché, en qualité de gentilhomme-servant, à la personne de Henri III, roi de Navarre Archives de Pau, série B., carton 30 12). M. de Lignerottes conserva ces fonctions auprès de ce prince, devenu Henri IV de France, jusqu'à la fin de l'année 1609. En effet, nous avons sous les yeux le contrat de cession de ladite charge de gentilhomme-servant faite par Jean de Semallé au profit de M.d'Espiet, et nous croyons intéressant de donner ici un extrait de cet acte :

« Furent présents en leur personne, Jehan de Semallay, es-
cuier, sieur de Lignerottes, gentilhomme-servant du Roy, estant
de présent en ceste ville de Paris, logé rue Saint-Honoré, d'une
part, et Regnault Despiet, escuier, sieur de Mauret, estant aussy
de présent en ceste ville de Paris, d'autre part ; lesquelles parties
recogneurent et confessèrent avoir faict et accordé entre elles les
conventions qui ensuivent. C'est assavoir que ledict sieur de Li-
gnerottes s'est aujourd'hui (13 décembre 1609), soubz le bon
plaisir du Roy et de monseigneur le comte de Soissons (Henry de
Bourbon-Condé), pair et grand-maître de France, desmis et des-
titué de sondict estât de gentilhomme

servant de Sa Majesté, pour, au nom et au proffict dudict sieur
Despiet

moyennant la somme de deux mille quatre cens livres tour-
nois, sous la garantie de Monsieur Maistre Joseph de la Nagerie,
conseiller du Roy et maistre des Requestes de la maison de Na-
varre, et de maistre André Vigier,

21* jour de mars , dans la ville de Nérac, par M' de Saint-
Hilaire,'

doyen du Chapitre de Laromieu. » Ces deux mille quatre cents
livres devaient être payées à M. de Lignerottes « en sa maison de
Cazette, près Nérac, fin janvier suivant. » Cet acte est signé : J. de
Semallay (sic), Despiet, J. de la Nagerie, A. Vigier et des notaires
{Titre original en papier.)

Comme on vient de le voir, Jean de Semallé faisait sa rési-
dence ordinaire à Cazette, et il est hors de doute que cette pro-
priété, — alors réputée noble et d'une certaine étendue, — lui
avait été apportée en dot par sa femme, Judith de Tauzin. Les

économies réalisées sur ses appointements ne lui eussent jamais permis une acquisition semblable.

Cazette se trouve à deux kilomètres environ de Lavardac et à peu près à égale distance de Montgaillard. De l'ancienne maison seigneuriale il n'y a plus trace, si ce n'est un colombier resté debout au milieu d'un champ voisin. Du plateau de Cazette, la vue embrasse un magnifique horizon, aussi varié qu'étendu. La prochaine ligne ferrée côtoyant la Baïse, s'y pourra suivre de l'œil bien avant la gare de Lavardac et par-delà Nérac, presque jusqu'à Condom. En regardant Lavardac, l'attention est attirée par un groupe de peupliers au-dessus desquels se dressent les quatre tours du moulin de Barbaste, dont le bon roi Henry se qualifiait le meunier. En tournant le dos à Lavardac, on a devant soi les ruines imposantes du château de Xaintrailles, qui rappelle un des plus vaillants hommes de guerre du règne de Charles VII et l'une des plus jDures gloires du xv^e siècle.

Cazette, vendu par les Lignerotte en 1735, a passé depuis lors en diverses mains; son propriétaire actuel, M. Larigaudière, y cultive cinquante hectares en vignes et en blé et y fait, bon an mal an, trois cents barriques de vin.

Le séjour de Cazette était donc des plus plaisants au temps de M. de Lignerottes; toutefois, la nostalgie s'élève vite infusée dans ses veines, car nous y voyons s'éteindre sa lignée au bout de quelques générations.

Quant à la branche aînée des Semallé, elle est aujourd'hui représentée par M. Marie-Louis-Z^eOfif^r, comte de Semallé, et par M. Marie-Alexandre-Zî^ene, vicomte de Semallé, qui tous deux ont des enfants.

Connus dès avant l'année 1350, les Semallé sont originaires du lieu de ce nom en la banlieue d'Alençon ; seigneurs de Belair, de la Mare-Bonneval, des Gastines, etc., les Semallé se sont directement alliés aux de Baigneux de Frébourg, Guchéneuc de Boishûe, Malou (de Belgique), de Recalde, de Surmont, de Thomassin-de Bienville, de Vichy, etc. Ils ont comparu aux assemblées de la noblesse du Maine en 1789, et portent pour armes : D'argeiit, à la bande de gueules surmontée d'un épervier de sable armé d'or (Communication de M. Denis de Thezan).

' Un ancêtre probablement ou un parent du lieutenant-général de ce nom

Mademoiselle du Lanoy, mère du Cappitaine Duplex, ' mourut la nuitdu23« aurill592.

Leveze ^ fut assiégé par M. de Fauas,^ où commandoit le Cappi-

qui , blessé du même boulet que Turenne, mais plus heureux, se sauva de sa blessure. Samazeuilh {Carte de l'arrondissement de Nérac) rappelle sans la confirmer, la tradition peu probable qui fait naître ce vaillant soldat d'un savetier tenant boutique sous la halle de Nérac. Cette tradition est répétée dans une note annexée à la lettre 426 de M""» de Sévigné , tome IV, p. 31 de l'édition Regnier-Hachette.

* On lit dans les Commentaires de Biaise de Monluc (édition de la Société de l'histoire de France, liv. III, 1867, p. 296, sous l'année 1569) : « J'avais donné commission aux cappitaines Duplex et Pommiès, qui sont de Gondomoys, de faire chacun une compagne, et leur mandais qu'il se rendissent vers Buzet.. » (p. 303 :) « Je tirai dudit Gasteijaloux ledit seigneur deNoé et la ca-

vallerie, et y laissant dedans les cappitaines Dupleix et Pommiés, qui parachevèrent de faire leurs compagnyes, qui toutjours ont été bonnes.. » A. de Ruble dit sous le premier de ces passages (note 3) : « On trouve deux capitaines de ce nom sous les ordres de Monluc, à cette époque en Guienne: !• Guy Dupleix, mort en 1580 d'une épidémie surnommée Coqueluche. Il exerçait alors la charge de Maréchal de Gamp sous les ordres de Biron en Guyenne. Son fils, Scipion Dupleix, qui nous donne ces détails, a laissé de nombreux ouvrages, entre autres, une Histoire de France, en cinq volumes in-folio ; 2* Passiot Dupleix, de Gondom, homme d'armes dans la Compagnie de Monluc. Montre, du 26 avril 1572. [Histoire de la Gascogne, t. II), p. 162. »

2 C'était le château de Levèze, situé dans l'ancienne paroisse de ce nom, aujourd'hui simple section de la commune de Sos, canton de Mézin, arrondissement de Nérac. Voir le Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac, par M. J. F. Samazeuilh, Nérac, 1862, p. 275-277.

^ Jean IV de Fabas, seigneur de Roux, d'Orries, et non Arriès, vicomte de Castets-en-Dorthe (avril 1605), maréchal de Gamp des armées du Roi (20 juillet 1585) , gouverneur de Gasteijaloux et du duché d'Albret, etc., épousa, en janvier 1572, Louise de La Ghassaigne, et en eut un fils, Jean V de Fabas qui fut député général des églises réformées de France (1619j et ensuite Conseiller d'Etat. Jean IV mourut, non comme on l'a souvent dit, en 1619, mais en 1612, comme l'a prouvé M. H. Barckhausen dans la préface de son édition des Mémoires de Jean de Fabas premier vicomte de Castets-en-Dorthe, pu^ bliés sur le manuscrit original (tome I des publications de la Société des bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, 1868, in-S-J, p. 107).

taine Santo iê 10 avril 1592 , assisté des régiments de La Ëoche, Panjas et Manciet, et deux compagnies de Cleirac * avec ceux de Nérac qui faizait troys compagnies. Mais, le dit Seigneur fuzt contraint de lever le siège, tant à cauze des grandes pluies qu'il fist pendant le dit siège que du secours qui arriva au dit Santo, et suivirent le dit Seigneur de Favas jusques à Barbaste,^ où ils prirent trente ou trente cinq chevaux d'attelage. G'estoit Lau,^ Montespan,^ Monluc,^ et Réaup, ennemis ligueurs.

Pierre Dubédât, dit le pastisseron, morust le 24 autil 1592.

Jammet Barret, dit le Piog, morust le 22« may 1592.

' Clairac, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Tonneins, à 38 kilomètres d'Agen, 22 kilomètres de Marmande et 6 kilomètres de Tonneins.

^ Barbaste, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 2 kilomètres de Lavardac, 7 de Nérac et 33 d'Agen.

' Jacques de Lau, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, etc., était fds de Carbon de Lau et de Françoise de Pardaillan. Voir sur ce personnage les documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais, publiés par Ph. Tamizey de Larroque, Agen, in-8", 1874, p. 172-174, les notes et documents inédits relatifs à la famille de Lau, insérés par le même dans la Revue de Gascogne, de l'année 1877, tome XVIII delà collection, p. 91-96.

* Antoine-Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, chevalier des ordres du Roi (1619), capitaine de ses gardes du corps, premier maréchal de camp de

ses armées, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, et gouverneur d'Agenois et de Gondomois, était fds d'Hector de Pardaillan, seigneur de Gondrin, Antin et Montespan, et de Jeanne d'Antin. Il mourut en 1624.

^ Charles de Monluc, était fds de Pierre-Bertrand de Monluc et de Marguerite de Caupenne, et petit-fds de Biaise de Monluc. Ce sénéchal de l'Agenais fut tué au siège d'Ardres, en 1596. Un jeune et bien zélé paléographe, M. Roborel de Climens, vient de trouver dans les archives départementales de la Gironde , un document relatif à la construction du tombeau de Charles de Monluc, construction dont s'occupait un ami de la famille, Florimond de Raymond, le savant Conseiller au Parlement de Bordeaux. On lira ce curieux document dans le tome XVIII (sous presse) des Archives historiques du département de la Gironde.

Jacques Brousse, fugt tué, près le Frandat,* par la troupe de M'^ de Réaup, et Bouchol prias prisonnier, le 26® jung 1592.

Du Terne, autrement Caychau, morustle 9« juillet 1592.

Fleurette,^ jardinière du Roy, morustle 2'2« aoust 1592.

' Propriété située près de Nérac, sur la haute colline qui domine la rive droite de la Baïse, à l'arrivée d'Agen. — Le château du Frandat {Franc Dat, fief donné en franchise) a été possédé par la famille Le Venier, qui a longtemps rempli de grandes charges à Nérac. Imbert Le Venier, conseiller, trésorier et auditeur en la Chambre des comptes de Navarre (1585), gentilhomme de chambre du roi de Navarre, reçoit d'Henri IV le 14 octobre 1593 une pension de 3,000 livres. Son fils Messire Pierre Le Venier fut président en la Chambre des comptes de Navarre (1623). Gaston Le Venier, seigneur de Pouy-le-Haut, épousa Agnès Marie de Ba-

calan (1661). La famille Le Venier est éteinte. (Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.)

^ Telle est, dans sa laconique brutalité, la condamnation de la poétique légende de Fleurette que les peintres, les musiciens et les poètes locaux (Voir dans la Biographie de l'arrondissement de Nérac de M. J.-F. Samazeuilh, pp. 295, 296, 297, 298, 299 et 300, les spirituelles chansons de M. Lespiault) ont si largement exploitée jusqu'au jour où le descendant du Chroniqueur, M. A. Lesueur de Pérès vint la démentir, preuves en main, dans une lettre adressée à un rédacteur du journal le Temps qui lui avait paru s'écarter par trop de la vérité historique. Toutefois, on ne s'est pas rendu sans protester et l'on cherche encore à concilier la légende avec l'histoire (Voir la Guirlande des Marguerites, p. 78, 79 et 80).

Il est certain qu'il reste des doutes sérieux, et c'est presque sous la dictée du plus respectable des vieillards, M. Pégrimard, qui a exercé pendant plus de quarante années à Nérac, avec autant d'intelligence que de tact, les fonctions si délicates de juge de paix, que M. Dubourg a écrit, l'an dernier, au directeur du Journal de Nérac la lettre suivante en réponse à l'annotateur de la Guirlande des Marguerites :

« Monsieur le Directeur,

« Tout en déclarant qu'il préfère la légende à l'histoire, le commentateur de la Guirlande des Marguerites n'hésite pas à sacrifier le poétique souvenir de Fleurette, cette touchante victime des premiers amours du Roi de Navarre, à un texte que je crois mal interprété et sur lequel je vous demande la permission de revenir.

« Il est prouvé que Fleurette ne s'est pas noyée, » dit-il, et, pour toute preuve, il nous cite cette ligne de la Chronique PérM :

Amador Dalbis, morust le 16* septembre 1592.

« Fleurette, jardinière du Roy, mourust le 22 août 1592. » « Le commentateur ajoute :

« Or, en 1592, il y avait quatre ans que le Roi de Navarre avait quitté Nérac pour ne plus y revenir. Il avait alors trente-neuf ans et Fleurette au moins trente-sept. »

« Tout cela est exact et certes, à moins de confusion, nous voilà loin des amours juvéniles ; mais reste à savoir précisément si l'on n'a pas pris le change et si l'identité de la défunte signalée par le chroniqueur Néracais est suffisamment établie.

((Quelle preuve a-t-on, par exemple, que la Fleurette dont il est question est la jeune fille de la tradition populaire, et non pas sa mère qui, seule, fut jardinière du Roy? Jamais cette qualification de jardinière ne fut donnée à l'héroïne du drame de la Garenne, tandis que tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'elle est bien la fille des jardiniers du château.

« A l'époque où l'on rapporte les premières amours du roi Henri, en 1570 à peu près (le prince avait alors dix-sept ans), Isaac de Pérès n'avait pas encore commencé d'écrire sa Chronique qui ne débute qu'en mars 1587, dix-sept ans plus tard. Le suicide dut avoir lieu vers 1570 ou 1571 et tout porte à croire que son retentissement ayant mis en lumière la famille de la noyée, le fait de la mort de sa mère a pu devenir vingt-deux ans après, une mort notable,, comme le dit M. de La Bergerie.

« Le texte de M. Isaac de Pérès connu de tout temps n'a d'ailleurs jamais ébranlé la croyance populaire. Des vieillards encore verts, qui tiennent l'explication d'autres vieillards qui la leur ont transmise dans leur jeunesse et la font ainsi remonter à cent cinquante ans environ, racontent que, sous le roi Henri, le jardinier du château de Nérac s'appelait Floret ou Fleuron et habitait la rue Fontindele. Sa femme était la Flurone, laFlurouo ou la Flurèto en patois local. Ces vieillards affirment, comme le tenant de personnes notables et d'une grande culture d'esprit, tels que MM. Larrard-Villary qui fournit à M. de Villeneuve-Bargemont les principaux documents de sa Notice historique sur la ville de Nérac, et M. Sauvage, maire de Nérac en 1793, le père de MTMe la comtesse douairière de Raymond, que c'est bien de la mère et non de la fille portant ce même nom de Fleurette, que parle Isaac de Pérès dans sa Chronique. Encore une fois, qu'on ne l'oublie pas, la mère seule était jardinière du Roy, et, en supposant à la fille seize ans en 1570, lors de son suicide, la mère pouvait avoir soixante ans en 1592.

((M. Samazeuilh, qui est tombé dans la même erreur que le commentateur de la Guirlande des Marçiiierites, semble avoir flairé la vérité en disant que « le

M. de Hordosse,' espouza damoizelle Mateleine de Saint-Cenest,^ le 25« octobre 1592, ayant liancé le 16 septembre au dit an. La dite Mateleine, morust le il« décembre 1596.

Béluengué, morust le v« nobembre 1592.

Guizard, sergent royal, morust le 14 novembre 1592.

Cateron, morust le 14 nobambre 1592.

soin pris par le chroniqueur de noter la mort d'une simple jardinière indique bien quelque importance dans celle-ci. » C'est qu'en effet cette mort se rattachait à un souvenir encore vivant : celui du suicide de la pauvre enfant qui avait mis sa famille en évidence.

« Ainsi, que les poètes, les peintres et les musiciens se consolent. La légende de Fleurette subsiste encore et sortira même rajeunie de cette discussion.»

Un Néracais.

Maintenant qu'il a sous les yeux les pièces du procès, que le lecteur prononce ! — Déjà, dans son dernier livre sur la jeunesse de Henri IV, l'aimable Oranger de Durance, M. l'abbé Dardy, a pris hardiment parti pour la légende, bien qu'à coup sûr il ne put ignorer la question controversée, et cette légende il la redite avec tant de complaisance et un si grand luxe de détails et de circonstances atténuantes qu'on ne saurait mettre en doute sa conviction (Voir la légende du jeune Henry de Navarre dans une bastide de l'Albret en 4372, Agen-Paris 1878).

Dans le livre des tailles de 1599, on trouve inscrit comme habitant le Portai de Condom, un Pierre Leclerc F/or^ii^, jardinier. En 1600, sur le même livre, ce nom a disparu.

' C'était Jean Marie Barthélémy de Frère ou du Frère, écuyer, seigneur de Hordosse, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils de Jean de Frère ou du Frère, et de Isabeau de Quysse de Philartigue. Voir sur les de Frère ou du Frère, Quelques reyseignements nouveaux sur du Bartas par M. Ph. Tamizey de Larroque [Revue de Gascogne, tome X, 1869, p. 222-226), et la famille du Bartas par M. l'abbé J, de Carsalade du Pont (même re-

cueil, f". XVII, 1876, p. 296-298). Sur le château de Hordosse, situé au confluent de la Gélise et de l'Osse, voir dans la Guirlande des Marguerites, Nérac et Bordeaux, 1876, in-8', p. 125, un charmant sonnet de M. Faugère-Dubourg.

- Veuf en premières noces de Madeleine de St-Geniès, J.-M. Barthélémy de Frère ou du Frère épousa Anne de Saluste, fille aînée de Guillaume de Saluste, seigneur de Bartas.

L'alée de la terrasse * fut plantée en l'année 1593, par M. Jan liarquier, jardinier de Pau.

Le 16 décembre, Gloire, ligueur, fust fait prisonnier et mené à Bordeaux, où il feust roué, le xxxix« du dit moys, en l'an 1592. ^

Mademoiselle de Pédesclaux, ^ morust le 20 décembre 1592.

Esclarmonde de Burs, ^ de la ville de Condom, norisse de Monseigneur de Laporte, ^ cappitaine du Chasteau de Nérac, ayant tramé une entreprinze sur le dit Chasteau, avec M. de Monbrun,

* Il s'agit de la terrasse qui reliait le château au jardin du Roy.

* Il n'est question du supplice du ligueur Gloire dans aucune histoire de Bordeaux, pas plus dans la Chronique Bourdeloise que dans l'ouvrage de Dom Devienne. Ce passage et un certain nombre de passages suivants ont été reproduits, sous le titre de Extraits de la chronique d'Isaac de Pérès , dans le tome I des Archives historiques du département de la Gironde, 1859, p. 395.

^ Voir la note 2, p. 52.

* On a cité, dans la Revue de Gascogne de mars 1874, aux questions et réponses (t. XV. p. 143), cette tragique historiette et

on a vainement demandé jusqu'à ce jour si l'on saurait quelque chose de plus sur la malheureuse Esclarmonde et sur sa conspiration. Signalons, dans la Guirlande des Marguerites (p. 145; un sonnet sur Esclarmonde de Durs signé De Sirvent Baron, alias Faugère-Dubourg. — Ce nom d'Esclarmonde {Eclair'e-Monde) , est encore très répandu à Nérac. Au lieu de Burs, ne faut-il pas lire Bure et la malheureuse Esclarmonde n'était-elle pas alors une parente de Pierre de Bure, grand'père de la femme du Capitaine Laporte dont il est question dans la note suivante ?

^ Voir sur ce gouverneur du château de Nérac, l'article qui lui a été consacré par M. J.-F. Samazeuilh [Biographie de l'arrondissement de Nérac p. 449-450), article au sujet duquel le savant historien regrette que les familles de Nérac, qui portent ce même nom de Laporte, ne lui aient pas communiqué les documents à l'aide desquels il aurait pu le compléter. Le capitaine Laporte reçut , en 1592, cent écus de pension (Inventaire des archives des Basses-Pyrénées , t. I, p. 17). D'après un important document de la Bibliothèque nationale (collection Brienne, volume CCXXIII, f° 204), dont l'analyse nous est communiquée par M. Tamizey de Larroque, un sieur de La Porte était encore capitaine du château de Nérac en 1616. Dans ce document intitulé : Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France à la Rochelle, « il est ordonné au sieur de la Porte , gouverneur du château

où celle estant découverte, le procès lui ayant esté fait, elle eust la teste tranchée et les quatre membres coupés, le 13^e avril 1593. La chambrière du dit Monbrun, qui faisoit les messageries, eust seulement le fouet par toute la ville, après avoir assisté à voir deffaire la dite de Durs.

Charlotte de Saint-Genès, fust retenue dans le Ghastcau de Nérac, par Monseigneur de Laporte, son oncle, le 27 jenuier 1593, duquel elle sortit le 3[^] avril, au dit an.

de Nérac, de décharger les habitants de la dicte ville des contributions pour ce quartier, et quant au sieur de la Broue, lui ordonne, pour beaucoup de considérations, de se contenter de la qualité de capitaine ayant une compagnie entretenue en la dite ville, et encore ordonne tant à lui qu'aux habitans d'icelle de vivre paisiblement et modérément les uns les autres. »

François de La Porte, capitaine et gouverneur du château de Nérac, était marié avec Madeleine de Burin, fille de noble Jean de Burin, seigneur de Beauregard en la paroisse de S'-Sulpice de Rive-Lède, juridiction de Villeneuve d'Agenois, vivant le 23 mars 1548, et de damoiselle Jeanne de La Ramière, veuve avant le 13 septembre 1549. Ladite Madeleine de Burin était petite fille de Pierre de Bure, écuyer, seigneur de Burin, et arrière petite fille de noble François de Burin, marié par contrat du 3 février 1489, avec Adélaïde de la Cour d'Aubière (de l'illustre maison de la Tour d'Auvergne), qui porta la seigneurie de la Tour d'Aubière dans la maison de Bure ou de Burin. {Archives de M. Jules de Bourrousse de Laffore.)

Le 27 avril 1605, le même François de La Porte, gouverneur du château de Nérac, est mentionné dans le testament de sa belle-sœur, Marguerite de Burin, veuve de M. Me Robert de Raymond, conseiller et magistrat pour le roi au siège présidial d'Agen. La testatrice (sœur de François II de Burin, seigneur de Beauregard, marié le 25 janvier 1567 avec Antoinette de Breulh, et marâtre du célèbre Florimond de Raymond), s'exprime en ces termes : « Item a donné et légué à damoiselle Magdaleine de Bu-

rin, sa sœur, « femme de M. de La Porte, gouverneur pour le roi au château de Nérac, « la somme de mille livres que ledit sieur de La Porte, son beau-frère luy

« doibt par obligé retenu par Larque, notaire royal dudit Nérac et

« oultre ce donne à ladite sa sœur la somme de cinquante-trois livres que « ledit sieur de La Porte et son second fils luy doivent par cédulle.» [Mêmes archives.] Charlotte de Saint-Genès, nièce de Laporte, était peut-être une sœur de la première femme de Berthoumieu de Frère, seigneur de Hordossa et d'Andiran. (Voir Livre de raison de la famille Caucabanès.)

Ysaac de Laporte, mon filleul, nasquit le 9 février 1573.

Bertrand Barus, dit le Guascon, morust le 17^e avril 1593.

Le Picard, tailleur, beau-fils de Molis, morust le 17^e avril 1593.

Monsieur du Pont, morust le 5 avril 1593.

Monsieur de Podensan, morust estant aduocat, le 4 may 1592.

Jan Lanusse, marchand, beau-liis de Brassay, morust le 25 may

Francoys Ceroux, et Pierre de Larrere morurent le 27^e may 1593.

Pierre de Lafore, morust la nuit du 7^e jung 1593.

Maistre Pierre Roy, morust le mercredi 9^e jung 1593.

Le fils de Monsieur de Yaquieux l'aisné,* morust le 10 jung 1593.

Laverny, beau-fils de Monsieur de Caumon, morust le 12 jung 1593.

Maistre Pierre Dubédât, ^ morust le 13® jung 1593.

Guizard, cardeur de laine, aveugle, morust le 16" jung 1593. ^
Mathieu Gontelle, tapissier du Roy, morust le 17* juillet 1593.

Jan Lafore et Anne de Pinollé, fur'ent espoux le 27* mars 1594.

Le Cappitaine Santo fust prins dans la Terrade ^ le 9 no-bambre 1594, et, le dit jour, Lévèze fut rendu.

Jan de Pinollé, morust dans la ville de Bordeaux, chés Monsieur Lormier, procureur, le 17® décembre 1594.

Marte de Pédesclaux, ^ femme du jeune Leprince , morust la nuit du samedy 24* janvier 1595.

* Maître Loys Vaquieux, inscrit au livre des tailles de 1599.

2 Pierre Dubédât, un parent sans doute de celui dont le Chroniqueur signale la mort, figure au registre des tailles de 1599, comme pâtissier, habitant le Portai du Marcadieu.

3 Département du Gers, commune du Houga.

* On a déjà vu qu'un de Pédesclaux et Izaac de Ferez étaient consuls de Nérac le 1^{er} avril 1440.

Vincent de Pédesclaux, conseiller du roi et auditeur à la Chambre des Comptes, de Nérac, figure avec ces titres dans l'acte de vente de la seigneurie de Samazan, consenti à Jean de Pomyers et autres, le 15 septem-

Jan Larrey, fils de feu (Larrey) gendarme, mourut le 21^e février 1595.

Le Capitaine Massart fut tué près la ville de Niord, le mercredi premier de février 1595.

Le fils de M. Bernard Sauvage, apothicaire, mourut le 8^e avril 1595.

Jan du Long, marchand de Nérac,* mourut le 6^e du mois de mai 1595.

Mademoiselle La Bailive, veuve de feu le Juge Vaquieux, mourut le 6^e juin 1593.

En 1584, par les gens des Comptes de cette Chambre, au nom de Henri, roi de Navarre et duc d'Albret (depuis Henri IV). [Biographie de l'arrondissement de Nérac, par J.-F. Samazeuilh, p. 659.] On trouve dans l'Inventaire des archives des Basses-Pyrénées (tome I, p. 17), l'indication de comptes présentés en 1591, en 1594, en 1595, à la Chambre de Pau, par Suzanne Levenier, veuve de Vincent de Pédesclaux, trésorier général de Navarre et de Béarn.

Un siècle plus tard, la veuve d'un autre Vincent de Pédesclaux, écuyer, baron de Savignac, faisait inscrire ses armoiries à l'Armorial général de France, fol. 871.

Catherine de Mazellerée (ou plus probablement de Mazellière), veuve de François de Pédesclaux, écuyer, seigneur de Lagny et de Bouviac, faisait inscrire des armes au même Armorial, registre Guienne, fol. 915.

Dame Suzanne de Pédesclaux ne vivait plus le 30 décembre 1726, lorsque son époux, messire Josias de La Mazellière, écuyer, seigneur de Réaup, près Mézin, chevalier de Saint-Louis, commandant et lieutenant pour le roi du château Trompette et fort de la ville de Bordeaux, maria leur fille Anne de La Mazellière, avec messire Arnaud de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin, fils aîné de noble Joseph de La Devèze, écuyer, seigneur de Charrin et de Marcadès, coseigneur d'Artigues et de La Hitte, et de dame Gabrielle de Bazignan.

Dame Suzanne de Pédesclaux était veuve de noble Pierre de Baillet, écuyer, seigneur de Florensac, lorsqu'elle maria sa fille Jeanne de Baillet de Florensac, le 22 juillet 1717, avec noble Jérôme de Bécays, écuyer, seigneur de La Caussade {Archives de M. Jules de Bourrrousse de Laffore}. Les Pédesclaux étaient seigneurs de Bournac. (Voir livre terrier de 1611.)

* Un Jehan de Long, marchand, figure encore au livre des tailles de 1599, Portai du Marcadiou,

La femme de Monsieur Rossanes, fille de Mons' Yaquieux, morust le 10 jung 1695.

En l'année 1595, fust une grande famine dans la ville de Nérac et par tout le païs ; et, aveq grande difficulté, pouvait-on recouvrer, aveq l'argent, aucunes espèces de grenages, tellement qu'ils furent vendus corne sensuit :

La cartau * froment, dix-huit francs; La cartau febve, setze francs; La cartau millet, huict liures; Le sac avoine, neuf francs; La cartau guarosse, huict liures; La cartau segle, setze francs.

Françoize de Podensan, femme de feu Guillem de Pérès, morust le 12» juillet 1595.

Bertomieux NorriV morust le 18* juillet 1595.

M. de Cauquebanne, l'aisné, s' du Tasla,^ se noya près le moulin d'Estabaque sur Gélize,* le 20 juillet 1595.

* Le Cartau ou plutôt quartaut ou quarton était comme son nom l'indique, le quart du sac et équivalait, dans nos contrées, à vingt-quatre litres en moyenne.

' Un Jehan Naury, potager de Madame, est inscrit au livre des tailles de 1599, Portai de Condom. ^

' Voir sur la famille de Caucabane la Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 206-208. M. Samazeuilh nous apprend que le gentilhomme dont il est ici fait mention portait le prénom de Bertran, qu'il avait épousé Jeanne de Frère et que leur fds, Adam de Caucabane, sieur du Tasta, épousa Catherine de Mellet; les Caucabane appartenaient à la religion protestante. M. Samazeuilh cite quelques fragments d'un Livre de raison, rédigé par Adam de Caucabane et qui lui a été communiqué par M. Lespiault.

* La Gélise, qui prend sa source près de Lupiac (Gers) , passe près d'Eauze, baigne Sos, Mézin, reçoit la Losse, et se jette dans la Bayse, près de Lavardac, après un cours de 95 kilomètres. Le moulin d'Estabaque existe encore. Il est situé sur la Gélise entre le château de Hordosse et Andirao.

Le Seigne Nègre, M* arbalcstrier, morust le xx' nobambre 1505, âgé de cent deux ans.

La femme de M^{re} Jannot Ruffie,* notoire et procureur, morust le XX vi^e décembre 1595.

Denis Bruneau, hoste du Plat d'Estain, morust le dimanche iv^e février 1596.

Jan Jausselin, dit Guiemen, morust le 28^e février 1596.

Peyronne de Pérès, femme de Sire Guiraut Duran, morust le viii^e mars 1596.

Mengeon Siurac , beau fils de mon honcle Pérès, morust le premier avril 1596.

M. Cobrat, ministre, morust le xxi^e avril 1596.

André Furteau, marchand, morust en la ville de Pau, le xvii^e avril 1596.

Jan Pinolé, fiança Caterine de Lavalade ,^ le dimanche xxviii^e avril 1596.

Jan Roquette, valet de vile, morust le xiii^e may 1596.

' Jehan Ruffie, inscrit au livre des tailles de 1599, Portai du Marcadieu.

' Catherine devait être une fille de ce Bertrand de la Valade que le roi de Navarre recommandait en ces termes, le 20 octobre 1573, au marquis de Villars, amiral de France, lieutenant-général du Roy au gouvernement de Guyenne [Recueil des lettres missives, t. I, p. 57-58) : « Spécialement mon procureur général d'Albret, La Valade, habitant en ma ville de Nérac, qui m'a suivi au voyage que j'ay faich par deçà, et est encore près de moi pour l'expédition de plusieurs affaires concernant mon service, dont il a

expressément charge, vous priant de le faire jouir de la sauvegarde qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder, à ma requeste, et pourvoir qu'il ne soit faich chose au contre... » Dans une lettre au maréchal de Dampville, du 6 septembre 1576 [Ibid., p. 104], le roi de Navarre lui annonce qu'il enverra vers lui « La Valade, maistre ordinaire des requestes de ma maison. » Voir sur ce personnage, oublié par M. Samazeuilh dans sa Biographie de l'arrondissement de Nérac, une note de M. Berger de Xivrey, l'éditeur des Lettres missives (t. I, p. 57) et divers documents insérés dans ce même recueil (t. I, p. 594, 595; t. II, p. 35, 36, 159, 373, 375, 382, 384, 385; VIII, 342). Ce dernier

M. du Chatelet, minisire du Saint -Evangile, morust le. mardi xxi* mai 1596.

M. de Caumont, jurât de la ville de Nérac, morust en sa metterie d'Espiens, le xxiii* may 1596.

M. Maistre Oddet Martin, Conseiller en la Court de Parlement de Bordeaux ,^ morust le 17« jung 1596.

Ramond Molins, faiseur de poudre, morust le dernier de jung 1596.

Jan Leglise, dit Coquart, morust le xi' juillet 1596.

La femme de W Imbert Roy,^ receveur, et fille de mademoiselle de Jaulan, morust le xxii« juillet 1596.

La niesse de M. Maistre Berti^and de Lavalade, sieur de Lau-mon, morust le xvie août 1596.

Marie du Faur, femme de Maistre Jean Pérès, avocat, morust le xxi« aoust 1596.

Pol Mermet, filz de maistre Antoyne Mermet,[^] ministre du Saint*

document est une lettre adressée de La Rochelle, le 16 février 1589, par le roi de Navarre «A Monsieur de La Valade, mon conseiller et maistre des requestes ordinaire de mon hostel, » et par laquelle il le charge de s'entendre avec le maréchal de Matignon pour que le passage de la Garonne soit tenu libre et pour que les marchands y soient protégés. Inscrit au livre des tailles de 1599 sous ce nom : M. Bertrand de Lavallade, conseiller et maître des requêtes du Roy, Portai du Marcadiou.

' Ce magistrat n'est pas mentionné dans l'Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790), œuvre posthume de M. le président Boscheron des Portes (Bordeaux, 1878, 2 vol. in-8«).

- Imbert Roy, trésorier, inscrit au livre des tailles de 1599, Portai du Marcadiou.

- Signalons une très curieuse lettre écrite de Nérac, le 18 août 1593, par Antoine Mermet, à Philippe de Mornay, seigneur du Plessis fp. 521-522 du t. V des Mémoires et Correspondances déjà cités). Signalons encore dans les Mémoires d'Etat par M. de Villeroy[i. III, édition de 1725, Amsterdam , p. 112) une Lettre écrite par M. du Fresne , narrative d'un discours tenu en la présence du Roi de Navarre, entre Monsieur de Roquelaure, le Ministre Marmet et Monsieur deFerrier. Ce document où l'on rapporte divers propos de Mermet au sujet de la future conversion de Henri IV, est daté de Nérac, le 15 juillet 1584.

Evangile, morust le xxiiii^e aoust 1596, ayant esté tué par son frère Ezéchiél Mermet, d'un coup d'espée par le ventre, innocem-

ment, et comme ils folastroient ensemble, duquel coup, il morust demye heure après la blessure.

Miqueau Tinerran, marchant de Nérac, morust le vi^e septembre 1596.

La femme de Sanson Bier, fille de maistre Bernard Lagardère,* morust le viii^e septembre 1596.

Il fust fait taverne,[^] au chasteau de Nérac, par Pérès, concierge, au moys de septembre 1596, du vin de la vigne du Roy que ledit Pérès avoit achapté h Messieurs les Auditurs des comptes, à cinq escus et demy la pipe, et débité à deux soulz le pot.

Le capp[®] Boussugue,[^] fust expoux dans la ville d'Eauze,* le xv^e septembre 1596 011 nous fusmes pour lui assister, savoir : mon oncle Marcelus, mon cosin Annon Lafore, Jannot de Pérès, marchant de Bordeaux, Jan de Pérès, aduocat, et moy.

La femme d'Arnaudet Porté, maistre couroyeur, morust le xvii septembre 1596. Deux de ses filles morurent aussi deux jours après, toutes pour avoir mangé des champignons.

Arnaud de Serbat,** bourgeois et marchant de Nérac, fust saizy

' Maître Bernard Lagardère, Chirurgien, est inscrit au registre des tailles de 1599, Portai du Marcadiou.

' L'expression faire taverne n'a été indiquée avec le sens qui lui est ici attribué, dans aucun de nos recueils philologiques, pas plus dans le Dictionnaire de Trévoux que dans celui de M. Littré.

' La famille de Boussugue était encore représentée en 1732, par dame Marie de Boussugue, mariée avant 1718, avec messire François de Malvin, chevalier, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de Saint Louis, second fds de noble Charles de Malvin, écuyer, seigneur de la Sanne, près Nérac, petit-fds de François, et arrière petit-fils d'autre François de Malvin, écuyer, seigneur de la Sanne, maître d'hôtel de la Reine Marguerite de Navarre.

* Chef-lieu de canton du département du Gers, arrondissement de Condom, à 29 kilomètres de cette ville, à 50 kilomètres d'Auch.

' On ne trouve que le nom de Serbat ou Servat, dans le livre des tailles de 1599, , au village de ce nom qui édpndait du Portai de Fontindère , ce qui donne à penser qu'il ne fut tout d'abord que le siège d'une seule famille.

d'une apoplexie, le xxiii® jour de septembre, à cinq ou six heures du soir, et fust mort, la nuit, environ une heure, en Tan 1596.

Le xi' octobre, jour de dimenche, fust fait une colecte sur les habitants de Nérac, pour la subvention de ceux de Cédan,* pour les grandes ruynes et dégâts que l'armée des Espagnols ^ leur avoit fait, laquelle levée fust volontaire et assemblée par les anti-ens, chascun en son cartier, en l'an 1596.

Anne de Tressos, autrement appelée laNinone, morust-lexiiii® jour du mois d'octobre 1590.

En la mesme année 1596, morurent plus de deux ctîns petitz enfens de la picotte^ qui fust presque généralle, et mesmc, en y

eiist plusieurs des grands, qui l'eurent. Ce fust environ les moys d'aoust, septembre et octobre, qu'elle dura en la ville de Nérac.

Maistre Arnaud Dulong, advocat au siège de Nérac,* morust le

Est-ce le nom du lieu qu'a pris la famille ou la famille lui a-t-elle imposé le sien ? Même remarque pour Pères, le Broulh, Esparron, etc. Serbat, à 3 kilomètres de Nérac, est un de ces petits groupes protestants qui échappèrent à la révocation de l'édit de Nantes.

* Sedan, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes, à 22 kilomètres de Mézières.

2 Les Espagnols, après avoir dévasté nos frontières du côté des Pays-Bas, traitèrent la Capelle, le Gatelet, Dourlens, comme ils avaient traité Sedan, et y commirent, pour employer les expressis des auteurs de VArt de vérifier les dates, « des cruautés inouïes. »

' D'après le Dictionnaire de M. Littré, picotte est un des noms populaires de la variole et vient du mot piquer, à cause des piqures que cette maladie fait dans la peau, étymologie indiquée déjà par Ménage. Le mot picotte se trouve dans Rabelais (Livre IV, chapitre LU, p. 245 du tome II de l'édition donnée chez Didot, par MM. Burgaud des Marets et Rathery).

* De la même famille que le capitaine Dulong, tué au Moulia, près Nérac, le 20 mars 1592, par la troupe de M. de Réaup, chef des ligueurs ; et que Pierre Dulong, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Nérac, vivant de 1605 à 1616. Henri Dulong, ancien président au présidial de Nérac, fait inscrire ses armes h l'Armoriai général de France le 21 février 1698.

Noble Pierre du Long, écuyer, seigneur de Saint-Julien, et dame Marie de Bezolles, son épouse, font baptiser leur fdle Claire, le 29 décembre 1706, à Espiens.

vi« décembre 1596, estant en charge de Consul, travaillant a fere les alivirements dans la maison de ville, fust saisi d'un sincope, duquel il morust tout sodainement.

Maistre Bertrand Danglade, grand chasseur de furet, morust le xxix* décembre 1596.

Jean Brun,* pâtissier de Nérac, morust le 3 jenvier 1507.

Judic de Gotellc, ma filleule et de ma femme, fust baptisée dans la ville de Lavardac par Monsieur du Noyer, le dimenche xxix® décembre, ou estoit : Monsieur et Madamoiselle de Laporte,^ Monsieur de Lignerotte et sa femme, Madamoiselle de Pédesclaux, la fille de Monsieur de Lavallade, Messieurs de Pérès, marchant, et l'avocat, et ma sœur Jane de Pérès.

La femme de Pierre Mahé, mareschal de forge, morust le dernier décembre 1596.

Cébely Malet morust le xxi® jenvier 1597.

Marches, beau-fils de maistre Ramond David, morust le xx« jenvier 1597.

Monsieur de Pédesclaux, trésorier de la maison du Roy,^ mou-

* Jean Brun, pâtissier, habitant le Portai du Marcadiou.

* François de La Porte, capitaine et gouverneur du château de Nérac, et Magdeleine de Burin, son épouse. (Voir la note 4 de la

page 50.)

" Le roi de Navarre, dans une lettre adressée de la Rochelle, le 3 juin 1588 à M. de Scorbiac [Recueil des lettres-missives, liv. II, p. 381) mentionne « Pedesclaus, trésorier et receveur général de l'extraordinaire de la guerre. » L'éditeur du Recueil ne donne, en note, aucun renseignement sur ce personnage qui a été déjà l'objet d'une note ici. Désormais on saura de plus qu'il mourut dans son pays natal , treize ans avant le royal maître qu'il avait si bien servi. M. Samazeuilh [Biographie de V arrondissement de Nérac, p. 669), a oublié de citer le passage d'une Chronique, dont, en tant d'autres occasions, il a tiré parti, et il se contente de nous apprendre que Vincent Pédesclaux figure , avec le titre de conseiller du roi et auditeur à la [chambre des Comptes de Nérac, dans l'acte de vente de la seigneurie de Samazan, consenti au sieur Jean de Pomyers et autres, le 15 septembre 1584, par les gens des Comptes de cette chambre, au nom de Henri I^e de Navarre et duc d'Albret.

rust à sa maison du Bornac ,* le xv mars 1597, d'une pluresie.*

Jane de Pérès, ma sœur, espousa en secondes nopces, Pierre Lafite de Puihx, dans la ville de Lavardac, par Mous*" du Noyer, Ministre, le dimenche trentiesme mars, jour des Rameaux 1597.

Le capitaine Benguas, de Nérac, morust le vi' avril 1597, dans la ville de Piquigni,' en France, ayant esté, quelques jours auparavant, offensé d'un esclat de pétart qu'il fit jouer à Arras, ville tenant pour l'Espagnol, où le Roy avoit fait une entreprinse, y estant la personne de Sa Majesté.*

MaistrePeyronnetLanusse, charpentier, morust le xxix® avril 1597.

M' Guillaume Pinolé , mon beau-père, morust le xx* may 1597.

* Le château de Bournac appartient encore à la famille de Gallard, qu fut alliée aux Pédesclaux.

- L'orthographe adoptée parle chroniqueur représente la prononciation usuelle du mot pleurésie en Gascogne à la fin du xvie siècle, prononciation qui devait si longtemps persister dans notre province.

' Picquigmj, que l'on appelle aussi Péquigny, est un chef-lieu de canton du département de la Somme, arrondissement d'Amiens, à 13 kilomètres de cette ville.

* M. Aug. Poirson {Histoire du règne d'Henri IV, 3e édition, 1865, liv. II, p. 326), raconte ainsi la malheureuse entreprise sur Arras: « Henri forma le dessein de remplacer le siège régulier qu'il avait précédemment projeté contre Arras, par une soudaine attaque, par un hardi coup de main, et de se ménager par cette conquête la compensation de la perte d'Amiens ou son rachat. Arras fut assailli par deux points en même temps : d'un côté les troupes royales tentèrent une escalade ; d'un autre, elles essayèrent de faire sauter l'une des portes de la ville par une explosion et au moyen de pétards. Les ennemis étaient pris à l'improviste, et contraints de diviser leurs forces pour repousser cette double attaque ; tout semblait donc promettre un heureux succès à l'entreprise. Elle échoua par des accidents. Les échelles ne se trouvèrent pas assez hautes pour conduire nos soldats jusqu'à la sommité des remparts. La porte contre laquelle on fit jouer les pétards croula, mais au lieu d'ouvrir aux assaillants l'entrée de la place, elle l'encombrait de ruines. Soit imprévoyance et entêtement de la part de Biron, soit manque de matériel militaire par

suite de la pénurie de la caisse de l'armée, les troupes n'avaient pas été munies de pétards de rechange ; l'on se trouva hors d'état de renouveler l'explosion, et il fallut s'éloigner (26 mars). »

M' Dubourg, Gouverneur de Lisle,' faisant les amenancés ^ de de sa fille, mariée au fils de Mons'du Puy, de Longuetillej^ passa en cesle ville, le xxiv® may 1597.

Le Mercredy xviii- jung, fust jour de jeusne, en la ville de Nérac, comme aussi généralement par toutes les Eglises réformées de France, afin que par prières faites h Dieu, il pleustù Sa Sainte Majesté, fleschir le cœur du Roy et de Messieurs de son Conseil, à ottroyer aux députés desdites Eglises qui sont en Court, les justes demandes et suplications, qu'ils poursuivent envers ladite Majesté, pour l'assurance des susdites Eglises. L'ordre fust tel, qu'il y eust prières à six heures, à

' C'était Georges du Bourg, seigneur de Clermont, fils de Gabriel du Bourg, conseiller au parlement de Toulouse, et neveu d'Anne du Bourg, le conseiller clerc du parlement de Paris, qui fut pendu, puis brûlé en place de Grève, le 23 décembre 1559. Voir dans le tome XV de la Revue de Gascogne (1874, p. 81-86) : Documents inédits. Lettres de Georges de Bourg, gouverneur de Vïsle-en- Jourdain, publiées par Ph. Tamizey de Larroque.

' Ce joli mot ne se trouve pas dans nos vieux dictionnaires. Il existe pourtant encore dans les patois méridionaux, et M. Gabriel Azaïs le mentionne, avec la signification de fêtes de noce, dans son Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France (t. I, 1877, p. 80).

^ La famille du Puy ou Du Pouy était une très ancienne famille de cette partie du Condomois que représente aujourd'hui le can-

ton de Damazan (arrondissement de Nérac). D'après un acte du 5 octobre 1586, conservé dans les papiers de famille de M. Tamizey de Larroque, dont la trisaïeule paternelle était une du Puy, messire Jean-Biaise de Monluc, seigneur d'Estillac et autres places, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances , vendit les rentes de la maison de Longuetille à « Jean du Puy, escuyer, sieur d'Espentes, de la maison noble de Sorrer du Berbeis. » Si un des fils de ce Jean du Puy épousa, comme nous l'apprend Isaac de Pérès, Mⁱ* du Bourg, un autre fils, qui portait le prénom d'André, et qui était seigneur de Bonnegarde , avait épousé (22 avril 1681) Marguerite de Malvin (Voir d'Hozier, Armoriai général, registre V, Généalogie de la famille de Malvin) et s'était remarié, en 1691, avec Marie de Hallot, comme, d'après le Nobiliaire universel de Saint-Allais, l'a rappelé M. Tamizey de Larroque (Note sur madame d'Hallot pour servir de supplément à une des historiettes de Tallemant des Réaux, 1872, in-8o).

D'après l'acte cité dans la note précédente, la maison de Longuetille était située « dans la paroisse de Monluc, juridiction de Damazan, en Con-

huit (presche) à douze (prières) à deux heures après midy, autre fois presche, qui fust la fin de l'action en l'an 1597.*

Isaac Durand, fils de Bernard Durand, huissier de la Chambre des Comptes du Roy, à Nérac, aagé de dix à douze ans, se noya au gué apellé du Las, un samedi au soir, xxi" jung 1597.

Monsieur de Matignon,^ Mareschal de France, et Lieutenant pour le Roy, en Guienne, mourust un dimenche au soir, d'une

apoplexie, estant en sa maison de Lamarque près Blaye, le xxvii* juillet 1597.

domois. » L'ancienne paroisse de Monluc est aujourd'hui une section de la commune de Monheurt. Ce fut dans le château de Longuetille, qui appartient actuellement à M. de Villemor, que Louis XIII résida pendant le siège de Monheurt, et que mourut (15 décembre 1621) le connétable de Luynes.

* Voir, dans les Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1575, jusqu'à la Paix accordée entre le Roi de France et le Roi d'Espagne, en 1598^ Nouvelle édition, Amsterdam, 1758, 6 vol. in-4, t. VI, p. 428-485, la curieuse pièce intitulée : *Plaintes des églises réformées de France, sur les violences et injustices qui leur sont faites en plusieurs endroits du Roiaume, et pour lesquelles elles se sont, en toute humilité, à diverses fois adressées à Sa Majesté (1597)*. Il faut rapprocher de cette pièce le *Brief discours, par lequel chacung peult estre esclairci des justes procédures de ceulx de la religion réformée*, inséré dans les *Mémoires et Correspondance de Du Plessis-Mornay*, t. VII, p. 257-298 (de juillet 1597). Voir encore, dans l'ouvrage déjà cité de M. Aug. Poirson, le chapitre intitulé : *Etat des Calvinistes de 1589 à 4591*. Edit de Nantes, 1598 (t. II, p. 473-523).

- Jacques de Goyon, comte de Matignon, était né à Lonray (Orne), le 26 septembre 1525. Il était maréchal de France depuis 1579 et lieutenant-général en Guyenne depuis 1580. Les renseignements donnés par Isaac de Pérès sur le lieu et la date de la mort du maréchal de Matignon ne concordent pas avec ceux qui ont été consignés par M. Ludovic Lalanne dans son *Dictionnaire historique de la France* (Paris, Hachette, 1877, 2^o édition.) Sui-

vant cet érudit, Matignon mourut «le 27 juin 1597, à Lesparre (Gironde). » Le Moréri de 1759 indique la même date que notre chroniqueur, mais fait mourir le vieux guerrier « en son château de Lesparre. » Selon Jean Darnal {Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, 1656, in-4° Bourdeaux, J. Mongiron-Millanges, p. 110), « Le Samedy vingt-sixième juillet mil cinq cent quatre vingts dix-sept, ledit seigneur mareschal de Matignon mourut au chasteau de la Marque, à luy appartenant, en soupant,

La mère de Jan Léonard,* marchant de Nérac, mourust en la-dite ville, le second aoust 1507, estant venue de Bourdeaux, environ deux mois auparavant sa mort.

Monsieur de Beaulieu, autrement Mons^{re} de Rusé, secrétaire d'Estat,* passa en ceste ville, le v^e aoust 1597, à son retour des eaux, et s'en alla le vi*. La Chambre des Comptes luy fist festin dans la grande gellerie du Chasteau, ayant commendement de Madame, sœur unique du Roy,^ de ce faire.

saisi d'une apoplexie ; son corps fut porté à Bourdeaux par eau : il fut fort regretté, se mettant les gens d'honneur devant les yeux, avec quelle prudence il avoit gouverné la ville et la Province, en un temps le plus orageux qui aye jamais esté... » Dans la Chronique Bordeloise, par Jean de Gaufreteau (Bordeaux, 1876, t. 1, p. 335), on trouve, sous la date de 1599 (pour 1597) les lignes que voici ; « En cette année, le mareschal de Matignon meurt d'une apoplexie qui le surprit à table, dans Lespare, en Médoc, ainsin qu'il mangoit à son disner d'une perdrix...» Branième [Grands capitaines français f t. V, 1879, p. 172) raconte que « mangeant d'une gelinotte, il se renversa tout à coup sur sa chaise tout roide mort sans rien remuer.» Dom Devienne Histoire de

Bordeaux, n° 192», met la mort du maréchal au 27 juillet 1597, et dit qu'elle fut si subite, « qu'elle ne parut pas naturelle. » Jacques de Caillièrre (Histoire du maréchal de Matignon, Paris, 1661, in-folio), fait mourir son héros d'apoplexie, le 27 juillet 1597, à Lesparre, « qui lui appartenait.»

^ Jean Léonard, marchand, habitait le Portai Marcadiou. V., livre des tailles de 1599. Sa sœur avait épousé Migneau Tinerran, mort le 6 septembre 1596. La fille de Migneau Tinerran et de Jehanne Léonard, avait épousé Mathieu Rocher.

- Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, frère de Guillaume Ruzé qui fut évêque de Saint-Lô en 1570 et évêque d'Angers en 1572, lut lui-même successivement secrétaire des commandements d'Henri III, en Pologne, puis secrétaire des finances, enfin , secrétaire d'Etat (1588-1606). 1 mourut à Paris le 16 novembre 1613, âgé de quatre-vingt-six ans.

• Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, naquit à Paris, le 7 février 1558 et mourut à Nancy le 13 février 1609. Elle épousa (janvier 1599) Henri de Lorraine, duc de Bar. M^{TM*} d'Armaillé a récemment raconté la vie de Catherine de Bourbon (Paris, Didier, in-12). La grande galerie du château se trouvait dans la partie Sud, aujourd'hui démolie.

Jaques Mazélières, fils aîné de M. Gaixiot Mazélières, Réformateur du Domaine,* mourut en ceste ville le ix^o aoust 1597.

Anne de Chatelet, fille de feu M. du Chatelet, ministre, mourut le XV^o aoust 1597, dans le Ghasteau, en la chambre de M. de Saint-Hilaire son beau-frère.

La femme du cappitaine Peton, qui estoit du pays de France, mourust le xxviii aoust 1597.

Madame de Lavalette^ passa en ceste ville de Nérac venant de voir M. le duc d'Esperiion, son fils, à Cadillac, le dimenche dernier jour d'aoust 1597.

Catherine de Lavalade, femme de Jean Pinolé, mon beau-frère, mourust dans la ville de Bourdeaux le xxix* 1597.

François Roquette, jardinier du Roy, mourust le x® septembre 1597.

Langlosse, marié à la fille de feu Simourre, mourust à la metterie appelée de Larroq, le vi« septembre 1597.

' De Mazellières ou delà Mazellière, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, établie en Albret au commencement du xvi* siècle. Elle a obtenu les honneurs de la Cour sur preuves, et, par conséquent, prouvé sa filiation et sa noblesse depuis l'année 1400, date de rigueur. Elle a formé trois branches : 1» des seigneurs de Mazellières ; 2° des seigneurs de Réaup ; 3^ des seigneurs de Douazan. — On trouve beaucoup de détails sur cette maison dans la Biographie de l'arrondissement de Nérac , par J.-F. Samazeuilh, p. 568 à 588. Voir encore [passim), Vînventaire des Archives des Basses- Pyrénées 0X1, dès la page 7 du tome î, l'on rencontre le nom du capitaine Mazélières, dont le fils eut en 1581 pour parrain le futur Henri IV.

2 G'était Jeanne de Saint-Lari, fille de Pierre de Saint-Lari, seigneur de Bellegarde. sénéchal de Toulouse, et de Marguerite d'Orbessans, et sœur de Roger de Saint-Lary, maréchal de France, si célèbre sous le titre de maréchal de Bellegarde. Elle

avait été mariée le 15 septembre 1551, avec Jean de Nogaret, seigneur de la Valette, baron de Gasaux et de Gaumont, mort en décembre 1575. Madame de la Valette vécut jusqu'au 9 avril 1611. Quand elle passa par Nérac en venant du château de Cadillac , elle se rendait en Gascogne, dans le château de Gaumont (arrondissement de Lombez , canton de Samatan). L'auteur de la Vie du duc d'Espeimon , Guillaume Girard, nous apprend (édition de 1730, Paris, in-4[^], p. 29) que « quelque instance qu'il (le duc, son fils) eut faite auprès d'elle pour lui persuader de venir à la Cour, il n'avoit jamais pu la faire résoudre à quitter la douceur de sa maison (Gaumont) ni la modestie de sa première vie. »

Pierre Puyferré,* ayant faict venir quelques commissaires en ceste ville, pour prendre le cappitaine Jan Mazelicres[^] prisonnier, ne peurent le prendre , s'estant sauvé dans la maison du sieur de Brugère devant la maison duquel il y cust un grand gourgouiP et tout inconti- Uiaaaa\\i[^] nent lesdits sergents furent mis en prison. C'estait un jour de Cène, (f J xiv« septembre 1597.

M. de Miossens,[^] menant la compagnie du Roy, passa auprès de ceste ville, le dernier octobre 1597, et alla loger h Limo:i[^] où il demeura jusques au lundy 3'[^] nobambre audit an, allant trouver Sa Majesté au pays de France.

La femme de M. Renaud, Ministre, venant du pays d'Allemagne, arriva avec toute sa famille, en ceste ville, le dimanche x" nobambre 1597, aiant laissé ledit sieur son mary à Toulouze, qui arriva le lundy xi« dudit mois et an.

' Pierre Puyferré est inscrit au livre des tailles au Portai du Marcadiou.

^ Dans la Biographie de l'arrondissement de Nérac, à l'article déjà cité consacré à la famille de Mazelière, M. Samazeuil n'a pas manqué de mentionner (p. 569-71), l'incident du 24 septembre 1597, inscrit encore en 1599 au livre des tailles.

^ Nous ne trouvons ce mot dans aucun de nos anciens dictionnaires. C'est peut-être une onomatopée dérivée du bruit que fait l'eau en roulant dans les ruisseaux [gourgos) ou en dégorgeant par les gargouilles.

* Jean d'Albret, baron de Miossens et de GoarasCj était fds de Jeand'Albret et de Suzanne de Bourbon. Il était à la fois parent du roi Henri IV par son père et par sa mère, laquelle avait été la gouvernante du jeune prince de Béarn. Une lettre adressée par le roi de Navarre à son ancien camarade d'enfance (janvier 1576, p. 81 du tome I du Recueil des lettres missives) porte cette inscription : A mon cousin Mons" de Miossens, premier gentilhomme de ma chambre, gouverneur et mon lieutenant général en mes pays de Béarn et Basse Navarre.

* Limon est aujourd'hui une paroisse du canton de Lavardac. Voir sur cette localité la Monographie historique du canton de Lavardac, par M. J.-B. Truaut, Agen, Prosper Noubel, in-8» 1851.

M. de '.Beauqualun, principal du Collège de ceste ville, mourust le XXV* nobambre 1597.

Thomas Thierry, s'estant retiré près son fils à Lisle, mourust au mois d'octobre 1597.

Rancotte de la Flore , vefve à feu le cappitaine David,* mourust lexxviii« décembre 1597.

Judic de la Fite, ^ ma filheule, nasquit le 9' jenvier 1598, et fust baptizée au lieu de Puchx, par Mons' de Ferré, Ministre, le di-menche xviii® dudit mois et an que dessus.

Maistre Jean de Vergés, Procureur Général au siège d'Albret, ^ mourust dans la ville de Bourdeaux, le xix^ jenvier 1598, ou il estoit allé pour poursuivre quelques siens procès.

François du Porté, maistre menuisier, autrement appelé le sergent Duporté, mourust le dernier jour de jenvier 1598.

Le 5° fevrier, passa en ceste ville, un homme de grand stature, ayant sa femme et deux petites filles avec luy, soy disant opérateur en tellejperfection qu'il entreprenoit faire voir les aveugles, garir les écrouelles, la goutte, la gravelle, et plusieurs autres maux, et entre autres faisoit engrosser les femmes stériles. De quoy plusieurs le creurent, mettant en pratique les remèdes qu'il leur enseignait.

' Les gages du capitaine David figurent] aux registres de la Chambre des comptes de Nérac, à la date de 1586-87 (Voir VIN-ventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées. Série B).

- Cette filleule paraît être en même temps sa nièce, Jeanne de Pérès, sœur d'Isaac, ayant épousé en secondes noces, en 1597, Pierre Laffite, à Lavardac.

^ La veuve de Maître Jehan de Vergés est inscrite au rôle des tailles de 1599, Portai de Bourdeaux.

La ville était divisée, aux xvic et xvii« siècles, en quartiers portant le nom de ses portes. Portai de Condom s'ouvrant sur la route de ce nom ; Portai du MarcadieUf s'ouvrant sur la route, dite aujourd'hui, de Mézin ; Portai de Bour-

Mais, dans quelques jours, on sceut que c'estoit un oommé-clien et joueur de farces, lequel, venant de la Court, avait invente cest art pour gagner sa vie. Aucuns luy donnarent de l'argent qui ne feust sans le regretter, à cause que, tant hommes que femmes, demeura rent au mesme estât qu'auparavant, ne recevant aucun soulagement de ses rceptes qui n'estoient que suc de blettes rouges.*

Guillaumes Blondeau, autrement appelé maistre Tarrascon, mourust le X® mars 1598.^

Au mois de novembre et décembre de l'an 1507, jenvier et fébrier 1598, que sont quatre mois ensuivans, furent de grandes pluyes continuelles qui ne cessarent pendant tout ledit temps. Cela fust cause que le pouvre peuple patit beaucoup, ne ce pouvant ocuper a aucun travail, estans plusieurs d'iceux, constraintz à demander l'aumosne, chose qu'ilz n'avoient fait de leur vie. Il y heust un desbordement gênerai des rivières. Bayse le fust deux fois audit mois

deaux, s'ouvrant à l'extrémité de la rue qui porte encore ce nom ; Portai du Pont, s'ouvrant sur le pont du Petit-Nérac et comprenant la vieille ville ; Portai de Fontindère, s'ouvrant sur la route, dite aujourd'hui, de Barbaste. A ces portes sont joints les villages qui en dépendaient : pour le Portal de GoNDOM : Lou Gastéra, — Touzon, — Lasbordettes, — Lassaubole et Monicou, — Lestatge-de-dessoubs, — Lestatge-de-dessus, — Andrante, Asquets, Lassale-de-Mounou, — Joulan, — Bernat-Doux, — Tirot : Portal du Marca- DiEu : Dazzeria, — Tauziete, — Mourat, — Gauderoue, — Larrat, — Nissou,

— Poulyè : Portal du Pont : Nazaret, — Maie, — Pères, — Loumies, — Lusclade, — Lou Gay, — Goffette, — Padier, — Les Angès-de-haut, — Laramé,

— Laouillaou, — Petit Esparros, dit Saint-Perdou, — Pelane, — Meulan, — Breschan, — Durou,[^] — Larché, — Magnertes, — Mazères, — Betpaumes, — Micheau, — Bonat : Portal de Fontindère : Laubugnc,['] — Lou Garrouè, — Nicoulaou, t— Serbat. Le Portal de Bourdeou ne commande à aucun village ; il se confond avec celui de Fontindère.

['] Voir sur la blette en général, sur la Mette rouge en particulier, un long "article dans le Dictionnaire de Trévoux (édition de 1871, t. I, p. 931).

* Guillaume Blondeau, habitant le quartier du Portal de Marcadiou, est inscrit ainsi au livre des tailles de 1599 : Hoirs de G. Blondeau, dit Tarascon

de fevrier, entrant bien avant dans la ville.* En ladite année 1598, les pouvres furent baillés a nourrir aux habitans de ladite ville.[^]

Monsieur Maistre Jacques du Faur,[^] mourust le 13[^] mars 1598.

Monsieur de Sainctteraille,^{'*} mourust le xiii^{*^} mars 1598, aagé de cent un an.

['] M. J.-E. Boudon de Saint-Amans [Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne ; kgQn, 1836) ne mentionne pas le débordement de nos rivières en 1598, mais il dit sous l'année 1599 (t. I, p. 459) ; « Cette même année est signalée dans nos fastes par une grande inondation de la Garonne. Ses

eaux s'élevèrent très haut, et renversèrent le mur de la ville qui formait l'enceinte méridionale du jardin des Cordeliers d'Agen....»

2 Ce fut la même chose à Bordeaux, comme nous le voyons par ce passage du Supplément des Chroniqueurs de la Noble ville et cité de Bourdeaux, par Jean Darnal, déjà cité, p. 3 : « Ladite année estant fort diseteuse, et la ville pleine de pauvres mourans de faim, fut arrêté, qu'ils seroient despartis en toutes les maisons sans exemption de personne, ayant moyen d'en nourrir.»

3 Habitant le quartier du Pourtal de Marcadieu. Inscrit au livre des tailles de 1599. Les Dufaur étaient alliés aux Pérès, Jean Pérès ayant épousé Marie du Faur. Dans le livre de raison de la famille Caucabane, on trouve un Michel du Faur inscrit pour une dette*de douze cents francs bourdeloys à la date de 1595.

* Bernard de Montesquieu, seigneur de Saintrailles, était le troisième fils de Imbert de Montesquieu, seigneur de Gelas, et de Magdelaine, dame de Sainte-Colombe. Il était devenu seigneur de Saintrailles par son mariage avec Francienne ou Francine de Ghamborel, dame de Saintrailles. Le P. Anselme {Histoire Généalogique des Grands officiers de la couronne, t. vu, p. 283,) lui donne les titres que voici : Seigneur de la Mothe et de Cumont, écuyer d'écurie du roi et gentilhomme de sa chambre, mestre de camp des bandes françaises, capitaine des gardes du roi de Navarre, chevalier de l'ordre et gouverneur de la citadelle de Metz, » ajoutant qu'il mourut après 1099, alors que, comme on vient de le voir, il mourut avant 4599. M. Samazeuilh {Bibliographie de l'arrondissement de Nérac, p. 760-761,) nous apprend que « dans une lettre de Henri, roi de Navarre, du 22 janvier 1579, et que possède la famille de Faulong, M. de Saintrailles est qualifié de

capitaine et gouverneur des parcs et garennes de Durance, charge que ses prédécesseurs paraissent avoir aussi exercée. » On peut lire la lettre citée par M. Samazeuilh, aux pages 135, 136, du tome viii du Recueil des lettres missives de Henri IV, où elle a été imprimée d'après une copie transcrite par ce même M. Samazeuilh. Amanieu de Montesquieu, seigneur de Saintrailles, fils de Bernard de Montesquieu, né au château de Xaintrailles le 27 décembre 1584, marié, en octobre 1605, avec Hélène de Lupiac, fille de Jean de Lupiac, seigneur de Moncassin, obtint, le 24 octobre 1613, du roi Louis XIII la confirmation de l'état de garde des eaux et forêts du parc de Durance. M. Tamizey de Larroque a retrouvé, dans les archives du château de Xaintrailles, l'original sur parchemin de cet acte de confirmation dont il nous a communiqué la copie que voici :

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Le feu roy Henry le Grand, nostre

Monsieur de Panjas, mestre de camp du régiment de Guienne, * dressa sondit régiment, au mois de mars de l'an 1598, en ce païs d'Albret et Condomois, lequel estant en piedjut rompu vers la fin du mois d'avril ensuivant.

très honoré seigneur et pcre que Dieu absolve, auroit pourveu nostre cher et bien amé Amanieu de Montesquieu, sieur de Saintrailles, de Testât et office de gouverneur des eaux et forets de nostre parc de Durance, en nostre duché de Albret, que vouloit auparavant avoir et tenir le sieur de Sainte-Colombe, son père, suivant les lettres de provision qui luy en turent expédiées à Grenoble le vingtiesme jour de septembre 1600, dont ledict de Montesquieu nous ayanh faict suplier luy vouloir octroyer nos

lettres de confirmation, sçavoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons de sa personne et de son sens, suffizence, loyauté, expérience et bonne dilligence, à icelluy pour ces causes et aultres à ce nous mouvant, avons continué et confirmé, continuons et confirmons ledit estât et office de gouverneur des eaux et forests de nostre dict parc de Durance en nostre dict duché, qu'il a tenu et exerce, tient et exerce encore à présent, et lequel, en tant que de besoin, luy avons de nouveau donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes pour iceluy avoir, tenir, en jouir, en user doresnavant par le dict de Montesquiou, aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertez, droictz, fruitz, proffictz, revenuz, esmolumentz et gaiges et coustumes et qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira, et donnons en mandement à noz amez et féaux les genz de nostre Conseil et de noz comptes à Nerac que le dict de Montesquiou ils maintiennent audict estât et office... Donnée à Fontainebleau, le xxiiiie jour du mois d'octobre l'an de grâce mil six cens treize et de nostre règne le quatriesme. » Louis.

A propos de Durance, M. Tamizey de Larroque nous indique l'existence, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, qui appartient au fonds français (no 14309), de divers documents relatifs au duché d'Albret (xvii^e siècle), notamment d'un procès-verbal d'évaluation des commissaires du Roy, députés du Parlement de Bordeaux, du 15 avril 1655 (où l'on signale le moulin foulon ou moulin à draps de Barbaste, que fit construire le prince de Condé, de 1641 à 1651, l'ajoutant aux autres moulins à blé établis sur la Gélise, lequel moulin ne tarda pas tomber en ruine); le procès-verbal d'évaluation des commissaires du Roy députés de la chambre des comptes de Navarre, du 16 février 1657 ; des observations sur le procès-verbal d'évaluation dressé par les com-

missaires du Parlement de Pau, par M. Bartouil de Taillac, intendant du duché d'Albret, etc. Le revenu de la baronnie de Durance, cédée le 30 juin 1645 au prince de Condé par le sieur de Moncassin, est évalué à 1420 livres.

' François Jean-Charles, baron de Pardaillan, comte de Panjas, était Conseiller d'Etat, chambellan ordinaire du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de l'Armagnac, etc. Il avait épousé, en 1581, Jeanne du Monceau de Tignonville, fille de Lancelot du Monceau, seigneur de Tignonville, et de Marguerite de Selve, laquelle Marguerite avait été la gouvernante de Catherine de Bourbon.

Monsieur de La Serre, Gouverneur de Blaye,* Monsieur le Commandeur de Lussan, son frère,^ et Monsieur d'Aubeterre, fils dudit Seigneur de la Serre,^ arrivèrent en ceste ville, le mardy xii^e may 1598, venant de leur maison de la Serre pour disner et soupperches Jan Duluc/

Monsieur du Panjas arriva en ceste ville, le xviii^e may 1598, ayant délibéré d'y résider, et pour ce faire, loua la maison de Birac.^

Aumoisdejung de l'année 1598, le cartau bled froment se venoit vingt francz cinq soulz, et les autres grenages h l'équipolent.

* Jean Paul d'Esparbès de Lussan, septième fils de Bertrand d'Esparbès et de Louise de Saint-Félix, devint, dit M. J.-F. Samazeuilh {Biographie de l'arrondissement deNérac, p. 274), la souche des barons de La Serre, par son mariage du 16 avril 1570 avec Catherine Bernarde de Montagu, dame de La Serre. Il fut capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi, maréchal de ses camps et armées, sénéchal d'Agenais et de Condo-

mois, gouverneur de Blaye, chevalier des ordres du roi (1604) et mourut fort âgé, le 18 novembre 1616, dans la citadelle de Blaye. Ce fut ce même Paul d'Es-, parbèz de Lussac qui, en 1579, Henri de Navarre n'étant pas encore Henri IV, fit reculer le roi de Navarre qui s'était présenté devant Condom.

- Pierre d'Esparbèz de Lussan, sixième fils de Bertrand d'Esparbèz, un des plus intrépides compagnons de Romegas, fut glorieusement blessé, en 1565, au siège de Malte, en défendant la brèche. Il devint commandeur de Golfech, en Agenais, en 1594, et d'Argentens, près Nérac, en 1602, d'où il monta au grand prieuré de Saint-Gilles, en Languedoc. Il fit son testament à Arles en juillet 1620, étant conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé.

^ François d'Esparbèz de Lussan, vicomte d'Aubeterre, baron de La Serre, etc., fut capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal et gouverneur d'Agenais et de Condomois, conseiller d'Etat (novembre 1611), chevalier des ordres du roi (1612), maréchal de France (septembre 1620). Plus fécond encore que son père, il eut d'Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, qui lui apporta en dot (août 1597) la terre de ce nom, six fils et cinq filles, et non, comme l'a dit M. Samazeuilh {ibid. p. 278) sept fds et quatre filles. Le vicomte d'Aubeterre mourut en janvier 1628. * Figure au livre des tailles de 1599 comme habitant le Pourtal de Marcadiou. C'était un notable qui fut consul en 1605.

^ M. Samazeuilh ne sait pas d'où vient ce nom de Birac donné à la belle et grande maison existant encore aujourd'hui dans la rue de Condom. On

La paix faite entre le Roy Henry quatricsme de ce nom, Roy de France et de Navarre, et Philippe, Roy d'Espagne,* fust peubliée

en la ville de Nérac le viii^e juillct, l'jo^r de mecredi, 1598, où furent faitz les feux de joye accoustumés, trois en nombre, à savoir : au-devanfc le chasteau ; devant le Temple, aux Embarratz ; et l'autre, au petit Nérac, Messieurs les officiers, consulz et toute la ville en corps y assistant. Lesquelz feux ayans esté allumés, on ce rendit au Temple, auquel lieu feurent faites prières extraordinaires par Monsieur Renaud, Ministre. C'estoit à l'heure de douse heures dudit jour en laquelle action fut chanté le pseume LXVP.

Monsieur de Sainct-Hilaire, Ministre de la parolle de Dieu, ^mourus dans le chasteau du Roy à Nérac, lelundy xiii^e juillet 1598, traittant le prophète Osée.

Monsieur de Berceau, ^architecte du Roy, s'en retournant de Pau où il avoit esté envoyé par Sa Majesté, passa en ceste ville, ayant

trouve cependant au livre terrier de l'arpentement de 161 i : « Le S' de Birac tient une belle maison en forme de tour appelée au Cazaou du bosq, plus la métairie du Brana, en tout quatre cent dix-huit cartelades et demye. » Cette maison était nommée de Birac parce qu'elle avait été construite par MM. de Lard, seigneurs de Birac, et qu'elle était habitée par eux depuis plus d'un siècle et demi, comme on le voit par les documents cités par M. Jules de Bourrousse de Laffore dans les Notes historiques sur des Monuments féodaux ou Religieux du département de Lot-et-Garonne, à l'article Nérac.

' Le traité de paix avec l'Espagne, l'Autriche et la Savoie avait été signé à Vervins, le 2 mai 1598.

- M. de Saint-Hilaire mort en 1598 fut remplacé par M. de Masparaute. Parmi les noms de ministres de l'église réformée de Berne, nous relevons ceux de MM. Mermet père et fds, Jacques Dubédat, Saint-Hilaire, de Renault, de Masparaute, Lanusse, Daubus. C'est à ce dernier qui était en fonctions en 1626, qu'on doit le livre de VEhionisme, étude remarquable sur les ordres mendiants. (V. Bibliothèque municipale de Nérac.)

' Jacques Androuet du Cerceau, qui fut un des plus habiles architectes du xvr siècle, appartenait à la religion calviniste. Feu M. A. Jal, a retrouvé dans les registres du Temple de Gharenton, censurés aux archives de l'Etat civil (Palais de justice), et a publié, dans son Dictionnaire critique de biographie et d'histoire (Paris, 1867, in-S», p. 339) l'acte d'enterrement du grand

commandement de Madame,* de luy porter le plan du chasteau, jardin, garenne et parc de Nérac, ce qu'il fit, ayant demeuré les quinsieme, sezieme et dix-septieme d'Aoust a pourtraire les lieux y dessus. Ce fut en l'an 1598.2

Guillem Siurac, habitant de Lavardac, se noya par désespoir, au commun bruiet, au dessoubs le Pont-de-Bordes,^ le xii® septembre 1598.

Le sinnode provincial fut teneu en la ville de Nérac, le xvi* septembre 1598, o11 ils demeurarent jusques au dix neufviesmc, estant en nombre de xxvii ministres, et leurs anciens en outre, qui ce tinst dans le chasteau du Roy.'^

artiste. Le voici : « Le dix-septième jour de septerr^bre 1614, deliunct Jac- « qîcs Androuet du Cerceau, architecte des bastimens du Roy, estant de la « vraie religion, a esté enterré au cimetierre du faubourg Saint-Germain, « par Jehan Guillaume, fos-

soieur dud. cimetierre, oh le corps dud. deffunct ((a esté accom-
pagné par ses amis et Archers du Guet. »

' Madame Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV, déjà
rencontrée plus haut.

- M. Tamizcy de Larroque [Inventaire des meubles du château
de Nérac déjà cité] a reproduit (p. 27) ce passage de la chronique
en une note placée dans ce dernier article de l'inventaire des
meubles qu'Isaac de Pérès avait en garde : » Faict à Nérac en pré-
sence dudit Pérès, le dix-neuviesme aoust mille cinq cent no-
nante-huict. » Voici les lignes qui, dans cette note, précèdent la
citation du susdit passage : « En cette même année 1598 et en ce
même mois d'août, un des plus grands architectes du xvr siècle,
Androuet du Cerceau, leva, d'après les ordres de sa co-religion-
naire Catherine de Navarre, le plan du château de Nérac et de ses
dépendances, plan qu'il serait hien important de retrouver. »—
M. Lesueur de Pérès et M. Tamizey de Larroque ont en vain cher-
ché et fait chercher ce plan dans les dépôts publics de Paris, de
Bordeaux, de Pau, etc.

' Le pont-de-Bordes, situé sur la Baïse entre Lavardac et Bar-
baste, est un centre commercial et industriel d'une extrême
activité.

4 Ces synodes devaient être fréquents, on s'y rendait de fort
loin, et le budget de la religion réformée porte un article spécial
pour frais de voyage de synodes et colloques. En 1626, l'article est
ainsi conçu : « Sera prins de la somme de cent six livres cinq sous
due par les trois Dupuy, la somme qu'il conviendra employer
pour les frais de voyage de synodes et colloques. »

Romain Gervin, m^^ jardinier, fust envoyé par Madame, sœur unique du Roy, pour travailler au jardin de Nérac, le 10^ septembre 1598, et s'en alla avec sa famille, le xxx'= mars 1600. .

Charlotte de Saint-Genès, fille de feu Monsieur de Saint-Gens, Cons''' en la Court de Parlement de Bourdeaux* et femme de M. Pierre du Faur,^ Lieutenant Général d'Albret, mourust le 23 septembre 1598.

La femme de maistre Bernard Paouillac, notaire roial,^ et procureur au siège de Nérac, mourust le x« octobre 1598.

En l'année 1598, furent députés certains commissaires pour cognoistre sur le fait des usures, et entre autres, Brégan, Juge du Fresche,^ fut substitué par les dits commissaires pour juger lesdictz

^ M. de Saint-Gens n'est pas mentionné dans V Histoire du Parlement de Bordeaux de M. le président Boscheron des Portes, il était pourtant conseiller en cette Cour ainsi que cela résulte d'un acte de naissance dont voici la substance : le 12 avril 1579, Pierre de Saint-Genest , conseiller au Parlement de Bordeaux, et damoiselle Catherine de Tapie sont parrain et marraine de Léonor de Secondât (née le 31 juillet 1578 à La Gange en Artigues, baptisée dans Agen par le ministre Dolyne, fille de Jean de Secondât, II* du nom, écuyer, chevalier, seigneur. de La Fleyte, Roques, Clermont-Dessous, Roquefort, Sérignac, Montesquieu, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances en Guienne, conseiller aux Conseils d'Etat et privé de Sa Majesté, maître d'hôtel ordinaire du roi et de la reine de Navarre, gouverneur des châteaux de Nérac, Rions et Auvillars, et de dame Eléonore de Brénieu.

- P. du Faur est inscrit au livre des tailles de 1599. Habitant le quartier du Pourtal de Bourdeaux. Le Pourtal de Bordeaux était à l'extrémité de la rue qui porte encore ce nom et dans laquelle se trouve le couvent des Capucins, aujourd'hui l'Ecole des Frères de la doctrine chrétienne. La rue de Lapuzoque dépendait de ce portail et la maison du Faur se trouvait dans cette rue.

^ Dans le livre des tailles de 1599, on ne trouve qu'un Bernard Violle, notaire royal et habitant le quartier du Pourtal de Bordeaux, Peut-être y a-t-il quelque erreur de copiste.

* Aujourd'hui le Fréchou, commune du canton de Nérac, à 8 kilomètres de cette ville. Il y avait là une justice seigneuriale qui relevait par appel au sénéchal de Condom. Voir Dictionnaire géographique, historique et archéologique

faits usurères, et viiist tenir ses assizes en ceste ville, où il gagna force argent. Mais il fut interdit, par arrest de la Court, et la cognoissance renvoïée pardevant le Sénéchal. Ce fut le xxi* décembre, an que dessus. •

Le xvi' jenvier 1599, la rivière de Bayse fut grandement débordée à cause des grandes pluyes qu'il fit. Elle cerna le bout du Pont de la Garenne * qu'on ne pouvait y aller, entra aussi dans le jardin du Roy bien avant ;2 mesme dans la tour du Pavillon/ ou il y en avait deux pans de haut, contraignant Jan Laserre, maistre jardinier, de gagner le hault de ladite tour, pour se sauver.

Les pouvres mandians de la ville de Nérac et jurisdiction, furent logés et départis aux maisons des habitants d'icelle au mois de fevrier de l'an 1599, jusques au xv" jung ensuiuant.

de V arrondissement de Nérac , p. 190. Nous trouvons ce nom sous la forme Freixe dans une lettre de Henri IV, alors roi de Navarre, à François de Montpezat, seigneur de Laugnac. Cette lettre, écrite d'Agen le ,30 juin 1571 , et relative à une réclamation des habitants de Nérac, a été publiée par M. Tamizey de Larroque, d'après l'original des Archives du château de Xaintrailles , dans les documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais (p. 127-128). Les ruines du château du Fréchou sont du plus haut intérêt.

' Ce vieux pont, réservé aux seuls piétons, avait été jadis une dépendance du château. Alors, il se reliait aux fossés par un pont levés et était assez bas pour qu'à la moindre inondation le bout touchant à la garenne fut submergé.

2 La Baïse longe tout le jardin du roi, qui n'était défendu contre les débordements , à la fin du xvi^e siècle, que par un mur d'environ 2 mètres de hauteur.

^ Il s'agit de la tour dite pavillon des bains et qui ne servit jamais à cet usage. Pour la description de ce pavillon (V. Guirlande des Marguerites, pag.85). — Le pan ou l'empan étant de 23 centimètres, l'inondation de. 1599 ne serait pas montée bien haut puisqu'il y a 4 ans à peine au mois de juin 1875, l'eau s'élevait à 2 mètres dans ce même pavillon.

Monsieur de Goufrclcau,* conseiller en la Court de Parlement de Bourdeaux et Monsieur Desaignes,^ filz de monsieur Desaignes procureur général de Bourdeaux/ commissaires députés pour cognoistre et juger des crimes d'uzure, arrivèrent en ladite ville de Nérac, le xi* du mois de fevrier 1599. Par devant lesquels furent dressées plusieurs plainctes concernant lesdites usures,

qui fut cause que, un grand nombre d'habitants de ladite ville se craignant des jugemens desdits commissaires, le recusarent le xvii^e dudit mois que dessus, attendant leur revocation qui fut trois ou quatre jours après,

* Jean IV de Gaufreteau, l'aîné des enfants issus du mariage de Giraud de Gaufreteau et d'Antoinette Prieur, naquit vers 1558. Son père lui légua, par préciput, son office de conseiller au Parlement de Bordeaux «17 février 1580). Il prêta serment, comme conseiller, le 3 mai 1581. Il épousa Jeanne de Fronsac, devint doyen du Parlement, fit son testament à Bordeaux, le 28 février 1623, après s'être démis de sa charge en faveur de son fils aîné Jean V de Gaufreteau, et mourut peu de temps après. Voir l'Essai généalogique sur la famille Gaufreteau publié par M. Jules Delpit à la suite de la Chronique Bordeloise, par Jean de Gaufreteau (t. II, 1878, p. 318-327). M. Delpit, dans ce chapitre de son Essai généalogique, a rappelé (p. 319), d'après ce passage de la Chronique d'Isaac de Pérès, inséré dans le tome I des Archives historiques au département de la Gironde, l'envoi de Jean IV de Gaufreteau, à Nérac, en février 1599. L'auteur de la Chronique publiée par M. Delpit, fait de Jean IV de Gaufreteau ce bel éloge (t. II, p. 110) : « Unfdes plus gens de bien et des plus sçavants hommes de son temps. »

^ Monsieur Desaignes filz, paraît avoir joué un rôle fort peu considérable dans le Parlement de Bordeaux, et sa mission à Nérac est peut-être le seul incident qui ait jamais été signalé ^de sa vie de magistrat.

^^Jacques Desaignes devint procureur général au Parlement de Bordeaux par la résignation de son père, Pierre Desaignes, et, à son tour, il résigna sa charge en faveur de son gendre, M. de Pi-

chon. Voir sur ce magistrat les Archives historiques du département de la Gironde {Passim}, la Chronique de Jean de Gaufreteau, l'Histoire du Parlement de Bordeaux, de M. Boscheron Des Portes, etc. Voici en quels termes Jean Damai {Supplément des Chroniques de la Noble ville et cité de Bourdeaux, p. 171} annonce la mort du second procureur général Desaignes : «Le mardy 24 janvier 1618 mourut Monsieur Maistre Jacques Desaignes, procureur général, honorable personnage, et qui servoit bien en sa charge. Il avoit résigné son dit office, par survivance, à Monsieur de Pichon, Conseiller du Roy en la Cour, son gendre...»

M. Jules de Bourrousse de Laffore pense que ce nom doit être écrit des

n'ayant jugé qu'un ou deux procès. Les dits sieurs sen allarent dudit Nérac, le dernier febvrier 1599.

La femme de Matiiieu Durand, fille à feu François de Batz,* décéda le XXV® febvrier 1599.

Monsieur de Masparraulte '^ estant en la ville de Montauban, aspi-

Aygues, ou des Aiguës en latin de Aquis, et non de Saygues, comme Lainé l'a orthographié par erreur dans les Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France, tome VI, art. de Pichon, p. 7 et 8. — De Courcelles dit : « Jacques des Aygues, conseiller au Grand Conseil, eut de Mathive de Morian, 1580, Jacques des Aygues, marié à Sybille de Gascq. » — Le président d'Hozier orthographie : Aiguës (des). Tous les noms propres ont été des noms communs et, par suite signifient quelque chose. De Saygues ne signifie rien ; tandis que des Aygues ou des Aiguës veut dire des eaux, de Aquis. Avec le temps on a réuni la particule

des au nom Aiguës, et l'on a écrit Desaignes en un seul mot. C'est ainsi que dans le Procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse de Bordeaux, de 1189, on trouve : « Desaignes (Augustin) de Sales, baron de Laubardemont, seigneur de Tazac (représenté) par le marquis de Mons, son procureur fondé. » > (Nobiliaire de Guienne et de Gascogne , tome I, p. 201). Et à la même page : « Desaignes (Joseph), chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, Larousselle, Tibaudin et Ducastaing. » En résumé, d'Hozier et le bon sens veulent qu'on orthographie : des Aygues ou des Aiguës.

' Nous aurons l'occasion de reparler de la famille de Batz.

- M. de Masparault figure sur le Livre des départements pour le paiement des gages de MM. de Renault et de Masparault, ministres de la parole de Dieu, en 1600. Ces gages se payaient au moyen d'une cotisation proportionnelle aux biens possédés, tant dans la juridiction de la ville que hors d'icelle, cotisation qui s'élevait, en 1626, à la somme de quatorze cent trente et une livres, dix-sept sous, sept deniers. (Voir rôle des contributions de 1626 aux Archives municipales de Nérac). Le doyen, les deux ministres touchaient pour leurs gages, chacun six cents livres. On trouve, en outre dans le même rôle : « trente livras pour les gages de celui qui fait la lecture en chaire ; trente livres à celui qui entonne les psaumes au Temple ; douze livres à celui qui a la garde du Temple; douze livres à celui qui sonne les cloches, etc.» Le chiffre des protestants, chefs de famille, soumis aux taxes pour gages aux ministres de l'Evangile s'élevait, en 1600, à 700 environ pour la juridiction de Nérac. En 1626, ce chiffre avait baissé de 123 seulement. Dans l'intervalle, le roi Henri IV était mort et Nérac assiégé en 1621, s'était rendu à discrétion.

M. de Masparault, ministre protestant, établi à Nérac, était probablement

rant au saint ministère, fust prié par Tég'lise de Nérac do vouloir venir au milieu d'icelle pour estre ouy en propositions, afin qu'estant trouvé capable, il peut estre recea audit ministère, pour servir en la place de feu Monsieur de Saint-Hilaire. Ce qu'il fit, arrivait audit Nérac, avec sa femme, le 19« fevrier 1599. Sa première proposition fut le vendredi vi^ mars audit an. Ledit sieur de Masparraulte fust receu au ministère, le dimenche xxi' mars 1599, par monsieur de Mermet, qui luy imposa les mains à la fin du presche.

M' Pierre du Faur, lieutenant-général d'Albret, épousa la fille de Mons" de Labarrière de Thonex,* le samedi xx« mars 1599, comme on faisait les aménances ^ dans la ville de Lavardac, ayant fait venir

le frère de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur du Buy, de Grandval et de Ferrassou, fils de Michel de Masparault, seigneur du Buy et de Jeanne Le Comte. Ce Pierre achète, le 24 décembre 1608, la maison noble de Ferrassou, sur la rive gauche du Lot, paroisse de Saint-Sylvestre, juridiction de Penne d'Agenais, à haut et puissant seigneur François d'Orléans, comte de Saint-Paul. Le même Pierre de Masparault, seigneur de Ferrassou, gentilhomme-servant de Madame, sœur unique du roi, devenu veuf d'Anne de Maillard, épouse en secondes noces le 25 juin 1617, Marie de Lur, veuve d'Henry de Clermont, baron de Pilles, Il en eut Octavien de Masparault, seigneur de Ferrassou, marié le 3 décembre 1637, à Jeanne de Castillon Mauvezin Garboste.

' François de la Barrière, écuyer, était gouverneur, pour le Roi de la ville de Tonneins, en 1591 et 1592. Il fit son testament le 22 mars 1609. On trouve la famille de La Barrière établie à Tonneins au xve siècle. Voir le Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, par M. o' Gilvy, t. II. 1858, p. 338. Ce généalogiste n'a pas connu le mariage que signale ici le chroniqueur. Il énumère cinq filles de François de La Barrière, Marie, Anne, Jeanne, Magdeleine, Elisabeth, mais il énumère aussi leurs cinq maris. Y avait-il une sixième fille oubliée par le généalogiste? Ou bien une des cinq filles connues se maria-t-elle^deux fois , une fois avec un des personnages mentionnés par M. O'Gilvy, une autre fois avec le fils de Pierre Dufaur?

^ Nous avons déjà trouvé et expliqué cette expression.

Mons' de Ferré, ministre de Puchx,* auquel lieu il épousa, au déceu ^ de tous.

Arnaudet Sabathé, habitant de la juridiction de Fieux,^ après avoir esté convaincu d'une meslianceté inouye, fust condamné, en ceste ville, à estre pendu et estranglé, et puis jette dans le feu, pour y estre consumé.'* De laquelle sentence il se porta appelant à Bourdeaux, où il fut mené. Ladite condcmnation ratiffice, on le ramena en ceste dite ville, où il fut exécuté, comme dessus, le xx-vii^ jour de mars 1599, aux Embarrats,^ devant le logis du Grand Pâtissier.

La fille de feu monsVde Jautan, femme de Jehan du Merc, mourust le second avril 1599.

' Aujourd'hui Puch, commune de l'arrondissement de Nérac, du canton de Damazan, à 28 kilomètres de Nérac, à 6 kilomètres de Damazan.

- Au désappointement de tous. On trouve encore l'expression : à notrd déçu, à mon déçu, dans deux tragiques de la première moitié du xviie siècle, Mairêt et Rotrou. M. Littré regrette cette expression, disant : elle vieillit [plutôt : elle a vieilli] ; cependant elle est bonne.

^ Commune de l'arrondissement de Nérac, du canton de Francescas, à dix kilomètres de Nérac, à quatre kilomètres de Francescas. Voir surFieuXy le Dictionnaire tant de fois cité de M. J.-P. Samazeuilh, p. 171-174.

* On peut rapprocher de cette condamnation un arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1586, contre Nicolas Dadozi, sodomiste, arrêt qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans le volume 137 de la collection Du Puy. On trouve un Jehan Sabathe inscrit à la date de 1600, au livre des départements, pour le paiement des ministres de la parole de Dieu. Il habitait le quartier du Pourtal du Pont. Un autre Guilhem Sabathé , hoste, est inscrit au livre de la taille de 1599. Pourtal de Condom.

' On appelait Lous embarrats, le quartier compris entre l'ancienne halle et le .château. C'était une partie de la ville renfermée dans la première enceinte abattue par Antoine de Bourbon.

Le S' Jehan Pinollé, mon beau-frère,* fiança la fille de feu M' Pierre Roy ,2 le lundi xix' avril 1599, dans le chasteau de Birac.^

Au mois d'avril et an que dessus, par favis du Consistoire de ceste ville, furent dressés deux bancz aux deux costés de la chaire, dans le temple de ladite ville pour asseoir^ les Pasteurs et Anciens estans en charge, en l'église. Ce qui fut fort contesté par M' Pierre du Faur. lieutenant-général d'Albret. Mais, en fin, ils

demeurarent en Testât, (Lesdits bancs furent ostés de leur place, au mois de juillet 1601.)

Madame la Duchesse de Monceaux ^ mourust dans la ville de Paris, le x* avril 1599, qu'estoit la veille de Pasques, n'ayant esté malade que deux jours, le Roy estant à Fontenebleau.

Monsieur le ducd'Espernon^ s'en allant aux Eaux d'Encauce, ^ passa

^ Guillaume Pinollé, son père, mort en 1597, était le beau-père du chroniqueur.

- Un Jehan Roy fut consul en 1609.

^ Voir plus loin.

* Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdaisière, naquit vers 1571. Elle n'avait donc pas encore trente ans quand elle fut frappée, le jeudi saint, de la maladie (éclampsie), dont elle allait mourir dans la nuit du vendredi au samedi. Voir sur celle que le plus galant de nos rois fit tour à tour marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, *Les Amours de Henri IV* par M. de Lescure (Paris, 1864, in-12, p. 171-299), et une étude spéciale de M. Jules Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, intitulée : *La mort de Gabrielle d'Estrées, h la suite des Ravillac et ses complices* (Paris, Didier, in-12 1873, p. 179-243).

' Jean-Louis de Nogaret était alors âgé de 45 ans révolus.

• Encausse est une commune du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, à 10 kilomètres de cette ville, canton d'Aspet, à 8 kilomètres de cette dernière locali-

té. Les eaux thermales d'Encausse attirent encore aujourd'hui beaucoup de malades. L'Historien du duc d'Epernon, Guillaume Girard, n'a rien dit du séjour de son héros à Encausse en 1599. On lit dans le célèbre Voyage de Chapelle et de Bachaumont (édition donnée par M. Tenant de Latour, Bibliothèque Elzévirienne de P. Jannet, 1854, p. 63) : « Encausse est un lieu dont nous ne vous entretiendrons guère, car excepté ses eaux, qui sont admirables pour l'estomac, rien d'agréable ne s'y rencontre. H est au pied des Pyrénées, éloigné de

en ceste ville, le xxix^e de may 1599, avec ses enfans, accompagné d'une honneste troupe de gentilhommes. Il se logea au logis de Mons^e de Labroue. Messieurs les officiers de la Justice et les Consuls, avec la livrée, furent le saluer.

Damoiselle Marie de Maniban, vefve a feu Mons^e de Douzan, mourust en ladite maison de Douzan, le xi^e jung 1599 et enterrée en ceste ville.

Pierre Brun, pâtissier de JNérac, beau filz de Jehan Sangla, marchand, mourust le xiiii^e jung 1599.

Le vingtiesme jung 1599, passa en ceste ville, un homme du pays

tout commerce, et l'on n'y peut avoir autre divertissement que celui de voir revenir sa santé. Un petit ruisseau, qui serpente à vingt pas du village, entre des saules et des près les plus verts qu'on puisse s'imaginer, éimt toute notre consolation. »

* Les enfants que le duc d'Epernon eut de son mariage (1587) avec Marguerite de Foix, comtesse de Gandalle, morte en 1593, étaient : 1^{er} Henri de Nogaret, duc de Gandalle, né en 1591, mort

à Casai en février 1639 ; 2° Bernard de Nogaret, duc d'Epéron, né en 1592, mort à Paris en juillet 1661 ; 3° Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, né à Angoulême en 1593, mort à Rivoli en septembre 1639.

- Voir, dans la Guirlande des Marguerites (p. 133) le sonnet LXV intitulé : Maison Labroue, et, en regard des vers de M. Goux, le commentaire où l'on apprend que la maison Labroue fut bâtie, vers 1560, sur l'emplacement du couvent des religieuses de Sainte-Glaire, dans la partie haute de la rue de Fontindelle (Fontindère).

^ Gette personne était probablement de la même famille qu'un M. de Maniban, qui fut président à la Gour des Aides de Bordeaux en 1651. . * Sans doute, Pierre de Gortion, sieur de Douazan, inscrit au livre des tailles de 1599, habitant du Portai de Marcadiou.

" u II existe près de Nérac, » dit M. Samazeuilh [Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 235), «un château qui porte le nom de Douazan et dont les De Mazelières furent possesseurs. » Voir, dans la Guirlande des Marguerites, p. 143, un sonnet de M. ^Maurice Lespiault, intitulé : La Motte-Doiiazan, et en regard, une intéressante page, sur le même sujet, de son frère, M. G. Lespiault, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Ce château, avec le domaine qui en dépend, après avoir appartenu aux héritiers de M. d'Aux, vient d'être acheté par M. Laroze qui l'a fait restaurer.

de France,* amenant sa femme avec lui, portant une sibette fort belle ^ et plusieurs autres singularités.

Le loup mangea une fille d'un nomme Mog-nat, trasseur, de Breissan, le IT-^jung 1509 près le lieu dudit Broissan. Ladite fille estoit aagée d'environ dix à onse ans. Bientost après, en fut mangé deux autres : une ii Fieux ^ et l'autre à Saint-Loup.'*

François Canteloube ayant esté prebstre l'espace de plusieurs années, protesta publiquement, le premier jour de juillet 1599, au commencement du presche, de vivre et mourir en la Religion Chrestienne Réformée, renonçant a tous les abus de la messe, comme n'ayant jamais estée instituée de Dieu, a ce que luy mesme confessa de sa bouche, en présence de tout le peuple, ayant touché en spécial plusieurs erreurs qui se commettent au baptesme et en la Cène. Ledit Cauteloube seu venant d'Espienx ^ à Nérac, fat attaqué et assailly par quelques-uns dudit lieu pour le tuer, mais, s'estant bien deffendu, il en tua un qui estoit met-tayer de George Fortumié, le xxv« juillet 1599. Ledit Canteloube fut mis prisonnier jusques au 25^ avril 1601 .

Le iiiij" juillet 1599, passa en ceste ville deux jeunes hommes portant une petite fille de fer, une galère, et un homme Turc, lesquelles pièces, par le moyen de certaines roues qui estoient dedans, alloint et seremuoint délies mesme, donnant sept ou huict tours a une table, qui leur servoit pour gagner de l'argent, faisant paier deux liards h ceux qui les vouloint voir.

En Gascogne, comme en Provence, comme en Dauphiné, etc., on appelait alors Pays de France le centre et le nord de la France, le pays où l'on avait jadis exclusivement parlé la langue d'oïl.

- C'est-à-dire une Civette, quadrupède vulgairement appelé chat musqué, et que les naturalistes connaissent sous le nom de Viverra Civetta.

' Nous avons déjà fait remarquer que la commune de Fieux appartient au canton de Francescas (arrondissement de Nérac.)

* St-Loup dépend de la commune de Montagnac. On y conserve dans la vieille église dépendant du château un Sarcophage romain qui sert de pierre d'autel. V. G. Tholin, Architecture religieuse de VAgeyiais, p. 286.

' Espiens est une commune de l'arrondissement et du canton de Nérac, à 6 kilomètres de cette ville. Voir ce que dit d'Espiens et de son château « dont il reste des ruines fort remarquables, soit par elles-mêmes, soit à cause de la beauté du site qu'elles dominent, » M. Samazeuilh, [Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac, p. 155-159).

Le X^e dudit mois que dessus, et a la mesme année, arriva en ladite ville un jeune homme faisant estât de fere plusieurs et diverses sortes de saulz, lesquelz il monstra dans le Chasteau, chose que Messieurs les Ministres de Mermet, de Renaud ^ et de Masparraulte ne peurent aprover, ayant esté, tout aussi tost, audit Ghasleau pour s'oposer à ce que lesditz sautz ne fussent faicts. Ce qu'il faisoit de plus rare, estoit de marcher sur une corde avec des boules-au dessoubdsdes pieds, h ce qu'il disoit.

Le Loup attaqua un cordonnier du petit Nérac ayant son espée sul le col, près le Saut appelé de Podecot, ^ duquel il eust asses affaire de se deffendre, et assura quil luy avoit donné un coup d'espée à travers du corps, qui donna occasion, bien tost après, d'y aller, sortant de ladite ville, gens a pied et a cheval, pour le trouver, ce qu'il ne fut possible , continuant à fere plusieurs maux en ladite jurisdiction. Cela fut le xih juillet 1599.

Arnaud Malet, tailleur, ^ mourust le xxi^e.aoust 1599.

En ladite année 1599, et au moys d'aoust, y eust grande mortalité de gros bestaith à corne, tant en la jurisdiction de Nérac qu'ez autres territoires circonvoisins, tenans la pluspart que c'estoit la peste et contagion dudit bestailh, h cause quil leur sortoit de grosses enflures en diverses parties de leurs corps, chose qui apporta beaucoup d'incomodité aux perdans.

Le château d'Espiens a inspiré un original sonnet à M. J. Noulens, qui l'a inséré dans une note de son beau recueil : Documents historiques de la maison de Galard (Paris, 1871-76, 4 vol. in-4°, t. IV, p. 855), et qui l'a reproduit dans la nouvelle édition de ses Troincales. Mi-Saintes-Mi-Profanes (Paris, Alphonse Lemerre, 1878, in-12, p. 297j. Il y a encore des Ganteloube ou Chanteloube à Espiens.

^ De Renaud, ministre de la religion réformée, inscrit au rôle des départements de 1600, pour gages aux ministres de la parole de Dieu.

- On appelle Saut-de-Podecot, un ravin au voisinage duquel le ruisseau qui coule entre Bapaume et Serbat se jette dans la Baïse.

' Arnaud Malet, tailleur, habitant le Portai de Condom , est inscrit au livre des tailles de 1599. Ce nom se retrouve encore aujourd'hui à Nérac. La chronique Pérès a cela de piquant qu'elle fait l'histoire du Néracais des divers états et met en évidence l'ancienneté de certains noms ignorés jusqu'à ce jour.

Isaac de Laporte, mon fillicul,* mourust le vingt-cinquième jour d'aoust 1509, n'ayant demeuré malade que trois ou quatre jours. Le ventre luy vinst fort entlé , qui donna occasion de le fère fendre et luy fut trouvé dans l'estomac et dans les intestins ung grand plat plein de verms qu'on jugea estre cause de sa mort.

Maistre Pierre Gardy, mouust le viij' septembre 1599.

Monsieur de Foulhon, Escuyer du Roy, passa en ceste ville, au retour de Barbotan,^ avec Madame sa femme, le xxi" septembre 1599.

' Sans doute un fils de sieur Francoys de Laporte, gouverneur du château deNérac, qui est inscrit au livre terrier de 1611 commepossédant le domaine de St-Martin et les métairies de Bartallet et du Balesté. — En 1628, il est désigné comme cy-devant gouverneur du château de Nérac.

Au livre de raison de la famille Gaucabane, on trouve cette note : « Francoys de Laporte, capitaine, sieur de St-Martin et Sire Arnaud Sernat me doibvent comme appert par obligation du 23 août 1588, la somme de deux mille deux cents livres. »

- Barbotan est un village de la commune de Gazaubon, département du Gers, arrondissement de Gondom. Suivant le Dictionnaire des Commîmes de la France, par Adolphe Joanne (Paris, Hachette, 1864, p. 182), les boues minérales et thermales de Barbotan auraient été « célébrées » par Biaise de Monluc dans ses Commentaires. Le terrible guerrier n'a nullement célébré les boues de Barbotan ; il s'est contenté de les mentionner ainsi (Edition de la Société de l'Histoire de France, t. HT, p. 93, 94, à l'année 1567) : « Et feismes une entreprinse le feu evesque de Gondom (Robert de Gontaut), les seigneurs de Saint-Orens et de Tilladet frères (Antoine et François de Gassagnet), p^ur aller aux baings à Barbottan; comme les médecins m'avoient ordonné, pour une deslouveure de cuysses que j'ay, laquelle je prins à la prinse de Quier, de quoy M. d'Aumalle est bien souvenant; je croy que je ne la perdray que je ne sois mort. » Ge fut en se ren-

dant à Barbotan, et pendant la nuit passée dans la maison de M. de Panjas (Ogier de Pardaillan, seigneur de Panjas), que Biaise de Monluc eut ce songe ou plutôt ce cauchemar qu'il a raconté avec tant de pittoresques détails (p. 94-98), qui le « travailla plus » que s'il eût eu « quatre jours la fièvre continue, » et à la suite duquel il se trouva comme, dit-il, « si je fusse sorti d'une rivière, ma chemise, les drapz, la couette du lit, toutes en eaux; » ce qui obligea Madame de Panjas (Françoise d'Aydie) à « bailler des drapz » et à faire sécher la couette devant le feu. — Voir sur Barbotan un malicieux et spirituel sonnet de M. Faugère-Dubourg {La Guirlande des Marguerites, p. 249}.

Le xx^e septembre de l'année 1599, fut convoquée une grand assemblée dans la ville de Thononx,' composée tant de la noblesse, tiers estât, que ecclésiastiques, si estant tenu, ù mesme temps, le sinnode provincial. La dite Assemblée n'estoitque pour députer quelques uns d'entre eux, des trois corps, pour aller trouver le Roy affin de le suplier faire veriffier son édict en la Court de Parlement de Bourdeaux. Et, à ces fins, furent esleus Messieurs de Gazes et de Renaud,^ Ministre de l'église de Nérac, lequel partist le xxiii^e septembre, an que dessus.

Monsieur et Madame de Vicose,^ ayant demeuré un mois ou six septmaines en ceste ville, sen partirent le xxvg septemibre 1599.

' Tonneins, chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, à 16 kilomètres de cette ville, à 46 kilomètres d'Agen. C'est la petite Genève de l'Agenais. L'assemblée de septembre 1599 n'a pas été connue du consciencieux auteur des Recherches historiques sur la ville et les an-

ciennes baronnies de Tonneins, feu M. L. F. Lagarde (Agen, 1833, in-8").

- Il est question de ce M. de Renaud dont le nom a été déjà annoté dans une lettre de Henri IV à M. de Pencharnaut, publiée par M. J. Guadet dans le tome IX des Lettres missives. Supplément, 1876, p. 266.

^ M. de Vicose était un des secrétaires de Henri IV. Il est souvent appelé Bissouse ou Bysouse, parfois Viçose, dans la correspondance de ce prince (t. I, p. 91, 376, 414, 416, 481, 593, 603 ; t. H, p. 205, 402, 466, 475, etc.) Voir sur M. de Vicose une note de M. Tamizey de Larroque sous Une lettre inédite de Madame de Monthrun {x\nnuaire -Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1864, Deuxième partie, p. 121), et une autre note du même érudit dans l'Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement de Bordeaux (1867, in-8", p. 30, note 2). Voir encore une lettre de M. de Vicose à Henri IV, du 6 juillet 1606, où il lui rend compte du voyage du maréchal d'Ornano et fait un charmant éloge de la ville de Pau, lettre publiée par M. Tamizey de Larroque dans la Revue d'Aquitaine (tome XIII, 1869, p. 355-356).

M. de Vicose ou de Viçose qui, le 8 juillet 1579, contresignait une lettre d'Henri, roi de Navarre, datée de Nérac, dut transmettre à son fds une grande situation. On en trouve la preuve dans les deux faits suivants : En 1637, haut et puissant seigneur, messire Henry de Vicose était seigneur baron de Cazeneuve, Castelnau de Cernés et Baleyssac. Le 6 janvier 1648, dame Marie de Vicose était mariée avec haut et puissant seigneur messire François de Gaumont de La Force, se qualifiant marquis de Castelmoron,

Le samedi ix^o octobre 1599, oa commença a fer garde aux portes de la ville de Nérac, à cause de la contagion qui estoit ci Bourdeaux,* et fut continuée jusques au 8^e janvier IG00.

La vefve de Monsieur Colrat, Ministre, mère de Jehan Laburthe,'^ mourust à la maison apellée à Castagnet, ou autrement au Lavay,"le 8^e octobre 1599.

Monsieur de Ravenne,* conseiller du Roy et Président en la Court de Parlement de Bourdeaux, avec madame sa femme, arrivarent en la ville de Nérac, le xxviii^e octobre 1599, n'y ayant demeuré que deux jours.

Jehanne de Molis, femme de Jacques Vier,'^ mourust le xxix^e octobre 1599.

seigneur baron de MontpoLilian, Gazeneiive, Custelnau de Cernés, Baleyssac et autres places, dans l'acte par lequel il engage pour quatre ans la baronnie de Montpouillan, moyennant la somme de 30,000 livres. Sur cette somme, Gabriel de Brocas compta 27,000 livres, dues par les dits marquis de Castelmoron et dame Marguerite de Vicose, à noble Alexandre Sacriste, seigneur de Malvirade et du Gréset, et dame Marie de Vicose, épouse de ce dernier.

' On lit dans le Supplément des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, par Jean Darnal (p. 111, à Tannée 1599) : « La peste travaillant la ville de Bourdeaux, le Pioy escrivit et donna assurance de sauver les offices à tous ceux qui demeureroient dans la ville, pendant la contagion : ce qui fit que beaucoup de principaux qui s'en fussent allez, demeurèrent pour servir le Roy et le public en leurs charges. Et Messieurs les Jurats nommèrent chacun en sa Juradc, un Bourgeois pour coadjuteur. »

* Inscrit au livre des tailles de 1599, il habitait le quartier de Fontindère.— Gratification à Jean de Laburthe, maître des requêtes (Chambre des comptes de Nérac. Série B.). — Ce nom est encore honorablement porté aujourd'hui par un maître forgeron de Nérac.

" Le Lavay, propriété appartenant aujourd'hui au colonel Lafitte. Située sur la route de Mézin, près Tauziète.

* M. de Ravène n'est mentionné ni dans l'histoire du Parlement de Bordeaux, de M. Boscheron Des Portes, ni dans la Chronique Bordeloise, de Jean de Gaufreteau.

* Jacques Vicr et sa femme, inscrits au livre des tailles de 1599, habitaient le Quartier de Marcadieu.

Monsieur de Grigaos,* gentilhomme de Périgord, mourut de la dissenterie, dans la ville de Nérac, au Grand Pâtissier, le iiiii« novembre 1599, et fut porté à Lavardac, pour estre ensevely, a cause quil estoit Papiste.

* Daniel de Talleyrand, chevalier, prince de Chalais, comte de Grignols, marquis d'Exideuil, baron de Beauville et de Mareuil, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes de ses ordonnances. La châtellenie de Grignols fut en sa faveur érigée en comté, et celle d'Exideuil en marquisat. Le roi Louis dit dans les préambules des Lettres d'érection, que ledit Daniel de Talleyrand est issu en ligne directe des anciens comtes souverains de Périgord. Archambaud VI, dernier comte souverain de Périgord, eut ses biens confisqués en 1399. La branche cadette, dite des Talleyrand, seigneurs de Grignols, est la seule existante de nos jours.

Ce Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, premier comte de Grignols, mort à Nérac, le 4 novembre 1599, est le fils de Julien, le petit-fils de François, et l'arrière petit-fils de Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols et de Fouguerolles, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, chambellan du roi Charles VIII, etc., etc., marié en 1478 avec Marguerite de La Tour Turenne, fille d'Agne de La Tour, vicomte de Turenne, et de Marie de Beaufort. Le même Daniel de Talleyrand fut le premier de sa race baron de Beauville]]en Agenais, par suite de son mariage, contracté le 31 octobre 1587, avec Jeanne François de Lasseran Massencome de Monluc, fille du maréchal Biaise de Monluc et d'Isabeau de Beauville.

Cette Isabeau de Beauville, fille et héritière de haut et puissant seigneur François de Beauville, seigneur baron de Beauville et de Ferrussac, et de sa seconde femme, Claire de Laurens, dame de Soupex, avait épousé: 1^o en 1559, Biaise de Lasseran Massencome, seigneur de Monluc, Estillac, Le Sempuy, Puch de Gontaud, etc., maréchal de France en 1574, mort à Estillac en 1577 : 2^o le 23 novembre 1579, François de Pérusse, comte des Cars, lieutenant-général au gouvernement de Guienne. Jeanne François de Monluc, née du premier mariage d'Isabeau de Beauville, comtesse des Cars, porta la baronnie de Beauville dans la maison de Talleyrand-Périgord, qui l'a conservée jusqu'à la Révolution.

Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, comte de Grignols, marquis d'Excideuil, etc., mort à Nérac le 4 novembre 1599, et son épouse Jeanne François de Monluc, baronne de Beauville en Agenais, sont le cinquième aïeul et la cinquième aïeule du célèbre diplomate Charles Maurice, prince de Talleyrand.

Cristophe Bonamic, juge de Lavardac, mourust de la dissenterie, le iii^e du mois de novembre 1599.

La femme du Scg'ue* Lalgé Dupuy, mourust le vi novembre 1599.

Monsieur de Roquepiuc, gouverneur de la citadelle de Condom, mourust en ladite ville, le ix novembre 1599.

Françoise du Fau, femme de Bernard Durand, huissier en la chambre des Comptes de Nérac, mourust le xviii novembre 1599.

Peyronne de Castagnet, vefve à monsieur du Clatelet, en son vivant ministre de l'église de Nérac, mourust le xv^e décembre 1599.

David de Bourges, après avoir esté malade un fort long temps, mourust le xxviii^e décembre 1599.

Madame Barraby, rehgieuse au couvent Sainte-Claire de Nérac, mourust le premier de janvier 1600.

' G'est-à-dire du sonneur, du carillonneur. Le mot est venu de signurrij « Campana, Noa italis, segno, » comme le rappelle Du Gange {Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, V^e signum. » Le mot patois hatsin retient l'abréviation de sigmim, comme le mot français tocsin. Ce Dupuy figure au livre des tailles de 1599, il habitait le Portail du Marcadiou.

- Bernard du Bouzet, seigneur de Roquepine, était le second fils de Jean du Bouzet, seigneur des Cots, Roquepine et Pouy-Carrégélard, et de Bernardine de Montlezun. Il fut nommé maréchal de camp le 1^{er} avril 1589. Il avait obtenu le gouvernement de

la ville de Condom en 1587. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il avait épousé, le 5 juin 1575, Anne de Biran d'Armagnac de Gohas. M. J. Nouions , à qui nous empruntons ces renseignements {Maisons historiques de Gascogne, t. I. Généalogie du Boiizety p. 143-164), fait mourir M. de Roquepine (p. 159) un jour plus tôt que notre chroniqueur, le 8 novembre.

^ Une rue de Nérac porte le nom de rue de Bourges.

* Il existait en 1357 , puisque l'on conserve à Condom un acte du 13 février 1357, où l'on voit Bernard, sire d'Albret, doter, de concert avec sa femme, Marthe d'Armagnac, le couvent de Sainte-Glaire de Nérac, d'une rente de 500 livres, et ce en considération de Marguerite et Cécile d'Albret, religieuses en cette maison. Arnaud-Amùnieu d'Albret , frère de ces deux religieuses, assigna cette rente sur ses domaines de Gasteljaloux, par acte du 8 mai 1362. Enfin le 13 février 1484, Alain d'Albret, céda au même monastère de Sainte-Glaire de Nérac, en paiement de ladite dot, un

Guillaume Duprat,* boucher, dit Pontet, mourust le iiij* janvier 1600.

Jehan Naury, potagier de Madame,^ mourust à l'escuerye, le second janvier 1600.

Latge du Puy," jurât de la ville[de Nérac, mourust fort vieux homme, le V janvier 1600.

Isaac Murât, fils d'Estienne,^ habitant de Nérac, étant au pays de Lhorrenne, au service de Madame, sœur unique du Roy de France et de Navarre, ou il exerçoit l'office de Cappitaine de muletz,^ bien tost après s'estre révolté de la Rehg'ion Réformée

et adonné à la paillardise, il commist un meurtre en la personne d'un sergent de maire, pour punition duquel il fut pendu et étranglé a un lieu nommé Sainct-Germain,^ au païs de Lhorraine, le premier jour de décembre 1599.

domaine dit à Daramé dans la juridiction du Puy-fort-Eguille. (Samazeuilh. dictionnaire géographique de V arrondissement de Nérac. Article Nérac, p. 12 et 13.) Ce couvent, en partie brûlé sous Jeanne d'Albret, fut réédifié et ne se confondit avec l'hospice que l'an m de la République française, au moment oti les couvents furent fermés. L'hospice de Nérac, fondé par Henri IV dans la rue de Fontindère , fut détruit par un incendie en l'an vi de la République. Le couvent Sainte-Claire occupait jadis tout l'espace compris aujourd'hui entre les Grandes-Allées, la rue de Fontindère, la rue des Portanets et la rue Marcadieu. Il fut considérablement réduit par la caserne de gendarmerie et le temple protestant qu'on installa dans l'ancienne église du couvent. (Archives municipales de Nérac.)

* Inscrit au livre des tailles de 1599, habitait le Portai de Bourdeaux.

- Potagier de Madame sœur du Roy (Catherine de Bourbon) , inscrit au livre des tailles de 1599 ; habitait le Portai de Condom.

' Inscrit au livre des tailles de 1599. Portai du Pont.. Un autre Latge de Pérès est inscrit au même livre au village de Pérès. — Le Puy-fort-Eguille, près Nérac. La juridiction appartenait presque en entier au commandeur d'Argentenx.

* Il y a un Guilhem Murât inscrit au livre des tailles de 1599. Habitant du Portai de Condom..

' Jd. Est conducteur de mulets.

' Saint-Germain, aujourd'hui commune du département de la Meurthe, arrondissement de Lunéville, canton de Bayon, à 39 kilomètres de Nancy.

{[n laquay de Madaine, sœur unique du Roy de France et de Navarre, ayant esté envoyé par Son Altesse, vers Madame de Panjas, ' à Pardcillan,2 comme il s'en retournoit accompagné d'un autre laquay de Monsieur de Mongln,^ Premier Maistre d'iistotel du Roy, il tua un pource homme de Lauseynan,^ auprès dudit lieu, d'un coup d'espce qu'il luy donna au travers du corps, pour quelque petit débat qu'ils eurent ensemble. Tous les deux laquais furent amenés prisonniers en ceste ville. En fin, ayans obtenu lettres de grâce, ils furent eslargis le xxix' mars 1600, ayans faict ledit murtre le xvii^o janvier audit an 1600.

L'édict de paciffication^ faict parle Roy Henry, Roy de France et de Navarre, en faveur de ceux de la religion, après avoir esté vérifié et enregistré en la souveraine Court de Parlement de Bourdeaux, fut peublié dans la ville de Nérac, le mecrdy xvi^e febrrier 1600, Messieurs les Officiers et Consuls y assistans avec tout le peuple, en corps. Après laquelle peublication, on alla rendre grâces à Dieu, dans le Temple ou Monsieur de Masparault, Ministre, fit la prière, ayant chante le pseume cxiii'.

' Voir note ci-dessus sur M. de Panjas.

- Pardeillan est un village de 200 habitants, dans la commune de Valencesur-Baïse, département du Gers, arrondissement de Condom.

^ Robert de Harlay, baron de Montglat, était le troisième fds de Robert de Harlay, seigneur de Sanci, et de Jacqueline de Morvilliers. Il mourut en 1607. Sa femme, Françoise de Longuejume, fut la gouvernante du Dauphin, le futur Louis XIII. Voir dans les Lettres missives de Henri /F, de fréquentes mentions des deux époux, dont le nom s'écrivait parfois Montglas.

* ■ Lausseignan est une paroisse qui fait partie de la commune de Barbaste, déjà nommée. Voir ce qu'ont dit du village de Lausseignan, autrefois siège d'une justice royale, M. J. B. Truaut, dans sa Monographie historique du canton de Lavardac, et M. J. F. Samazeuilh, dans son Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac.

' C'est le célèbre édit signé dans la ville de Nantes, par Henri IV, le 13 avril 1598, et qui ne fut publié que plus d'un an après avoir été signé à cause des difficultés que son enregistrement rencontra près des Cours de justice. Le président, J.-A. de Thou, rappelle (Livre CXXII de sa grande histoire), qu'il avait travaillé pendant deux ans à préparer la rédaction de l'Edit avec Gaspard de Schomberg, Emeric de Vie, et SofTrey de Calignon,

Monsieur Renaud, Ministre de l'Eglise de Nérac, ayant esté député avec Monsieur de Gazes pour aller trouver la majesté du Roy de la part de ceste province touchant la véiification de L'Edit, arriva en ceste ville le xxv feigrier 1600, ayant rendu raison de sa délégation et faits particuliers, en la Maison de Ville, le 28* dudit mois.

Guillaume Richard, marchand ceinturier,^ mourust le xxviii" fevrier 1600.

Arnaud Monhet, Sergent, mourust le 7" mars 1600.

Isaac de Pérès, filz d'Annon, mon pupille, mourust dans le Chasteau, le samedy xi[^] mars 1600, à onse heures de nuit.

Oddet, marchand pâtissier, mourust le 13' avril 1600.

Jehan du Fray, portier de la porte de Saint-Germain,[^] mourust le xxiii' auriil 1600.

Monsieur de Fonlevon,[^] Escuyer du Roy, mourust à sa maison, le xi' mars 1600.

Le premier jour de may 1600, fut convoqué une assemhlée dans la ville de Sainte-Foy oij estoit Monsieur le Mareschal de Bouillon[^] et plusieurs autres seigneurs accompagnés d'un grand nombre de Ministres et autres personnages de qualité du Tiers Estât, les tous de la Religion, auquel lieu fut procédé à la nomination d'un Président, six Conseillers et un avocat du Roy, pour la Ghambrede L'Edict,* les tous de la Religion.

' Inscrit au livre des tailles de 1599. — Portai de Condom. Il avait pour femme, Marie Dupin.

- La porte Saint-Germain était, au Petit Nérac, derrière l'église de ce nom. La place Saint-Germain ou des Gordiers, marque encore aujourd'hui le lieu où fut l'église.

[^] Les gages de Fonlebon ou Fontlevon, écuyer, sont inscrits à la date de 1584, aux registres de la Chambre des Comptes de Pau et Nérac. (Inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées, série B.)

* tîenri de la Tour d'Auvergne, que, comme nous l'avons déjà vu, l'on appelait le maréchal de Bouillon, depuis que le roi Henri IV l'avait (1592) nommé maréchal de France.

' Cette chambre avait été établie par l'article 31 de VEdit sur la pacification des troubles du royaume, article ainsi conçu : « En chacune de nos Cours de

Le judy xviii^e may 1000, fut célébré le jusne par toutes les Eglises Reformées de France estaiis averties de la résolution du Roy pour fêre recevoir le Concile de Trante' et remettre etrestablir les Jesuytes.² La dite célébration se fit aussi en la ville de Nérac, ledit jour que dessus, y ayant eu prières, le matin à six heures ; h liuict, presche ; ù douse, autre fois prières; et à deux heures après midy, de reschef presche qui fut la fin de l'action. Messieurs de Mermet et de Renaud, Ministres, ayant satisfait aux dits exercisses, pour estre Monsieur de Masparrault, leur compaignon, absent, s'en estant allé à Leyrac," à la prière de ladite Eglise, pour y célébrer ledit jusne.

Monsieur Cadroy, beau-frère de Sire Jehan Dauphin,[^] marchant de Nérac, mourust dans Bourdeaux, le xvii^e may IGOO.

Monsieur Renault, Ministre de la parolle de Dieu en l'Eglise Réfor-

parlemens de Grenoble et Bourdeaux, sera pareillement établie une Chambre composée de deux présidens, l'un catholique, et l'autre de la religion prétendue réformée, et de douze conseillers, dont six seront catholiques et les autres six de ladite religion... Et sera ladite séance de ladite Chambre de Bourdeaux audit Bourdeaux ou à Nérac. » En même temps qu'elle devait veiller à l'exécution rigoureuse des articles de l'Edit, cette Chambre connaissait des procès entre catholiques et protestants.

* On sait que le Concile de Trente, le dix-neuvième des Conciles œcuméniques, se tint, plusieurs fois interrompu, de

1545 à 1563. Charles IX, en 1564, refusa de faire publier dans son royaume les décrets du concile. Sous le règne de Henri IV, l'Assemblée du clergé réclama plusieurs fois la publication et la réception en France des décisions du Concile, notamment en 1598 et en 1606. Henri IV, pressé par ses ministres, MM. de Bellièvre et de Villeroy, était décidé, en 1599, à donner cette satisfaction aux ardents catholiques que venait de choquer l'Edit de Nantes, mais les observations du président de Thou (voir ses Mémoires, livre VI, à l'année 1599J, l'arrêtèrent et les calvinistes de la bonne ville de Nérac en furent quittes pour la peur.

^ Ce ne fut que trois ans plus tard, le 1^{er}* septembre 1603, que le roi Henri IV signa, étant à Rouen, l'Edit par lequel les Jésuites étaient rétablis en France. On trouvera le texte de cet Edit dans l'Histoire de Henri IV, par Scipion Duplex, in-folio, p. 348 et suivantes.

' Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton d'Astaffort, à 10 kilomètres d'Agen, à 7 kilomètres d'Astaffort.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. Portai de Condom.

mée de Nérac, partit le ix^e jung 1600 pour s'en aller en la ville de Bourdeaux, afin d'y commencer à preschier et redresser cette poure Eglise, suyvant la liberté accordée par FEdicl pour l'exécution duquel Messieurs de la Force* et de Refuge, l' Commissaires députés pour ladite exécution en la province de Guienne, furent envoyés par Sa Majesté. L'envoy dudit sieur Renault ne se fit que par manière de prest, pour le temps de quatre mois.

Le x^e jour de jung 1600, fut peublié un édict du Roy, en la ville de Nérac, par lequel Sa Majesté deffend à toutes manières de

gens de chasser. ^

• Jacques-Nompai' de Cuumont, marquis, puis (1637), duc delà Force, naquit le 30 octobre 1558 et mourut le 10 mai 1652. Voir la commission donnée par Henri IV au sieur de la Force « conseiller en nostre Conseil d'Etat et capitaine des gardes de nostre corps », le 17 avril 1600, dans les Mémoires authentiques de J.-N. de Caumont, publiés par le marquis de La Grange, t. I, 1843, p. 317. On lit dans ces Mémoires (Ibid. p. 130) : « Il (le sieur de La Force', était pour lors (1600), employé en Guyenne, Saintonge et Angoumois, où il avait été nommé commissaire pour la vérification de l'Edit de Nantes avec le maréchal d'Ornano et le sieur de Refuge, maître des Requêtes. En quoi il se gouverna si équitablement, qu'il trouva le moyen de contenter les Catholiques et ceux de la Religion, et la paix fut si bien cimentée que l'on n'entendit plus parmi eux ces noms de Papistes et de Huguenots, ainsi que c'était la coutume depuis le règne de François II. »

- Eustache de Refuge, seigneur de Précý et de Courcelles, alla faire vérifier l'Edit de Nantes en Languedoc, avant de se rendre en Guyenne [Mémoires du duc de la Force, t. I, p. 121]. On trouve sur E. de Refuge une notice biographique dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale (Fonds français n° 14018). Voir aussi dans le Recueil de M. Berger de Xivrey (t. VII, p. 69), une note où l'on rappelle qu'il était le fils aîné de Jean de Refuge et d'Anne Hennequin, qu'il fut conseiller au parlement de Paris, comme son père, et conseiller d'Etat, qu'en 1607 il fut ambassadeur en Suisse, et plus tard aux Pays-Bas, et qu'il mourut en 1617, âgé de 53 ans. Gendre du chancelier de Bellièvre, il était petit-fils, par sa mère, de l'avocat-général Mole.

^ Le chroniqueur vise V Ordonnance sur la chasse et les peines établies contre les contrevenants, du mois de janvier 1600. (Voir le Code des chasses, Paris, 1765, t. I, p. 193). Cette ordonnance défend la chasse aux non nobles, roturiers, tant d'église que marchands, artisans, laboureurs, paysans et autre telle sorte de gens, sous les peines les plus terribles ; le in-

Le cappitaine Raton, mourust à sa maison de Bonnecaze, le xxii° jung IG00.

Marthe de Mazclières,' femme de Monsieur iliobie de Brassay, Trésorier Général D'Albret,^ mourustle xxiiij'jung- IG00.

Le lundy iiij® septembre, fut convoqué une assemblée générale dans le Temple de ceste ville, où fut représentée la demande que ceux de l'Eglise Reformée de Bourdeaux faisoient pour obtenir Monsieur Renaud, afln qu'il fut tout a fait à eux. A quoi fut conclud par tous lesdits assemblés que le temps du prest estant expiré, ladite Esrlise de Bourdeaux serait sommée de le rendre. Aussi furent leues plusieurs lettres, tant de Monsieur Fedeau^ et de Gaixion,"^ Députés

fraction, amende; 2« infraction, le fouet et le bannissement de quinze lieues à l'entour du lieu du délit; 3« infraction, galères, après quoi le récidiviste était puni du dernier supplice. (Voir le même Gode, pages 200 et 201 du tome I.

* Voir pour cette famille et à ce nom , la Biographie de l'arrondissement de Nérac de Samazeuilh.

2 Thobic de Brassay, écuyer, seigneur, baron de Samazan, trésorier général d'Albret, frère de Nicolas de Brassay, auditeur ou secrétaire de la Chambre des Comptes établie à Nérac, assiste le

8 décembre 1597, au contrat de mariage de sa nièce, Marthe de Brassay (fdle dudit Nicolas), avec noble Isaac Jausselin, écuyer, secrétaire de la maison de Navarre et de ladite chambre des Comptes, fds de noble Pierre Jausselin, écuyer, et de Marthe Brocas et probablement neveu de Bernard de Jausselin, contrôleur des parcs de Durance en 1560. (Le même Thobie de Brassay, baron de Samazan, est qualifié conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Bordeaux, dans son testament du 7 mars 1630, par lequel il institue pour son héritier universel noble Jean de Jausselin, seigneur de La Grange, puis du Caudéré et du Petit-Guilhem, son petit neveu (fils d'Isaac et de Marthe de Brassay). Le testateur impose à Jean de Jausselin et à ses descendants de porter le nom de Brassay avant celui de Jausselin. C'est donc depuis 1630 que les deux noms sont réunis et portés par MM. de Jausselin de Brassay.

^ N'est-ce pas le futur président catholique de la chambre de l'Edit ?

* Ce devait être Arnaud de Gachon, dont le fils, Pierre, époux, vers 1610, de Sibille de Bacalan, fut conseiller du roi en la Cour de Parlement de Bordeaux et Chambre de l'Edit de Guyenne. (Voir Archives historiques du département de la Gironde, t. III, p. 368 ; Nobiliaire de Guienne et de Gascogne par M. Jules de Bourrousse de Laffore, t. III, p. 138.)

-Gide la Province de Guienne vers Sa Majesté, que, aussi, de Monsieur de Favas* et autres toutes tendans a donner avis comme le Roy avoit accordé que la séance de la Chambre de L'Edit seroit en ceste dite ville, et que, à ses fins, il faloit choisir lieu en icelle pour tenir l'audiance. On trouva bon que douze personnes fussent esleuz pour aviser en quel lieu elle seroit plus

commode; ce qui fut fait. Et le mesme jour, l'Auditoire et Parquet du Sénéchal fut jugé le plus à propos, y joignant le logis de Monsieur Dominique Yions, orphèvre.[^] De qiioy fut donné promptement avis aux dits sieurs Députés estans en Court, à Lion, ensemble des frais à quoy pouvoit monter toutes les réparations et ameublemens pour ladite audience, tout ainsin que lesdils sieurs députés avoient donné avis de ce fère, par leurs dites lettres.

Monsieur le Cardinal de Sourdy,[^] passa en ceste ville, le mardy xii® septembre 1600, ayant logé au Chasteau de Birac; lequel fut receu par Messieurs les Consulz accompagnés d'un bon nombre d'habitans ayans les Chaperons, et sortirent au dehors la porte de Fontindère. Auquel acueilh ledit sieur Cardinal tesmoigna par sa response qu'il avoit prins plaisir à l'honneur qu'on luy faisoit. Il deslogea, après avoir disné, prenant son chemin vers-Condom, venant de la ville de Bourdeaux.

* Jean de Pavas ou Fabas, dont il a été déjà question.

2 Dominique Vions, orfèvre, "inscrit au rôle des taillesjde 1599, Portai de Marcadieu. Le sénéchal habitant l'extrémité du cours du Griffon, on avait pensé à mettre son siège au lieu-dit des Anciennes prisons. L'orfèvre Vions devait alors résider devant la halle , dans la maison occupée aujourd'hui par un grainetier, et qui est d'apparence encore ancienne. On renonça à ce projet puisque la chambre de PEdit s'installa au Château dans la salle des gardes.

[^] François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, était fds de François d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'AUuyc, comte de La Chapelie, etc., et de Isabelle Babon de la Bourdaisière. Il naquit en 1575, reçut la pourpre romaine en 1598, fut sacré archevêque

de Bordeaux le 21 décembre 1599 et mourut à Bordeaux le 8 février 1628. Voir V Histoire du Cardinal François de Sourdis, par L. W. Ravenez (Bordeaux, 1861, grand in-8'), ouvrage qu'il faut compléter par les lettres du prélat insérées dans divers volumes des Archives historiques du département de la Gironde, notamment dans la tome XVII (1877).

Monsieur de Latrimouille,* venant du pays du Poytou pour s'en aller ^ liarbolan, arriva en ccsLc ville, le samcdy xvi*' septembre, sur le tard. Messieurs les Consulz sortirent bien avant, à la lumière des flambeaux, pour lui offrir \epeîihlic{1), accompagnés d'un fort grand nombre d'habitans. Il alla loger chcs Jan Duluc et partit, le lendemain, après disner, en Tan IG00, cstans Consulz, Messieurs Bertrand de Lavallade, advocat,^ Pauillac,^ Duluc, "^ et Tifi'on.^ Ledit sieur repassa en ceste ville, venant dudit Barbotan, le lo"^ octobre, an que dessus, et n'y coucha qu'une nuit.

Messieurs de La Force et de Refuge, commissaires députés pour l'exécution de Fedit, arrivèrent en cestc ville, le xx^o septembre 1600, pour travailler au fait de leur charge, et noméement pour y establir la messe, ce qui fut fait le lendemain de leur arrivée, ayant esté dite soubz la voûte du clochier, après avoir fait une petite proces-

- Claude de La Trémoille, duc de La Trémoille et de Thouars, était fds de Louis II de La Trémoille et de Jeanne de Montmorency, la fdle du grand connétable. Il naquit en 1566 et mourut le 24 octobre 1604, ayant épousé le 11 mars 1598 Charlotte Brabantine de Nassau, fdle de Guillaumele-Taciturne, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. C'était le beau-frère du prince de Condé, celui-ci ayant épousé Charlotte- Catherine de

La Trémoille. Voir Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques publiés par le duc Louis de La Trémoille (Paris, 1877, in-folio, p. 107-133).

- M. Bertrand de Lavallade, avocat, conseiller du Roi , inscrit au rôle des tailles de 1599. Portai de Marcadiou. Fut président de la Chambre des comptes de Nérac en 1605. Les appointements du président de la Cour des comptes de Nérac étaient de 4,800 livres. Ceux des auditeurs 2,400 livres. (V. inventaire sommaire des Archives des Basses-Pyrénées. Chambre des comptes de Nérac, série B, p. 128.)

' Bernard Pauillac , inscrit au rôle des tailles de 1599. Portai de Condom.

* Jean Duluc devait être un notable puisque c'est chez lui qu'allaient loger les plus illustres personnages.

' Claude Tiifon, inscrit au rôle des tailles de 1599. Portai du Pont. Un groupe de maisons sur les bords de la Baïse , près le Portai de Gaujac , porte encore le nom de Tiffon, en souvenir sans doute du consul de 1600.

sion a l'entour de la place ou estoit le temple St-Nicolas* y assistant ledit sieur de Refuge, et s'en allèrent après avoir demeuré deux jours en ladite ville, prenant leur chemin vers Agcn.

Mademoiselle de Renaut,^ s'en alla de ceste ville, pour aller trouver son mari, Monsieur Renaut, h Bourdeaux, le x" octobre IGOO, ayant emporté tous lears meubles pour ne revenir plus, à cause que ledit sieur de Renaut ayant esté preste pour servir ladite Eglise de Bourdeaux pour quatre mois seulement, iceux estans expirés, il fit déclaration qu'il ne vouloit point retourner. Sur

quoy, et voyant la mauvaise façon de procéder, lesdits meubles luy furent arreslés quelques jours devant, jusques a ce que ceste Eglise seroit remboursée de deux cens escus quelle avoit payés pour les frais du voyage dudit sieur Renaut venant d'Allemagne : lesquelz il paya, ledit jour que dessus.

Monsieur de Lerm et Monsieur de Calonges, ^ son beau-frère, se

* La place de l'église actuelle consacrée aussi à Saint-Nicolas.

En 1600, de l'ancienne église, il ne restait guère que Ib clocher qui présentât quelque apparence de solidité. Encore ce clocher s'écroula-t-il en 1697. L'église, toute dévastée quelle fût, subsista cependant jusqu'en 1749 grâce à des réparations incessantes. A cette époque, l'exercice du culte fut transféré à l'église des Gorde-liers. La reconstruction actuelle est de 1759 à 1787.

- La fdle du Ministre de l'Evangile lequel, prêté par l'église de Nérac à celle de Bordeaux, ne voulut plus quitter cette dernière ville.

^ Il faut lire de Lavau ou do Lavaux, frères, et non de Lanaux, qui n'est pas un nom de famille connu dans le pays. La lettre u et la lettre n sont souvent prises l'une pour l'autre dans les anciennes écritures. MM. de Calonge et de Lavau sont ici appelés par leurs noms de fiefs ; leur nom patronymique ou de famille est de Chaussade. Jacques de Chaussade, écuyer, sieur de Pommiers, dit en 1655 : « Il est notoire, en Guienne, que les deux familles de Lavau et de Calonges, portant le nom Chaussade, sont nobles d'extraction. » M. Alfred de Froidefond dit dans VAimorial de la noblesse de Périgord : « 139 — de Chaussade, de Chandos, de Lavau, etc. : d'argent, à trois chevrons de gueules, au chef d'azur,

chargé d'une croix d'or. Voté à Libourne. » Et nous verrons que, sur la porte d'entrée et sur la vaisselle d'argent du château de Gnlonges, MM. de Chaussade, seigneurs dudit

bâtirent en duel contre Messieurs de Lanaux frères, le ix^e octobre 1600. Auquel combat ledit sieur de Lerm fut tué, ledit sieur de

château pendant des siècles, avaient fait graver leurs armes et que dans ces armes il y avait une croix.

Bernard de Ghaussade, écuyer, seigneur de Galonges, l'un des six enfants de Jacques II de Ghaussade, et petit-fils de Jacques P^{re} de Ghaussade, procureur général au Parlement de Bordeaux en 1480, fait hommage au roi pour ledit château, le 8 juin 1567. Il fait construire dans la grande cour du même château un temple Protestant, « d'une élévation extraordinaire ayant un dôme couvert d'ardoise, et sur le haut du dôme une lanterne pour mettre la cloche pour appeler au presche, ayant un lambris en forme de voûte, fenestres comme celles d'une chapelle, et au dedans chaire pour le Ministre, bancs attachés aux murailles, et tout ce qui marque exercice public de la R. P. R., caveaux pour enterrer les morts de la maison de Galonges... » « Estant notoire que c'est après celui de Bergerac le plus beau temple que les P. R. ayent en Guyenne.- »

Jacques III de Ghaussade, seigneur de Galonges, gouverneur du château du Mas-Agenais en 1616, et marié vers 1620 avec Marguerite de Vicose, me paraît être le M. de Galonges, blessé de quatre coups de poignard, dans le duel que son beau-frère. Monsieur de Lerin et lui, eurent le 9 octobre 1600, contre Messieurs de Lavaux frères.

Le même Jacques III de Ghaussade ne vivait plus en 1634, puisque l'une de ses deux fdles ht hommage du château de Galonges, le 6 octobre de ladite année 1634. Deux filles étaient nées de son mariage avec Marguerite do

* Documents inédits pour servir h l'histoire de TAgeimis, publiés et annotés par Pliilippe Taraizey de Larroque, p. 274. — M. de Chauî-sade de Joliment dit également dans une leltrd datée de L9 Rociie près Mussidan, le 23 janvier 1859, que Jacques de La Cbaussado, son auteur, était procureur générai au Parlement de Bordeaux en 1480.

' Documents inédits, cités, p. 276.

Calonges blessé de quatre coups de poignard, et les Lanaux aussi blessés, l'un a la poitrine, et l'autre à la cuisse. Le combat fut près le Grézet,* maison desdits Lanaux.

Vicose : 1» Marie Judith de Chaussade de Galonges, mariée en 1654 avec Jean Révérend, marquis de Bougy, maréchal des camps et armées du roi, le 18 novembre 1648, lieutenant général le 10 juillet 1653, mort en décembre 1657, âgé de 40 ans {Dictionnaire des généraux Français, par le chevalier de Gourcelles, 1823, tome VIII, p. 481). Il mourut au château de Galonges, après s'être distingué, comme dit Bayle (au mot Révérend) « en mille rencontres par des actions de cœur et de tête , et par une fidélité inviolable. » 2° Suzanne de Ghaussade, dite Mademoiselle de Galonges, non mariée, très érudite, héritière de sa sœur la marquise de Bougy. Fort zélée protestante, elle se retire à La Haie en 1685 après la Révocation de l'Edit de Nantes. Le savant Bochart parle d'elle en ces termes : « Vous pouvez mettre en la compagnie des deux princesses que vous me nommez. Mademoiselle de Ga-

longes (sœur de feu Madame la marquise de Bougi), qui m'a envoyé de Galonges des notes judicieuses sur le texte hébreu de la Genèse, et nous a quelquefois lu des chapitres qu'elle entendoit fort bien , du temps qu'elle estoit icy avec feu madame sa sœur. »

Je ne sais pas qui était ce Monsieur de Lerm, beau-frère du seigneur de Galonges et qui fut tué dans le duel du 9 octobre 1600. Cependant son nom s'est perpétué aux environs de Galonges. En effet, le 10 juillet 1759, Jean de Lerm ne vivait plus, lorsque sa fille, demoiselle Marie de Lerm, épouse devant Prua-dère, notaire royal de Mézin, noble Louis de Lartigue, chevalier, ancien lieutenant au régiment de Montboissier infanterie, fils de noble Gervaisde Lartigue, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie des Gamps de Gazaugrand.

' Le Grézet-Gavagnan est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Bouglon, à 18 kilomètres de la première de ces villes, à 4 kilomètres de la seconde.

Ma niepce, Marie de Sauîès, fiança h Piichx,* Ducamp, habitant de Damasan,^ le 15« octobre 1600, et espousa le 24® novambre, audit an.

Berthoumieu Barrère^ mourust le xxiTM octobre 1600.

Isaac Larrat/ sergent Roial, mourust le ix^{TM*} novambre 1600.

Le xxiiiiTM® novambre 1600, jor de vendredy, fut convoqué une assemblée de menu peuple, dans l'auditoire de ceste ville, par autorité de MTM Pierre du Faur, Lieutenant Général,^ pour fere élection de certains persoimages de leur faction por les en-

voyer vers Mons"" le Mareschal d'Ornano,[^] à Bourdeaux. Ce qu'ayant sceu, Messieurs les Consulz auroient tout aussi tost assemblé la Jurade et, par l'avis dicelle, trouvé bon de se transporter audit auditoire, avec leurs livrées, accompagnés de tous les Juratz, où estans arrivés, lesdits Consulz se seroit adressé audit M' Pierre du Faur, assisté de 3 ou 4 cens personnes de la qualité susdite, luy remontrant quilz avoient esté avertis que, de son mandement, l'assemblée quilz voient avoit esté faite, ignorant a quelles fins, protestant que sil estoit traité en icelle chose qui contrainst au service du Roy, repos de la république, ny aux autorités desdits Consulz, qu'il aurait à en répondre en son propre, requérant acte de leur protestationsquilz firent dresser. Ce néanmoins, sans avoir esgard à leurs dires, ils passarent outre,

' Déjà noté.

[^] Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, à 22 kilomètres de celte ville, à 33 kilomètres d'Agen. Voir J.-F. Samazeuilh, Dictionnaire... de l'arrondissement de Nérac, p. 129-140.

' C'était un tailleur, habitant le Portai du Pont , inscrit au rôle des tailles de 1599.

* Même rôle et même quartier. Les noms de Barrère et Larrat se retrouvent fréquemment encore aujourd'hui à Nérac.

" Voir Samazeuilh, ouvrage cité, p. 261.

' Alphonse d'Ornano, né en 1548, mort en 1610, le 21 janvier à Paris, avait été nommé en 1595 chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, maréchal de France et lieutenant-général au gouvernement

de Guyenne. Voir ce que dit de son habile administration Jean Darnal, Supplément des Chroniques de la ville et cité de Bordeaux, p. 131-142. Le Recueil des Lettres missives d'Henry IV renferme plusieurs lettres adressées au maréchal d'Ornano et les Archives historiques du département de la Gironde renferment plusieurs lettres écrites par le maréchal à Henri IV.

BÎBLÎOTrIECA

eslisant le s'* du Faur, Théophile du Long,* et George Fourtanné,' pour aller vers ledit S' Mareschal ; qui ne firent pourtant le voiage, ains seulement, ledit du Long fut joint avec un de mess'^Mes Consulz et le Syndic que le corps de ville depputa pour le supplier, suyvant la commission a luy adressée par le Roy pour l'installation de la Chambre de L'Edict en ceste ville, de vouloir venir au plus tost. Il y eust un grand murmure par toute la ville, les uns approuvant la procédure dudit S'" du Faur d'avoir fait ladite convocation, les autres non, comme chose tendente a division. Les susnommés arrivèrent le 3[®] décembre, ayant esté les bien receus, tant dudit Seigneur Mareschal que de Messieurs les Président et Conseillers, lesquels estoient en bonne volonté de venir, a la charge que le Roy leur accordast le Chasteau por tenir l'audiance, vers lequel et por cest effect, il falloit dépescher homme exprès.

Le premier jor du mois de décembre IG00, Messieurs de Vivant,'

* Théophile Du Long, avocat, inscrit au livre des tailles de 1599, Portai du Pont. Ne pas confondre avec le Théophile Dulong cité par M. Samazeuilh, qui fut lieutenant particulier, puis président au présidial de Nérac, et enfin conseiller des aides de

Guienne, lequel possédait la terre de la Souque et la donnait en mariage à son fils, le 12 février 1688. Le Du Long de la Chronique eût été plus que centenaire en 1688. Si ce n'est lui, c'est donc quelqu'un des siens. La famille qui porte encore ce nom pourrait peut-être éclaircir ce point obscur. — Portai du Marcadieu.

- Georges Fortané inscrit au rôle des tailles de 1579.

^ Haut et puissant seigneur, messire Jehan de Vivans, écuyer, seigneur de Doyssat, Grives, Castelveil, Villefranche de Périgord, Ségur, etc., chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur des château et ville de Tournon d'Agenais en 1607, conseiller du roi en ses Conseil d'Etat et Privé au mois d'août 1614. Il est le fils aîné du célèbre haut et puissant seigneur messire Geoffroy I^{er} de Vivans, écuyer, seigneur de Doissac, Castelveil, Grives, Ségur, Launay, Labeuze, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller aux Conseils d'Etat et Privé, « un des plus actifs et des plus vaillants capitaines huguenots dans le « Périgord {France protestante, tom. IX, p. 521), » tué au siège de Villandreaux le 21 août 1592, et de Jeanne de Cladech, mariés le 3 mai 1563.

Ledit Jehan de Vivans, envoyé le 1^{er} décembre 1600, à Nérac, avec MM. de

de Valié,* de Lesignan,^ gentilshommes, de Ricollié, Ministre, de la

Valier et de Lusignan pour l'installation de la Chambre de l'Edit, avait épousé, le 6 décembre 1567, au château du Bosq, juridiction de Tournon, Catherine de La Duguie, dame du Bosq et de Noaillac, fille unique de défunt messire Antoine de La Duguie,

chevalier, seigneur, en son vivant, des dits Bosq et Noaillac, et de noble Marguerite de Martres, dame de La Salle Périgord, etc. Il eut de ce mariage douze (ou quinze) enfants, dont l'aîné fut Geofroy II de Vivans, seigneur de Doissac, Le Bosq, et autres lieux, né le 16 octobre 1593, gouverneur de Tournon par cession de son père en 1612, comte de Panjas du chef de sa femme Jeanne de Pardaillan d'Armagnac, comtesse de Panjas, qu'il avait épousée par contrat du 10 juillet 1617.

{La généalogie de Vivans, manuscrite, rédigée par la comtesse Marie de Raymond , à l'aide des archives de la famille de La Verrie de Vivans, a fourni tous les éléments de cette Note.

* Le gentilhomme ainsi nommé paraît être Jesbaham I^{er} de Valier, chevalier, seigneur et baron de Puyo, Montagut, Maurin et Artassen, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps ei armées, conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui servit avec grande distinction sous les rois Henri IV et Louis XIII. Il est qualifié capitaine de cent hommes d'armes , haut et puissant seigneur, dans le contrat de mariage de Jesbaham II de Valier, seigneur de La Crauste, son neveu et son fdleul.

Fils de Joseph de Valier, seigneur châtelain de Calon, Tastes, La Crauste, Talance, Maurin, Artassen et Montagut, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Marguerite de Benquet, mariés le 24 août 1559, ledit Jesbaham I^{er} de Valier laissa plusieurs fdles de son mariage avec Jeanne de Poyanne, l'aînée. Jeanne de Valier fut mariée, par contrat du 13 août 1616, avec messire Antonin de Castille, chevalier, seigneur marquis de Castelnau, Buancs, Batz, Miremond, Lauret, Poursuignes, etc., sénéchal et gouver-

neur de la ville et pays de Marsan, Tursan et Gabardan, et du bas duché d'Albret, puis chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et colonel d'un régiment d'infanterie. Il est stipulé dans le contrat que le mariage sera célébré en la religion prétendue réformée.

Jeanne-Marie de Castille, marquise de Castelnau, née de ce mariage, épousa Henri de Baylens, chevalier, marquis de Poyanne, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général en la principauté de Béarn, gouverneur de Navarreins et de Dax, sénéchal des Landes de Bordeaux, mort au mois de mars 1667.

- Le baron Henri de Lusignan, père du marquis François de Lusignan,

Rose, premier consul de Sainte-Foy, et de la Broue,* nommés du mot de Conseillers de la Province pour les affaires de ceux de la religion furent assemblés dans la maison commune de ceste ville pour, illec, ouyr mons' de Gaixion ^ en la négociation qu'il avoit faicte vers la Maj"^ du Roy touchant l'instalation de la Chambre J\Ji-partie en ceste dite ville, lequel, après avoir esté ouy, fut remercié de ses travaux.

était capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de la place de de Puymirol (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen, à 17 kilomètres de cette ville). Il est plusieurs fois question de lui dans les Lettres missives de Henri IV (t. III). Voir la Table alphabétique des matières au mot Lésignan. Il était mort en 1601, comme l'a prouvé M. Tamizey de Larroque dans une note des Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'Agenais, p. 204. Voir dans ce même Recueil, deux lettres de

Henri de Lusignan à Henri IV [du 5 janvier et du 14 mars 1594 [p. 175-181].

* Sur Labroue, V. Samazeuilh, Biographie de l'arrondissement de Nérac et la Guirlande des Marguerites.

- Jacques L^r de Gassion, maître des Requêtes d'Henri le Grand, roi de Navarre, puis président à Mortier au Conseil souverain de Béarn, en 1583, et Conseiller d'Etat en 1598, fds de Jean 1^{er} de Gassion, procureur général pour la reine Jeanne de Navarre audit Conseil souverain, et depuis maître des Réquêtes, chef du Conseil secret de la même reine et second président dudit Conseil souverain de Béarn. Envoyé à Nérac le 1^{er} décembre 1600, il eut, entre autres enfants de son mariage avec Marie d'Esclaux : 1^{er} Jean III de Gassion, procureur général, puis président à mortier au Parlement de Navarre en 1628, Conseiller d'Etat en 1636, et Intendant de justice dans le Béarn et gouvernement de Bayonne en 1640, lequel eut la seigneurie de Camou, érigée en marquisat sous le nom de Gassion en février 1660; 2nd Jacob ou Jacques de Gassion, seigneur de Bergère, maréchal des camps et armées du roi le 8 mai 1646, mort en 1647; 3rd Jean , comte de Gassion, né le 20 août 1609, créé maréchal de France le 17 novembre 1643, mort le 3 octobre 1647 du coup de mousquet qu'il avait reçu à la tête, cinq jours avant, au siège de Lens. « Il fut, a-t-on dit, un des plus grands hommes de guerre du xviie siècle, infatigable , ardent , intrépide ; son nom seul était redoutable aux ennemis de la France. »

Guiraud Darand,* jurât de la ville de Nérac, mourust le xxx^e décembre 1600.

Le Capitaine Jehan Mazelières,[^] partit de ceste ville pour aller trouver le Roy le xviiith* décembre 1600, ayant esté député tant de la part de Messieurs le Mareschal d'Ornano, Président et Conseilliers de la Chambre de L'Edict, que aussi par les Consulz de ladite ville de Nérac, poursuplier Sa Majesté envoler les Commissions nécessaires audit S' mareschal pour venir fère l'instala-tion de ladite Chambre de l'Edict en ceste dite ville : bref, pour suivre toutes autres dépêches nécessaires pour l'acheminement de ladite Chambre, auquel de Mazèlières fut promis pour les fraiz de son volage C. livres.

Ledit sieur Cappitaine Jehan Mazelières, fut de retour en ceste ville le premier du mois de janvier 1601.[^] Ayant, le lendemain matin, rendu raison de sa délégation dans la Maison Commune de ladite ville, en Assemblée de Jurade, ayant porté deux lettres de la part de Sa Majesté, l'une aux Consulz, et l'autre à Monsieur de Laporte, Cappitaine du Chasteau,* leur faisant apparoir et co-gnoistre par la

[^] Inscrit au livre des tailles de 1599, Portai de Bourdeaux..

['] Voir Biographie de l'arrondissement de Nérac, de Simazeuilh, au nom de Mazelières, p. 569. Il y avait encore, en 1671, deux maisons dans la grand' Rue habitées par un Jehan de Mazelières et un Paul de Mazelières (V. Cadastre Baritaut. Archives municipales de Nérac).

[^] Il doit y avoir une erreur de copie dans ce passage ou dans le passage ci-dessus : Le Cappitaine Jehan de Ma%ellière partit de ceste ville pour aller trouve[^] le Roy le xviii^e décembre 1600. En 13 jours, en effet, du 18 décembre 1600 au 1^{er} janvier 1601, il eut été matériellement impossible d'aller de Nérac à Paris et d'en re-

venir. M. Samazeuilh a mis février Siu lieu àe, janvier, ce qui donnerait 41 jours et rendrait la chose possible bien qu'encore assez difficile,

* Ces lettres ne nous ont pas été conservées. Du moins ne les trouve-t-on pas dans le Recueil de MM. Berger de Xivrey et Guadet. M. Faugère-Dubourg a vainement cherché dans les papiers de famille de ceux qui passent

tenur dicelles que sa volonté estoit que la séance de la Chambre de TEdict fust instalée en ladite ville et mesme dans le Chateau. Ce qu'ayant entendu, il fut trouvé bon d'envoyer Messieurs de Venier * et de Batz,² consulz, h Bourdeaux, pour prier ces Messieurs de venir au plus tost. Ils partirent le 3^e fevrier, an que dessus, 1601.

à Nérac pour les descendants du Capitaine Laporte, la lettre de Henri IV au gouverneur du Château. Or, comme cette lettre eut dû être conservée comme une relique, il en a conclu que l'ancienne famille qui porte encore aujourd'hui à Nérac le nom de Laporte, ne se rattachait qu'indirectement à celle du Capitaine.

' Jehan Venier, avocat et Jehan de Batz sont inscrits tous les deux au registre des tailles de 1599, Portai du Marcadieu. Voir pour la famille de Venier ou Sevenier et pour celle de de Batz, la Biographie de l'arrosidissement de Nérac de M. Samazeuilh, p. 846 et 114. Pour la famille de BaLz nous ajouterons cette note, fournie par le baron Charles de Batz de Trenquelléon qui habite encore le château de Trenquelléon et l'a même chanté dans un charmant rondeau : « Menaud de Batz est de la maison de Lomagne, par conséquent d'Armagnac. C'est pourquoi le roi de Navarre appelle M^{me} de Batz sa cousine. Les barons de Batz étaient

une maison cadette. Les vaches, qui sont de Lomagne, prouvent que les Batz d'Aurice et les Batz de Trenquelléon ne sont pas de la même famille. »

"2 Manaud de Batz n'eut qu'une fdle et point de garçon : cette héritière unique du gouverneur d'Eause, et de l'Eauzan porta dans la maison de Luppé, égale à la sienne, tous les biens de cette branche tombée en quenouille de la maison de Lomagne. Les de Batz de Lomagne avaient et habitaient le château de Batz encore existant dans la commune de Castillon- Des-Batz, arrondissement d'Auch, canton de Vic-Fezensac, département du Gers, sur des collines de 212 mètres au-dessus du niveau de la mer, entre la Gélise et l'Auzou et à la naissance d'un petit affluent de celle-ci, le Sanisson. Cette commune a 1008 habitants. De Vic-Fezensac au château de Batz, il y a 9 kil. Une autre de leurs seigneuries était Loussous-des-Batz cette commune est très petite, 230 habitants, à 6 kilomètres sud du canton d'Aignan, arrondissement de Mirande (Gers) ; elle est située près de la route départementale qui va à Plaisance, sur une colline entre le Medau et la Riberelle, son affluent.

François Cortion, dit Beaufilz,* Jurât de la ville de Nérac, mourust le 9^e Février IGOL.

Les dits sieurs de Venier et de Batz, consulz, arrivèrent de Bourdeaux, le xi^e Février IGOL, ayant rapporté de leur délégation comme Messieurs le Mareschal, Président et Conseillers de la Cbambre, estoient en très bonne volonté de s'acheminer au plus tost en ceste ville, pour l'installation de ladite Cbambre. Et, qu'aussitôt que la Chambre du palais, tapisseries et barreaux seroient préparés , ils ne faudroient incontinent à partir. Hz firent entendre ce que dessus, en assemblée générale convoquée en

maison de ville à ces fins, oii estoit un bon nombre des habitants qui furent par mesme moien exhortés à donner le plus de contentement qui leur seroit possible aux hostes qui logeroient chès eux, en leur faisant honnestes prix des loages des maisons. Il fut aussi proposé en ladite assemblée s'il y auroit quelqu'un qui voulut entreprendre de fournir l'estamet[^] bleu et jaune pour fère la tapisserie, et fut mis au rabais. Enfin, Saint- Annon Lafore,[^] jurât, entreprint de 1[^] fournir et vendre dans ceste ville, moyennant iiii liv. vii (s) pour cannes,[^] qui lui furent accordées. (87 sols).

* Inscrit sous C3 nom au livre des tailles de 1599, Portai de Marcadieu.

[^] Nous lisons dans le Dictionnaire des idiomes romans du Midi delà France, par M. Gabriel Azaïs (tome II, 1878, p. 177, au mot estame) : « Tissu de fil et de laine. » Trévoux donne du mot Estamet cette définition : « Petite étoffe de laine qui se fait à Ghâlons-sur-Marne et aux environs. » M. Littré signale le mot estamet dans Rabelais (livre I, chapitre VIII).

* Inscrit au registre des tailles de 1599, P. de Marcadieu.

* Cette ancienne mesure représentait un peu plus de deux mètres. Voici ce qu'en disent les rédacteurs du Dictionnaire de Trévoux : « Canne signifie encore une mesure romaine qui revient à six pieds onze pouces de Roi. C'est une mesure de longueur dont on se sert en plusieurs villes de commerce, comme on fait ici de l'aune... Les cannes de Provence et du bas Languedoc sont de huit pans ou empanns qui font 6 pieds 2 lignes du pied de France. La canne de Toulouse contient une aune et demie de Pa-

ris. Il en est à peu près de même des cannes des villes du haut Languedoc et de la haute Guienne. »

Le sieur Jehan de Cauquebane,* mourust à sa metterie du Basco, le xxvii« Fébrier 1601.

Le neufviesme Fébrier 1601, fut commencée la construction de la Chambre de l'Audiance par Messieurs Pierre Danfos et Daniel Chou, ^ menuisiers de Nérac, dans le grand galerie du Chasteau, et fut achevé le tout dans trois sepmaines, moiennant ia somme de LXX livres qui leur furent donnés.

* Seigneur du Tasta, propriétaire du Gavaignan, Britaigne, Le Basco, Baudignan. Le Basco, où il mourut, est à droite de la route de Nérac à Condom, environ à 5 kilomètres de Nérac, paroisse d'Asquets. La famille était originaire de Montguillem en Condomois. Un partage entre les deux frères Caucabane, Bertrand et Jehan, eut lieu en 1594. Jehan de Caucabane se fixa dans le duché d'Albret et y joua le rôle d'un grand capitaliste. D'après son livre de raison, les plus notables personnages lui devaient de l'argent à la fm du xvi«- siècle : Le Capitaine Laporte, 2,200 livres ; Michel du Faur, 1,200 francs bourdalloys ; Artiga, 400 livres, pour laquelle dette il fut exécuté. Maribon Montant — un ancêtre sans doute du conventionnel ami de Marat, — Jean Caupène, le capitaine, M. de La Fite, M. de Saint- Chrestié, M. de Hordosse, son beau-frère (Berthoumieu de Frère), sont ses obligés. Après sa mort, il laissa ses affaires fort embrouillées. Son fils dut vendre le Tasta pour 12,500 livres et se retirer à Baudignan, dont il prît le nom. En 1780, Jean-Henri Caucabane, chevalier de Baudignan, était encore propriétaire du château de Saint-Martin et c'est lui qui a dû y oublier le livre de raison oïi nous puisons ces rensei-

gnements et que nous a prêté M. Lespiault aujourd'hui propriétaire de Saint-Martin.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. Cette famille une des plus anciennes de la ville, bien que dans des conditions modestes, se retrouve à toutes les pages de son histoire. En 1788, un Dansos commandait la milice bourgeoise (V. Revue de VAgénais, livraisons 5e et 6e", page 221). Le 13 juin der-

Monsieur le Président Chcsac,* arriva en ceste ville, le xv^e Marz 1601, au devant duquel Messieurs les Consulz allèrent jusques par delà Barbaste pour racquillir, accompagnés de quatre-vingtz hommes à

nier, mourut, à Nérac, le doyen de la ville ; c'était un Dansos âgé de 95 ans, qui avait été cinquante deux ans greffier du tribunal civil.

Daniel Chou figure comme menuisier au livre des tailles de 1599. Il habitait le Pourtal du Pont.

* C'était André de Nesmond, sieur de Ghézac, qui, dix ans plus tard, allait devenir premier président du parlement de Bordeaux. Jean Darnal. {Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, p. 142; mentionne ainsi sa nomination : « Le lundy 28 mars 1611 fut reçu premier Président en la Cour de parlement par le decez de Monsieur Daffis, Monsieur Maistre André de Nesmond, qui avait exercé longues années la charge de Conseiller au grand Conseil, de second président au mesme Parlement ; personnage grave, aymé des grands et du peuple ; versé aux affaires d'Estat, et grandement libéral à l'endroit des pauvres, mesmes des Religieux, » Les citations relatives au sieur de Chézac (appelé quelquefois sieur de Chessac), pourraient être

singulièrement abondantes. Qu'il nous suffise de renvoyer à l'Histoire du Parlement de Bordeaux de M. Boscheron des Portes (où il reçoit le prénom de François[^] dMx Archives historiques du département de la Gironde, où ont été recueillies plusieurs de ses lettres, à la Chronique Bordeloise de Jean de Gaufreteau, et généralement à toutes les histoires de la ville de Bordeaux.

On nous permettra cependant de rappeler une épisode de sa vie qui se rattache à son voyage à Nérac et témoigne de sa ferveur catholique. C'est le père Garasse qui la raconte ainsi dans son oraison funèbre du premier président du Parlement de Bordeaux ;

« Entre toutes les faveurs que Dieu lui avoit faites, il contait souvent celle-là comme la plus glorieuse de toutes les actions et journées de sa vie, à scavoir que lors de l'establisement de la Chambre de l'Edict dans la ville de Nérac, voyant avec indignation que Notre Seigneur et les Sacrements de son Eglise en étaient bannis depuis 45 et tant d'années, il protesta qu'il mettroit Jésus-Christ en la possession de ses droit anciens ou qu'il y perdrait la vie ; et là-dessus, le jour du Corps de Dieu estant venu, il seut si bien mesnager les volontés des Sacramentaires que, nonobstant les difficultés et oppositions de certains esprits mutins et les crieries de quelques présdicans

cheval, tous habitants delà dite ville. Et, estant arrivés à la porte de la ville, les officiers de la Justice le saluèrent en corps. Bref, tous luy rendirent tesmoignage d'un merveilleux contentement à son arrivée, pour le désir de bientost voir estabUe la Chambre.

Le dimanche suyuant, après l'arrivée dudit sieur Président, xviii mars, fut chanté la première messe dans le Chasteau, dans la tour destinée pour leur chapelle.*

Le 25e (iudit mois, on commença d'entrer à la Chambre du Con-

qui taschoient de soulever la populace par leurs harangues séditioneuses, il fit faire une procession par la ville aussi célèbre qu'il s'en fit jamais, et voyant les conspirations secrètes des habitants qui s'estoient ligués par ensemble à la sollicitation de leurs ministres pour ne prêter ni estoffes ui tapisseries ni chose quelconque qui peut servir à tendre ou parer les endroicts de la ville où la procession se devoit faire, il y seut si bien pourvoir par la prudence et par la grands quantité déstoffé qu'il fit venir^de la ville d'Agen que les calvinistes se trouvèrent mocquéz avec leur prudence séculière, leur ayant au reste octroyé ce qu'ils demandèrent instamment à leur condamnation, que le lieu de leur presche ne fut point tapissé, comme ne méritant pas, leur dit-il, de faire honneur à Jésus-Christ. » (V. l'Oraison funèbre du président de Chezac en tête de l'édition de ses œuvres publiée par son fils. Lyon, M. D.CLVI). Ajoutons, pour compléter cette note, que M. le Président Chezac était grand amateur de jardins. « Il ne venoit personne de qualité ou seigneur de marque de Bordeaux à Paris, dit la même Oraison funèbre, que le Roy ne le chargeât expressément de voir son président de Chezac et sachant qu'il se plaisoit particulièrement au jardinage) il a souvent mené des seigneurs de Guienne aux parterres de Fontainebleau avec commission de remarquer tout par le menu pour le rapporter à M. de Nesmond ; et même visitant un jour ses volières devant un seigneur de Gascogne et ayant su par rapport qu'on avait fait pré-

sent à M. de Chezac de quelques oiseaux de rare plumage portés du Nouveau Monde. « Je sais, dit-il, que le président de Chezac en a de plus beaux que ceux-là, dont il a voulu me faire présent, mais je ne veux pas qu'il me les donne, car j'ayme son contentement. »

' C'était la première fois qu'on disait la messe au château de Nérac et il fallut disposer une tour à cet effet. Avant Jeanne d'Albret, la Cour de Navarre allait entendre la messe à la chapelle Saint-Nicolas qu'un pont-levis jeté sur les fossés reliait au château.

seil pour décider plusieurs oppositions des officiers et continuèrent par trois jours d'entrer en audiences.

Le xxix^e Mars, jour de judy 1601, fut tenue la première séance* par Messieurs les Présidens et Conseillers de la Chambre de l'Edict, dans le Chasteau du Roy, tous, ayant leurs livrées rouges, à laquelle ouverture se trouva un grand assemblée de peuple venus de toutes partz, pour ouyr la harangue de Mons" Le président Chesac, laquelle dura deux heures pour le moins, à sa grand louange.^ Après laquelle faicte, Mons-'Baglan, advocat du Roy ^ fit la sienne qui ne dura dutout tant, néanmoins, rapporta beaucoup d'honneur pour avoir bien discoursu selon sa charge, en ladite assemblée.^ Mess^^ les Consulz de la ville eurent séance avec leurs robbes , qui estoient M" Jehan Venier, advocat, Ramond David,^ Jehan le Prince et Jehan de Batz.

Les noms de Messieurs de la Cour estoit : Présidens : Messieurs

* M. Boscheron Des Portes {Histoire du Parlement de Bordeaux, 1. 1, p. 329) donne une date différente : « L'installation de

la Chambre de l'Edit eut lieu en grand appareil à Nérac, le 22 mars 1601. » Il ajoute que « la cérémonie ne manqua pas de pompe même religieuse, puisque l'évêque de Condom célébra la messe dans la chapelle du cloître. »

^ M. Boscheron Des Portes [Ibid.) confirme ainsi l'appréciation de notre chroniqueur: « Le président de Nesmond fit merveille, ditCruzeau, par sa harangue. » Le journal de Cruzeau, nous sommes heureux d'annoncer cette bonne nouvelle, va prochainement être publié par M. Jules Delpit pour la Société des Bibliophiles de Guyenne.

' Jean de Bacalan, fils aîné de Symphorien de Bacalan, avait été nommé, sur la présentation de l'Assemblée de Saumur, le 6 juin 1600, substitut de l'avocat du roi à la Chambre mi-partie de Guyenne et il était bien vite devenu avocat général en la même Chambre à Nérac, fonctions qu'il conserva quand la Chambre fut transférée à Agen. Voir sur Jean de Bacalan Une lettre écrite d'Acjen à Peiresc en 1628, publiée par M. Tamizey de Larroque.

* Ici Cruzeau n'est plus d'accord avec Isaac de Pérès ; car, d'après le résumé fait par M. Boscheron Des Portes (t. I. p. 329) du compte-rendu de ce chroniqueur bordelais, la harangue de M. de Bacalan « fut ridicule » et même « sifflée. »

' Ramond David, notaire procureur, est inscrit au registre des tailles de 1599. Pourtal de Bourdeaux.

de Chezac et Feideau ;* Conseillers catholiques : Mons^de Bussagnet,'^ Terneau,^ le Blanc, Guilleragiies/ Cessac^ et la Gheze;ceux de la

' M. Boscheron Des Portes (t. I. p. 326) nous fait ainsi connaître les antécédents de ce magistrat : « Après la clôture de la Chambre de Justice qui avait siégé à Bordeaux, le roi de Navarre en forma une à Saint-Jeand'Angély, composée entièrement de Réformés et que Cruzeau appelle un anti-parlement. Elle était présidée par le conseiller de Feydeau, qui avait dû quitter son siège de Bordeaux depuis la réaction de la Ligue. Dès 1590, Henri IV avait fait au Parlement le sacrifice de ce Tribunal. »

- M. de Bussagnet n'est pas mentionné par M. Boscheron Des Portes.

^ Ce magistrat devint plus tard président au Parlement de Bordeaux, et Jean Darnal [Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, p. 127, à la date de 1606] fait ainsi son oraison funèbre : « Monsieur le Président Tarncau mourut en ladite année, et le 10 d'octobre, après avoir longues années exercé l'office de Conseiller en la grand Chambre, avec belle réputation, pour sa doctrine et intégrité de vie : pour lesquelles qualitez il fut fait président au Mortier. Messieurs les Jurats assistèrent à ses funérailles avec leurs chapperons de livrée. » Jean de Gaufreteau nous apprend [Chronique Bordeloise, t. II, p. 5] qu'en 1600 u la porte de la ville, rue Sainte-Eulaye, est bastie à la poursuite de Tarneau, conseiller au Parlement, et par son autorité et crédit, à cause qu'il estoit logé dans la dite rue. « Le chroniqueur ajoute : « Touts ceux de la dite paroisse contribuèrent alegrement au bastiment ; mais cette porte est subjecte d'estre interdite quand il y a bruit de guerre. »

* Le conseiller de Guilleragues devait être le grand-père du célèbre diplomate Gabriel Joseph de Lavergne, comte de Guilleragues, qui, après avoir présidé la Cour des aides de Bordeaux, sa

ville natale, fut nommé (1678) ambassadeur en Turquie et mourut à Constantinople le 5 mars 1685. M. Boscheron Des Portes {Histoire du Parlement de Bordeaux, t. I, p. 351} nous apprend que les conseillers Dubernet et Guilleragues furent envoyés en 1606 par leur Compagnie pour faire des remontrances au roi au sujet de l'édit dit du parisien.

" Geoffroy de Malvin, seigneur de Cessac, fils de Charles de Malvin, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Gaillard, dame de Cessac, fut, très jeune encore, pourvu d'une charge de conseiller au même parlement (juillet 1568). Ce fut un poète et un érudit. Voir sur lui une note de M. Tamizey de Larroque {Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, p. 69}. Voir (publiée par le même chercheur) une lettre latine

Religion: Messieurs de Treillier, Rabart, Rossanes, Morin,* Peiruqueau^ et Fetiilleau, Procureur du Roy, Mons' de Vergues, Advocat du Roy, Mons^ Baglan.

inédite de ce savant magistrat au président de Thou dans les Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 2^ fascicule, 1879.

* Ce magistrat a été l'éditeur d'un recueil devenu très rare : Les statuts et coutumes de la ville de Bragerac Traduits de latin en français par M. Estienne Trelhier, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bourdeaux et Chambre de l'Edict de Guienne. A Bragerac par Anthoine Vernoy, 1627, in- 12 de 146 pages, plus 6 pages de confirmations. L'épître dédicatoire que Trelhier adresse à Messieurs les Maire et Consuls de la ville de Bragerac est datée de cette ville (Bergerac, département de laDordogne), ce (en blanc) jour d'Aoust mil cinq cens quatre vingts dix huit. Le magistrat parle en ces termes à ses concitoyens : « Messieurs, Il y a

plus de trente ans que je mis en François nos statuts et privilèges, qui ont esté composez en latin rude et grossier selon le temps auquel ils furent faicts, qui estoit plongé en une fondrière d'ignorance. Il y auroit moyen de les réduire en autre latin mieux poly, comme a faict Monsieur Perron ceux de Bourdeaux, Pyrrus ceux d'Orléans, et de nostre aage Pierre Nannius, docte professeur des bonnes lettres à Louvain ceux de Malines en Braban. Mais il n'en est besoin, veu que par l'ordonnance du Roy François premier tous actes doivent estre mis en langage françois. Neantmoins on a trouvé bon que ces statuts ayent esté imprimez en deux langues, pour contenter les uns et les autres : et ont esté adjoustées à la fin les confirmations de nos Roys, afin que nul ne doute de la validité d'iceux.... »

* M. J.-F. Samazeuilh, qui a rédigé une généalogie de la famille de Morin d'après les papiers qui lui avaient été communiqués par M. le baron du Sendat, dit dans la Biographie de l'arrondissement de Nérac (p. 641) : « Jean de Morin fut conseiller au Parlement de Bordeaux, par provisions de Henri IV, du 23 juillet 1600. L'Edit de Nantes ayant créé à Nérac la Chambre dite de VEdit de Guienne, composée d'un président et de six conseillers catholiques, comme d'un président et de six conseillers de la religion réformée, on trouve parmi ces derniers le nom de M. de Morin. C'est M. de Morin qui, dans l'année 1622, présida la Chambre de l'Edit à Agen, lors de l'enregistrement des lettres de grâce que le roi accorda au baron de Lusignan, à raison de la surprise de Clairac. »

Maistre Ociclet de Mazelières* Goïseillier et Secrétaire du Roy,' mourust le 3® Avril 1601.

Madame de Ghésac, présidente, arriva en ce Chasteau, venant trouver son mary, le vii^e Avril IGOJ.

M' Jehan Matisson, principal au collège de Nérac, fit une belle oraison en latin dans la basse-court ^ dudit collège où furent assis-

• Nous trouvons dans la Biographie de V arrondissement de Nérac (p. 619), la petite notice que voici sur ce magistrat : « Raymond de Peyruqueau fut conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, et à la Chambre de l'Edit de Guienne, dès l'établissement de ce dernier corps de justice, dans la ville de Nérac. Dans les actes de l'état civil des protestants de cette ville, on trouve les annonces du mariage de ce magistrat avec Marie de Labarthe, à la date du 24 février 1613. » Cette notice pourra être complétée par les renseignements donnés sur M. de Peyruqueau, à l'occasion de sa mort et de ses funérailles, dans Une lettre écrite d'Agen à Peiresc en 1628, insérée par M. Tamizey de Larroque dans la Revue de VAgenais de mars-avril 1879.

- Inscrit comme Secrétaire du Roy au registre des tailles de 1599. Portai de Marcadieu. Voir Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 569.

^ Voir Biographie de V arrondissement de Nérac, page 560, au nom de Mathisson.

Le collège royal de Nérac était le bâtiment occupé aujourd'hui par la Sous-Préfecture. Il avait été fondé par Antoine de Bourbon, et passa plus tard aux mains des prêtres séculiers de la doctrine chrétienne. En 1629, il était subventionné par le Roi. — Voir VInventaire sommaire de la Chambre des Comptes de Pau, p. i64. Une pièce datée du 8 juin 1761, imprimée à Condom, par Pierre

Lavigne , et donnée à la Bibliothèque de Nérac par M. Tamizey de Larroque, porte ce titre : Exercice littéraire dédié aux gens de lettres, par MM. Jean Raulin et Jean Huart, écoliers de la 4^{te} classe du collège roijal des prêtres séculiers de la Doctrine chrétienne de Nérac. Cet exercice roule sur le Nouveau Testament, Cicéron, Virgile, Horace, Salluste, la Fable, la Narration, la Géographie, et porte ce post-scriptum : « Les répondants termineront par un dialogue oii l'on fera l'apologie des damas. » Un de ces répondants, Jean Raulin , était un parent du célèbre médecin de Louis XV, qui n'avait pu réussir à Nérac et que Paris éleva aux nues. Nul n'est prophète en son pays.

* On appelait alors en Gascogne et on y appelle parfois encore basse-cour une cour ordinaire, une simple cour, où rien ne justifiait et ne justifie le nom donné, dans nos dictionnaires, à une cour où l'on nourrit la volaille.

tans tous les Messieurs de la Cour et Chambre de l'Edict, excepté mons' de Chézac, Président, qui ne si peut trouver h cause qu'il estoit un peu mal disposé. Ledit Matissoi rapporta beancoii|) (riionneur et fut fort loué tie tous ceux qui estoit versés aux langues ; ce fut le xii* Avril 1601.

Le XV Avril IGOL, jour foste des Rameaux, fut faicte la procession par les Catholiques,* par la ville de Nérac, où estoit assistans Monsieur le Président Chezac et les six Cons«"« Catholiques. Ils passèrent par devaut le Chasteau, droit à la Halle et puis dessendireut par la Grand'Rue, s'en retournant droit au Temple S* Nicolas, sans aller plus avant, par les autres rues de la ville.

Monsieur l'Evesque de Condom^ envoya une cloche de Condom en ceste ville, pour sonner la Messe, ayant esté requis de

ce fer par Mons^{""} le Président et Cons^{""} catholiques. Elle com-
mença de sonner, le dimanche matin, j^{""} de Pasques, xxii[^] Avril
IGOJ, chose qui fut trouvée fort nouvelle.

Monsieur de Masparaute,[^] Ministre de TEglise de Nérac,
partant

où sont les étables, les écuries, etc. C'est ce qui explique le
choix du lieu où fut prononcée l'oraison de Jehan Matisson. Il ne
peut s'agir, en effet, que de la grande cour existant encore en
avant de la façade.

[^] Cette procession, partant de l'église Saint-Nicolas, passant
devant le château et regagnant par la halle et la Rue du milieu le
point de départ, sans aller plus avant par les aultres rues de la
ville, fut, à coup sûr, fort restreinte. Sans doute, n'était-ce qu'un
essai, une préparation à la grande procession que nous verrons
plus tard, h la. Fête -Dieu. On tâtait le pouls à l'opinion qu'on sa-
vait hostile à ces manifestations.

- Jean du Chemin occupa le siège épiscopal de Condom pen-
dant 35 ans (de 1581 à 1616). Voir sur ce prélat Gallia Christiana
(t. II, col. 969-970), et surtout l'excellente notice de M. Léonce
Couture dans Ti'ois poètes condomois du XVI- siècle (1877,
grand in-80, p. 17-43).

' Nous avons déjà relevé ce nom pour l'avoir trouvé au livre de
la levée et du département des deniers ordonnés pour le paye-
ment de MM. de Renault et Masparaiite, ministres de la parole
de Dieu en l'église de Nérac. Pour compléter la liste déjà donnée
des pasteurs qui ont desservi Nérac et les environs, nous citerons
par ordre de date : 1530, Gérard Roussel ; 1537, Lefebvre

d'Etaples ; 1555, David, pasteur itinérant; 1559, Gilles et Jean Graignon, qu'on consi-

de ladite ville pour sen aller prescher a Espienx,* estant a la porte de la ville, receut un coup de pied de cheval, duquel coup il eust la jambe rompue. Ce fut le dimanche matin, xxix® Avril IGOL.

Le iiij* May 1601, arrivèrent en ceste ville, deux capussins que Monsif^ur le Président Ghézac envoya quérir h Bourdeaux,tout exprès pour prescher.

Lesdits capussins ne demeurèrent en ladite ville que deux jours.

L'ordre auquel Messieurs de la Chambre de l'édicte estoit tenans les audiances : premièrement Monsieur le Président Ghézac tenant le coing, avait à sa main gauche Mons"" de Feideau, président, et après : Monsieur de Bussaguet, Le Blanc, la Chèze,Treither, Rossanes et Peiruqueau, Conseillers.

Du costé de la main droite estoit assis Messieurs : de Cessac, Terneau, Guillerag-ues, Rabart, Morin et Folibeau, Conseillers.

dère comme les deux premiers pasteurs en titre et à résidence fixe; 1562, Théodore de Bèze, 1567, Baptiste et de Saint-Hilaire ; 1594, 1598, Antoine Mermet et de Renault; 1599, Masparaute; 1601, Mermet; 1617, Daubuspère, Mermet fils et Daubus fils; 1620, Masperaulte, de Lanusse ; 1659, Jérémie Yiguier ; 16.S3, interdiction officielle du culte exercé cependant par Samuel Viguier, qui se cache et prêche au désert; 1750, de Barmont, Blachon, Dumas, pasteurs itinérants ; 1789, Dubois. Voilà pour Nérac. Aux environs, on signale en 1566, Jehan Perrière, au Port-

Sainte-Marie ; en 1620, Feraudel, à Lavardac; en 1562, Jehan Voisin, à Agen ; de 1567 à 1674, Jehan Chambely, du Luc, Malide, Brocas, Bitaubé (Jérémie), grand père du traducteur d'Homère, à Gasteljaloux; 1685, Landeau, à Espions, Farges, à Moncrabeau, Bonis, à Layrac ; de 1567 à 1671, Dothée, Mermet fils, Morin, Lafitte, à Puch.

' Le chef-lieu de la commune d'Espiens a été déjà l'objet d'une note. D'après un plan de ce village , relevé en 1647 , le temple où prêchait M. de Masparaute occupait à peu près la place de la Mairie actuelle. La révocation de l'édit de Nantes a dû atteindre fortement Espions qui n'a conservé que très peu de protestants, tandis que certaines localités avoisinantes telles que Limon, Serbat, Garlier, paraissent avoir échappé aux persécutions et ont encore aujourd'hui une majorité protestante.

Monsieur le Président Cadillac* et Madame sa femme venant de Bourdeaux, arrivèrent en ceste ville s'en allant aux eaux, le 19» May ICOL.

Guillem Murat,2 hoste, mourust le viii Jung 1601.

Le xxie jour de Jung 1601, ^ jour appelle la Feste Dieu, fut fait une grand procession par la ville de Nérac, de l'autorité de Messieurs les Président et Conseilliers Catholiques, auparavant la célébration de laquelle y eust tout plein de contestations entre lesdits sieurs Président et Consulz de ladite ville, qui ne vouloit consentir a ce que les rues fussent tendues, qui fut cause que l'affaire ayant esté traitté en la Chambre du Conseil, arrest s'en ensuivit, par lequel fut dit que les habitans de ladite ville soiiffiroient devant de leur maisons seroit tendues au despens et h

la diligence des catholiques, enjoignant tant aux officiers que Consulz de tenir la main a l'exécution dudit arrest

' Sur le président Gentils de Cadillac, Voir l'Histoire du Parlement de Bordeaux, par M. Boscheron Des Portes, t. I, p. 312, 332-336. On trouvera dans ces dernières pages le dramatique récit, emprunté au Journal de Gruzeau, des malheurs de famille du président de Cadillac; en 1601, sa fille fut assassinée par son mari, le conseiller au Parlement, Pierre de Beaulieu, lequel eut la tête tranchée, le 12 mars 1608, sur une des places publiques de Bordeaux. En 1611, son fils cadet, conseiller aux requêtes du Parlement de Bordeaux, fut accusé d'avoir été un des meurtriers de Pontac de Langlade, trésorier de France, et il fut, avec ses complices, condamné, comme contumace, au dernier supplice (1613). Ce fut en cette même année que mourut, à Paris, le président de Cadillac. M. Boscheron Des Portes dit (p. 336) : « La suite de cette grave procédure a échappé à nos investigations. Rien n'annonce qu'elle se soit terminée par une amnistie ou par des lettres de grâce en faveur des nombreux inculpés. » La Chronique Bordeloise de Jean de Gaufreteau aurait appris à M. Boscheron Des Portes (t. II, p. 49) que le condamné, lequel était appelé sieur de Tirât, selon cet historien, et Darennes- Tirac, selon le chroniqueur, « en sortit par le moyen du refuge qu'il eut vers la Confrairie de la Fierté ou de Saint-Romain, qu'il porta durant la procession, et, par ainsin, fut délivré de la mort. »

2 Marié avec Madeleine Sahue et inscrit au livre des tailles de 1599, Pourtal de Condom.

' C'est la procession dont parle Garasse dans l'oraison funèbre que nous avons citée précédemment. Voir la note consacrée au président Chézac.

qui fiit peublié par tonte la ville et lieux accoustnmés par Roi'ie et Bourdeaux, huissiers de la Cour, tous à cheval et Gaixies avecques eux. Monsieur du Chemin, Evesque de Coiidom marchoit sous le pavillon,* et environ 24 ou 25 prostrés ou moynes rêvestus alloit devant luy, et après Messieurs de la Court et le peuple. Il ne leur fut donné aucun scandalle par ceux de la Religion, s'estans comportés fort paisiblement suivant lexortation qui leur fut faite par Mons"" de Mermet qui prescha le matin. Les Consulz estoient MM. Jehan Venier, R. David, J. le Prince et J. de Ratz.

Jannot Dauzac,'^ dit Gaspa, mourust le xxix^ Jung ICOL.

Nauton Castetz, aagé d'environ 20 ou 25 ans, fut bruslé sur les Embarratz , près le Griffon, ^ pour crime de bestiahté, ayant esté premièrement pendu et puis jette dans le feu, ensemble sa chienne, après l'avoir assommée. Ce fut le viie Juillet 1601.*

' Sous le dais. Littré n'a pas signalé cet ancien synonyme du mot dais ; on ne le retrouve pas davantage dans les anciens dictionnaires.

- Inscrit au livre des tailles de 1599. Pourtal de Co7idom.

^ Voir pour la fontaine du Griffon, don de Henri IV à la ville de Nérac, un sonnet de M. F. Dubourg et la note afférente. {Guirlande des Marguerites), p. 129.

* Rapprochons de ce récit le passage que voici du Journal de Maître Jean de Solle docteur en droit et avocat de la ville d'Auch (1605-1642), publié par M. l'Abbé de Garsalade Du Pont (Auch. 1877, grand in-8o, p. 24} : u En l'année 1613 et le 9 novembre, il y eust un jeune guarçon pasteur, de l'âge de 20 ans, de la juridic-

tion de la présente ville, qui fust pendu et puis bruslé hors la porte neufve, pour avoir esté prévenu de bougrerie et d'ycelle convaincu avec une asnesse, laquelle feust premièrement tuée et puis tous deux ensemble bruslés. Il feust condampné par sentence de messieurs les consuls, confirmée par arrest de la Cour en tous ses chefs.» Le savant éditeur du Journal de niaistre Jean de Solle a mis sous le mot bougrerie une note que nous croyons devoir reproduire « Ce vieux mot, qui ne s'emploie aujourd'hui que dans le langage le plus grossier, n'a point la signification que lui donne ici Jean de Solle. (Voyez le Dictionnaire de Trévoux). 11 est pris dans cette phrase pour synonyme de bestialité. Le Corpus juris romani, qui servait de base à la législation française, n'avait point prévu ce délit ; aussi n'existait-il point dans la jurisprudence française de loi afflictive d'un pareil crime. Le châtiment en était laissé à l'arbitraire des Parlements, qui sui-

Jehan de Toutlan, serviteur de Monsieur de la Porte, mourust le 17Aoust1601.

Léonard Dupuy,* mourust h sa metterie du Meulan, le second Septembre 1601

Catherine Bourgade, damoiselle, vefvc a feu Guillaumes Pinolé,^ mourust le xi^ Septembre 1601, s'cstant rompu la jambe douze jours auparavant a Lausegnan."* Duquel coup elle mourust, ayant esté portée au chasteau de Birac où, soudainement, elle rendit l'esprit à Dieu.

Catherine Dcspujolz, vefve a feu Fauquet Trigalet, mourust le xviiiie Septembre 1601.

Jehanne du Mère, vefve a feu Jehan Dulong,* marchant de Nérac, mourust le xx Septembre 1601.

Messieurs les Consulz de Nérac receurent lettre de Monsieur le Mareschal d'Ornano, ensemble une coppie de la lettre que le Roy luy avait escript par courrier exprès, le mardy second Oclohre 1601, par laquelle Sa Majesté luy donnoit avis de l'acouchement heureux de la Reine sa femme/ dont la coppie sensuit :

vaient en pareille circonstance la vieille coutume d'après laquelle le coupable l'animal et les pièces du procès étaient brûlés. Cette pratique avait son origine dans la législation judaïque, acceptée sur divers points par la société chrétienne à ses débuts : Qui cum jumento et pecore coierit morte moriatur : pecus quoque occidite. (Lévitique, Chapitre XX, V. 15). »

' Inscrit au registre des tailles de 1599 comme habitant la paroisse de Meulan Cette paroisse n'existe plus aujourd'hui. Mais le nom de Meulan est resté à une propriété appartenant à Mra<; veuve d'Arblade, dans la commune de Calignac et qui marque, sans doute, le plan à, Wmetterie où mourut le 21 septembre 1601 Léonard Dupuy.

^ Guillem PinolJé était un parent du chroniqueur,

^ Village près de Barbaste, voisin du château de Guillen, où vécut Georges Sand.

* Jehan Dulong, marchand , inscrit au registre des tailles de 1599. Pourtal du Marcadiou.

* Marie de Médicis, fdle de François I^e de Médicis, grand duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche, naquit à Florence le 26 avril 1573 et mourut à Cologne le 3 juillet 1642. Le mariage s'était fait par procuration

« Mon cousin, présentement, sur les dix heures du soir, la Roïne, ma femme, est heureusement acouchée d'un filz,* dont, grâces à Dieu, la mère et l'enfant se portent bien.^ Je n'ay pas voulu diférer davantage de vous en donner avis par ce courrier exprès, comme a celuy de mes bons serviteurs qui s'en resjouyra autant, et afin que vous participiés de tant plus tost à ceste bonne nouvelle de laquelle je vous prie de fer part a tous mes bons serviteurs de votre gouvernement, et en fer rendre grâces peubliques a Dieu. Je n'en escriis qu'a ma Cour de Parlement et a ma ville de Bourdeaux, me remettant a vous d'en fer les autres despèchGs, et ne mesleray point d'autres nouvelles dans ceste-cy, cela se réservant pour une autre, ne se présentant aussi rien de pressé pour le présent. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. Escriptà Fontenebleau, le xxvii® jour de Septembre 1601. Signé « Henry. » Et plus bas « Forget.^ » Et au dessus « A mon cousin Seigneur d'Ornano, Mareschal de France et mon Lieutenant Général en Guienne.'* »

à Florence le 5 octobre 1600 et avait été consommé à Lyon le 9 décembre suivant. Voir Henri IV et Marie de Médicis d'aorès des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris, par Berthold Zeller (2-^ édition, Paris, 1877, in-12).

* C'était le futur Louis XIII. A ceux qui voudraient connaître tous les détails de la venue au monde de ce prince, nous indiquons un opuscule de Louise-Bourgeois, dite Madame Boursier, sage-femme : Récit véritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les enfants de France (Paris, J626), opuscule récemment réimprimé par M. le docteur Achille Chéreau, et le Journal de Jean Heroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-

1628), extrait des manuscrits originaux par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélémy (Paris, 1868, 2 in-8^{t. I}, p. 2-6).

- On voit que la formule dont nous nous servons est déjà bien ancienne. Il serait curieux de rechercher si elle ne remonte pas beaucoup plus haut encore.

^ Pierre Forget, sieur de Fresne, secrétaire d'Etat, mourut en avril 1610, âgé de 66 ans environ.

* Voir dans le Recueil des Lettres missives de Henri IV (t, V, p. 477-478) une lettre toute semblable écrite, le même jour, au duc de Montmorency, pair et connétable de France, gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc. Le Journal de Jean Héroard nous apprend (p. 6) qu'à l'heure même de la

Coppie de la lettre escript, auxdits consulz, par ledit seigneur Mareschal.

« Messieurs, je viens tout maintenant de recevoir une lettre du Roy qui m'escrit comme la Royne s'est heureusement acouchée d'un beau filz. Je vous en envoie une coppie, affin que vous vous en resjouyssiez de ceste bonne nouvelle de la quelle je vous prie de fer part a tous vos concitoyens, et en rendre grâces à Dieu. Je demeure, Messieurs, votre aïectionnéet assuré a vous fer service. Signé : d'Ornano, h Bourdeaux, ce premier jo' d'Octobre 1601.^ »

naissance du dauphin, les courriers « qui avoient demeuré bottés depuis que la Reine commença de se plaindre, montèrent à cheval, n'étant bottés, se disaient-ils, pour une fille ; » et « de fait, ajoute le bon docteur, M. de Beaulieu-Ruzé, secrétaire d'Etat, avoit fait préparer double dépêche. » Remarquons toutefois que toutes les lettres envoyées ne ressemblèrent pas aux

lettres adressées au maréchal d'Ornano et au connétable de Montmorency : ainsi la lettre à M. Des Diguières {Recueil de M. Berger de Xivrey, p. 478) présente d'assez nombreuses variantes, et la circulaire adressée aux municipalités d'Amiens, d'Abbeville, de Bourges, de Compiègne, etc. {Ibid., p. 479), est d'une rédaction quelque plus différente, comme aussi la lettre {Ibid., p. 480) écrite à Rome au Cardinal d'Ossat. Dans cette dernière lettre figurent les mots : la mère et l'enfant se portent très bien, qui ne sont pas dans les deux lettres précédentes. En revanche, on trouve dans la lettre à Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, cette aimable allusion : « Il a pieu à Dieu nous donner aujourd'hui un daulphin. »

' BdiUslQ Supplément des Chroniques delà noble ville et cité de Bourdeaux, on a, par une fâcheuse transposition, mis à la page 119 et sous l'année 1602, ce qui devait être imprimé à la page 113 et sous l'année 1601. On a, de plus, par une nouvelle erreur typographique, avancé de sept jours la naissance de Louis XIII. Voici le texte de Darnal : « Lettre du Roy contenant advis comme la Reyne s'estoit accouchée d'un fds le 20 septembre 1601 sur les dix heures : afm de rendre grâces à Dieu, feu de joyefutfait avec grande allégresse, le Te Deum chanté à Saint-André avec dévotion. »

Laquelle bonne nouvelle ayant esté receue parlesdits Consulz, ilz furent tout aussi tost trouver .Mons[^]le Président Chezac, au Chasteau, qui avoit receu pareille dépêche, et résolu que, le lendemain, jo' de mercredy, troisième octobi'e audit an, on ferait les feux de joye,* ce qui fut acomply. Et en furent dressés trois, un devant le Chasteau, qui fut alumé, le premier par ledit s' Président Chezac seul, n'ayant voulu y mettre le feu Monsieur

l'Evesque d'Agan[^] qui estoit arrivé le soir auparavant, bien que ledit Président l'en priast fort longuement. Apprès, lesdits Consulz allèrent au Petit-Nérac où y avoit un autre feu; et le troisième au devant le Temple, dans lequel, plnstôt que rien fer, furent faites prières extraordinaires à l'heure de deux heures après midy, par Mons' Mermet, Ministre, au commencement de laquelle prière fut chanté le pseume i'27. Les Consulz estoient M' Jehan Venier, Ramond David, Jehan Le Prince et Jehan de Batz.

Mons' de Caumon Jurât de Nérac, mourut le 19 Octobre 1601.

Honoré Hoialy, vefve a feu M^{'''} Arnaud Dulong, avocat au siège de Nérac, mourut le xxii[®] Octobre 1601.

' Les feux de joie étaient les grandes réjouissances de l'époque. Ils se composaient d'un grand arbre, un pin le plus souvent, autour duquel on accumulait des fagots de sarment. On allumait le feu de joie avec pompe. Les consuls, le clergé s'y rendaient en grande cérémonie et c'était une marque de déférence envers un personnage notable que de le charger de mettre le feu au bûcher. Par la plade devant le château[^] il faut comprendre la place au blé actuelle. Au petit Nérac, le feu dut être allumé devant l'auvent du Frondât ou sur la place St-Germain. Quant au troisième feu au devant du Temple, la place qui garde encore le nom en marque ce lieu.

' C'était Nicolas de Villars : il gouverna le diocèse d'Agen de 1590 (il fit son entrée solennelle dans sa vilte épiscopale le 28 février de cette année) jusqu'au 12 décembre 1608. Voir Gallia CKristiana, où, par une faute d'impression, la mort du prélat est mise au 10 décembre (t. II, col. 931); Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen par l'abbé Barrère, t. II, p. 351-379.

Monsieur du Plessis,* passa en ceste ville avec son filz,^ le 13« Octobre 1601, y ayant séjourné jusques au xxii" dudit mois, prenant son chemin vers Lectoures.^ Ledit s' repassa en ceste ville, le 15 Novambre et en partist le xix^ dudit mois et an que dessus.

Daniel Chou,* m« menuisier, mourust le xxviii^ Octobre IGOL.

Madame Tarraube ^ fut faicte Religieuse au couvent Sainte-Glaire de Nérac, le premier Novambre IGOL.

L'ouverture du Palais et Chambre de TEdict. Après les vaquations finies, entrèrent tous les Messieurs en audience, le lundi xii- novambre, jour après la S* Martin, ou Monsieur le Président Ghczac fit une belle et grande harangue qui dura une heure et demie, à son grand louange et honneur, après laquelle, tous les advocatz et procureurs

' On lit dans les Mémoires de Madame de Mornay sur la vie de son mari (édition de Madame de Witt, t. II, p. 5) : « Il se résolut doncq à ce voyage (En Périgord et Limousin) le 25« de septembre. De Bergerac après le séjour de peu de jours, se rendit à Nérac au mesme temps que les députez de toutes parts arrivoient àSte-Foy sur Dordogne. » Madame de Mornay ajoute (p. 7) : « A NéracJ. il fut visité et festoie de M. Nesmond, président en la chambre my partie, et de tous les officiers et conseillers tant d'une que d'autre religion.»

^ Ce fils, qui était né à Anvers en 1579, fut connu sous le nom de Philippe de Mornay, marquis de Bauves. Il fut tué à l'attaque de Gueldres 23 octobre 1605). Voir le touchant récit de sa mort dans les Mémoires rédigés par sa mère qui les lui dédia (t. II, p. 106^ . M^e de Mornay dit au sujet du voyage de son fils en Gas-

cogne (p. 7) :« Mesme fut nostre filz à Bordeaux embrassé de tous les gens de bien et caressé de Monsieur le mareschal d'Ornano et des principaux tant de la coui't que de la maison de ville. »

^ Ghef-lieu d'arrondissement du département du Gers, à 36 kilomètres d'Aych.

* C'est ce même Daniel Chou qui, avec Dansas, avait entrepris, en février 1601, la construction de la salle d'audience de la chambre de l'Edit.

* Madame Charlotte de Galard Terraube devint abbesse du couvent (Voir dans la Guirlatide des Marguerites un sonnet de M. Goux, avec la note affé-

prestarent le serment, savoir : ceux de la Religion haussant la main,* et les Catholiques la mettant sur un petit Crusifix peint en un tableau que ledit S' Pr'jsident tenoit entre les genoux. En l'an IGOL.

Susane Labroue, fille à feu M' Guillon, et femme du Gasconnet, tailleur, mourust le 13 Novambre IGOL.

Le filz du Cappitaine Niel,^ mourust le xxi^ novambre 1601.

M" Jehan Matisson, principal du Collège de Nérac, fit une belle harangue dans ledit Collège, le premier Décembre IGOL , a laquelle Mons' l3 Président Chezac et Messieurs les Conseillers assistèrent avec grand nombre d'autres personnes. Ladite oraison ou harangue dura deux heures, qui fut à son grand honneur et louange, ayant grandement exalté la philosophie, le Roy et Messieurs de ladite Chambre, avec une belle invention et du meilleur latin.

Monsieur de Sainte-Colombe,' jadis gouverneur de Mes, mourust à sa maison de Saincteraillle,'* le iii^e* Dc^ecembre IGOi.

Jehan Doussugue, cappitaine,^ mourust dans la ville d'Eauze, le

rente sur le couvent de Ste-Claire, p. 133). Sur la famille de Galard, voyez [Maison de Galard]. Dans l'inventaire sommaire des archives de la chambre des comptes de Nérac à la date de 1618, on trouve inscrite la pension du couvent de Saiiite-Claire de Nérac payée à Cliarlottle de Terraube abbesse.

* Le mode de prestation de serment des protestants a seul subsisté. On peut voir la représentation exacte de celui des catholiques dans le tableau de Philippe de Ghampaigne, du Musée de Toulouse, oîi des chevaliers de l'ordre du St-Esprit prêtent serment.

- Inscrit au livre des tailles de 1599. P. de Boiirdeaux.

^ Il a été déjà question de ce personnage, Bernard de Montesquieu, seigneur de Saintrailles, auquel sa mère avait apporté la terre de Sainte- Colombe dont il porta le nom. — Mes pour Metz, oii l'avait sans doute appelé Catherine de Bourbon, duchesse de Lorraine.

* Sur le château de Xaintrailles, nous citerons la monographie de M. Philippe Lauzun, oii sont habilement résumés divers travaux antérieurs, et un sonnet de M. Cyrille Fiston dans la Guirlande des Marguerites (p. 39),

* Jehan Boussugue, s'il était de Nérac, ce qu'il est permis de croire,

xiii' Décembre 1601, et fut porté en ceste ville où il fut enterré, l'ayant requis, un peu auparavant sa mort.

51^lnsieur d'Arconques, *mourust à sa maison, le xxii' Décembre 1601.

puisqu'il voulut y être enterré, porterait à 14 le nombre des capitaines vivant à Nérac en 1599. En voici les noms d'après le livre des tailles de 1599 : Au quartier du Portai de Condom résidait le capitaine Mathieu Malet. Au Portai M arcadiou : Arnaut Nagoua, Arnaut Latané, Bertrand Mazelières, Daniel Mazelières, Daniel Darranet, Francoys Laporte, gouverneur du château, Joseph Mazelières, Joseph Rauffi. Au Portai de Bourdeaux : Jehan Dupleix, Niel. Au f^ortal du Pont : Jacques Gorrèges, Menjon Sopa, Pierre Arbissan, Pierre Barrière. Tous ces noms inscrits au livre des tailles de 1599, sont suivis de la qualité de capitaine. De ces noms, il en est quelques-uns qui subsistent encore et nul de ceux qui les portent ne songe à se targuer de son origine, peut-être glorieuse, tandis que tant d'autres.... Rappelons ce qu'on lit à ce propos dans le Manuscrit de la Sénéchaussée d'Albret que nous avons déjà cité : « Les habitants de Nérac ne démentent pas l'idée que l'on a des Gascons ; ils sont très vifs et très avantageux. Dans tous les Etats, le peu d'intérêt que l'on a à s'opposer à ce qu'un homme usurpe la qualité de noble, attendu que la taille est réelle, fait qu'il y en a à Nérac un très grand nombre qui se qualifient tels. Nérac est une pépinière pour la noblesse de cette espèce. »

* Sur le château d'Arconques, situé dans la commune d'Espies, voir un sonnet de M. Faugère-Dubourg {La Guirlande des Marguerites, p. 31), et une notice en regard (p. 30). M. d'Arconques dont il est ici parlé est M. Pierre Vacquier, juge-mage en 1596. (Voir Archives de la Chambre des Comptes de Nérac, in-

ventaire sommaire, p. 138). L'auditeur à la Cour des Comptes de ce nom vivait encore en 1607. Voir même source, p. 131. Il ne faut pas confondre les Vaquieulx avec les Vacquier. — Les auditeurs à la Cour des Comptes étaient les contrôleurs des dépenses du roy et des finances de l'Etat. ((Tous potentats ont gens députés à voir leurs comptes. Tous ceux qui mangent en ce royaume l'argent du Roy rendent leur compte en l'une des chambres pour être examinés et clos. » (Du Haillan, De l'Estat des affaires de France, livre IV). Toutes les charges étaient vénales. Du Haillan qui écrivait sous Charles IX, ajoute: « Quand les estats sont devenus vénaux aux roturiers, les grands bouteillers ny les maistres d'hôtel n'y voulant mettre argent, abandonnèrent ladite Chambre des Comptes. »

Madame de Lésignan, Prieure du couvent Sainte-Claire * de Nérac, mourust le xxx« Décembre J601, et fut portée au Paravis,*^ pour y estre enterrée. ^

Abraham Duluc, marchand cordonnier, mourust le 3« Janvier 1602.

Monsieur de Cessac, conseiller en la Chambre de l'Edict,^ demura fort offensé de certains soldafz et autres du Petit-Nérac, qui faisans la patrouille par la ville, entrèrent jusques dans son logis, à savoir au chasteau de Birac, oii il csloitlogé, poursuivant quel-qu'un de ses gens qui leur avoit jette des pierres, ainsin qu'ils passoient, ce que le dit Sieur leur ayant remonstré, et qu'ils ne dévoient entrer en son dit logis avec les armes, ils ne firent pas grand cas de cela, ains, se portèrent fort indiscrettement jusques à luy dire qu'il feroit bien de se retirer, luy présentant la pointe des hallebardes à l'estomac, duquel excès il fit plainte, le lendemain, à la Court, et y eust quelque information, decrettée de

prinse de corps contre quelques uns qui passèrent le guichet. Enfin, estant ledit S^{'''} de Cessac, prié de quitter ceste offense tant par les Consulz que amis, il s'accorda, et n'en fust autre chose. Ce fust le 3^{*} Janvier 1602.

Catherine de Pérès, femme de Monsieur Moustel, mourust le dimenche vi[®] Janvier 100[^].

' La prieure du couvent de Sainte-Claire devait être la sœur ou la fille de M. de Lésignan, chambellan, dont on retrouve les frais de voyage à YInventaire sommaire des Archives de Pau et Nérac, page 214.

- Le couvent du Paravis était situé près du Port-Sainte-Marie, dans la commune actuelle de Saint-Laurent. Voir divers renseignements sur ce couvent dans la Monographie historique du canton de Lavardac, par M. J.-B. Truaut, 1851, in-8', p. 72 à 77.

^ C'était, comme nous l'avons déjà rappelé, Geoffroy de Malvin, seigneur de Cessac. Sur un plan du village d'Espiens, relevé en 1647, on trouve la maison de M. de Malvin.

Par arrest do la Cliambro de l'Edict, ii;i nommé Diilac, notaire, qui estoiL de devers Tounion,* fust pendu et esti'ang'Ié près le Grillon, le7« Janvier IC 2. pour avoir faict une fausse donation. Il mourust avec une merveilleuse constance.

Jehan Laserre,^ m" jardinier du Uoy au jardin de Ncrac. mourust le xviii" Janvier IGo2.

François Dupuy,^ dit Podio, jurât de la ville de Nérac, mourust le xix[®] Janvier 1602, aagé de 87 ans.

Mademoiselle du Saumont, vefue/ mourust en la ville de Nérac,

' Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, à 42 kilomètres d'Agen.

* N'est pas inscrit au registre des tailles de 1599. G'était peut-être le jardinier qui avait succédé au père de Fleurette.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtald du Pont.

* Cécile de Barrau de Parron, dame du Saumont, morte en 1602, était veuve de messire Joseph de Béarn, seigneur du Saumont en 1580, fds d'Alain de Béarn, seigneur du Saumont, qu]^ donna le dénombrement de la forêt noble d'Anguilh devant le sénéchal d'Armagnac, le 8 mars 1560, et qui avait fourni, le 23 janvier 1552, dénombrement des biens possédés par lui. Cet Alain, beau-père de Cécile de Barrau de Parron, était le fds aîné de Jean de Béarn, seigneur du Saumont, coseigneur de Saint-Pesserre, qui avait fait hommage de la seigneurie du Saumont, du bois d'Anguilh, etc., le 4 mai 1521 ; enfin, il était le petit-fds de noble et puissant seigneur Etienne de Béarn, seigneur du Saumont [de Ausamonte), et d'Annette du Lion, comme je l'ai dit à la page 149 de la Revue de l'Agenais, année 1879.

Cécile de Barrau de Parron, dame du Saumont, avait fait hommage, en

1597, au roi Henri IV et à Madame sa sœur unique, en qualité d'adminis-

treresse de Jeanne-Marthe de Béarn, dame du Saumont, sa fille unique,

mariée plus tard à noble Jean-Louis de Mauléon, seigneur de Francon.

Voir ladite page 149.)

au logis de VEspée, ^ le 30® Janvier 1602, et fut portée le lendemain au Saumont, ^ où elle a esté enterrée.

Le vii« Fevrier 1602, par arrest donné en la Chambre de l'Edict, un nommé Béring'uiet, natif de Tlioulouse, et aprésent demeurant à Peymirol, ^ fut pendu et estranglé dans la ville de Nérac, ledit jour que dessus ; ledit Béringuier estoit Catholique Romain. /

Par arrest de la Court et Chambre de l'Edict, la nourrisse de Monsieur Morin, Conseillier en la Court, ^ fat pendue et estranglée pour auoir jette une tille dans un privé, de la quelle elle s'estoit accouchée. Ce fut le 4* Mars 1605. La chambrière du dit logis fut aussi trouvée grosse et emprisonnée avec la dite nourrisse qui s'accoucha en la

^ Faut-il entendre par ces mots : au logis de l'Espée, une hôtellerie qui aurait eu ce nom pour enseigne, ou le logis de M. Jehan Alespée qui est inscrit dans le livre des tailles de 1599 comme habitant le Portai de Marcadieu ? J'inclinerai d'autant plus pour cette dernière explication que cette formule : mourust au logis d'un tel , se rencontre souvent dans la chronique et que Made-moiselle du Saumont, descendante des comtes de Foix, pouvait être, tout au moins indirectement, parente des d'Alespée, issus des amours de Henri d'Albret avec la belle Marianne d'Alespée, dont le souvenir est encore vivant à Nérac et au château de Lagrange-Monrepos. On peut voir sur Marianne et les d'Alespée, les quatre sonnets de M. Faugère-Dubourg avec les notes afférentes

dans la Guirlande des Marguerites, pages 51, 53, 55 et 171; et aussi, au nom Alespée, la Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 58, oii M. Samazeuilh omet de signaler la commission donnée à Jean Alespée, maître des comptes à Nérac, pour vendre à Jean Sevenin la justice de Vianne, à Jacques Dufaur, celle de Galignac, et une autre commission pour la vente à Jean Alespée de ia justice de Moncrabeau (1571). (Voir Inventaire sommaire des Basses-Pyrénées. Ch. des Comptes de Nérac, p. 128.)

" Le Saumont est aujourd'hui une commune du département de Lot-et- Garonne, arrondissement et canton de Nérac, à 11 kilomètres de cette ville, à 21 kilomètres d'Agen.

' Puymirol, ville qui, comme on l'a déjà rappelé, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen. Ce nom s'écrivait aussi Pemeyrol [Recueil des lettres missives de Henri W, 1. 1, p. 335], Peniyrol [Ibid. p. 415, 427, 510), etc.

* Nous avons déjà rencontré le nom de ce magistrat, un des aïeux de M. le baron du Sendat.

prison le xx® Avril au dit an, et le xxv May ensuyvant elle eust le fouet, par toute la ville.

M. Pierre Baret, notaire et Procureur,* mourust le xxi® Mars 1602.

Monsieur de Laforcc, Lieutenant pour le Roy au pays de Béarn,^ passa en la ville de Nérac, venant de la Cour, le 23' Mars 1602, et s'en partis le lendemain, jour de dimanche, pour aller au dit Béarn.

Monsieur Gaixion,^ ayant esté receu Conseiller en la Chambre de l'Edict, au lieu de M. Treillier, par résignation, fit sa première

séance et entrée en l'audience, le lundi 25' Mars 1602.

Demelle, femme de Pierre Ladouyre, ^ mourust le xvi" Avril 1602.

Madamoiscelle de Vezin, femme de Mons' de Vezin, cons"*, ^ mourust le xxv° Avril 1602, à sa metterie près Vianne.

* Pierre Baret, frère de Jean Baret, trésorier d'Armagnac, est inscrit au livre des tailles de 1599. — Portai de Marcadiou.

* Nous lisons dans les Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force (t. I. p. 158) : « Cependant le sieur de la Force se rend en diligence en sa maison près de Bergerac, apprend à sa famille, réjouie de son arrivée, comme les bruits qui avoient couru étoient faux; de là il s'en va à Nérac vers Messieurs de la Chambre de l'Edit, suivant la commission qu'il en avoit reçue du Roi. Il remarqua d'abord beaucoup d'agitation dans les esprits de la plupart de ceux de la Religion, et eut de la peine à leur ôter de la fantaisie que cette poursuite contre Monsieur de Bouillon ne dût aller plus avant et que ce ne fut une partie dressée à dessein. 11 est certain du moins que si Monsieur de Bouillon se fût jeté aux extrémités et eût pris les armes, il eut moins joui de ceux de la Religion que de nuls du Royaume ; mais cette voie qu'il tenoit, témoignant ne chercher que sa sûreté et le moyen de se justifier, lui obligeoit beaucoup plus leurs volontés. Néanmoins ils ne laissèrent pas que de se contenir dans le devoir. »

^ Nous avons déjà constaté que ce Gaixion n'était autre que M. de Gachon.

* Est inscrit sous le nom de Pierre Ladoyre au livre des tailles de 1599. Il habitait au Pourtal du Pont.

' M. Galiot de Vezin possédait deux cent quarante-cinq cartelades près Nérac; entr'autres biens, il avait » ce qu'y est à un tenant au lieu appelé au Bornac et Laumagnon, aujourd'hui dans Calignac. (Voir livre terrier sans date, mais évidemment de 1600 à 1610.) Autre Bertrand de Vezin est dit

M. François Lâbroie, S*" de TronquellonJ moiirnst dans sa maison de iNérac, le xxvii® Avril 1602, estant en charge de Consul.

Le premier jour du mois de May 1602, les clerchez de Mess'^^ les cong^ Aduocatz et Procureurs don:ièreut may ^ à Monsieur Le Président Chézac, logé dans le Gliasteau du Roy, le quel fut planté au milieu de la basse-cour, les dits sieurs Clerchez y assistans avec les arquebuses et pifre ^ sonnant, ayant fait rebue par toute la ville, enseigne desployée.

Esther Denizan. femme en secondes nopces d'Anthoine Serment, mourust le premier jour de May 1602.

Jehan de Lugos, trompette et crieur de vin, de la ville de Nérac, mourust le 3« May 1602.

Le Capitaine Pellefigue, mourust à sa maison, près d'Arconques, le 24 May 1602.

seigneur de Lacassaigne. Autre Bernard de Vezin, seigneur du Frandat. (Même livre Terrier.)

* Est inscrit au livre des tailles de 1599 comme habitant le quartier Marcadieu où se trouve encore la maison, dite maison

Labroue, élevée sur les ruines du couvent Sainte-Claire détruit par Montgommery. J'ignore comment François Labroue est appelé Sr de Trenquelléon. Il doit y avoir eu quelque alliance entre les Labroue et les de Batz.

- C'est planter un pin devant la maison d'une autorité pour lui faire honneur. Cette habitude subsiste encore à Nérac et dans les environs. M. de Chézac habitait le château en sa qualité de président de la Chambre de l'Edit. Le gouverneur, M. de Laporte, y résidait aussi, ainsi que le chroniqueur. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle le château de Nérac fut habité. Je lis dans un manuscrit qui porte ce titre : Observation sur la sénéchaussée de Nérac, et qui date de 1780: «Aujourd'hui, M. de Lamazelières, qui habite seul le château en sa qualité de gouverneur , y est logé fort à l'étroit quoiqu'il n'ait point d'enfants, encore ce qu'il habite est la plus grande partie voûté haut et bas. » Et un peu plus haut : « Il n'y a pas trente ans que quatre familles occupaient au château quatre appartements. »

- C'est le nom que l'on donne encore dans le langage populaire de la Gascogne au fifre, le plus aigu, le plus perçant, le plus déchirant de tous les instruments de supplice.

Rachel David, femme de Royal, libraire,' mourust le 25^e May 160^ei.

- Claude Royal, libraire à Nérac, figure au livre des tailles de 1599. Pourtal du Pont. Au livre Terrier il est inscrit comme possédant des terres à Laouillaou et au Pinera. Avant Claude Royal et avant Jean Duracq, qui vendit, en 1579, plusieurs volumes de Psaumes destinés aux pages de l'écurie, il y avait eu probablement d'autres libraires à Nérac, et, en 1549, il y avait même un

imprimeur, G. Gobert, qui publia à cette époque un livre dont j'ai vu un exemplaire appartenant à M. de Laroche d'Estillac, qui porte ce titre : Instruction très utile, déclarant les qualités de fortune, quel profit on doyt prendre de Vennemy et les remèdes contre ire et courroux, composée par Imbert A 1ère juge d'appeaux pour le Roy de Navarre à Nérac, et par lui traduiete du latin en françois. A Nerag par G. Gobert. ann md xlix. — On retrouve le nom d'Imbert Alère, juge d'appeaux à Casteljaloux, dans un dénombrement de ses biens nobles fait par Jean Montlezun de Lupiac de Montcassin (Voir Samazeuilh. Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 626), et aussi dans le registre des affieusement ou affielfements faicts par les commissaires députés à la Réformation du domaine de l'Albret, nobles Secondât et Bertrand de Lavalade. Imbert AUère, licencié en droictz, juge d'appeaux à Castelgelloux, intervient comme témoin dans un bail à ferme payé en 1537. Il existe en outre des lettres originales de Henri II, roi de Navarre, à Imbert Altère, juge de Nérac, concernant la grangerie de Durance (1553), que je signale à l'intelligence granger actuel (Voir Archives de la Cour des Comptes de Nérac. Inventaire sommaire des Basses-Pyrénées , p. 128). — Dans son Dictionnaire de l'Imprimerie, M. Didot cite un autre livre imprimé à Nérac au milieu du xvi« siècle : L'OEcoiatrie (médecine à la maison). Il est peut-être du même auteur. Je l'ai vainement cherché et j'incline à penser que le livre d'Imbert AUère , imprimé dans le goût italien avec l'italique Aldin est un dts premiers sorti des presses néracaises. Observons, en outre, que si Toulouse et Lyon avaient déjà des imprimeurs célèbres à la fin du xv« et au commencement du xvi« siècles, Millanges n'a commencé à imprimer à Bordeaux qu'en 1572 et le premier livre paru à Marseille est de 1595. Nérac aurait donc été en avance sur Bordeaux et

Marseille. Nous tenions à le constater. A propos du nom d'Imbert AUère, nous ferons remarquer encore qu'Altère est ici le nom patronymique, qu'il n'est emprunté à aucune propriété et était porté à Nérac en 1600 par Isaac et David Altère, l'un inscrit au Pourtal de Fontindère, l'autre au Pourtal du Pont (V. livre terrier aux archives de Nérac[^]. Quant au nom d'Imbert, au xvie siècle, il est presque toujours un prénom : Imbert Roy, Imbert de Brizac, Imbert Durrac, Imbert

Mademoiselle de Fetiveau, femme de Monsieur Fetiveaii, cons«' de la Cour et Chambre de l'Edict,* mourast dans la ville de Nérac, au logis de Jehan de Batz, le xxx« May 1602.

Jehan la Caue,[^] maître tailleur, mourut ledit jour,xxx«® may 1602.

Bernard Laspeyres,[^] dit Pharenne , boucher de Nérac, mourust le viie Jung 1602.

Monsieur le mareschal d'Ornano estant en la ville de Bourdeaux, receut lettres du Roy Henry 4® du nom, luy donnant avis comme il s'estoit saisy de M. le mareschal de Biron * et comte d'Auvergne.[^]

Tétignac, dict Bourrut, Imbert Meulh, Imbert de Pérès, Imbert Duprat, Imbert Saint-Genés, etc., etc., figurent au livre des tailles de 1599. A l'état de nom patronymique, on y chercherait vainement un Imbert. Nous ne parlons que de Nérac. A Gondom et à Agen, M. Samazeuilh, dans son Histoire de l'Age?2aiSy du Bazadais et du Condomois, a relevé un Imbert, lieutenant particulier à Condom et député de cette ville en 1594 et 4596 et un autre Imbert, consul d'Agen, ennobli par Louis XIV (V. 2e tome, p. 148, 308, 404). C'est sans doute à l'un de ceux-là que se rattachent les

Imbert d'aujourd'hui. Ajoutons qu'à la date de 1589, on trouve dans les archives de la Chambre des Comptes de Pau et Nérac, Esther Imbert, maîtresse du Roi, inscrite pour 600 écus. Le même Roi, qui n'était pas encore entré à Paris sous le nom de Henri IV, envoyait à la même date 20,000 livres à Corisandre d'Audoin, comtesse de Guiche. Etait-ce au même titre? {V . même Inventaire sommaire.) Ces renseignements fournis, je laisse aux curieux le soin de rechercher l'origine de cet ancêtre des auteurs néracais et de résoudre une question qui intéresse à un si haut degré l'histoire de notre littérature locale.

* Voir une note précédente.

- Il faut lire Jehan Lacau. C'est sous ce nom qu'il est inscrit avec la qualité de marchant au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Coïdom.— Ce Jehan Lacau possédait 57 cartelades. Entr'autres biens, il avait le Pinera et des parcelles à Argentens, Bapaume, le Boscla, Aubarède, etc. (Livre terrier sans date de 1600 à 1610.

^ Se trouve inscrit au livre des Tailles de 1599. — Portai de Bordeaux.

* Charles de Gontaud, d'abord baron, puis (1593), duc de Birron, naquit en 1562 et fut décapité, à la Bastille, le 31 juillet 1602. Nommé amiral de France en 1595, il devint maréchal de France en 1594. Voir, dans la Guirlande des Marguerites, le sonnet de M. Lespiault.

* Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême (1619), était

Ledit seigneur d'Ornano escrivit ceste nouvelle a Messieurs de la Cour et Chambre de l'Edict de Guienne séante à Nérac, ensemble aux Consulzde ladite ville, le 18 Jung 1602, chose qui donna un peu de terreur et fut cause de fer quelques patouilles {sic} par la ville et de prendre garde aux portes ou furent mis deux hommes à chascune, pour espier, sans fer grand semblant, ceux qui entroit dans ladite ville, attendant qu'on eust plus amplement nouvelles de la Court pour savoir quelle yssue prendroit les affaires. Sensuit la coppie de la lettre que le Roy escrivit audit Seigneur :

Mareschal d'Ornano. « Mon cousin, j'ay esté constrainct, à mon « grand regret, de me saisir du duc de Biron et comte d'Auvergne, « ayant descouvert quilz faisoient des entreprises contre ma personne « et mon Estât. De quoy je vous ay bien voulu avertir, affin que « vous donniez ordre, quen vostre Gouvernement, cela ne rapporte « aucun mouvement ne altération au préjudice de notre service, con- « tenant chascun en son devoir, et que, si quelques-uns vouloient « assembler des troupes à ceste occasion, vous coudes sus; adver- « tissant tous les habitans des villes de vostre gouvernement de tout « ce qui se passe. Vous prendres aussi garde a la frontière , a ce « que ne soit rien entrepris par nos voisins contre le bien de nostre « service, me promettant que vous, et tous mes bons serviteurs me « fairez paroistre, en cest endroit, vostre fidélité et affection, priant « Dieu, mon Cousin, vous avoir en sa sainte g-aide. Escripta Fonte- « nebleau , le xiiiie jour de Jung 1602. Signé Henry, et plus bas, de < Neufville.* »

fils de Charles IX et de Marie Touchet. Il naquit le 28 avril 1573 et mourut le 24 septembre 1650.

' Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, naquit en 1542 et mourut en 1617. Il succéda dans la charge de secrétaire d'Etat à son beau-père, Claude de l'Aubespine, en 1567, et occupa cette charge pendant près de cinquante années. La lettre adressée au maréchal d'Ornano, le 14 juin 1602, était une circulaire dont on retrouve le texte (avec quelques variantes insignifiantes), dans le Recueil des Lettres missives (t. V, p. 612). Voir dans le même Recueil, les lettres écrites sur le même sujet et le même jour, à Sully (p. 611), à La Force (p. 612), au premier président du parlement de Rouen, Claude Groulart, sieur de la Court (p. 613), à l'ambassadeur de France à Venise, M. de Fresnes (p. 614).

, M' Pierre Roy, fils de Jehan,* fut receu Lieutenant général d'Albret, au siège de Nérac, le samedi xxiie Jung 160^, lui ayant esté résigné par M. Pie;Te du Faur, ne le pouvant exercer à cause de ses maladies.

Ledit M. Pierre du Faur,'^ décéda le 26^ Juillet, sur le soir, 1602.

Joseph du Lavay, jadis Trésorier général d'Albret,^ mourust dans le chasteau de Sos,^ le xviii' Juillet 1602.

Le xxe Aoust 1602, S"" Pierre de Pèrès,^ Gaixiot de la Rivct,^ et moi, Isaac de Pérès, avons mesuré la longueur des tuyeaux du Griffon de ceste ville et trouvé que, depuis la source de l'eau qui est au bout du pred de Saint-Annon La Fore' jusques au premier tabourin

^ C'était le fils de Jehan Roy, bourgeois et jurât, inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Marcadieu. — Il possédait le domaine de La Barthe. (Terrier de 1611.)

- Inscrit au livre des tailles de 1599, avec sa qualité de lieutenant-général. — Poï'tal de Bourdeaux. — Pierre Dufaur était propriétaire du Juge où il « tenait maison, ayrial et predz. » (Livre terrier.)

' Fils de M. de Caumont, jurât. Le domaine du Lavaij est sur le chemin de Nérac à Mézin, à 3 kilomètres environ de Nérac, près le pont de Mesplet. Une remarque à propos de ce surnom de Joseph qui n'était guère en honneur au XVI^e et xviie siècle. C'est la première fois que nous le trouvons dans cette chronique et nous l'avons vainement cherché dans les livres des Tailles de cette époque. Joseph du Lavay devait être un des rares gentils-hommes catholiques qui avaient suivi la fortune d'Henri IV.

* Sos est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Mézin, à "13 kilomètres de Nérac, à 49 kilomètres d'Agen. Voir la Monographie de la ville de Sos, publiée par M. J.-F. Samazeuilh dans la Revue de Gascogne (t. XII, 1871, p. 34-47 et 69-79.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Bourdeaux. W est qualifié de bourgeois et jurât au Terrier de 1611. (Archives municipales de Nérac).

® M)I. Gaixioi- Larrivet apothicaire, est inscrit ainsi au livre des tailles de 1599. — Portai du Marcadiou.

' Annon Lafore, inscrit au livre des tailles de 1599. — Portai du Marcadiou. — ' Le terrier l'appelle : Sire Agiion de La Fore.

ou ropos,* a doux cons cannes deux pans. Depuis ledit premier repos jusques au second, y a centquaire vingtz liiicL cannes.

Depuis ledit secol'id repos, jusques à la muraille de la ville, cent soixante neuf cannes.

Et, depuis ladite muraille de Ville, jusques h la tonne dudit Griffon, soixante-cinq cannes, revenant tous lesdits cannes ensemble Ljcxix cannes iij pans.

Jehan du Lavay, filz a feu Mons' de Caumont, jurât de Nérac, ^ mourust le xxiiii Aoust 1602.

M. Relies Couthures, procureur en la Cour de Parlement de Bourdeaux, poursuivant quelque procès en la Chambre, mourust au logis de Jehan Sangla, ^ le troisième Septembre 1602.

M. Louys Vaquiux, * juge de Moncrabeau, ^ mourust audit lieu le 3^e Septembre 1602.

^ Ces mots répondent à ce qu'on désignerait aujourd'hui sous le nom de regard. Depuis ce temps, la canalisation du Griffon a changé, au moins dans son passage à travers la ville. Quand M. Bartouilh de Taillac, fit bâtir la maison qu'habita longtemps M. d'Arblade et qui appartient aujourd'hui à la famille Faugère-Dubourg, il fut autorisé à faire dévier les tuyaux qui passaient dans sa maison. — Les 165 cannes trois pans font environ un kilomètre 119 mètres, ce qui est, à peu de chose près, la même distance qu'aujourd'hui.

- Voir la note ci-dessus sur Joseph du Lavay.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599. — Poiirtal de Bourdeaux.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. Maître Louis Vacquieux était trésorier pour l'Armagnac et le Fezenzaguet. (Voir Inventaire sommaire des Basses-Pyrénées. — Chambre des Comptes de

Nérac, p. 136). Ne pas confondre avec les Vacquier, seigneurs d'Arconques et de Limon. Les Bacquieux qui existent encore à Francescas , pourraient bien être les descendants du juge de Moncrabeau. Le V et le B se confondent si souvent dans l'heureux pays ou vivre bibere est.

' Moncrabeau est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Francescas, à 9 kilomètres de cette ville, à 44 de Nérac, à 40 d'Agen. Voir sur Moncrabeau, le Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac, par M. J.-F. Samazeuilh, p. 323-336.

Madame la Présidente de Ch'^zac, partist de ceste ville, pour s'en aller à Bourdeaux fer ses couches, le xvie Septembre 1602.

Joseph Bacalan, frère de Monsieur l'Avocat du Roy * en la Court et Chambi-e de l'Edict, estudiaiiit en ceste ville, mourust au logis de François Renard,^ le xiiii« Septembre KîO^,

La femme de Gaixion Fau,' hoste de la présente Yille, mourust estant en travailh d'enfant, lequel il luy fallut tirer du corps en peces, le xviii Septembre 1602.

Nicolas Folchier, de la ville d'Uzès,* fut condajnné h fer amende honorable, parArrestdela Cour et Chambre de Guienne, qui fut exécuté le xxiiii Septembre 1602 , teste et piedz nus, la hart au col, la torche a la main, banny des ressorts de Thoulouze et Bourdeaux, et condamné en v" 1. desmende, pour avoir signé un testament après le décès du testateur, lequel fut déclaré faux par ledit arrest.

Monsieur de la Nusse, Ministre de Nérac, fut preste pour trois mois, pour aller servir les églises de Libourne ^ et Coutras,^ suy-

avant la délibération du Synode Provincial, tenu quelques jours auparavant en la ville de Berg-erac. Ledit S' de La Nusse partist pour fer ledit volage, le xix^e Septembre 1602.

* Ce frère de l'avocat du Roi Jean de Bacalan, n'est pas mentionné dans l'article Bacalan, de la nouvelle édition de la France protestante. On apprend seulement par cet article (p. 639, t. I), qu'en 1609 quatre des huit fils de Symphorien de Bacalan étaient déjà morts sur les champs de bataille. En y joignant Joseph, probablement le plus jeune de tous, mort à Nérac, en 1602, on voit qu'il ne restait à l'avocat du Roi, qui était l'aîné, que deux frères sur sept.

^ Inscrit sur le rôle de l'imposition faicte pour l'entretien de Messieurs les ministres de la parole de Dieu, en l'église de Nérac, en 1605. Il habitait le Pourtal de Marcadiou.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Bourdeaux.

* Chef-lieu d'arrondissement du département du Gard, à 24 kilomètres de Nîmes.

' Chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde, à 27 kilomètres de Bordeaux.

' Nous avons déjà rappelé que Centras est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne, à 17 kilomètres de cette ville.

François d'imberiaid, Cappitaine, après avoir demeuré dix-sept mois prisonnier dans la Conciergerie de la Cour et Ciiambre de l'Edict séante à Nérac, ayant esté condamné par arrest d'icelle a estre mené aux galères perpétuelles, eslant sur le point d'estre délivré au Cappitaine qui conduisoit les forçais, il se donna (rois

coups de Cousteau dans le tctin gauche et deux autres coups par le gozier. le sapmedi xxviiiie Septembre 1^102. Dosquelz coups estant bien tost après guéry, il obtinst unes lettres de rapel du Roy pourtant pardon desdites blessures, qui furent intérimées en payant les amendes : lesquelles estant payées, il fut eslargi desdites prisons, le Va May 1603, y ayant demeuré xxv mois et deux jours.

Le Clerc de Monsieur Le Blanc, Cons' en la Court et Chambre de l'Edict, fut blessé de deux ou trois coups despée dans le corps et sur la teste le dernier jour du mois de Septembre, sur le soir, au Carrérot près le Temple,* 1Go2. Desquelz coups il mourust le lendemain.

Monsieur le Président Chézac partist de ceste ville pour s'en aller a Bourdeaux, avec tous ses meubles, le premier Octobre 1602, sestant allé mettre par eau a Thouars.^ Messieurs de la Ville, ^ en nombre de cinquante chevaux, l'acompagnèrent jusques audit lieu.

Pierre Durand, filz d'Anthoine,* mourust le H» Octobre 1602.

Messieurs de la Chambre de l'Edict firent poser la pièce de marbre

' Ce carrérot, près le temple, devait être la petite rue portant aujourd'hui le nom de Villeneuve-Bargemont, qui va de la rue Neuve à la rue Bourbonnette en longeant une des façades latérales de l'ancien collège.

- Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à il kilomètres de cette ville, à 47 de Nérac, à 26 d'Agen. Y avait-il donc un coche d'eau que le

Président prît cette voie? C'est encore à Thouars qu'aujourd'hui les Néracais se rendent pour monter sur le bateau à vapeur qui va d'Agen à Bordeaux.

^ Par Messieurs de la ville, il faut entendre, sans doute, les consuls, les jurats et quelques notables.

* Inscrit au livre des tailles de iSOQ. — Portai de Fontindère, a la fontaine dn Dauphin* bastie 'dans le Parc du Roy ,2 le 57® Septembre 1602, où sont escriptes les lettres d'or comme sensuit :

DELPHINO FRANCICO S.

PURISSIMI FONTIS UNDAS CASTISSIMAS QUATUOR DECIM-VIRI SeNATUS

Edictalis Aquitanici, Auspicns Delphini Francici, nobilissimi pueri,

HUIC EGREGH OPERIS NIMPHŒO INCLUDI CURRARUNT, NE, QUA VICINORUM FONTIUM INVIDIA, QUIS VENAS INTERCIDERET, PEDEM AVERTERET, AUT PECUS TURBARET, SITUS CONSPURCARET, VEL TANDEM , NEGLECTUS COR- RUMPERET. ItE, PROPERATE, UNDULŒ, LUDITE NIMPHŒ DEL CATULŒ, ET CŒTERIS FONTIBUS IURA DATE. ExEAT SEMPER LIQUIDUS HIC VESTER FLUOR ; CRISPULA SUBSIDIAT MOBILITAS ; DELENIFICUS SIBILET SUSURRUS ; LIQUOR DEMULCEAT VITREUS ; ET, HEROI NOMINIQUE VESTRO JUGI, SCA- TURIGINE ET RORANDI AM^NITAT^ , USQUE PELLUCID^ , CIVIUM NeRA- CENSIUM SITIM PLACIDE RESTINGUITE.

Anno MCI.

Et en François :

« Quatorze Sénateurs du siège de l'Edict, en Guienne, soubz l'autorité du Dauphin François, ont fait enclorre les très chastes ondes de ceste claire fontaine dans le monument de ce gentil ouvrage, de peur qu'aucun, par l'envie des fontaines voisines, ne coupât ses veynes, ne destournat sa source, ne troublât son coulant, ne fouillât sa situation et ses destours... Ruisselez tousjours, petites ondelettes; esbattez-vous eaux délicates ; et administrez droit et justice a toutes les autres fontaines. Que votre flux argentin sorte incessam-

* Voir, dans la Guirlande des Marguerites, un sonnet anonyme sur la fontaine du Dauphin avec la note afférente, p. 155.

^ Parle parc du Roy, il ne faut pas entendre la Garenne actuelle. Il y avait deux parcs, l'un, le premier, allant jusqu'à la fontaine de Saint-Jean, et à la chapelle de la Reine Marguerite ; l'autre, ouvert par cette même Reine et s'étendant jusqu'à Nazareth. C'est cette seconde partie seulement qui portait le nom de Parc du Roy. La source qui fournit l'eau à la fontaine du Dauphin était connue sous le nom de Piquesouc.

ment; que votre mobilité crespellié* sautille; que votre doux murmure siffle; que votr'C liqueur vitrée nous adoucisse ; et, soubz l'ombre de l'enfant héroïque, vostre protecteur, d'un cours perpétuel, avec une recreation arrousante, tousjours agréables, tousjours reluisantes, esteignez la soif des citoyens de Nérac. »

Ladite pièce de marbre avec les lettres d'or fut portée de la Ville de Bourdeaux qui cousta 17 liv. d'acliapt, outre six escus qui

furent donnés a l'architecte de Mons[^] d'Epernoi[^] qui vint de Cadillac exprès pour la poscr.2 q[^] fy[^] jg[^] ij[^] jqf q[^] j[^] clessus,27[^] Septembre, auquel jo' fut remarqué. Monseigneur le Dauphin avoit un an justement.

Monsieur Le Président Cadillac, autrement Mons[^] Le Président Gentil.[^] arriva en ceste ville pour y exercer la charge de Premier Président en la Court et Chambre de l'Edict, en lieu et place de Mons' Le Président Chézac,* le dimanche x[^] Novambre , veille de la S[^] Marihin, en compagnie des six Conseillers Catholiques qui furent envoyés de la Court de Parlement de Bourdeaux nommés : Mess[^] de

* Crespehie peut se traduire exactement par notre mot frisotée. Crespelu est un mot du xvi[^] siècle que M. Littré a retrouvé dans Ambroise Paré, dans Olivier de Serres, dans Joachim Du Bellay.

- On voudrait connaître le nom de l'architecte sur les plans duquel fut élevé le château de Cadillac dont M. G. J. Durand parle ainsi [Notice sur les ducs d'Espernon, leur château de Cadillac et leurs sépultures, Bordeaux, 1864, in-8o, p. 17) : « Une des marques de la magnificence du premier duc d'Espernon, fut la construction de son château de Cadillac, qui, à l'époque de sa splendeur, passait pour ne le céder en richesse qu'aux seules maisons royales. Il le commença en 1598, et il y dépensa plus de deux millions. » Nous avons vainement cherché le nom de l'architecte du duc d'Espernon dans tous les ouvrages d'autrefois et d'aujourd'hui où nous pouvions espérer de le trouver, mais nous savons, du moins, par Guillaume Girard {Histoire de la vie du duc d'Espernon, 1730, in-4", p. 194; que, semblable à la plupart de ses confrères, cet architecte avait fait un devis trompeur, s'étant

engagé à livrer le monument « pour cent mille écus. » Les dépenses allèrent six fois au-delà de cette évaluation, et encore le château resta-t-il inachevé.

' Il a été déjà question ci-dessus du président Gentil de Cadillac.

* Avant de nous séparer du président Ghézac, signalons encore son amour pour le jardinage. Aux cyprès plantés par le roy de Navarre dans le jardin du château de Nérac, il ajouta des orangers et des citronniers et offrit un

Guérin,* de Verdus,'^ d; Laiichre,^ de Mérignac/ de Criizeau,^ et de

jour à Henri IV des citrons et des oranges provenant de ses soins. Un de ses amis fit à ce sujet une pièce de vers où on lit :

Autrefois, dit-on, notre Prince, Retiré dans cette province, En avait fait un paradis ; Grand jardinier et grand monarque D'où nous reste encor la marque Aux cyprès qu'il planta jadis.

Icy, Chézac, prête l'oreille :

Ce n'est pas sans grande merveille Que sagement et tout exprés Tu mets l'orange en même terre , Où l'on dit jadis qu'en esquerre

Le grand roy planta ses cyprès.

' La famille de Guérin était depuis longtemps une famille parlementaire. M. Bescheron Des Portes mentionne {Histoire du Parlement de Bordeaux, t. I, p. 76, 94) un conseiller de ce nom (1548), un autre {Ibid. p. 207, 227) qui vivait en 1569-1570, enfin le Guérin d'Isaac de Pérès [ibid. p. 344, à la date de 1606).

^ Le conseiller de Verdus ne figure ni dans le livre de M. Boscheron Des Portes, ni dans la Chronique Bordeloise de Jean de Gauffreteau.

^ Pierre de Rostigny, sieur de Lancre, a obtenu une grande célébrité comme auteur de trois livres intitulés : Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traicté des sorciers et de la sorcellerie (Paris, 1610 et 1613, in-4") ; L'incrédulité et mescréance du sortilège pleinement convaincue, où il est traicté de la fascination, de l'attouchement, etc. (Paris, 1622, in-4") ; Du sortilège, où il est traicté s'il est plus expédient de supprimer et tenir sous silence les abominations et maléfices des sorciers, que les publier et manifester (sans nom de lieu, 1627, in-40). Voir sur ces livres et sur un autre ouvrage, moins recherché, de P. de Lancre [le livre des Princes, Paris, 1617, in-4"), \e,Manucl du Libraire, t. III. col. 809-810. Sur ce magistrat, nous citerons ce passage de l'Histoire du Parlement de Bordeaux (t. I. p. 374) : « Le conseiller de Lancre, qui appartenait au Parlement depuis 1588, était un homme dont la dévotion excessive allait jusqu'à l'illuminisme. On l'avait vu, en 1599, solliciter et obtenir un congé d'un an pour visiter les lieux saints. Son pèlerinage se borna pourtant à l'Italie... » Pierre de Lancre mourut vers 1630, Conseiller d'Etat. On trouvera une analyse des ouvrages du démonographe dans l'article qui lui est consacré par M. Gollin de Plancy {Dictionnaire infernal). Voir encore le Pays basque, sa population, sa langue, ses mœurs, etc., par M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut de France, Paris, 1857, in-8", p. 167-181. M. Fr. Michel écrit ainsi le nom du magistrat : Pierre de l'Ancre. Tous les autres biographes, y compris M. Weiss {Biographie universelle'^ , écrivent de Lancre.

* Le conseiller Mérignac avait été membre de la Chambre tri-partie de 1578 [Histoire du Parlement de Bordeaux, t. I, p. 261].

' Il a été déjà question du conseiller et chroniqueur Cruzeau.

Meslivier,' à tous Icsquelz fust fa ici un lionnorablo accueilli par Mess""^ L'S Coiisiilzdc ccsle villo accouipag'iics de soixante ou quatre vingtz chevaix des liabitaus de ladite ville, qui allèrent au devant d'eux jusques au del.i de iarbaste pour leur rendre le devoir et ol'rir le peublicq, qui fut fai(ît avec gra'nde alégresse. Pour le tesmoignage de quoy, les petitz entans dress'ent une compagnie d'environ deux cents, avec tambour, qui marchèrent audit Harbaste, audevant dudit Seigneur Président, à quoi il prinst grand plaisir. Et, estant arrivé à la poi'te de l'ontindere, Mess»"" de la Justice le saluèrent et luy fut fait une harang:ie par IVP Pierre f^oy, Lieutenant G^^ d'Albret.^ Bref, on n'oublia rien pour lui tesmoigner l'aise de sa venue.

Le mardi, xxii"" Novembre dudit mois et an que dessus, Mcss"^^* de la dite Court et Chambre entrèrent en audience où fut fait une harangue par le dit seigneur Président Cadillac, qui dura environ trois quartz d'heure. Et après, lesAdvocatz et les Procureurs prestarent le serment suyvant la coustume.

Jehan Cutigni,^]\P arquebusier, mourust le dimanche xvii"" Novembre 1602.

Arnaud Douglé^ mourust le xxi""® Novembre 1602.

Mondotte d'Avance,* femme de Didot, mourust le xxiii™^ Novembre 1602.

M' Jehan Mathisson, Principal du Collège de Nérac ^ fit une haran-

' Probablement François de Mestivier, le conseiller au Parlement qui est mentionné dans la Chronique Bordelaise de Jean de Gaufréteau (t. II, p. 244). Sur la famille Mestivier V. Samazeuilh, B. de Varrond. de Nérac, \}.b\k), et aussi T. de Larroque, Revue de Gascogne, tome XVI, p. 189.

2 Pierre Roy, inscrit au livre des tailles de 1599. Pourtal de Condom. Lieutenant général d'Albret le 22 juin 1602.

' Me Jehan Gutigny, arquebusier, inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Fontindere.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. - Pourtal de Bourdeaux.

' Ce nom est encore porté aujourd'hui par un pharmacien de Barbaste et un savant médecin exerçant à Marennes. — L'Avance est un cours d'eau qui passe à Gasteljaloux.

• Voir une note précédente.

gup en latin, dans la maison de ville, où assistarent Mess^{""}^ Les Président de Cadillac et Feydeau et Mess'^ Les Coneeillers tant Catholiques que de la Religion, ensemble grand nombre d'autres personnages d'honneur et qualité. La dite harangue dura environ une heure, en la quelle fut discouru du changement nécessaire desdits sieurs Conseillers Catholiques prins du corps de la Cour du Parlement de Bourdeaux. Aussy fut exalté grandement Mons^^Le Président Chézac et ceux de sa Compagnie, comme les premiers qui avoit faict l'ouverture de la dite Cour et Chambre. Mess^^ les Consulz avoit faict tapisser la Grand Chambre de la dite maison de ville pour recevoir plus honnorablement tous les dits Mess'^. Ce fut le samedi vuTM® Décembre 1602, estans Consulz : Bernard Sauvage,^ Pierre Vénier,^ et Je-

han Dupleix,^ estant mort, M' François Labroue, premier consul.'*

Monsieur Du parc, Gentilhomme Catholique, estant en ceste ville pour la poursuite de quelque sien procès, mourust chez Ysaac Dubédat ^ pâtissier, au logis appelé La Croix Blanche^ le xiiii^{me}^ Décembre 1602.

' Inscrit au livre des tailles de 1599.— Pourtal de Marcadieu. — Ne semble avoir aucun rapport avec les Sauvage de Gasteljaloux signalés par M. Samazeuilh. V. Biog. de l'arr. de Nérac, p. 782. On retrouve cette famille Sauvage jusqu'à la Révolution à toutes les pages de nos annales néracaises.

- hiscrit au livre des tailles de 1599.— Pourtal du Pont. — Voir sur Venier Biog. de l'arr. de Nérac, Samazeuilh, p. 847.

• Inscrit au livre des tailles de 1599. - Pourtal de Bourdeaux. - M.SamRzeuilh, dans sa Biographie de l'arr. de Nérac, page 257, dit n'avoir connu que Pierre Dupleix, marié en 1712 et Jérémie Gourgues de Dupleix, mort à Nérac en 1753, comme ayant habité Nérac. Cette famille appartient à Condom, prétend-il. M. Samazeuilh ignorait-il donc le Consul de 1602 et autre Pierre Dupleix habitant aussi à la même époque le quartier du Portai de Bourdeaux? — Ceux-là devaient être nés à Nérac, car ils y étaient propriétaires, l'un Jehan, de Lalagûe, l'autre Pierre, de Mondiziotte { V. livre terrier. Archives municipales). Les Dupleix figurent aussi au rôle de Y imposition , pour l'entretien des ministres de la parole de Dieu , 1605. On n'a pas oublié qu'aux premières pages de la Chronique on signale la mort de Mademoiselle du Lavay, mère du Capitaine Dupleix.

* V. note précédente.

^ Ce pâtissier, qui tenait une hôtellerie à l'enseigne de la Croix blanche, figure comme habitant le Portai de Ma?xadicu sur le Rolle de l'imposition pour

François Renard,* Capp^% mourust le xxir« Décembre 1602.

Dauid Vacqué, habitant de Saint-Justin en Armagnac, espousa Racliel de Laporle, damoiselle, '^ le mardy, dernier jour de Décembre 1602, preschant Mons' Mermet.^

Madame la Présidente de Cadillac* arriva en ceste ville, venant trouver Monsieur de Cadillac, son mary, logé au Chasteau du Roy, le judy xvi" « janvier 1603.

François Lafargue, Capp^%^ mourust le 18TM^ Janvier 1603.

Jehan Mazellières,^ filz à feu M*" Oddet, le secrétere, aagé d'environ 13 à 14 ans, fort beau garçon et d'un gentil esprit, mourust le xxiin^e Jan\icr ioo3.

Arnaud Baroque, S^ de Lassaubole,^ mourust h sa maison, le xxv"" Janvier 1603.

La fille du Capp^® Castaing, de Casteljeloux,^ mourust en la ville

l'entretenement de Messieurs les Ministres de la parole de Dieu en l'Eglise de Nérac. 4603. Le nom de Dubedat était aussi répandu à Nérac au xvi" siècle que de nos jours.

' Ne figure sur aucun registre du temps.

- Une fille peut-être du capitaine Laporte, gouverneur du château.

^ Antoine Mermet, déjà cité.

* Femme du Président Gentil de Cadillac. Les présidents de la Chambre de l'Edit avaient leur résidence au château.

• 11 y a un François Lafargue au livre des tailles de 1599, — Pourtal du Pont, mais son nom n'est pas suivi de la qualification de capitaine. Est-ce le même? Les capitaines signalés par la Chronique étaient le plus sou/ent étrangers à la ville.

' V. sur de Mazelières une note précédente.

' Le premier inscrit sur l'^ livre des tailles de 1599.- Portalde Condom. — Ne figure pas sur le rôle des impositions protestantes, ce qui prouve qu'il était catholique. Le domaine de La Saubole, entre la rivière de Baïse et la route de Nérac à Condom, est à trois kilomètres environ de Nérac et appartient aujourd'hui au docteur Labat.

' Pour la famille Castaing, de Casteljaloux, voir Biog. de l'arr. de Nérac, p. i86.

- Uî —

de Nérac, au logis de Mademoiselle de Jautan, sa gTand'mère, le xxv"® Janvier 1603.

Catherine Yier, mère de Pierre Brugère , mourus! le xvi"« Février 1603.

Jehanne de Bertrand, femme de Geofre, mourust le xxv"^^ Février 1603.

Le xxv"® Février 1603, Jehan-Louis BajoUe, Sergent Royal, habitant de Condom, fit esmende honorable en la Cour et Chambre de Nérac, pour auoir fait fer une quittance fausse contre Daniel Leprince. Ce fut avec la hart au col mise par le

bourreau, teste et pieds nus, et en chemise, avec la torche allumée au poing, et condamné aux galères. Et, le 3^o Mars ensuyvant, il fut délivré au Comité.

Le Capp^o® Carbon, de Barbaste, mourust le xxvi^{'''}« Février 1603.

Le filz de Mons' Sainctdisant, mourust au Collège de la présente ville où il estoit en pention chez Mons^{'''} Le Principal ,^ le 1111^{'''}® Mars 1603.

Pufau, mourust le dit jour iiiii^{'''}* Mars 1603.

Anthonie Cariton,^ vefue à François de Batz, mourust à sa mettérie de Labarthe, le iiiii^{'''}» Mars 1603.

M. Jehannot de Laruffie, Jurât de la ville de Nérac,^ mourust le xi^{'''}^ Mars 1603.

Monsieur M« Jehan de Bacalan,* avocat du Roy en la Cour et

' M. Jehan Mathisson. Il avait eu pour prédécesseur Daniel Meulh. Ces noms se retrouvent aujourd'hui àJ>»érac.

- Le non de Cariton est resté à une maison sise au-dessus de la Garenne, sur la route de Nérac à Nazareth'.

' Jean Ruffie, ainsi inscrit au registre des tailles de 1599. Son fils Jacques de La Ruffie, conseiller et secrétaire du Roy en Testât de Navarre, figure au terrier de 1611 comme bien tenant du Caillaou et du Braua. Corysande Laruffie, sa sœur selon toute probabilité, possédait le Cailhavet. Pour la famille La Ruffie ;V. Samazeuilh, Dict. de Varr. de Nérac, p. 51 1.)

* Le mariage de Jean de Bacalan n'a pas été mentionné dans la France protestante (seconde édition, 1877): on se contente d'y nommer les quatre

— us —

Chambre de L'Edict en Cuienne, espousa Damoiselle Pasquette de Jehan, sa femme, le xiii^{me} « Mars 1603, dans la ville de Nérac, preschant Mons' de Masparraute.

M' Nicolas de B.rassay, auditeur en la Chambre des Comptes de Nérac,* mourust le xxii^e Mars 1603.

M^{re}* Bertrand de Lavallade, aduocat et Jurât de la ville de Nérac,' mourust le dimanche SO^{me}* Mars 1603.

Mathurin Bacarrère, bouchier, se noya audessous le pont de la Garonne, en se baignant, le x^{me} Avril 1603.

Londradc, autrement Primado, mourust le xii^{me}* Avril 1603.

Pierre Jonchère, habitant de la ville de Xainxtes,^ fut condamné par arrest de la Cour et Chambre de l'Edict estabhe dans la ville de Nérac, d'avoir le poing coupé, et la teste tranchée, pour avoir tué une sienne chambrière, dans la ville de Xainctes. Lequel arrest fut exécuté le xxii^e® Avril 1603, près le Griffon.'^e

filz de l'avocat du roi, Jean, capitaine au régiment de Picardie ; Arnaud, avocat général à son tour en la Chambre de l'Edit ; André, avocat à la même Cour, et Symphorien, qui suivit la carrière des armes, d'après des renseignements fournis par un document très curieux que possèdent les Archives du département de Lot-et-Garonne (Registre des insinuations de 1635 à 1637, B. 56).

' Nicolas Brassay était auditeur de la Chambre des comptes dont Thobie de Brassay était trésorier. Ce dernier, nous le verrons plus loin, acheta à Bordeaux une charge de Secrétaire de la chancellerie. Il fut remplacé, en qualité de trésorier de l'Albret, par Isaac Jausselin (V. une note précédente). La famille de Jausselin possédait encore en 1671, une maison située vis-à-vis l'église Saint-Nicolas et en partie brûlée.

^ Voir une note précédente.

' Saintes, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure, à 69 kilomètres de la Rochelle.

* C'est là que se faisaient les exécutions qui ne laissaient pas d'être assez nombreuses. Dans son introduction à la Chronique, M. A. Lesueur de Pérès, en a relevé 21 de 1592 à 16M.

— iu —

François Vangabie, mangonnier,* mourust le xxv* Avril 1603.

Le cochier de Monsieur Le Président Cadillac, niorust dans le Chasteau, le 19« May 1603.

La femme de M. Abraham de Larrat,^ chirurgien, mourust le 19«May 1603.

Le xxviii» May 1603, Monsieur le Marescial d'Ornano estant en la ville d'Agén, on envoya quérir en dihgence, par courrier exprès, Monsieur Le Président Cadillac, en ceste ville de Nérac, pour l'aller trouver au dit Agén, ce quil fist tout aussy tost, accompagné de deux ou trois de Mess"^ les Cons" Catholiques. Ce parlement si prompt et inopiné doinia, sur l'heure, quelque mauvaise impression à ceux qui le voyoint ainsi partir en haste. Mais,

enfiii, il fut sceu quil s'en alloit au dit Agen, a cause du duel que Mons' de Montesperan,[^] avoiL avec le dit S^{'''} Mareschal, l'ayant faict appeler au combat pour se battre. Il fut avisé, a Agen, par le dit S' de Cadillac, Président Lalanne[^] et autres, d'envoyer promptement en

' Revendeur, frippier.

- Figure avec sa qualité de chirurgien, au livre des tailles de 1599. Ce nom de Larrat est encore très répandu dans le pays.

' Antoine-Arnaud de Pardaillan et de Gondrin, seigneur et plus tard marquis de Montesperan et d'Antin, dont il a été déjà question. Voir le récit de la querelle et de l'accomodement dans les Mémoires du duc de la Force, que le Roi avait envoyé comme médiateur à Agen t. I, p. 459-164), et, dans les Archives historiques du département de la Gironde (t. XIV, 1873, p. 408-413), les lettres écrites sur le même sujet à Henri IV et au premier président de la Cour de parlement de Bordeaux (d'AtTis,) par M. de Montferrand (28 mai 1603 , par le président d'Affis à M. Du Fresne (29 mai 1603), par le président de Gentil à Henri IV (30 mai 1603) etc. Voir surtout Uhid. p. 4[^]21), une lettre du maréchal d'Ornano à Henri IV, du 5 novembre 1603. — Voir enfin un récit contemporain et anonyme de la querelle dans la Revue de Gascogne de janvier 1878 (t. XIX de la collection, p. 30-32). Le rédacteur du Supplément des Chroniques de la 7ioble ville et cité de Bourdeaux, a mis en l'année 1607 (p. 127), ce qui se passe en 1603.

* C'était Lancelot de Lalanne, fds de Sarran de Lalanne, aussi président à mortier au parlement de Bordeaux. Voir sur le fds,

comme sur le père, tous les recueils bordelais, surtout les Chroniques de Darnal et de Gaufre-

Court pour avertir le Roy, et, à ces fuis, le Capp"« Avance fut despéché en poste vers Sa Majesté pour luy donner et apporter nouvelles de tout. Mess'^ de la Court et Chambre de l'Edict donnarent un arrest par lequel il estoit inhibé au dit S' de Montespan de se battre et luy fut signifié par Laferricre , huissier en la Cour.

La femme de Monsieur de Rou^sanés,' Cons'"^ en la Cour et Chambre de l'Edict, mourust dans la ville de Nérac, le vii™« Jung 1003.

M' Jehan de Netton, Juge de Sérillac,^ en la Yicomté de Turenne, fut pendu et estranglé, le xx" Jun 1603, ayant esté convaincu de fauceté et subornation de tesmoius.

Le xxiiii" Jung 1603, jour de La S* Jehan, Jehan Capot, demurant dans le Chasteau, comme portier tenant les clefz des portes, donna un coup de poignard dans le tétin droit à un nommé le Capp'^" Robin, de devers Castillon,^ qui estoit venu en la compagnie de Madame de Mérignac , ayant eu quelques contestations ensemble , pour avoir voulu le dit Robin passer pour aller à la Guarenne ^ ce que le dit Capot ne voulut souffrir, et, là dessus ayant eu leur dispute, le dit coup de poignard s'en ensuyvit. Le dit sieur Capot se sauva par ladite Guarenne et n'en fut fait autre poursuite. Et, dans quelque temps

teau et les Notices historiques du département de la Gironde. Voir, en particulier, dans ce dernier recueil, divers documents relatifs à la fois au président Lalanne et au maréchal d'Ornano, qui paraissent avoir été très liés (p. 373, 381, 382, 388,-396, etc.).

' M. de Roussannes n'est mentionné ni dans la Chronique de Gaufreteau, ni dans VHistoire du Parlement de Bordeaux, par M. Boscheron Des Portes.

2 Sérillac est une commune du département de la Gorrèze, arrondissement de Brives, canton de Beynat, à 22 kilomètres de Brives, à 5 kilomètres de Beynat.

3 Castillo7i-sur-Dordogne, che?-\ieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Libourne, à 18 kilomètres de cette ville, à 41 kilomètres de Bordeaux.

* La Garenne était séparée du château par un pont-levis, et sans doute, c'est ce pont-levis que Jehan Capot refusa d'abaisser devant le capitaine Roubin.

après, le dit Capot se remist à sa charg-e. Le dit Roubin ne mourust de ce coup, mais fut malade long-temps.

Monsieur de la Trimouille,* arriva en ceste ville, le xiii"^o® Aoust 1603, s'en allant aux Eaux, et s'en partist le xvi"^o*.

Guillaume Guéribou, valet de chambre du Roy,mourutà L'Escuerie du Roy,2 le dimenclie, dernier d'Aoust 1603.

La femme de Jehan Dauphin,^ marchant, fille de feu M'^ Col-rat, ministre," mourut le premier Septembre 1603.

Monsieur Le Président Cadillac, après avoir servy son année en la Chambre establee à Nérac, s'en alla, le samedi xx"» Septembre, prenant son chemin droit à Agen où estoit Mons' le Mar-schal d'Ornano. Mess"^o^ les Consulz, avec une vingtaine d'hommes à cheval, l'accompagnèrent jusques à Monlagnac,^ où il alla desjeuner.

Le lundy vi^{TM*} Octobre 1603, le S' Pierre Puyferré, Consul de la présente ville et Bernard Lagardère, M[^] Cliirurgien,[^] entrèrent en

' Déjà nommé.

- Elle était séparée du château et se trouvait dans un bâtiment situé entre une des ailes et le jardin du Roy. « Au chasteau est attachée une grande

écurie à loger soixante chevaux Gomme cette maison est détachée du

château et hors l'enceinte, on pouroit l'affieffer. » {Voir Observations sur la Sénéchaussée d'Albret 4180. Manuscrit de la Bibliothèque municipale de Nérac.)

[^] Ce Jehan Dauphin sera bientôt consul avec Isaac de Pérès. Tous ces Dauphin paraissent être de la famille de celui qui, en 1580, était valet de chambre de Jeanne d'Albret V. Archives de la Chambre des Comptes de Nérac).

* Un nom qui manque à la liste des ministres protestants déjà donnée. La femme de ce pasteur était, d'après la Chronique même, une fdle de Jehan Labarthe, morte au Lavay en 1599.

* Montagnac-sur-Auvignon, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Nérac, à 12 kilomètres de cette ville, à 15 kilomètres d'Agen. Voir le Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac, par M. J.-F. Samazeuilh, p. 344-350.

* Pierre Puyferré et Bernard Lagardère, chirurgien, sont inscrits tous les

quelque dispute et diiïérend, sur le discours de l'entrée du vin estranger, disant le dit S[^] de Lagardère que si on permettait l'entrée du dit vin, qu'ilz estoient cinq cents qui yroient rompre et enfoncer les barriques, à la porte de la ville. A quoy fut respondu par ledit sieur de Puyferré qu'il croyoit que le dit S' de Lagardère ne seroit si sot ny si impudent de si vouloir trouver. A cela, fust respondu plusieurs paroUes par ledit S[^] Lagardère et répliqué si avant qu'il appella Maraut ledit S"[^] de Péferrié, lequel se sentant offensé de telle injure, empogna le dit S" Lagardère par le bras pour le mettre en prison * de laquelle on estoit assez près, pour s'estre passé le tout audevant du Cbasteau. Le dit S*" Lagardère, à mesme temps, prend au collet le dit S' Puyferré, qui bientost après vint fère sa plainte en la maison de ville où l'on s'assembloit pour autres affaires, remontrant tout ce que dessus. Et, l'ayant ouy, la Jurade avec les Consulz, résolurent de poursuivre le dit S"" Lagardère par la voye de justice, et, qu'à ces fins, il seroit informé contre luy et que Les Consulz etSindic se joindront en l'instance avec le dit Sieur de Péferrié, pour en fère la poursuite aux dépens de la dite ville, comme ayant esté offensés en la personne de leur compaignon Consul. A ceste cause, le mesme jour on fit fère l'niformation qui fut décrétée de prinse de corps et baillée à un sergent pour la mettre à exécution, lequel sergent alla saysir lé S' Lagardère dans son logis pour le mener en prison. Mais, ayant faict semblant de le suyvre, il s'esvada et ny entra point de ce

deux au livre des tailles de 1599 comme habitant le Pourtal de Marcadiou et aussi au rôle des impositions protestantes de 1605. Le consul Puyferré est une des premières victimes des doctrines du libre-échange. Un Jean Puyferré habitait en 1671 une maison rue des Emharrats. Un Imbert de Puyferré ou Poyferré figure, à

la date du 8 juin 1572, dans le testament de Jeanne d'Albret, pour une somme de 6,000 livres. Il était écuyer de la Reine.

^ La prison de la sénéchaussée était, en effet, un siège même du Sénéchal dans la tour (ancienne tour des Templiers), qui flanquait le bâtiment où se trouvaient encore , il y a sept ans, les prisons de la ville , sur la place du Marché au blé, devant le château.

jour là. Le lendemain, le S»" Lag'ardère fut appelle à trois briefs jours, à son de trompe par la ville. Ce que voyant, plusieurs de ses amis s'emploierent pour ménager un accord qui fut tel que pour réparation de tous ces excès, ledit Lagardère se rendit prisonnier aux prisons du Sénéchal où il fut couché sur l'escroue. Et, incontinent après, on l'envoya quérir en la maison de ville, la Jurade y assemblée, et, arrivé qu'il fut, Mons^e de Lavallade, Premier Consul, luy fit une belle remonstrance après laquelle le dit Lagardère fit déclaration, comme il estoit marry de ce qui c'estoit passé entre luy et ledit S»" Puyferrié, le priant, ensemble à toute la compagnie, le vouloir excuser et pardonner de ce qu'il fait ne dit contre luy, promettant, parcy-après, porter honneur et respect aux dits Gonsulz comme estansscs supérieurs, et autres mots couchés en sa déclaration qui fut incérée dans le livre des actes de la dite maison de ville, au pied duquel ledit Lagardère signa. Cela accepté, le dit S"" Puyferré et luy demeurarent bons amys, s'estans embrassés en signe et amytié. La dite réconciliation fut faite, le lundy xili"* Octobre, mois et an que dessus.

Pierre Couderc,* Sergent Royal, mourust le xiii""^ Octobre 1603.

Peyronne Lasalle, vefve à feu Bamond dit Ion faouréde Ué-caillau ^ mourust le samedy xv"® Octobre 1603.

Charlotte Miotte, mourust à sa mettérie du Poy-Fortéguille ^ et portée en ceste ville le iiiiii^o Novambre 1603.

Maistre François, arquebusier, ^ mourust le xiiii^o Novambre 1603.

' Pierre Coderc, sergent royal, inscrit avec cette orthographe au livre des tailles de 1599. Le même nom est encore porté aujourd'hui.

- Recaillaou, à 3 kilomètres 700 mètres de Nérac, sur la Baïse.

^ Aujourd'hui Puy-fort-Eguille est une section formant paroisse de la commune de Nérac et comprenant 400 âmes. Les paysans du lieu disent encore le Poney [Podiiua fortis aciis). En 1286, Amanieu d'Albret reconnaît tenir du Roi d'Angleterre factum de podio fortis acus.

* Sans doute François Menessier, armurier, inscrit au livre des tailles de 1599. — Pourtal de Bourdeaux.

Monsieur le Président Tarneau * arriva en ceste ville, le x^e de Novambre 1603 auquel Mess^{es} les Consulz et un bon nombre d'habitans allèrent au devant jusques un peu au delà le village de Barbasle pour iuy oïtir la ville et ière le devoir requis. Mess^{es} les officiers de Néracse trouvèrent h la porte de Fonlin-dère pourluy fèreunebarangue (Jui fut faicte par Mons^{ieur} le Lieutenant Duroy. ^ Et après, il fut conduict jusques au logis de M^{onsieur} Thobie Brassay qui luy doinia a souper et coucher au Cbasteau du Roy. Les Consulz estoient Mess^{es} de Lavallade, Leveiiier, ^ Laiïiore ^ et Puyferrc. Les Conseillers qui vindrent pour servir l'année avec le dit seigneur de Tarneau estoient Mess^{es} de Goufreteau, ^ Camaing, ^ Lescure, ' Loupes, ^ et Mess^{es} de

' Nous avons déjà rencontré le nom de ce magistrat et cité l'éloge qui lui a été décerné dans la Chronique Bourdeloise.

* Pierre du Roy. V. à ce nom, Biographie de l'arrondissement de Nérac, Samazeuilh, p. 731.

^ Jehan Venier, avocat inscrit au registre des tailles de 1599, Non cité par M. Samazeuilh. Voir au nom de Venier, Biographie de l'arrondissement de Nérac, p. 848.

* Déjà cité.

* Dans YEssai généalogique sur la famille Gaufreteau, placé par M. Jules Delpit à la suite de la Chronique Bordelaise, on voit (p. 320 du tome II), que Jean IV de Gaufreteau, servit presque constamment, de 1602 à 1606, dans la Chambre de l'Edit établie à Nérac.

' Un Thibault de Camain figure dans la Chronique de Jean de Gaufreteau, comme sous-doyen des Conseillers du Parlement de Bordeaux en 1621 (t. II, p. 110). — 8 Voir page suivante.

' Voir sur le conseiller de Lescure, la même Chronique (1. I, p. 265, à l'année 1585). C'était le beau-frère de Jean de Gaufreteau, le vieux (Essai généalogique sur la famille Gaufreteau, t. II, p. 320). On lit dans ce même Essai (p. 321) : « En 1612, les mouvements des Huguenots ayant paru inquiétants pour la ville de Bordeaux, le Parlement résolut de faire la levée d'une compagnie pour s'opposer à leur courses, et chargea les conseillers Gaufre-

Mérignac* et de Cluzeau, que le Roy voulut estre continués pour servir en la Chambre encores pour une année.

Jehan Lanusse,[^] mourust d'une appoplexie, le dimanche xvi^e de Novembre 1603. Geste mort donna un peu de fraieur craignant que ce fust la peste, à cause qu'en plusieurs villes de ce Royaume, plusieurs personnes estoit mortes de contagion. Mais ayant esté visité, il fut acertainé par les M^es[^] Chirurgiens qu'il estoit mort de la dite apoplexie.

Mess^{""}[^] les Consulz de la ville de Nérac, ayant eu avis du danger de la contagion qui estoit en plusieurs villes de ce pays, tirent un commencement de garde aux portes, les ayant faites fermer excepté deux, une au Grand Nérac et l'autre au Petit. Gela comença le xv^e Novembre 1603, ce que la Cour trova fort mauvais et fut donné un arrest par lequel il estoit enjoinct aux Consulz, à peyne de mil escus, de fère ouvrir toutes les portes de la dite ville qui avoist esté

teau, Massip et Lescure de commander cette compagnie. Tous trois, ajoute le chroniqueur, étaient aussi aptes aux armes qu'aux lettres et à la magistrature. » Le conseiller de Lescure est mentionné dans *VHistoire du Parlement de Bordeaux*, de M. BoscheronB es Portes (t. I p. 325). ainsi qu'un autre conseiller du même nom, qui était probablement son fils (t. II, p. 156).

' Loupes doit-il être identifié ave le conseiller de Loupes, dont il est parlé dans la *Chronique de Jean de Gaufreteau*, à l'année 1624 (t. II, p. 140) et aussi à Tannée 1637 {Ibid. p. 227} ? En ce dernier passage on apprend que Jean Daffis, président à mortier au parlement de Bordeaux et fil] s du premier président Guillaume Daffis, avait épousé la fille du conseiller Jean de Loupés, lequel « bien qu'il eut desja soixante ans sur la neige de ses cheveux, espousa une jeune fille de quinze ans et en eut des enfants.»

' Le conseiller Mérignac devait être le fils d'un autre conseiller du même nom qui vivait en 1562 (Boscheron Des Portes, t. I, p. 162). Le Mérignac de la C (ironique d'Isaac de Pérès avait été membre de la Chambre tripartie de Bordeaux, 1578 (Ibid, p. 261).

" Jehan Lanusse, fils de Francoys, inscrit ainsi au livre des taille de 1599, Portai de Fontindère. Ce nom est encore porté à Nérac.

fermées pour la crainte de la maladie et que l'entrée ne seroit nullement refusée h toutes manières de gens et de quelque lieu qu'ilz fussent, jusques à ce que, par ladite Cour, en fut autrement ordonné. Au quel susdit arrest, après la signification faicte, il fut obey promptement par les dits Consulz, du consentement delà Jurade, et, ainsin, la dite garde ne dura que trois jours, ayant la dite signification d'arrest esté faite le xviii» du dit mois.

Monsieur le duc d'Espernon, passa en ceste ville, venant du pays de Haut,* le 19® Novambre 1603 et s'en alla le lendemain, xx^ du dit mois. Monsieur le Président Feydeau, avec trois de Mess" les Cons'% l'allarent saluer, le soir de son arrivée, et incontinent après, MonsMe Président Tarnau Talla voir aussi, comme firent scmblablement Mess" les Consulz avec un bon nombre d'habitnns.

M' Gabriel Laroche substitué du Procureur Général d'Albret au siège de Nérac,^ mourust le xxv® Novambre 1606.

M" Jehan Mathisson, principal du Collège de Nérac, fit une belle oraison en la maison de ville, le dit jour xxv« Novambre, ou estoit tous les Mess" de la Cour et grand nombre d'autres personnes, qui fut à son grand honneur et louange. Il loua fort en

ycelle Monsieur le Président Tarneau, ensemble toute la Cour : c'estoit en l'année que dessus.

La maison de M^{""} Bernard Marracon, ^en la rue de Condom, se brusla, le samedy vi*^ Décembre 1603, environ l'heure de neuf heures du soir, ensemble celle de son voisin. 11 y eust un merveilleux em-

' Il venait probablement de son château de Caumont situé, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, dans l'arrondissement de Lombez. On dit encore dans le pays : es bengut clou pays den haou, de tous ceux qui sont venus du côté des Pyrénées.

- Gabriel Laroche et Catherine Fumoux,e. Ainsi inscrit sur le livre des tailles de 1599, Portai de Condom.

• Bernard Marracon, le vieux, et Bernard Marracon, le jeune, sont inscrits tous les deux au livre des tailles de 1599, Pourtal de Condom, Ne seraient-ils pas la souche des Marcon de nos jours?

brazement en ce feu, à cause du bois et fagot qui y estoit, tellement qu'il continua l'espace de trois ou quatre heures. Toute la ville presque y acourust, au son de la cloche, qui sonna plusieurs fois. Dans la dite maison de Marracon, estoit log"é un nommé La vielle, de Mésin,* greffier de l'audiance de la Cour et Chambre de L'Edict en Guienne.

Pontoude Paillon, frère d'Arnaudet. mourustlevii^décembre 1603

Un lion passa en caste ville, le x' jour de décembre 1603, qui estoit mené par trois ou quatre personnes, par pays, pour en fère monstre et gagner de l'argent. Il fut mené dans le Ghasteau du Roy, et le lendemain de leur arrivée, on l'attacha au milieu de la

basse-court du dit Ghasteau, pour le fère battre avec quelques chiens; mais, ilz n'osarent s'attaquer et ne se tirent point de mal. Tous les Mess'^ de la Cour et force autres gens de la ville estoit là présens pour avoir le plaisir du combat. On payoit deux soulz et un soûl pour avoir permission d'entrer.

Monsieur le Mareschal d'Ornafio estant à Bourdeaux envoya le lieutenant de son Prévost, avec plusieurs archers en ceste ville pour se saisir d'un nommé M"" du Barrait qui plaidoit en la Chambre, le quel il prinst prisonnier le samedyxiii® Décembre 1603, et l'en amena, le mesme jour, droit à Bourdeaux, On disoit qu'il estoit consent à l'entreprise de Blaye, Bourc, et Liborne qu'on avoit voulu surprendre quelques mois auparauant. Mais, estant en Cour, il fut congédie pour estre innocent du tout.

La femme de François Duras ,^ mourust d'une apoplexie , le xxvi' Décembre 1603.

Jehanne de Geneste, femme de M'^ Oddet Despujolz, cordonnier, mourust le xiii* Décembre 1603.

Un Gordellier du pays de Dauphiné, ayant laissé le froc en ceste ville, protesta peubliquement, un jour de dimenche, iiiii* Janvier 1604,

* Chef-lieu- de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, à 13 kilomètres de cette ville, à 39 kilomètres d'Agen.

- Francoys de Larrat dict Duras, inscrit au livre des tailles de 1599. Pourtal de Fontindâre. Les sobriquets étaient très usités au xvi« siècle.

à l'issue du presche, dans le Temple de la présente ville, où il fit une belle harangue expccifiant, au menu, les erreurs que commettent les Catholiques Romains contraires directement h la parole de Dieu, comme il monstra par passages fort à propos prins de la Sainte escripture. Finalement,il finit son discours par une supplication à toute la compagnie de prier Dieu qu'il luy fit la grâce de percister en sa sainte résolution.

La femme de Cédât, ^ Garde des sacs^ de la Cour et Chambre de L'Edict, en Guienne, mourust le v*' Janvier 1604, dans le logis de S' Arnaud Latané, ^ marchant, près la halle.

Judic de Pérès, ma fille , fiança M' Jehan Nagoua,* le dimanche xi« Janvier 1604 et espouza le xii® Février ensuyvant, par Mons"^ de Masparrante.

Par arrest de la Cour et Chambre de L'Edict en Guienne, fut condamnée une chambrière nommée Jehanne Marcos, qui s'avoit tué quelque enfant, a estre pendue et étranglée, et fut exécutée, le samedi vii« Février 1604, près le Griffon.

Jéhanne Dupioc mourut le xii« février 1604.

Jehan Auzero, dit Berdet, mourust le xxi« Février 1604.

Marie Bru guère , femme de Jehannot Laspeyres , mourust le viii' Mars 1604.

' Inscrit au registre des tailles de 1599. Poiirtal de Bourdeaux.

' Par garde des sacs, il faut entendre garde des dossiers, les pièces de procédure s'enfermant dans des sacs.

^ Il n'y a qu'un Arnaut Latané, capitaine, inscrit au livre des tailles de 1599, Pointai Marcadieu, dont la halle faisait partie.

* Inscrit au livre des tailles de 1624, Pointai de Marcadie[^], fds d'Arnaut ou Arnal Nagoua inscrit au même Portai. (Livre des tailles de 1599 dont parle Isaac de Pérès au début de sa Chronique.) Une fille d'Arnal Nagoua avait épousé le capitaine Dulong, tué près du Molia.

Catherine de Labatut, vefve à feu Arnaud.* de Serbat[^] mourust le xi« Mars 1604.

Gaye,' mourust à Serbat, le xii" Avril 1604.

Guilhaumes Barigaut,* conroyeur, mourust le xiii« Avril 1604.

Jeliannot Laspeyres, mourust le lundy 3 May 1604.

Il fut fait une assemblée générale dans le Temple de la présente ville, le dimanche, yssue du presche, après-midy xxiii[^] Mai 1604, convoquée de l'autorité et par l'avis du Consistoire [^] où estoient assistans Mess'[^] Les Officiers, Consulz et grand nombre des autres habitans. Mons[^] de Masparranle, un des Pasteurs de Tégiize, conduisant l'action. Là, il fut par luy remonstré comme à cause des grandes maladies et vieillesse de Mons'de Mermet, Ministre,[^] il estoit fort expédient de tascher de luy bailler son filz pour abjoinct, aux fins de luy donner du solagement, le quel est à Puhx,[^] demandant avis à la

* Inscrit au livre des tailles de 1599 pour les villages dépendant du Portai de Fontindère. Il y avait alors à Serbat tant de personnes portant ce nom : (Anthoine de Serbat, Armant de Serbat, Guiraut de Serbat, Imbert de Serbat, etc.), qu'on se demande si elles ont emprunté ce nom au village, ou le lui ont donné. Les Faulong, alliés aujourd'hui aux descendants du chroniqueur, et

les Lascomères sont inscrits au même livre comme habitants de Serbat.

- Serbat, près Nérac, est un de ces rares groupes de populations où les protestants sont restés en majorité.

' Blanc existant dans le manuscrit et destiné à recevoir le prénom

de la personne décédée qui portait le nom de Gave. Ce prénom est Jehan. Jehan Gaye et Jchanne Campaigno sa belle-mère, inscrits au livre des tailles de 1599.

* Guillaume Barigault, conroyeur, ainsi inscrit au rôle des impositions protestantes de 1605, Pourtal de Bourdeaux. Ce nom est encore honorablement porté, à Nérac, par l'adjoint au maire et autres personnes.

" Le Consistoire est le corps délibérant qui régit l'Eglise par groupe de paroisses.

' Antoine Mermet avait 42 ans de ministère. Son fds, déjà cité comme pasteur à Puch, s'appelait Ezechiel.

" Nous avons déjà dit que c'était Puch, commune de l'arrondissement de Nérac et du canton de Damazan.

compagnie si on devoist fére ceste recherche et h ces fins, s'adresser au Synode* qui doit estre tenu au mois de Septembre prochain. Sur quoy, par commune voix de tous, après avoir ouy le père qui cedda tout son droit à l'église, il fut résolu qu'on poursuivroit vivement la demande du dit sieur do Mermet, filz et, qu'auplustot, ceux du dit Puhx seroit avertis de la dite poursuite, pour se pourvoir d'un autre en sa place.

Jehan Bordes, dit Coque, ^ mourust le ii« Jung 1604.

Mathuiin Rogier, dit Matelot, ^,;mourust le vii* Jung 1604.

M' Bastian Gerbous, mourust à Andiran, Me 13 Jung 1604.

M' Castagnères, Juge de Fore, Labuheyre ^ et autres lieux,
mourust dans la ville de Nérac, le xxv* Jung 1604, au logis de
François Dedeuaut.

Jehan Dirouard , ^ mènuzier , dit de Brunette , mourust le
XXV Jung 1604.

Le judy viii« Juillet 1604, environ les six heures du soir, se
leva une grande tempeste et obscurité avec un vent si impétueux
accompagné de pluye qu'il fit un dégast merveilleux, ayant ren-
versé un nombre infmy de gros chesnes, de vieux noyers, infinité
d'arbres fruitiers,(et)emportoitla gerbe qui estoit parles
champs,soubzlevoit les foings par les preds, les emportant en
l'air. Bref, il n'avoist été

' Le Synode est le corps délibérant qui régit un groupe de
Consistoires. Il faut, au moins, cinq Consistoires pour un Synode.
Le Synode général qui règle les dogmes et la discipline régit toute
l'Eglise. La loi de l'an X n'a fait que confirmer l'ancienne consti-
tution de l'Eglise réformée.

* Ainsi inscrit au livre des tailles de 1599, Pourtal de Condom.

^ Mathurin Roger dit Matelot, somelier du gobelet du Roy et
héritier de feu Jehan Tulle, dit Larrogne, pâtissier. Ainsi inscrit
au livre des tailles de 1599, Pourtal de Condom.

* Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Nérac, à 7 kilomètres de cette ville, à 33 kilomètres d'Agen. Voir sur Andiran le Dictionnaire de M. Samazeuilh, p. 35-38.

* Labouheyre, du département des Landes, canton de Sabres, faisait jadis partie de l'Albret.

* Inscrit au livre des tailles de 1599, P. de Bourdeaux.

veu, de la mémoire des vivans chose pareille. La diste tempeste venoit du costé d'Espagne, tirant vers le mydy.

Ez mois de May et de Jung de la dite année 1604, il fut porté, dans la ville de Nérac, grand nombre de Créatz * qui furent comptés jusquesau nombre decinq^^ou cinq*"=cinq, chose qui estoit assez esmerveillouse pour n'en avoir jamais veu en telle abondance. Aucuns prenoit cela pour augure de famine.

Jehan Dufaget, dit le Bernouat ,2 mourustle ix Aoust 1604.

La vefve de Oddet de Vergés,^ mourust le xv® Aoust 1604.

' « Le creint-foudre coulac, la lamproye estoillée et le vanté creao)

(Saluste du Bartas. La semaine, Séjour). — Les pêcheurs du Port-Ste-Marie appellent encore aujourd'hui l'esturgeon créât et l'alose coulât. Le créac est VAcipenser de Pline qui justifie ainsi l'épithète de Vanté : « Apud antiquos piscium nobilissimus habitus acipenser. » L'esturgeon est loin d'avoir conservé cette réputation auprès des modernes.

2 Inscrit au registre des tailles de 1599, Poiirtal du Pont.

^ Oddet de Vergier au livre des tailles de 1599, P. de Marcadieu.

A propos de toutes ces morts, il serait intéressant d'établir une comparaison entre la mortalité de cette époque et la nôtre. Isaac de Pérès n'enregistrait pas tous les décès puisque, dans le mois de mai 1604, il n'en inscrit qu'un seul et pas un dans le mois de juillet, mais, du 4 1 juin au 26 du même mois, sans que nous sachions s'il a tout inscrit dans cet espace de quinze jours, il en compte quatre, ce qui porterait approximativement la moyenne à 7 ou 8 au moins par mois. Aujourd'hui, elle est de 10 environ, mais nous devons observer, à l'inverse de ce que l'on croit généralement, que la population a notoirement augmenté. Un dénombrement de 1764, déposé aux Archives du Lot-et-Garonne, porte la population agglomérée de cette époque 1764, à 2,898 habitants. Aujourd'hui, cette même population dépasse 4,800 âmes, sur lesquelles on doit défalquer environ 600 espagnols. Reste à 4,267.

On peut, du reste, se faire une idée de la population de Nérac, au xv^e siècle, par le nombre de contribuables que le livre des tailles de 1599 porte à 4,011. En triplant ce chiffre, c'est-à-dire, en le portant à 3,033, on aura, tout au moins, un aperçu de la population agglomérée dans l'enceinte des murs à la fin du xvi^e siècle. 3,000 âmes, environ, comme au xviii^e siècle.

Le xxiii^e juillet ICOi fut tué clans la forest de Mons'de Lauzun,^ à Vertulh,^ un nepven de Mous' Brugcre,^ march^ de Limoges, qui portoit douse mil livres, la pluspart en pislolles. Les meurtriers cstoil de Clairac, nommés Lericlie, Villesaubès et Caussines, qui s'enfuyrent. On subçonna Pierre Dupoy, marchand du dit Clairac, d'estre intellig-entau dit meurtre, tellement

qu'il fut faict prisonnier et mené dans la Conciergerie de la Chambre, en ceste ville, ensemble un garçon qui estoit au guet sur un arbre, dans la dite forest, pour avertir les dits voleurs, lorsqu'il verroit approcher le dit marchand. Hz se monstrarent villenement cruelz en la mort de se povre jeune homme, luy ayant donné plus de vingt coups d'espée à travers du corps et coupé tout le dessoubz de la gorge. Cest acte fut trouvé fort barbare et ;;i grand scandalle des gens de bien, attendu que les dits sieurs voleurs faisoit profession de la Relligion Réformée. Le dit garçon fut appliqué a la question, le lundy matin xiii« septembre, au dit an ; et, le xvi* du dit mois, pendu et estranglé. Le dit Pierre Dupoy eust la teste tranchée, le lendemain xvii' du dit mois. Il luy fust présenté la question, un peu auparavant sa mort, où il confessa avoir participé à l'argent qui avoist été volé. Monsieur de Mermet, ministre, le consola jusques à sa mort. Il mourust fort constamment.

Le lundy xx* Septembre 1604, fut pendu et puis bruslé, un nommé Moniquard,* de Nazaret,^ aagé d'environ xx ou xxii ans, accusé d'es-

' C'était François Nompar de Caumont, comte de Lauzun, chevalier des ordres du roi, fils de Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lauzun, et de Charlotte d'Estissac.

^ Verteuil, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Castelmoron, à 12 kilomètres de cette ville, à 51 kilomètres d'Agen. Une grande partie de l'ancienne forêt des comtes de Lauzun subsiste encore dans les environs de Verteuil.

^ C'était, sans doute, le neveu assassiné qui était marchand à Limoges, car la famille Brugère était de Nérac et est inscrite au livre des tailles. La Chronique parlera plus loin de Brugère.

* Voir sur ce Moniquart, dans La Guirlande des Marguerites, un sonnet de M. Lespiault avec la notice afférente, p. 149.

* Nazareth est un village de 200 habitants environ, qui fait partie de la

tre sorcier, confessant qu'il estoit allé plusieurs fois au Sabat. Il se vérifia qu'il estoit entré clans la ville, les portes estant fermées, estant venu quérir un marteau chez Isaac Maribot, à minuyt, avec deux hommes qui l'accompagnèrent jusques à la porte Saint-Germain," et, là estant, il se disparut de leur personne pour aller quérir le dit marteau, suyvant une gageure qu'il avoit faict avec le meusnier du dit Nazareth. 11 disoit que, pour entrer dans la ville, il estoit sauté depuis la porte de Gaujac^ sur le pont de la Bayse,^ et, après avoir reçu le marteau, il sauta encore sur le pont de la Garenne,^ et de Ifi, jusques à la fontaine de Piquesouq,^ bref des choses qui estoit incroyables. Il accuza un sien honcle, povre homme du dit Nazaret, nommé Lafite dit Jouybeau, mineur, et une femm.e du Poéy-Forteguille, nommée Rancoton, qui furent mis en prison. Le dit Jouybeau, mourust à la prison du Séneschal, le xxii® Novambre au dit an. La dite Rancoton, fust condamnée par arrest aux prisons perpétuelle et au fouet., le quel on lui bailla, le mercredy 15® Décembre 1604, autour

de la halle, et mourut incontinent après l'avoir remise en prison.

Monsieur Le Président Tarneau, après avoir servy son année en la Chambre de Nérac s'en alla, le raardy xxi[®] Septembre 1604. MM'^ les Consulz avec bon nombre de gens à cheval l'accompagnèrent jusqu'à

commune de Nérac. Voir, dans La Guirlande des Marguerites, p. 57, un sonnet et une notice de M. Georges Tholin sur les ruines du château de Nazareth. Le sonnet fait honneur au poète et la notice à l'érudit.

* Porte du Petit-Nérac, près de la place qui porte encore le nom de Saint- Germain.

2 Porte du Petit-Nérac qui était au point où commence aujourd'hui la route de Nérac.

* Le vieux pont encore debout aujourd'hui. Voir, dans La Guirlandide des Ma) guérites, sur le Pont-Vieux, le sonnet et la note afférente de M. Faugère- Dubourg, p. 37.

* Le pont, qui reliait la Garenne au château par un pont-levis jeté sur le fossé, n'existe plus aujourd'hui et a été remplacé par un beau pont d'une seule arche exécuté par M. l'ingénieur de Laffore.

' Sur la rive droite de la Baïse : source de la fontaine du Dauphin.

Thouars* où il s'alla mettre par eau, ensemble Monsieur de Lescure, Cons* Les dits Consulz estoit Pierre do Pérès, '^ Isaac de Pérès, ^ et M' Je^an Diipin/ L'austre qui estoit Jehan Roy, refusa la charge de Consul, au commencement de l'année, à cause qu'on l'avoit faict troisième.

Le xxxiii[®] Septembre 1604, arriva près la porte de Condom de ceste ville,* une grande pierre de marbre taillée en rond pour servir de bassin à un Guffon. Elle avoit quarante pans de rondeur, et, environ, un pied et demy de haulteur. On la faisoit conduire pour Mons' d'Espernon, à Cadillac. Elle avoist été prinse à L'Abbaye de Berdouse, près Mirande.^Ceux qui faisoit la conduite assurarent avoir demeuré dix jours h venir depuis la ville de Condom jusques en ceste ville de Nérac. La dite pierre estoit tirée par quinze paires de bœufz, et avec de grandes roues de cannon. Tout le peuple sortoit de la ville, à grandes troupes pour la voir, comme chose prodigieuse. Hz s'en partirent le lendemain matin xxvie, tirant droit à Thouars, où ilz l'alloint mettre par eau.

Le dimenche matin xxvi« Septembre 1604, les prisonniers de la Conciergerie de la Chambre de Guienne se sauvarent en nombre de cinq de la grande tour ' et dessendirent avec des lin-sulz dans, le fossé

* C'est aussi par eau, en s'embarquant à Thouars, que le président Ghézac s'était rendu à Bordeaux. Il fallait assurément qu'il y eut là un service organisé.

' L'oncle du chroniqueur, fds d'Odet de Pérès, concierge du château du Roy, sous Henri le' d'Albret. Voir l'introduction à la chronique. ^ Le chroniqueur lui-même.

* C'était un procureur inscrit au livre des tailles de 1599, Porte de Bourdeaux.

* La porte de Condom s'ouvrait à l'extrémité de la rue de ee nom.

" Dans la commune actuelle de Lasserre-Berdoues, département- du Gers, arrondissement et canton de Mirande, à 4 kilomètres de cette ville, à 28 kilomètres d'Auch. Voir sur l'abbaye de Berdoues [abbatia de Berdona, ordinis Cisterciensis), le Gallia Ghristiana, t. I, col. 1020-1023.

' Nous avons déjà dit que l'ancienne tour du Temple, adossée au Sénéchal, lui servait de prison. Cette tour, dont les ruines existent encore ' aujourd'hui, surplombait le fossé du château, sur la façade.

et puis par le Jeu de Paume,* droit des cuisinés de ïa senèrie ' oii ilz montèrent et sautèrent dans la rue. Pour passer par le dit finestron, ils rompirent une petite grille de fer. Mons-" Le Président Feydeau fit mettre Pauquin, concierge, dans la prison du Sénéchal.

Joseph Labinet, appoticaire,'^ filz de Gaixiot, mourut de mort soudainne, le vi« Octobre 1604.

La femme de M' Bernard Ladebat * arpenteur, après avoir languy l'espace de huit à dix mois, mourust le vendredy xxii« Octobre 1604.

Monsieur de Soubiran, mary de Mademoiselle de Birac, mourust à sa maison du Dèhès le ^ 1604.

Jehanne de Paris, de ceste ville, estant au service de Mons' de Bacalan, Advocat du Roy en la Chambre establee à Nérac,^ se laissa engrosser au clerc du dit sieur de Bacalan, et, après son accouchement qui fut vers Bourdellois,' elle ayant recogneu sa faute et ycelle confessée au Consistoire il fust jugé, selon la discipline des Eglises Réformées, qu'elle feroit sa recoynnoissance peubli-

quement, un jour de dimanche. Ce qui fut fait le dimanche dernier Octobre 1604, au presche d'après disner. Mous" de Mermet preschant. Cella donna occasion aux femmes de parler, et, y eust un grand barbottement

* Il y avait un jeu de Paume dans la rue de Condom, mais ce ne saurait être celui-là. Peut-être une partie des fossés était-elle affectée à ce jeu. Le nom de maître du jeu de Paume, au temps d'Henri IV qui aimait fort ce jeu et y perdait de grosses sommes, était Jean Saint-Denys. Le roi payait ses gages. (Archives de la Chambre des Comptes de Nérac.)

' Ce mot doit être mal transcrit. Ne serait-ce pas la Sederie ?

' Il faut lire Joseph Larrinet, apothicaire, inscrit ainsi au livre des tailles de 1599, Pourtal de Condom. C'est une des rares fois que nous rencontrons le nom de Joseph.

* Inscrit avec la qualité d'arpenteur au livre des tailles de 1599. P. de Fontindère.

' Date en blanc dans l'original.

■ • Renvoi à trois précédentes notes, une sur lui, une sur son mariage, une autre sur ses enfants. ^ C'est-à-dire vers le pays de Bordeaux.

et criérie * qui donna occasion au dit Mermet de reprendre vivement la confusion que estoit dans le Temple, au dit presche d'après disner.

Monsieur le président Lalanne^ arriva de Bourdeaux en ceste ville pour présider en la Cour et Chambre de l'édict establie en la dite ville, le mardy ix« Novembre 1604. Mcss^^ les Consuls de la

ville de Nérac envoyèrent un d'eux, avec deux Jurats^Sle recev-[^]ir
jusques à Castelnau. [^] Mess^{^^} les gentilshommes des envi-
rons de la ville lui furent audevant jusques auprès de Fargues*
pour le saluer, pouvant estre en nombre d'environ quinze ou
vingt chevaux. Après, Mons[']* de Laporte capp^o® du Chasteau de
Nérac, [^] accompagné d'environ autant ou plus, le salua presque
au mesme lieu. Estant arrivé à Barbaste[^] ou Mess^{'''}[^] les Consuls
avec tous les bourgeois l'attendoient avec leurs livrées, il fut salué
et reçu avec beaucoup de témoignages d'alaigresse. Et ce qui luy
fit plaisir, après tout cela, ce fut de rencontrer une compagnie de
petits enfans, avec tabour battant, qui lui firent aussi la révé-
rance. Entrant à la porte de Fontindère,[^]

* Le mot n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie fran-
çaise, mais il est si pittoresque et si vivant, que f on regrette qu'il
n'ait pas obtenu des lettres de naturalisation. Si nous n'avons
plus crier ée , nous avons gardé crierie. L'irrévérencieux La
Bruyère n'a pas craint de parler de l'importune crierie des avo-
cats. Il est vrai que c'est d'après Théophraste et qu'il ne s'agit là
que des avocats de l'Antiquité.

- Renvoi à une précédente note.

- Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, ar-
rondissement de Nérac, à 32 kilomètres de cette ville, à 53 kilo-
mètres d'Agen. Voir la Monographie de la ville de Castelnau,
par M. J. -P. Samazeuilh, Nérac, 1860, in-8«.

* Fargues, commune du département de Lot-et-Garonne, ar-
rondissement de Nérac, canton de Damazan, à 13 kilomètres de
cette ville, à 21 kilomètres de Nérac. Voir Dictionnaire de l'ar-
rondissement de Nérac, par Samazeuilh, p. 159-166

' Renvoi à une précédente note. " Idem..

' Porte à l'extrémité de la rue Fontindère, à la hauteur de la fontaine qui coule contre le rempart.

Mess'^ de la Justice firent leur devoir, lui ayant fait une harangue Mons' du Roy, lieuten* gnal.* Il fut conté qu'il y avoit ixxxxiiii hommes à cheval, à son entrée. Les Conseillers qui furent envoyés de son parlement estoient Mess'^ de Bavolier,^ Delibant,^ de Monlauriol,* et de Mons,^ Mess'^ de Camaing et de Loupes^ ayant esté continués pour servir une année. Les Consuls estoient : Pierre de Pérès, Ysaac de Pérès, et M*^« Jehan Dupin. Le S' Ysaac fut envoyé au dit Castelnau avec Mess^^ de Puyferré et de Pinollé," jurats.

Le xi' Novembre 1604, arriva en ceste ville, une petite fille Fiamonde conduite par quatre ou cinq hommes flamands, aagée de huit à neuf ans, comme ils disoient; la quelle n'avoit jamais eu de bras ny jambes, excepté qu'elle avoit une petite jambe comme au fond du ventre, avec quatre doigts au pied, du quel elle portoit aussi le man-

* Voir une note précédente.

'*' Jean de Bavolier fut, plus tard, président au parlement de Bordeaux et il eut, de Françoise de Borye, un fils (Barthélémy), qui fut Conseiller au même parlement et qui épousa Anne de Gaufreteau {Essai généalogique sur la famille Gaufreteau déjà cité, p. 373). M. de Bavolier avait été membre de la Chambre tripartie, établie à Bordeaux en 1578 {Histoire du parlement de Bordeaux, par M. Boscheron Des Portes, t. I, p. 261).

' Le Conseiller Delibant n'est mentionné ni dans la Chronique de Gaufreteau, ni dans l'ouvrage de M. Boscheron Des Portes.

* Même observation pour Montauriol.

' Le Conseiller Jacques de Mons est mentionné par M. Boscheron Des Portes (t. I, p. 421, à la date de 1621) comme auteur, avec Thibaud de Camain, du rapport sur lequel Paul de Lescun fut condamné à mort. C'est de lui qu'il est question dans ce passage de la Chronique de Jean de Gaufreteau (t. II, p. 20) : « Jaques de Mons, Conseiller au parlement de Bourdeaux, bien que marié e estant encore en jeunesse, à sçavoir en l'âge de vingt-huit à trente ans, fut si grandement affligé de la maladie de la pierre, qu'il se fit tailler e guérit. Mais il n'eut jamais enfants de sa dite première femme, ains seulement de la seconde et lorsqu'il estoit desja âgé d'environ de cinquante à cinquante-cinq ans. » — Voir, sur M. de Mons, une Lettre écrite d'Agen à Peiresc, en 1628, publiée par M. Tamizey de Larroque, 1879.

6 Pour Camaing et Loupes, il faut renvoyer à deux notes précédentes.

7 Beau-frère du chroniqueur. En 1582, remboursement à Guillaume Pinollé, bourgeois de Nérac (Chambre des comptes de Nérac).

ger à la bouche et en vivoit. On lui faisoit aussi enfiler une aiguille. Au reste, elle avoit le visage fort joly et estoit belle fille qui parloit plusieurs langages. On faisoit payer un soûl pour la voir, étant logés chez Pierre Mahé mareschal, ^ au devant le Chastau.

Monsieur Le Président Lalanne fit sa harangue le xii® Novembre 1604, à l'ouverture de la chambre. Il tinst environ une

heure, discourant merueilleusement bien et doctement. Ycelle achevée, on procéda à la prestation du serment des avocats et procureurs. Mess^{^^} les Consuls eurent séance en l'audiance, en un banc séparé qu'ils avoit fait porter couvert d'un tapis avec fleurs de lys. Ils avoit leurs robes et chaperons consulaires, avec leur chapeau sur la tête. Les dits Consuls estoient : Pierre de Pérès, Isaac de Pérès et M["]* Jelian Dupin, Jehan Roy, qui estoit troisième, ayant refusé la charge, au commencement de l'année.

Catherine de Laporte, Dam["] = vefve de Mons. de Saint-Genes, cons['] en la cour de parlem^{*} de Bourdeaux, ^ mourust dans le Ghasteau de Nérac, le dimenche xiiii^{*} Novambre 1604.

Micheau Monatel, ^ dit le Breton, tailleur, mourust le xxv[®] Novambre 1604.

Monsieur le Couronel, ^ fils de Monsieur le Mareschal d'Ornano, arriva en ceste ville, le luidy vi^{*} décembre 1604. Les Consuls le

* inscrit au livre des tailles de 4 599, P. de Marcadieu. Le château se trouvait dans le quartier de ce Portail. Par au-devant du château, il faut entendre la place au blé actuelle.

- Inscrite au livre des tailles de 1599, Pourtal du Marcadieu. ^ Michel Monatel dit Breton, ainsi inscrit sur le livre des tailles de 1599, Port, du Marcadieu.

* Jean-Baptiste d'Ornano, comte de de Montlaur ou de Montlor, naquit en juillet 4581, selon le Dictionnaire de Moréri, en 1583, selon \q Dictionnaire de M. Lud, Lalanne, et mourut le 4 octobre 1626, selon le premier de ces recueils, le 16 septembre de la même année, selon le second de ces recueils, au château de

Vincennes, empoisonné, dit-on; mais on sait combien il faut se méfier de ces accusations d'empoisonnement. Le fils du maréchal d'Ornano fut chevalier des ordres du roi, colonel général des Corses, lieu-

furent saluer au Grand Pâtissier* où il se logea. Il s'en alla, le mercredi malin, 8' du dit mois et an.

Ysabeau Galabert, vefve de feu Berthomieu Nourrit, mourut d'une pleurésie, le xi"» Décembre 1604.

Le dit jour, la femme de Peyrothon Delarrey,^ dit Monisson, mourust.

Madame La Présidente de Lalanne arriva en ceste ville, venant trouver le dit sieur Président, le vendredy xxiii Decembre 1604.

Mons' de S* Marthin, fils de Mons' de Laporte,^ partit de ceste ville p' s'en aller en Cour, le lundy xxiii' Janvier 1605. 11 arriva le xviii® Juïn aud* an.

Marguerite Venier, vefve a feu Armand Davance, femme fort vieille, mourust à sa métairie d'Espienx, le ii* Fébrier 1605.

Madame La Présidente de Lalanne partist de ceste ville, le 5® Février 1605, po*" s'en aller en diligence trouver Mons' de Bazas, évesque,* son honcle, qu'on disoit estre mort ce qui ne fust pas, ains

tenant-général en Normandie , gouverneur de Gaston d'Orléans , maréchal de France (7 avril 1626).

* Au quartier Marcadiou, qui était le plus nouveau au xvi« siècle et le mieux habité, on comptait trois pâtissiers : Pierre Dubedat, Oddet Marchand et Jehan Brun. Lequel des trois était le

grand pâtissier et eut l'honneur de recevoir le fils du maréchal d'Ornano ?

- Inscrit au livre des tailles de 1577, P. du Pont.

^ Ainsi appelé du nom du domaine de Saint-Martin, appartenant au Capitaine de Laporte, gouverneur du château.

* Arnaud de Pontac, fils de Jean de Pontac, greffier civil et criminel au parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Bellon, naquit à Bordeaux vers 1530, devint évêque de Bazas en 1572, et mourut au château des Jauberthes, non le 6 février, comme le rapporte notre chroniqueur, ni le 4 février, comme l'avancent les rédacteurs du Gallia Christiana (t. I, col. 1211), et, après eux, le rédacteur de la généalogie de la maison de Pontac {Nobiliaire de Guienne

seulement, malade d'une difficulté d'urine. Le dit S' évêque décéda le lendemain, vi^e dud^e mois que dessus, bien qu'on fit courir le bruit qu'il se portoit [bien], à cause qu'on faisait office.*

Par arrest de la Chambre du mercredy xv^e Février 1605, fut pendu et estranglé Benjamin lounard, de Breg-erac^ pour estre sorcier, et après bruslé sur les Embarrats.^ près du Griffon.

M' David Vacquier,* Procureur Général d'Albret au siège de Nérac et auditeur en la Chambre des Comptes, après avoir demeuré quinze ou seize ans au service de feu Madame, sœur unique du Roy Henry 4^e roy de France et de Navarre,!^ arriva en ceste ville le lundy xxi^e Février 1605.

La rivière de Bayse® se desborda le dit jour xxi^e Février, entrant dans la rue de la ville bien avant devant leMolin."^ Se fut à cause des

et de Gascogne, t. II, p. 257), mais le 27 février, comme l'atteste l'archidiacre Dupuy (Les Honneurs funèbres de messire Arnaud de Pontac, édition de M. H. Ribadieu, Bordeaux, 1854, p. 9), et comme l'a répété l'auteur anonyme d'une excellente Notice sur messire Arnaud de Pontac (Bazas, sans date, mai 1878, p. 30).

* C'est-à-dire qu'on intriguait pour avoir sa succession.

' Bergerac, chef-lieu d'arrondissement du département de la Dordogne.

* Partie de la ville comprise entre le château et le cours du Griffon. L'ancien rempart, avant l'agrandissement de la ville par Antoine de Bourbon, marquait la limite des embarrats.

* Sur David Vacquier, sieur d'Arconques, qui, le 25 octobre 1605, épousa Ester de Rabaz, fille de Jacques de Rabaz, seigneur de Mongie, et qui vivait encore en 1627, voir la Biographie de l'arrondissement de Nérac, par J.-F. Samazeuilh, p. 844.

^ Catherine de Navarre, qui a été l'objet d'une note.

6 Voir, dans la Guirlande des Marguerites, p. 19, un sonnet de M. Goux avec la note de M. F. D.

7 On disait autrefois moli?i pour moulin (du bas-latin molinus dont a été formé aussi le molino des Espagnols et des Italiens). M. Littré a trouvé molin dans des textes du xii^e siècle, du xiii^e, du xve, mais non du xvi^e. Il

pluyes qu'il fit quinze ou dix-huit jours auparavant. Cela fut cause que les pauvres manœuvres pâtaient, ne pouvant s'occuper à aucun travail.

Estienne Coneron, des Iles d'Oloron,* estant à la poursuite d'un sien procès, décéda au logis de Galiot Blondel, serrurier, le xxi« Février 1605.

La femme de M[^] David Lachapelle, procureur en la Cour et Chambre de Nérac, décéda le judy xxiiiie Février 1605, au logis de feu Guillaume Massartic.[^]

Monsieur de Laforce, lieutenant pour le Roy au pays souverain de Béarn [^] venant de la Court, passa en ceste ville, le dernier jour de Février 1685, où il coucha une nuit seulement. Et le lendemain, il s'en alla, après avoir disné au Chasteau, avec Mons' Le Président Lalanne. Le dit S' de Laforce logea en ville, chès M' Jacques de Larrufie/ Trésorier Général d'Albret, près le Chasteau.

est curieux de constater la persistance à Nérac, dans les premières années du xvii^e siècle, d'une façon de parler qui avait disparu depuis si longtemps du reste de la France. Ce moulin est celui qui appartenait jadis pour un quart au roi de Navarre et pour trois quarts à M. de Brizac, et qui est aujourd'hui à M. Baraignes.

' Le chroniqueur veut, sans doute, parler de l'île de Ré et de l'île d'Oléron, car il n'y a qu'une seule île d'Oleron, située vis-à-vis des bouches de la Seudre et de la Charente, à deux kilomètres du continent.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. P. Marcadieu. Ce nom existe encore à Nérac.

3 F. Nompar de Caumont revenait du château de la Force où , comme il nous l'apprend dans ses Mémoires (t. I, p. 17[^]), il s'était arrêté, après avoir servi son quartier auprès de Sa Majesté.

Ce fut « au commencement de l'année » que, d'après les Mémoires, « le sieur de la Force retourna en Béarn. »

* Jacques de Laruffie, fils cadet de Jean de Laruffie et de Marie de Podensan, et petit-fils de Jean de Laruffie et de Françoise d'Albret, épousa Marie de Besme, qui lui donna Pierre de Laruffie et deux filles, dont l'une devint la femme d'Arnaud de Borde-neuve, le 22 juin 1616. Voir la Biographie

M' Thobie de Brassay ayant achapté un estât de secrétaire de chancellerie * en la Cour de Parlement de Bourdeaux, au commencement du mois de Mars 1605, estant de retour en ceste ville, il pria Mess^{rs} de Mermet, de Masparrante, et de Lanusse, ^ Ministres, de permettre qu'il fit dresser un siège dans le temple où se dit le presjlie, ce qui lui fut accordé à l'issue du presche du Judy x^e du dit mois de Mars où se trouvarent les dits trois Ministres et quatre Anciens du Consistoire ^ seulement. Moyennant la quelle permission, le dit sieur de Brassay commença à fe^{re} travailler à la construction du dit banc au fons de celluy de Mess^{rs} de la Cour et Chambre de l'Edict et audessus de celluy de Mess^{rs} ^ les officiers du siège de la présente ville. Ce qu'estant entendu par les dits officiers et consuls de la dite ville, ils s'oposèrent à ce que le dit banc ne fut dressé. Et à ses fins, baillèrent req^{te} « en la dite Cour et Chambre, comme pareillement le dit sieur de Brassay, pour luy estre permis de le fère dresser, ausquelles fat apointé que les parties en viendroit le lendemain en la Chambre, qu'estoit le samedy xii^e du dit mois de Mars. Où n'ayant comparu toutes parties, furent renvoyées au lundi ensuyvant à cause que tous

de l'arrondissement de Nérac, p. 515. En ce qui touche à la charge de trésorier dont il est parlé si souvent dans la Chronique, voici ce qu'en dit du Haillan, au livre IV de l'Estat des affaires de

France : « Les trésoriers d'à présent n'ont aucun maniement des deniers, ains seulement soin du bien et domaine royal, iceluy bailler à ferme et le mesnager en bon père de famille. Font leurs chevauchées sur le pays où s'étend leur charge, y suspendant tous officiers malversans pour ce regard, et y en commettent d'autres. Et dévoient être présens en la chambre des comptes à la clôture des comptes d'iceux trésoriers et receveurs généraux.» Toutes ces charges étaient vénales.

* Dans son livre de l'Estat des affaires de France, Livre IV, du Haillan dit que « les secrétaires de chancellerie furent au commencement nommés clerks de France, puis notaires et secrétaires d'icelle maison et couronne. » C'était la même charge qu'ils occupaient au parlement. Entr'autres biens possédés par M. Thobie de Brassay, en 1605, nous citerons \q petit Guilhem et le Cauderé (Voir livre Terrier).

' Ces trois personnages ont été déjà et plusieurs fois cités.

^ Les membres du Consistoire sont appelés Anciens.

n'en furent prests. Les dites parties furent encore remises à plaider en l'audience, ce qui fuct fait le lundi xxi^ Mars 1605, Lacourtiade plaidant pour le dit sieur de Brassay, Pérès* pour les officiers, et Closan^es pour les Consuls. Les dits plaides, avec ci'llui de Mess" les gens du Koy, durarent deux heures entières. Par arrest fut ordonné que, sur le plaidé des parties, les pièces seraient mises au Conseil. Depuis, l'affaire demeura sans estre jugée, n'ayant esté poursuivy par aucun des parties.

George Fourtané,^ marchand et Jurât de la ville de INérac, décéda le vendredy xviii^ Mars 1605.

Ledit jour, Jehan Marge, du Poy-Forleguille, honneste paisan, mourut aussy, au Petit Nérac.

Monsieur de Pegris, du pays de Périgord, estant en la présente ville po' suivre quelque sien procès en la Chambre, décéda le xxii^e Mars 1605, au logis de la vefue de Jehan Cholet,^ près le cémentière."

Graciette de Tauzin, femc de Jehan Lanusse marchant, demurant près la halle,^ mourust le xxvi^e Mars 1605.

Brune Verglus, femme de Jehan Claret, mourust le mardy xxix^e Mars 1605.

' Jean de Pérès, fils de Pierre de Pérès et de Jehanne de Lavalade. Voir Introduction, p. 27. Jehan de Pérès, avocat, est inscrit au livre des tailles de 1599, P. de Bourdeaux.

' Inscrit au livre des tailles 1599. P. dv}Marcadieu.

' Jean Ghollet étant inscrit au livre des tailles de 1599, Portai de Condom, nous savons, puisqu'il était voisin du cimetière, que ce cimetière était dans ce quartier, mais où? Nous inclinons à croire que c'était l'ancien lieu de sépulture des Franciscains, compris aujourd'hui entre la rue Marcadieu, la rue Lafayette, la rue de Condom et la rue Dubourg.

*■ On dit encore dans le patois de l'Agenais : Lou Cémenter i. Nous trouvons dans le Dictionnaire des idiomes romans de M. Gabriel Azaïs (t. I, p. 423, 462), les deux formes Cementèri et Cimentèri. Les Espagnols disent Cimentar io.

• V. dans la Guirlande des Marguerites, p. 166, sur la halle, le sonnet de M. Lespiault et la note de F. D.

Guiraudette de Mons, femme de Jehan Parrabère, mourust le vendredy premier d'Avril 1605.

Jehan Lamarque, trompette de Nérac, mourust leii® Avril 1605.

Antoine Ducasse, chapellier, mourust le xvii® Avril 1605.

Ysaac Tarraube, tailleur, fils de Mette, mourust le xvii« Avril 1605.

Magdalenne Bahus, vefue de feu Guilhem Murât, hostesse, mourust le xiii* Avril 1605.

La dame de Lafitte, 'sœur de feu Jacques du Faur, mourut le 19® Avril 1605.

La sœur de la dite Lafite, vefve de Broustaut, mourust le 24® du dit mois et an.

Mons^ de Monguignon mourust a sa maison près Layrac le 24^ Avril 1605.

Estienne Baylin, mourust le 28® Avril 1605.

La dame de Sauguinan. vefve à feu Belengué, mourust le xxix* Avril 1605.

Jehanne Filhastre, femme de Pierre Mahé, mourust le vii® du mois de May 1605.

La fille du dit Mahé, femme de Tinerran, mourust aussi, le mesme jour, vii® May.

Mons^ de Pujols mourust en la ville de Nérac oii il sollicitait quelque procès en la Chambre, le samedy vii^ May 1605.

Pierre Gautié, sergent ducal, mourust ledit jour vii« Mai 1605.

Jehan Bequerie, mourust, le dimenche viii® May i605.

Jehan Mormés, dit Nadau, portier de la porte du Marcadiou, mourust le mardy x® May 1605.

Jehan Dagoustous, de Gabarret, plaidant en la Chambre, mourust

' Il existe plusieurs Lafitte qui sont inscrits aux livres des tailles et au Terrier comme habitants de Nazareth. On pourrait, sans doute, les rattacher à la famille Lafitte dont M. Samazeuilh, dans sa Biographie de l'arr. de Nérac, ne fait remonter l'origine qu'en 1664.

au logis de Michau Serre, le mardy x® May 1605. Et, le lendemain, fut porté au dit Gabarret,* pour y estre enterré.

Madame de Pujols mourust le mercredy xi® May 1605, quatre jours après la mort de Mons»" de Pujols, son mary. Et furent enterrés tous deux, en la ville de Nérac, fort honorablement.

Le Capitaine Micheau ayant esté condamné par arrest de la Cour et Chambre de l'Edict séante en la ville de Nérac, fut délivré au Comité, le mercredy xviii^ May 1605.

Le fils de Jehan Dagoustous mourust en ceste ville, au logis de Micheau Serre où son père estait mort huict jours auparavant, le yviii^ May 1605. Il fut porté, le lendemain xix^, à Gabarret, pour y es'.re enterré.

Domenge Lanne,^ vefve a feu Pes Fesensieu, mourust le xxi« May 1605.

Au mois de May de l'année 1605, toutes les fèves furent gâtées de certaine vermine de poux et petits mouchérons qui se jetèrent dessus en si grande quantité que la plus part furent contraints les fe[^] couper pour semer du millet. Cela fut une grand perte et damage aux personnes qui s'attendoit fe/ une bonne cueillette a cause que les dites fèves estoit fort belles en herbe. Mais, après avoir esté bien fleuries et j'usques à ce quelles furent bonnes à manger, ceste meschante vermine ne cessa de les endomager.

Marie vefve de feu Gironis Trebizan , ' mourust le

xxiiii® Juing 1605.

' Chef-lieu de canton du département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan.

2 Ce nom clôt cette longue liste nécrologique. La plupart des noms de ces morts figurent au livre des tailles et nous n'en comptons pas moins de 24 du 28 mars 1605 au 6 mai de la même année. 24 décès en 38 jours ! Encore ne savons-nous pas si le chroniqueur a tout enregistré. Il y aurait dans ce chiffre de sérieuses raisons de grossir la moyenne de 8 décès par mois que nous avons indiquée déjà approximativement. Observons que le chroniqueur ne signale pas la moindre épidémie pendant cette période.

[^] Inscrit au livre des tailles de 1599. P. de Condom.

Un pauvre homme de Penne-d'Agenois ' prisonnier en la conciergerie de La Cour et Chambre, accusé d'avoir tué un homme avec une broche de fer, pour sçavoir la vérité du faict, il fut aplicqué à la question le vendredy matin, premier de Juillet

1605, ayant pour commissères'Mcsc'" de Loupes et de Peyru-queau, Cons«^% qui le firent tellement tirer par cinq ou six fois j'usques a fère rompre la grand corde si bien que le dit povre homme mourust sur le banc de la dite question,^ chose qui donna ocasion à la Cour de fère ouvrir le corps du dit defunct en présence du médecin et chirurgiens qui firent leur rapport, disant qu'il estait empoisonné. Cela fut cause que Nicolas Perribère,^ geôlier du Sénéchal et en la Court aussi, fut emprisonné aux prisons de la dite Cour, jusques à ce que la dite Cour demusrat esclaircie de la vérité de l'affaire.

Par arrest de la dite Cour et Chambre, un nommé Louis Castaing dit Bardeau ^ de la Jurisdiction de Montagnac, eut le fouet par toute la ville, pour avoir desrobé un sac plain de bardes à la metterie de Larmitage.^ Ce fut le iiiii® Juillet 1605.

* Chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve, à 10 kilomètres de cette ville, à 34 kilomètres d'Agen.

' Le banc sur lequel on étendait le patient retenu sous les bras. On étirait ses membres au moyen d'une corde attachée aux pieds et qu'on tendait avec un cric. Un banc semblable existe encore à Montauban dans les salles souterraines de l'Hôtel-de-Ville.

* N'est pas inscrit sur le livres des tailles. Tous les Perribère de cette époque, sauf Guilhem Perribère du Portai du Pont, c'est-à-dire du Petit- Nérac, habitaient Asquets,et nous avons déjà signalé ailleurs que ce n'est pas à ces familles d'Asquets que se rattachent les Perribère qui sont encore aujourd'hui à Nérac. (V. Pievue de l'Àgenais, notes d'une relation du passage du Duc de Richelieu à Nérac, par M. F. D.)

* Montagnac-sur-Auvignon, à 12 kilomètres de Nérac, comme nous l'avons déjà rappelé.

' Métairie de la paroisse d'Asquets.

Guiraud Busseau,* m^ orphevre de Nérac, mouinist le samedi ix« Juillet 1605.

{Ce folio 95-96 a été enlevé de la Chronique, laissant des vestiges non douteux de son existence. Ces restes établissent, en outre, que ce folio était unique, en sorte que, en cette partie, il ne manque que deux pages au manuscrit).

Poursuitte contre Mess'^ Gaixiot et Jehan de Mazellières, frères, pour quelques subornations de tesmoins que les dits sieur de Mazellières avaient voulu pratiquer pour leur fère déposer comme leur belle sœur Damoiselle Jehanne de Nagoua avoit avancé la mort de son fils par le moyen de quelque potage d'oignons et du vin quelle luy avait fait boire, chose qu'ils ne peurent vérifier. Il y eut information contre les dits sieurs de Mazélières-qui furent dècrettes d'adjournement personnel et ordonné quils se fairoient ouyr pardevant les commissaires que la Cour et Chambre députta à ces fins. Après, la cause fut plaidée en audience et y eut règlem** portant que les tesmoins ouys contre les dits Mazellières seroit recollés et confrontes.^ Les dits tesmoins ayant esté recolles, percistarent en leur première déposition et ordonné que les dits de Mazellières souffriroient les acarements.' Les quels estant assignés pour ce faire a

* N'est pas incrit au livre*des tailles de 1590, mais de 1584, il existe aux archives de la chambre des comptes de Pau, le reçu d'un paiement à Giraud Busseau, orfèvre de Nérac, pour vente de

vaisselle au roi. Un autre orfèvre de Nérac, qui était aussi valet de chambre du Roi, avait nom Dominique Rion.

" « Dans les procès criminels, » lit-on à l'article Récolement du Dictionnaire de Trévoux, « on appelle récolement des témoins, la formalité qui consiste à lire à chaque témoin la déposition qu'il a faite auparavant, pour voir s'il y persévère, ou s'il veut y changer quelque chose, y ajouter ou diminuer. Le récolement se fait avant la confrontation. Un témoin ne peut plus varier après le récolement. »

' Le mot accarement était synonyme de confrontation. Les rédacteurs du dictionnaire de Trévoux disent (aa mot accares : « Terme de Palais, usité dans quelques-unes de nos provinces méridionales les plus voisines de l'Espagne ; ce mot vient de cara, qui en Espagnol signifie la tête ou le visage.

domicilie, n'ayant voulu comparoistre, il y eust deliaut et prinse de corps, appellees h trois briefz jours à son de trompette, leurs biens saisis et annottés,* brisent. de portes, qui fat exécuté contre le dit sieur G.aixiot au quel fut saisi quelques meubles. Pendant toutes ces poursuites, les ditz Mazelières se tenoit cachés, tantost en un lieu, tantost en un autre, par les metlaires de leurs amis, pour crainte d'estre prins par les sergents que le dit sieur Duroy "^ tenoit en campagne. Enfin, estant ainsi tourmentés, ils se résolurent d'aller en Cour et partirent environ le xx« diidit mois de Septembre oij ils obtindrent un bon arrest portant inhibitions de les emprisonner. Mais, bientost après, le dist arrest estant renversé, le dit s"" du Roy fit emprisonner le dit Gaixiot Mazellieres dans le château, aux prisons de la Cour.³ Ce fut le ii« Janvier 1606.* Après plusieurs arrest obtenus de part et d'autre au privé Conseil, les amis des parties les firent tomber

d'accord qui fut que le dit Mazelières donna au dit s' du Roy iiiⁱⁱⁱ* livres pour sa part, et, moiennant ce, ils demeurarent hors de Cour et de procès, sans despens.

Monsieur Le Président Lalanne, après avoir servy son année en la Cour et Chambre establye en la ville de Nérac, partist de la dite ville le mardy xx« Septembre 1606, s'en estant allé coucher à Castelgelloux puis à sa maison de Villaadraut,^ Mess" les Consuls

Ainsi accarer les accusés, c'est les mettre tête à tête. » Les rédacteurs du Dictionnaire ajoutent cette citation de Brantôme : <(Il envoya prier la Reine de ne faire mourir ce malheureux qu'il ne fut premièrement accaré à lui. »

* Voici la définition que donne Trévoux du mot annoter : « Terme de pratique. Marquer l'état des biens saisis, par autorité de justice, sur un criminel ou sur un accusé. Dès qu'on fait le procès à quelqu'un par contumace, on fait saisir et annoter tous ses biens, c'est-à-dire on met des affiches et panonceaux sur ses héritages, pour marquer qu'ils sont saisis et en la main du Roi. »

* Pierre Du Roy, lieutenant général en 1604.

' Ce ne sont plus les prisons de la Sénéchaussée , mais bien les prisons du château même.

* 1606, erreur de plume ; le chroniqueur aurait dû mettre 1605.

* Chef-lieu de canton du département de la Gironde, arrondissement de Bazas, à 13 kilomètres de cette ville, à 46 kilomètres de Bordeaux.

de Nérac, avec un bon nombre d'habitants, lui firent compagnie jusques a Hargues* où ils lui dirent adieu.

M^{'''} Samuel Paullac, substitué de Mons. le Procureur général du Roy au duché d'Albret, ayant achapté Testât de M^{''*} David Vacquier,^ fut receu au dit office, le vendredy dernier jour de Septembre 1605, dans l'auditoire et parquet de la présente ville de Nérac. Il achapta le dit estât,' compris la charge d'Avocat du Roy au dit siège m^{''i} livres qu'il vendit à M. Théophile Dulong pour \^ livres.

Bernardin Fau décéda le xii« Octobre 1005.

Le dit jour, xii Octobre 1605, a une heure après midy, y eust eclipse de soleil qui rendist une obscurité fort grande et telle qui n'avaist été veue despuis long temps. Toutes fois, elle ne dura pas longuement.

En l'année 1605, on vendagea scavoir, les vignes champeslres, le jeudy xiii' Octobre, et le vignoble de la ville, le lundy ensuiyant, dix-septieme du dit mois. Toutesfois, Mess^{'''}^ les Consuls permirent de vendenger le vendredy et le samedy, à cause de l'inconstance du temps et la pluye quil faisait. Toutesfois, le temps changea et fit beau temps.

Le samedy XX® du mois d'Octobre 1605, Messieurs de Duluc^ et Brisac,^ consuls, avec M^ Théophile Dulong, Jurât, furent députés pour aller trouver le Roy Henry IIIP qui estoit arrivé à Limoges,^

* Lisez Fargues, commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Damazan, à 21 kilomètres de Nérac.

- Procureur général d'Albret.

^ Equivalent au rôle du ministère public actuel.

* V. Biographie de Varr. de Nérac, Samazeuilh, au nom de Deluc.

* Cohn de Brisac (V. Biogr. de l'air, de Nérac, Samazeuilh , p. 143 et suivantes). Colin Brizac, ainsi inscrit au livre des tailles de 1599. P. Fontindère. La maison qu'il habitait et qui appartient encore à la famille, dans la rue Fontindère, fut en partie brûlée, il y a huit ans.

* Henri IV était arrivé à Limoges, le 17 octobre et en était reparti le 25. Il paraît s'être beaucoup ennuyé dans cette ville, car il écrivait : « Des brouil"

pour luy fere la révérence très humble et l'assurer de la fidellité de ses bons subjects de la ville de Nérac. Les dits députés s'estans aprochés de quatre ou cinq lieues du dit Limoges, eurent nouvelles que Sa Maté estoit partie pour s'en aller vers Bourges, qui fut cause qu'ils s'en retournèrent sans voir la dite Ma^^.

Agabus Canolle,* mourust le xxix« Octobre 1605.

Monsieur le Président d'Espagnet ^ arriva en la ville de Nérac, le mercredy ix® Nobambre 1605, pour estre Premier Président en la

leries m'arrêtent à Limoges jusqu'à lundi ; ces trois jours me dureront un siècle. » Il était le 26 à Argenton, le 28 à Ghâteau-roux, le 1«r novembre à Blois et le 8 novembre à Fontainebleau {Itinéraire et séjours de Henri IV depuis son avènement au trône

de France jusqu'à sa mort, dans le tome IX du Recueil des Lettres missives, p. 490-491.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. P. de Condom.

- Bayle {Dictionnaire critique} a consacré au président Jean d'Espagnet un article fort curieux dont voici le début : « a été l'un des savans hommes du xvi^e siècle. » Jean d'Espagnet est plus connu comme alchimiste que comme érudit. Il se livra avec passion, dit M. Gustave Brunet {Nouvelle Biographie générale, t. XVI, col. 402), « à la recherche de la pierre philosophale ; » et « il composa sur ce sujet des écrits qui, en leur genre, sont regardés comme classiques. » Le savant bibliographe énumère les diverses éditions et traductions de VEnchiridion physicœ restitutœ et n'oublie pas de signaler une production qui fait plus d'honneur, selon son expression, au magistrat bordelais, l'édition qu'il donna en 1616, à Paris, du Rozier des Guerres, édition sur laquelle on peut voir une note de M. Tamizey de Larroque {Inventaire des meubles du château de Nérac, p. 275. Jean d'Espagnet a fait, en tête du Traité de Vinconstance des mauvais anges, l'éloge de Pierre de Lancre avec lequel il avait été envoyé dans le Labourd et dans les Landes « pour la recherche du crime de sorcellerie. » Ces deux collègues si dignes l'un de l'autre se félicitent mutuellement en des vers odieux d'avoir brûlé tant de sorciers. D'Espagnet, trois ans plus tard, rédigea la préface de VIncrédulité et mescréance du sortilège. Voir, sur la cruelle mission du président d'Espagnet, les ouvrages cités dans la note relative à Pierre de Lancre, de M. Collin de Plancy, de M. Francisque Michel, de M. Boscheron des Portes, etc. On trouvera diverses particularités sur le président d'Espagnet dans la Chronique de J. de Gaufre-

teau (t. II, p. 243[^] et dans VEssai généalogique sur la famille Gaufreteau (p. 364).

Chambre établie en la dite ville. Il arriva par le chemin d'Agen.* Mess^{'''}[^] les Consuls, avec bon nombre de gens à cheval, furent audevant de luy jusques au Menlau, près la maison du S^{''} Denferrus,[^] où ils le saluèrent. Après, Mess^{''} de la Justice l'attendirent à la porte['] où lui fut fait une harangue par Mons^{'''} du Roy Lieuten^{*} général, la quelle achevée, il fut conduit au logis de Mons^{''}* Lavallade, Président en la Chambre des Comptes du dit Nérac, qui lui donna a souper. Et cela fait, il s'en alla au Chasteau pour y faire sa demeure, comme tous les autres Présidents avoient fait.

Anne de Mons, femme du S^{'''} Annou de Laffore, mon cousin, décéda le X^{*} Nobembre 1605.

Le xi[«] Novambre, un petit enfant de Sire Jehan Léonard * luy fut porté mort dans le berceau par une femme d'Asques [^] qui le nourrissoit.

Le dit jour xi[^] décéda la vefve de Joglenz.

* L'ancien chemin de Nérac à Agen partait de la Porte Saint-Germain au Petit-Nérac, qui est encore marquée par une saillie du rempart, et passait par le Gaudéré, le Brouilh, Lalagûe, Le Marteret, le Cabanot, le Meulon, Toni, le Pont-de-Gaston sur l'Auvignon, l'église de Saint-Genès, Miemon, le Brana, la Clève, les bois de Laygue, Falmont, Roquefort, Lescazes, Jean Gocut (Demi-lune), le Passage où un bac sur la Garonne débarquait les voyageurs en face du Pont-Long. C'est par cette route qu'arrivèrent, en 1588, après la bataille de Centras, les troupes royalistes sous la conduite du Maréchal de Matignon, pour sur-

prendre Nérac. Le roi de Navarre a raconté lui-même cette entreprise dans une lettre à la comtesse de Gramont datée du 1^{er} mars 1588 (V. Lettres missives). La Vigne du Roi, dont il est question dans un passage de cette lettre : Nous les reçûmes (les ennemis) à la mwallle de ma vigne , — se trouvait à droite de la route d'Agen, et la terre qu'elle occupait porte encore le nom de Vigjie du Roi.

- Monsieur Deiifferrus, pour le bien de sire Jehan Dupouy. Inscrit ainsi au livre des tailles de 1599. Paroisse du Menlan. ^ Le Portail du Pont.

* Jehan Léonard, marchand, inscrit au livre des tailles de 1599. P. de Condom.

* Asquets, paroisse qui fait partie de la commune de Nérac.

Le samedi xii^e du mois de Novembre 1605 fut faite la couverture du palais et Chambre de l'édicte établie en la Ville de Nérac par Monsieur le Président d'Espagnet qui lit sa harangue avec beaucoup de réputation et louange. Son discours dura plus d'une grosse heure. Après sa dite harangue achevée, on procéda à la prestation du serment tant des avocats que des procureurs. Les quatre Coil^e*["][^]' ([ui vindrent en la compagnie dudit sieur d'Espagnet estoit : Mess["] Darrerac,* de Goufreteau, de Rance,[^] et de Briet,[^] Mess[^][^] de Thibaut et de Mous ayant este retenus du Parlem* précédant pour continuer la présente année. Il fut donné rang et séance aux Consuls de ladite ville qui firent porter un banc dans l'audiance , ayans leurs robes , avec le chaperon. Lesdits Consuls cstoient Bernard Paullac, Jehan Dul'jc , Claude Tiffon et Colin de Brizac.

* Le conseiller Darrerac , n'est mentionné ni dans la Chronique de J. de Goufreteau, ni dans l'ouvrage de M. Boscheron Des Portes.

2 Le nom du Conseiller de Rance est absent de la Chronique de J. de Goufreteau , de V Histoire du parlement de Bordeaux de M. Boscheron Des Portes, etc.

^ Jean de Briet figure, à la date de 1628, dans VHistoire du parlement de Bordeaux (t. I, p. 449, 451) et aussi, à la date de 1635 (p. 493-494). Nous empruntons aux dernières pages le récit que voici : « C'était un homme remuant , ambitieux , d'un caractère chagrin qui lui avait attiré plus d'une querelle avec ses collègues. Ainsi, dans une altercation avec le président de Ville-neuve, celui-ci lui avait donné un soufflet en pleine salle d'audience, et l'affaire en était restée là.... Le duc [d'Épernon, convaincu que Briet l'avait représenté à la Cour comme ayant suscité lui-même la sédition] s'en vengea fort singulièrement. Un jour que le Conseiller se rendait au palais , dans son carrosse, quatre laquais percèrent de coups d'épée ses chevaux qui allèrent s'abattre à quelque distance, entraînant leur maître éperdu de terreur. Briet se hâta de rendre plainte à sa Compagnie où, malgré l'avis du premier président et des conclusions fort réservées du procureur-général, rassemblée

Le lundyxxi* du mois de Novembre 1605, lesdits Consuls de la ville de Nérac estans avertis comme Monsieur le Mareschal d'Ornano estant a Agen devoit venir en ladite ville de Nérac , au quel lieu il devoit estre reçu avec armes, firent faire reveue aux soldats de la dite ville pour voir le nombre diceux , et à ces fins , ils furent conduits dans le vergier de Mons^ Imbert Venier,* et là , on départist la troupe en trois compagaies , suy vaut l'ordre qu'on avait

dressé auparavant , l'une desquelles était conduite par Mons , de Laporte , Capp[^]® du Château, l'autre par le S'* Jehan Dupleix , jurât, et l'autre

des Chambres , prenant pour le corps entier l'offense faite à l'un de ses membres, ordonna une information. Comme elle constata facilement que les auteurs de l'agression étaient des gens au service du Gouverneur, deux magistrats furent envoyés à Cadillac pour la lui communiquer officieusement. Sa réponse, précédée d'une protestation contre toute reconnaissance de juridiction, fut sans doute peu sincère. Il attribua l'événement à une querelle particulière entre ses laquais et le cocher de Briet, qui les avait le premier assaillis à coups de fouet. On ne le crut guère, et les délinquants furent décrétés de prise de corps, en même temps qu'on mettait le Conseiller sous la sauvegarde et protection du roi. Les deux parties écrivirent en Cour. Cependant la procédure n'eut pas d'autre suite. »

* Imbert Venier est inscrit avec la qualité de contrôleur au livre des tailles de 1599, Vort. Marcadieii. Sur cette famille, V. Biographie de l'arrondissement de Nérac, de M.Samazeuilh, au mot Venier. En 1647, le cadastre Baritaut porte un Henri de Venier, propriétaire de Roreheyte. Henri de Venier, S' de Roreheyte, possédait une maison dans la grand'rue. Le Vergier d'Imbert Venier n'était-il pas ce qu'on nomme encore aujourd'hui le Verger, ancienne habitation située non loin du quartier Marcadiou, tout à côte de Melo7i, qui, selon toute apparence, a retenu le nom de M. Melon cité si souvent dans les lettres de Henri IV, et inscrit lui aussi au terrier. Imbert Levenier, contrôleur de la maison du Roy avait légué à M. Levenier, escuyer, Sr de Pouylehaut, une cartelade et demie de terre près la Porte de Fontindère, au lieu dit au

Grand Verger et autrement à la Croix. V. Terrier de Tremolières de 1608, folio 134.

par le S' Jehan de Roussanes,* aussi jurât de ladite ville. Cependant, les Bastilles 2 furent priées de faire tenir pretz tous leurs soldatz pour se venir joindre avec ceux de ladite ville, afin de fère un plus grand gros, pour tous ensemble, recevoir le plus honorablement que fère se pourroit, ledit Seigneur Mareschal. A. quoy tousdemeurarent disposés de très bonne alTectcion de se rendre prestz et en bon équipage, le jour de son arrivée.

Ledit Seigneur Mareschal arriva en ladite ville de Nérac le lundy xxviii^ du mois de Novembre 1005, environ les trois heures après midi, ou il fut reçu le plus honnorablement qu'il fut possible. La forme qui fut tenue pour sa réception fut telle : premièrement, Mess"" de Duluc et Brizac, consuls de ladite ville, accompagnés d'environ soixante hommes à cheval, allèrent au devant du dit Seigneur Mareschal jusques au delà delà maison de Gastelbielh,^ sur le chemin du Port ^ oii ledit Seigneur Mareschal avoit couché, la nuit aupara-

' Inscrit au livre des tailles de 1599. P. de Condom.

- Les villages des environs qui avaient des châteaux-forts et tenaient garnison.

^ Sur le chemin de Bruch à FeugaroUes, appartenant aujourd'hui à M. de Guilloutet. C'est à Gastelviel que se trouvait Monluc en août 1562 lors de l'attaque du capitaine Douazan, relatée dans ses Commentaires. (F. Guirlande des Marguerites, p. 28.)

Citons ce passage des Commentaires de Biaise de Monluc (édition de M. de Ruble, t. II, p. 421-422) : « Vindrent trois enseignes de Nérac, conduictes par un nommé le cappitaine Douazan, qui pouvoient estre en nombre de cinq à six cens hommes. Je n'avois pas demy repeu qu'on me vint dire qu'à ung chasteau qu'il y avoit près de moy, nommé Castel-Vieil, y avoit des gens qui se deffendoient. Je m'y en allay, et admenay le cappitaine Bardachin avecques cent de ses bandoliers, qui feist mettre le feu aux portes et donner l'assaut, et l'emportasmes. ») Biaise de Monluc ajoute que « de Gastel-Vieil jusques à Feugarolles n'y a que demy-quart de lieue, o La prise du château de Gastel-Vieil est du 2 juillet 1562.

* Le Port-Sainte-Marie, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen, à 20 kilomètres de cette ville. La route du Port-Sainte-Marie à Nérac passait alors par Castelvieuil, Lagatère, Bréchan et arrivait à Nérac par la porte de Gaujac.

vaut. Et l'ayant rencontré sur le grand chemin, lesdits Consuls mettant pied-terre, le saluèrent. Après, estantz joinclz ensemble, on tinst le chemin de la Tennarèze ^ droit au Pont de Bordes pour venir à la porte de Fontindère ~ de ladite ville» Estant arrivé auprès du Boniac ^ à un champ joignant le prex qui est près de ladite maison, il rencontra dans icelluy toute l'infanterie en bataille, bien rangés, y pouvant avoir environ sept ou huit cents hommes, tant de ceux qui estoit armés, mousquetères, piquiers, ou arquebusiers, conduits et rangés en trois compag-nies soubz les Gapp"'^ cy-dessus nommés. Estant ledit Seigneur Mareschal entré dans le dit pred pour aller à la teste de la dite infanterie, une compagide de pe(its enfans bien habillés s'allèrent présenter a luy. Le Cappn® des quels qui estoit le fils du S"" Pierre Puifer-

ré, Jurât de la dite ville, luy fit une harangue dont la teneur s'en-suit : « Monseigneur, ceste cité que vous abordés « se met alai-grement en devoir de vous rendre l'hommage deu à « vostre au-thorité et respondant à vostre mérite. Tous estatx et « tous aages y conspirent selon la décence de leur qualité, les uns « en robe, les autres en armes. En ce dernier équipage limité à « nostre por-tée, omme plus agréable à vostre esprit guerrier,

^ La Ténarèze, voie romaine, allait des Pyrénées à la Garonne. On fait dériver ce nom de ténarèze, je ne sais trop pourquoi, dH-ter Cœsarîs.

- Voir dans la Guirlande des Marguerites, p. 191, un sonnet bien lestement troussé de M. Faugère-Dubourg, sonnet intitulé : Fontindelle. Ne pas négliger le texte explicatif (n° 190) où l'on trouvera la très probable étymologie du nom Fontindère, houn-tindero en patois, du mot hount, fontaine. Nous aimons infini-ment mieux cette étymologie si naturelle que celle qui avait été proposée par un écrivain trop ingénieux, lequel rattachait le nom de Fontindère au nom d'un certain capitaine Huntindes, compa-gnon du Prince Noir, lequel Huntindes, s'il revenait au monde, en supposant qu'il y soit jamais venu déjà, serait encore plus sur-pris que nous de l'opinion qui fait de lui le parrain de la source si-tuée près de la porte dite de Bourdeaux. Méfions-nous fies éty-mologies, en général, et des subtiles étymologies, en particulier. — Une dernière observation. Hontindelle ne serait-il pas l'ana-logue de Hoiintdelie, la fontaine antique de Lectoure.

■ " Château situé à 2 kil. de Nérac. Appartient aujourd'hui à la famille de Galard, alHée à la famille Pédesclaux, qui le possédait en 1605.

« nous nous sommes hazardés devant le gros, une troupe je puis « dire d'infanterie, non pas perdue ou exposée ou clioc de l'ennemy, « mais presque cesperdue et esblouye du lustre de Votre Grandeur, lu « quelle, toutes fois, est accompagnée de tant de ê'-racieus(3té quelle « acceptera noz tendres eiïortz comme semences d'eslfects plus vi- « goureux à l'avenir. Vous estes le Pirois de la Cuioniie , je veux « dire l'astre rougissant de Mars envoie pour régir les nourrissons a de Bellonne que ce climat enfante aijondammant et pour les en- « trelenir par l'influence de vostre générosité. Voilà poiou^quoy les « armes se préparent à vous saluer de foudres et de feux martiaux « afin d'esveiller les retentissements de ces vallées, les échos de ces « roches voisines et provoquer tous les éléniens à cris de liesse pour « vostre heureuse arrivée. Cependant, nostre instinct généreux ne « nous permet d'estre honteusement plus muetz que les choses in- « sensibles, mais nous pousse h descharger nos cœurs plains de « poudre d'humilité et submission allumée par la flamme de nos « désirs et ardeurs de noz affections, en himnes et chantz de joye, « comme esclatz et arquebuzades de noz lang-nes, vouant tous saintement quavuec l'accroissance de nos ans, nous croissions en réso- « lution de vous rendre, soubz l'ombre de ce grand monarque qui a « couronné vostre valeur de ce beau degré d'honneur, service très « humble et très fidelle. »

La dite harangue achevée, le dit Seigneur Mareschal témoigna avoir prins plaisir au discours de ce petit enfant, et, après, s'avança droit aux gens de pied qu'il trouva en bel ordre et commanda de faire un tour dans le dit pred, à quoy il fust promptement obey, et s'alla encore présenter à la teste des compagnies qui marchaient jointes ensemble. Leur ayant dit adieu, il commença à prendre son chemin pour s'en venir a la dite ville. L'ors, les

Capp°«' commandèrent de fere une salve d'arquebuzades, qui fut très bien faict. Incontinent le dit Seigneur Mareschal, avec toute sa troupe, tourne bride, et, comme faisant semblant de venir à la charge sur eux, tesmoignoistestre fort aise et joyeux d'estre ainsi caressé d'arquebuzades. Cela fait, il s'envinst entrer à la dite porte de Fontindère où on le salua de onze pièces de moyenne artillerie qui tirarent comme il approcha de la dite porte. Mess'^ les Consuls qui estoit Pa-allac, Duluc, TilTou et Brizac se trouvarent h la dite porte où ils lui firent encore la révérence avec leurs livrées, en robe, 'luy offrant les clefz de la ville qu'ils avoint en mainS; attachées à un cordon de soye. En après, dans

le Mess'^* de la Justice le saluèrent de rechef. Estant dans la

ville, il s'en alla droit à l'église S^-Nicolas * où il mit pied-terre, et ayant oiiy un mot de Vespres, il s'en alla loger dans le Ghasteau. Estant dans sa chambre, les compagnies vindrent passer pardevant luy où fut tiré une infinité d'arquebuzades et mous^uettades. Après, les compagnies se retirent. Monsieur Le Président Despagnet lui donna à souper, le soir du dit jour de son arrivée. Le lendemain matin, on croioit que le dit Seigneur Mareschal se trouveroit en l'audience de la Cour et Chambre, mais il n'y alla point. Aius seulement, entra dans la Chambre du Conseil où il ne demeura guicres. Il partist de la dite ville, le mercredy ensuivant, 30^°^^ du dit mois et an, après disner, s'en estant allé coucher à Lasserre, '^ pour, puis

* Sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église paroissiale reconstruite, et consacrée au même saint Nicolas.

- Lasserre est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Francescas, à quatre

kilomètres de cette ville à onze de Nérac. Voir Dictionnaire de l'arrondissement de ISérac, p. 242- 244. M. Samazeuilh rappelle que la terre et seigneurie delà Serre (dont on a fait bien à tort Lasserre, ce qui en dénature la signification), passa dans la maison d'Esparbez par le mariage que Jean Paul, l'un des cadets de cette famille, contracta, le 16 août 1570, avec Catherine-Bernarde de Montagne, baronne de la Serre. La terre de Lasserre vendue en direction par les créanciers de M.deJansac, seigneur d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, maréchal de camp et armées du roy, fut achetée par Mn[^]yeuve de Narbonne- Pelet, en 1758. L'acte fut passé devant M[^] Dutartre, jeune, notaire à Paris, le 18 août 1758. Mme de Narbonne-Pelet était grand'mère du comte de Diegeon qui transmet par succession ah intestat la terre de La Serre à ses nièces, Mmes de Gervain et de Richemond. Ce château a été l'objet de diverses études. Nous citerons notamment : Le château et la Seigneurie de la Serre, par Riesbey (Beyries), dans la Revue d'Aquitaine (t. V, 1861, p. 586-592); une notice historique imprimée dans le XLI« volume des comptes - rendus du Congrès archéologique de France (session d'Agen, 1874); une notice archéologique communiquée au Comité, des Travaux historiques et des Sociétés savantes, par M. le baron de Verneilh, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nontron, analysée par M. Jules Quicherat dans la Revue des Sociétés savantes (6° série, tome Vil, 1879, p. 474-476). Voir encore, dans la Guirlande des Marguerites, un sonnet de M. Faugère-Dubourg sur le château de La Serre (p. 211;.

après, prendre son chemin vers Condom et |Auclix. Au sortir de la ville, les arquebuziers ciifans de la ville dressarent une compagnie de deux cent cinq soldatz fort lestes et bien armés qui furent luy dire adieu au cementière de S[^]-Germain * où s'esta nt

rangés en deux hayes , le dit Seigneur Mareschal passant parmy eux , leur dit à tous adieu, fort content de se voir ainsin caressé. Incontinent qu'il fust passé, ils firent un beau salve qui luy donna grand contentement. Pendant le séjour quil fit en la dite ville, Mess^{rs} les Consuls le défraicrent de toutes choses. Les noms des Capp^{ts} Lieutenants, Enseignes et Sergens des compagnies estoit : premièrement. Mons. de Laporte conduysoit toute Finfanterie en forme de Mestre de Camp, allant à cheval devant tous, et résigna sa compagtiie à son filz qui avoit pour Lieutenant, Roques; pour Enseigne, Philip Vermeil ; Sergens , Légglise et David Détrois,[^] mt gantier. C'estoit la seconde compagnie, La première estoit conduite par le S[^] Dupleix, comme est dit cy dessus, qui avoit pour Lieutenant, le Capp^{ts}* Ceps,[^] pour Enseigne, le filz de Guilhem Pcribère,[^] du Petit-Nérac ; [^] pour Sergents, Ysaac Dubrouilh[^] et Arquisan.[^] La troisiemes estait con-

* Cimetière situé au Petit-Nérac, près l'église Saint-Germain. Pour que le Maréchal passât près de ce cimetière[^] il fallait que la route de Nérac à La Serre et à Condom passât sur la rive droite de la Baïse.

' David de Troys, marchand gantier, ainsi inscrit au livre des tailles de 1624, P. Fontbidère. La famille Detrois compte encore des représentants. En 1839, le maire de la ville de Nérac était un Detrois. Voir Guirlande des Marguerites, p. 230.

[^] Menjon Seps, capitaine, inscrit au livre des tailles 1599, P. du Pont. Menjon est un prénom très usité à Nérac au xvie siècle. Il y est devenu nom de famille par son diminutif[^] Menjoulet.

* Propriétaire de Larouillère. Déjà cité.

^ La vieille ville sur la rive droite de la Baïse. Elle faisait partie du quartier appelé Portai du Pont.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599, Portai du Pont. Ce nom de Dubrouilh est gravé sur une des cheminées de la maison appelée Hôttl Sully, au Petit- Nérac. Voir dans la Guirlande des Marguerites, le sonnet sur l'hôtel Sully et la note afférente, p. 109. La famille Dubrouilh était nombreuse au xvi^e siècle. Un de ses membres est inscrit avec la qualité d'argentier du Pioij.

^ Darguisan, ainsi inscrit au livre des tailles de 1599, Portai du Pont, Famille nombreuse.

duicte par le S' Jehan de Roussanes. Son Lieutenant estoit le Cappn« Duloig, son Enseigne, Laverny, le jeune; pour Sergents, démens Bonnet, cordonnier, et Ysaac Dubedat, pâtissier.

Un Suisse de la Garde du dit Seigneur Mareschal ayant été laissé malade Fors de son parlement, mourust le premier jour de Décembre anlGO5.

La femme de feu Guillaume Barigaut,* mourust le 30^e» Novembre 1605.

Chrestine de Brizac, fille de M'* CoUn et femme du jeune Trémolieres,2 mourust le samedy, xⁱⁱⁱ^e Décembre 1605.

Berthomieu Baret, cardeur, mourust le jeudy, xv^e« Décembre 1605.

Le dimanche, premier jour du mois de Janvier 1606, estans sortis de la charge de Consulz, Bernard Paullac, Claude Tiffou, Jehan Duluc, et Colin Brizac, et, en leur place ayant été esleuz M. Thobie de Brassay,' Ramond David, ' ^ Isaac Dulong, et Arnaud

Latané ^ qui refusa le rang à cause qu'on l'avoit fait dernier, se plaignant que le dit sieur Dulong estoit colloque devant lui qui estoit receu en la Jurade plustot que le dit sieur Dulong, comme il fust question de prester le serment pardevant le S'* de Laporte, Capp"^ du Chasteau, selon l'ancienne coustume, Messieurs les Lieutenants Général et particuUer qui estoit M. Pierre du Roy et Dulong, ensemble W Sa-

* Nous avons déjà cité ce nom de Guillaume Barigaut, maître corroyeur au Portai de Boiu^ieux, mais à propos de sa profession, nous tenons essentiellement à rappeler le nom d'un de nos compatriotes, Bernardin maître corroyeur lui aussi qui, à Nérac, en 1535, trouvait le moyen de faire des cuirasses et des casques de cuir impénétrables au fer. Voir Histoire des classes ouvrières en France de Levasseur, tome II, p. 31.

- On trouve un Antoine Tremolières, notaire, au livre des tailles de 1624, Portai de Fontindère. Ce même Tremolières a fait le terrier de 1608. ' Déjà cité. Le Cauderé, dépendant du Portai Marcadiou, lui appartenait.

* Inscrit au livre des tailles de 1599 avec la qualité de Procureur. Portai de Bourdeaux.

* Arnaud Latané, capitaine. Livre des tailles de 1599. Portal-Marcadiou,

muel Paiillac,* procureur du Roy au Siège de Nérac, se trouvaient au lieu où on a la coutume faire telz actes, dizans au dit Sieur de Laporte que le dit serment des nouveaux consuls ne pouvoist estre preste pardevant luy, ains pardevant eux, comme la Court de Parlement de Bourdeaux l'avoit ordonné par son arrest qu'ilz avoient obtenu sur reqt» sans ouyr parties. A quoi le

dit Sieur de Laporte respondit qu'il estoit de fort longtemps en possession de recevoir le dit serment, sommant les dits Consulz de le prester pardevant luy. Au contraire, les dits officiers requeroient que se fut pardevant eux. Il y eut de grandes contestations les uns contre les autres. Finalement, le dit serment fut preste pardevant le dit S' de Laporte, sur quoy, furent faites de grandes protestations. Finalement, on se retira sans quil y eust aucune batterie, y estans venus fort près, Le dit Sieur Latané quitta sa charge de Consul du consentement de la Maison de Ville.

Mons^{""} de Renaud, ministre de l'église de Bourdeaux, arriva en ceste ville, au mois de Décembre 1605, accompagné de deux Anciens portant lettre de son Eglise en Consistoire de la présente ville de Nérac, la suppliant d'envoyer un ou deux des Ministres au dit Bourdeaux 011 d'autres se devoit aussi trouver pour pacifier les difi'érens et haynes qui estoient entre plusieurs de la dite église de Bourdeaux, les anciens d'iceux affectionnans plus le dit Sieur de Renaud que Mons' de Primerose, pasteur de la dite église, les autres non ; tellement que, pour raison de ce, il y arriva plusieurs choses scandaleuzes, les un voulans que l'un d'iceux preschat ; les autres s'opposants vouloint que ce fut l'autre. Le Consistoire du dit Nerac y envoya Mons^{*}" de Masparrante qui fust de retour.

Le Judy, xii« Janvier 1606, on commensa à tirer au jeu de Blaque,'

* Livres des tailles de 1599. — Portai de Condom.

' Bla7ique, disent les rédacteurs du dictionnaire de Trévoux, est une « espèce de loterie, ou jeu de hasard, où l'on achète certain nombre de billets, dans lesquels, s'il y en a quelqu'un noir ou

marqué de quelque meuble qui est à l'étalage, on en profite. S'il n'y en a point, on perd son argent, et alors on dit qu'on a trouvé Manque, d'où ce jeu a tiré ce nom. Il vient de l'italien bianca. — Ce jeu, selon Pasquier {Recherches¹ VIII, c. 49), a été introduit

dans la cuysine, près la fontayie de la Garenne, n'ayant voulu permettre aux marchans de la fere dans la ville ni dans le Château ou W Le Président Despagnet estoit logé. Ils avoit de fort belle vaisselle d'argent et autre marchandise de prix. Ils prenoit quatre soulz pour billet.

¹P Ramond Barrière, appo¹* mourust le 13« Janvier 1606.

Jehan Lamarque, capp^o% décéda le 12« Février 1606.

Le mecredy, xxii® Février 1606, environ les x à xi heures du soir, les clerchez de Mess¹ les Conseillers et procureurs chargèrent à coups d'espée les clerchez de Mess¹¹ de Goufreteau et de Morin, si bien que le clerc du dit S»" de Morin, Cons' et nommé Bernajoul eust un grand coup d'espée par l'estomac, audessous du tedin droit. Il y en eust deux de prisonniers h savoir : Moutard, clerc de M¹* Arnaud Lafargue, procureur, et celui de Courrant, aussi procureur, les autres ayant prins la fuite. Quelque temps après, ledit Bernajoul estant gary, on fit eslargir les dits prisonniers, et n'en fut autre chose.

Le Piquagnon, ¹ mourust le xxviii® Février 1606.

Mess¹ Mes Auditeurs de la Chambre des Comptes deNérac envoyèrent le tableau (où estoit peint la figure de Nostre-Dame) à Mons' le Mareschal d'Ornano, à Agen, le lundy xxvii¹ Février 1606. Le dit tableau fut prins et livré du Cabinet du Château de Nérac oii il avoit

en France par les Italiens. Voyez dans cet auteur comment il se pratiquait d'abord. — M. Littré cite, sous le mot Blanche, le vers de la satire III de Mathurin Régnier :

Ainsi qu'en une blanche où pnr haistrd on tire,

et il donne du mot cette étymologie : « Bianca, ainsi dite de bianco, blanc, parce que les billets blancs y sont plus nombreux que les billets noirs. »

* Inscrit avec cette qualité au livre des tailles de 1599, P. Marcadien. Les apothicaires sont nombreux et jouent un grand rôle à cette époque. Faut-il s'en étonner quand, à l'inventaire des Archives de la Chambre des comptes de Pau et Nérac, page 280, on trouve un •paiement de 42,000 livres à Laline, apothicaire de Henri IV.

' Un surnom, sans doute, comme on en donnait tant à cette époque.

demeuré fort long temps. Il agréa fort au dit Seigneur Mareschal, à cause de son excellente beauté.*

M^e Jehan Matisson, principal du collège de Nérac, fit une harangue, en la maison de ville, devant tous les Mess^{rs} de la Cour et Chambre et autres, en grand nombre, estant Mons^{rs} le Président d'Espagnet en exercice. Ce fut le mercredi xve mars 1606. De la quelle il rapporta beaucoup de louange comme aussi de toutes les autres qu'il a voit faites au paravant.

Peyrou Dulin, M^e masson, mourust le samedi, ix^e Avril 1606.

Le dit jour ix^e Avril 1606, M^{rs} Pierre Roy Lient^e G^{rs} d'Albret au siège de Nérac ayant voulu frère prendre au corps M^r Gaixiot

de Mazellières, réformateur du domaine d'Albret,[^] envoya un sergent, avec plusieurs recors au logis de Mons^{'''} Le Président Feydeau, où se tient la Vefve de feu M' François Labroue,[^] et ce, en l'absence du dit sieur de Feydeau qui estoit entré en la Chambre pour des procès de Commissaires; mais ayant esté averty que le dit sergent et recors faisoient du désordre en son dit logis et qu'ilz commençoient à vouloir

* Qu'est devenu ce tableau d'une excellente beauté? Nous ne voyons pas figurer la Madone, donnée en 1606 au maréchal d'Ornano, dans l'Inventaire des meubles du château de Nérac dressé le 19 août 1598 et publié par M. Tamizey de Larroque en 1867. On n'y mentionne que des tableaux dont le signalement ne correspond point à celui que nous venons de lire. Rappelons que le tableau envoyé au maréchal d'Ornano par les Auditeurs de la Chambre des comptes de Nérac n'était qu'un à-compte, et que, par brevet du 6 août de la même année, Henri IV lui donna tous les meubles et toutes les armes du cabinet du château de Nérac, à l'exception des tapisseries. Voir, en tête de l'Inventaire ci-dessus mentionné, la reproduction du brevet.

- Les Réformateurs du domaine d'Albret, en 1606, continuaient l'œuvre entreprise au commencement du siècle précédent par Henri d'Albret, roi de Navarre, ou tout au moins veillaient à l'exécution des contrats payés en 1532. Il existe encore un Registre des afflusements faitz par les Commissions députez à la Réformation du dommayne du Roy de Navarre, sire d'Albret, et receuz par Jehan Le Roux, notaire à Castelgeloux. Ces baux notariés portent la date de 1532.

' Déjà cité comme inscrit au livre des tailles de 1599, P. Marcadieu. Habitant la maison qui porte encore son nom.

forcer les portes pour trouver le dit de Mazellères qui estoit dans icelly, il sortit de la dite Chambre et s'en alla au dit logis où il trouva le dit sergent le quel, après plusieurs paroUes et remonstrances à luy faites d'avoir esté si liardy que d'aller fouiller dans son logis sans le respecter, il commanda de le mener dans la Conciergerie et prisons de la Cour, ce qui fut fait. Le dit S' du Roy, lieutenant, alla parler aussi à luy, tout sur l'heure, avec lequel aussi il y eust plusieurs propos picquans de ce que il l'avoit si peu respecté que d'envoyer dans sa maison pour fère prendre un homme. Enfin, après tous ces discours où estoient aussi Mess^{""^} de Brassay et Dulong, consuls, et grand nombre d'habitans, le dit S^{"*} de Feydeau s'en retourna h la dite Chambre fère sa plainte. Sur quoy, fut ordonné qu'à la dilligence du Procureur G»i du Roy, information seroit faite des excès et irrévérence prétendue avoir esté faite par le dit sieur de Feydeau, et, h ces fins, furent députés Commiss^{'■e^} Mess^{^^} de Thibault et de Gachon, Cons^{^"*} en la dite Cour pour procéder à la faction de la dite information qui, tout incontinent, fut commencée. Ayant esté ouy plusieurs tesmoins, finalement, les dits sieurs du Croy et de Mazelières ayant accordé tous leurs différends moyennant liii livres que le dit Mazelières lui donna, on fit eslargir soubz caution le dit sergent ayant trempé environ un mois ou cinq semaines dans la dite prison de la Cour.

François Rieutort,* M® chirurgien de Nérac, mourust le lundy xvii« Apvril 1606.

Le petit fils de Pierre de Lansac, S^{"*} de Roquetaillade'^ fut reçu

' On ne trouve qu'un Pierre Rieutort, sinirgien, inscrit au livre des taiDes de 1599. Portai du Pont.

- Roquietaillade. — Voir l'histoire et la description du beau château de Roquietaillade (Gironde), tour à tour possédé par les La Motte, les Lansac, les Laborie de Primet et les Mauvezin, dans la Guienne militaire (t. I, p. 16). M. Léo Drouyn y a donné (p. 14) sur les Lansac une note généalogique rédigée d'après des papiers de famille par M. Henri de Mauvezin.

Sénéchal d'Albret, dans l'anditoir de la ville de Nérac le mercredi xiii^e d'Avril 1606. Et ce, nonobstant l'opposition formée par le S^r de Favas, et sans préjudice d'icelle, estant le dit sieur renvoyé devers le Roy pour se pourvoir ainsi qu'il avisera.

Frédéric Hansel, mourust le lundy, premier de May 1606.

Le dimanche xiiii^e du mois de Mai 1606, la rivière de Bayse fut grandement desbordée, ayant creu tout le dit jour jusques à minuict. Elle entra fort avant dans la ville et montoit trois pans pardessus le pont lavis du portanet.* Elle monta pardessus les barriques de mon chay, près le Molin, environ deux pans. Elle demeura tout le lendemain xv^e à s'abaisser.

La femme de Baret, lou cardaire, fort vieille, mourust le xviii^e May 1606.

Marie de Chastelet, Vefve h Mons' de Saint-Hilère, Ministre, en son vivant, de l'église de Nérac, mourust le mardy vi^e Juing 1606.

Catherine de Beaupuy, Vefve de François Cortiou, dit Beaufile, * âgée de quatre vingtz ans, mourust le xvii^e Juin 1606.

' Il y avait deux pont-levis au château, celui qui reliait les terrasses au pont de pierre conduisant à la Garonne, et celui qui, à la façade, était jeté sur le fossé et menait à la porte d'entrée flan-

quée de deux grosses tours basses. De quel pont levis parle le chroniqueur en le désignant sous le nom de Pont-levis du Portanet, c'est-à-dire de la petite porte ? Il est probable, les fossés ayant une profondeur de 40 pieds, qu'il s'agit ici du pont-levis de la porte d'entrée du château, qui devait être petite et écrasée en raison de son ancienneté.

- Ce chai n'était autre que la maison occupée aujourd'hui par la famille Perribère.

* Baret a déjà été cité comme figurant au livre des tailles de 1599. Ca7'dayre, signifie cardeur de laine.

* Inscrit au livre des tailles de 1599, P. Marcadieu.

Jehan Lacau,* marchand, gendre d'Olive Dubroca,^ fut tué à sa metterie, dans la vigne, d'un coup de ferrement à travers le gosier, le dimanche matin, second de Juillet 1606. Mess^^ de la Justice de Nérac si transportarent pour fère l'information et firent apporter le corps en la dite ville le dit jour de dimanche.

Le mercredy ve Juillet 1606, on commença h poser les premières pierres du fondement de la tour faite au coing du temple de la présente ville sur la rue des Embarratz,^ estans Consuls M"" Thobie de Brassay, Ramond David, et Ysaac Dulong. Le fondement de la dite tour fut posé sur le rochier ferme, ayant de profondeur dix sept pans et demy. Celui qui bastit la dite tour estoit Thibault Champagne, M* maçon, ^ au quel on donna cent escus pour la façon d'icelle. La dite tour fut achevée le samedv xviii^ Novambre 1606.

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom. Il était teixier, c'est-à-dire tisserand.

- Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

^ Cette tour, qui servait de clocher, a été rasée et il n'en reste pas trace. Elle était au coin de la place du Temple actuelle. La rue des Embarrats n'était autre, en effet, que l'ancien fossé delà première enceinte, delà coste de Gujon (le pavé) à la place du Griffon. On l'appelait ainsi parce qu'elle bordait Ion dot dous embarats, le clos des enfermés. C'est ainsi qu'on désignait au xvi^e siècle l'ancienne ville agrandie par Antoine de Bourbon. Voir dans LA Guirlande des Marguerites, rallée des quatre Seigneurs et Jeanne et Antoine, pages 45 et 171.

* Le Thibaut Champagne , maître maçon , inscrit au Livre des tailles de 1599 (P. de Bourdeaux) , figure cette même année 1606 dans les archives de la cour des comptes de Nérac : u pour réparations au château de Nérac. V. Inventaires sommaires des archives des Basses-Pyrénées (cour des comptes de Nérac), page 143. Ces réparations au château sont les dernières dont on trouve trace dans les archives de la chambre des comptes. Le Roi de France, il faut le reconnaître, ne se souvenait guère du roi de Navarre et quant à la régente Catherine, sa sœur, on ne la connaît guère à Nérac, en ce temps-là, que par les représentations et les remontrances que la chambre lui adresse sur ses dépenses.

Bertrane de Soubiran' monrust le vi^e juillet 1606.

Le dimanche ix^e Juillet 1606, dans le temple de la présente ville, issue du preschc, M^{'''} l[^]zécliel Mermet fut reçu pasteur de l'église de Nérac ayant esté retiré de l'église de Puclix, où il avoit esté Ministre environ trois ans.

Le S^{**} Annon Lafore, mon cousin, espousa en secondes nopces, Marie de Brassay,[^] et allèrent espouser à Lavardac le di-

manche, après disner, xxhi'= Juillet 1606. Le vi« Janvier 1607, le dit Laffore congédia la dite de Brassay.

' Jehanne Nagoua, ma filleule, fitle de Jehan Nagoua et Judict de Pérès, ma fille, nasquit le xxiiii® Juillet 1606, et présentée au baptesme par moy et Dam"" Jehanne de Nagoua, femme de Mons" M"" Pierre Roy, lieutenant général au siège de Nérac, le dimanche, après disner, 30® dudit mois.

Le dimanche xxx® Juillet, sur le soir, les clerchez de Mess" de la Cour et des procureurs se bâtirent avec les habitans de la ville, dans le pred de feu Mons' de Labroue, ou se donnarent force coups de poings et de pieds, mesme, il y eust deux clerchez blessés de coups d'espée sur la teste. Ce désordre donna subject à Mess"^ de la Cour et Chambre de donner un arrest qui feut pcublié le lendemain, jour de lundy, par toute la ville, portant inhibitions à toutes personnes de faire des assemblées secrètes ny porter armes offensives, à peyne de la vie, et d'avoir à se retirer après que la retraite auroit sonné, enjoignant aux Consuls de tenir la main à l'excuton du dit arrest. Les dits consuls estoient : M^ Thobie de Brassay, Ramond David et Ysaac Dulong Ce nonobstant, il fut informé des blessures faites aux dits clerchez, par autorité de la dite Cour et arrêt contre trois ou quatre,

' Il n'y a d'inscrit au Livre des tailles de 1599 que Francoys Souviran, marié à Damoysselle Gabrielle Delard. Il possédait le domaine de Grému.

- Une fille sans doute, tout au moins une parente de Thobie de Brassay déjà cité.

qui fut exécuté contre Jehan Dauzac, fils de François,* le quel fut constitué prisonnier. Dans peu de jours après, il fut eslargy.

Le Sinnode provincial fut teneu en la ville de Nérac et comença l'ouverture le mercredy ii« d'Aoust 1606. Mons^{""} de Massarraute Ministre de l'église de Nérac, prescha en présence de tous les ministres de la dite assemblée, ayant prins pour texte le verset 14[®] du pseume 17[®]. Plusieurs gentilhommes et autres députés des Eglises se trouvarent au dit Sinnode, le quel fut achevé de tenir le judy x<" du dit mois et an que dessus.

Jehanne de Nadeau mourust le v[^] Aoust 1606.

Anthoine Lignac, [^] tailleur, mourust le vi« Aoust 1606.

Le dimenche matin, xx« aoust 1606, Mons[^] M' Antoine Mermet preschant, recommanda, sur la fin de son presche, parlant au peuple, de vouloir donner des matériaux pour fère la cloche [^] au clochier du Temple ou bien de rargent, affin qu'on eust moyen de la faire grande. A ces fins, ledit jour, furent députés par les quartiers de la ville, et en chacun d'iceux, un jurât et un ancien du consistoire, qui firent la levée volontèremment de ceux qui avoit envie de donner. Mais, se fut peu de chose au prix de ce qu'on s'estoit proposé, et en tout, ne fut assemblé que environ cent escus en argent et trois ou quatre quintalz de métal.

Jehean Burguère,* sergent royal, mourut le dernier d'Aoust 1606.

* Francoys Dauzac inscrit au Livre des tailles de 1599, P. de Condom. Jehannot Dauzac est inscrit au Livre des impositions protestantes de 1605, Portai Marcadieu. Ce nom de Dauzac est très répandu à Nérac au xvie siècle ,

- Inscrit au Livre des tailles de 1599; — P. Marcadieu.

^ La cloche appelait alors les protestants aux offices. Elle ne disparut des temples qu'après la révocation de l'édit de Nantes.

* Inscrit au Livre des tailles de 1599 ; — Portai du Pont. Il possédait, d'après le terrier de cette époque, un jardin de dix escuts sur Gaujac qui appartient encore à sa famille. Par sergent , il faut entendre huissier de juridiction royale.

Vefve de Pierre Brizac,* mourust le iiiii« Septembre 1606.

Madame la Présidente Despagnet'^ partist de Nérac pour s'en aller à Bourdeaux ou en sa maison d'Espagnet, le dimenche xvii' Septembre 1606. Elle s'alla embarquer au port de Thouars, menant avec elle toute sa famille. Il y eust plusieurs personnages de la ville qui l'accompagnèrent jusques au dit Thouars j où ils lui dirent adieu.

La cloche destinée pour mettre au clochier du Temple de l'egUse refTormée de Nérac fut fondue dans la bassecour de l'hospital de ladite ville, le mardy xix« Septembre 1600, estant du poix de xx quintaux ou environ. Elle fut montée en ladite tour, le vii^ octobre ensuyvanl.

Nicouleau du Busquet, portier à la porte du portanet, ^ mourust le xix« Septembre 1606. jour que ladite cloche fut fondue.

Monsieur Le Président Despagnet, après avoir servy son année en la Cour et Chambre de l'édict, partist de Nérac le vendredy xxii® Septembre 1606. Il s'en alla droit ii Agen pour voir Mons' le Mares-

* Inscrit au Livre des tailles de 1599; — P. de Fontindère.

- C'est ici le cas de citer cette note de M. Tamizey deLarroque [Inventaire des meubles du château de Nérac) (p. 27) : « Il paraît que Madame la Présidente d'Espagnet avait emporté, — par distraction sans doute, — une tapisserie du château de Nérac, car je vois, à la page 131 de l'Inventaire des archives des Basses-Pyrénées, qu'en 1607 c on réclama ladite tapisserie à la femme du magistrat alchimiste. » La parenthèse : par distraction sans doute est pleine de charité, mais on se demande si ce n'était pas chez les deux époux une mauvaise habitude, un déplorable système d'emporter ce qui ne leur appartenait pas, quand on lit ces lignes de VIntroductio à VHistoire du Parlement de Bordeaux par M. Boscheron Des Portes (p. XV) : « En 1719 , le Parlement de Bordeaux fut instruit qu'on venait de retrouver dans le cabinet d'un de ses anciens présidents, feu d'Espagnet, les originaux de ses Registres secrets, depuis sa création, en 1462, jusqu'en l'année 1566, comprenant ainsi une durée de plus de cent années. Gomment ces documents avaientils passé du greffe, dépôt public, en la possession d'un magistrat? C'est ce qui n'est pas expliqué. »

^ Petite porte ouverte sur le rempart entre les grandes portes de Marcadieu et de Fontindère, au point marqué par la rue dite encore aujourd'hui des Portanets, qui va de la rue Fontindère aux grandes allées.

chai d'Ornano. Messieurs les Consuls de Nérac l'accompagnèrent jusques au pont de Gaston * où ils lui dirent adieu. Les dits Consuls de ceste année estoient Mess^{rs} de Brassay, R. David, et YsaacDulong. Mais il n'y eust que ledit S^r de Brassay qui l'accompagna avec un bon nombre de gens à cheval.

Le mardy xxvi^e Septembre 160G. Mess^{rs} de Mons et de Rousanes Cons^{uls} en la cour, commissaires deputés par ladite

Cour et Chambre, se transportèrent sur le chemin d'Agen, a Tendraît de la vigne du S^e Jehan Roy, jurât de la ville de Nérac, auquel avoist esté fait commandement d'eslargir ledit chemin, de quoy il se porta pour appellant et releva son appel en ladite Cour et Chambre : qui fut cause que lesdits commissaires furent députés, avant faire droit de son appel. Hz firent procès-verbal de la largeur du dit chemin. Mess^{rs} les Consuls et Sindic ,^e plusieurs Juratz et bon nombre d'habitans allèrent sur le lieu. Ladite poursuite se faisoit à la diligence du S^r Pierre Puyferré,^e Sindic.

Le xxviii^e* = Septembre 1606, s'en alla de la ville de Nerac un homme du pays de Dauphiné menant deux autruches, à scavoir masle et femelle. Elles estoient fort grandes. On payait deux hardz, un soûl et deux soulz pour les voir. Il demeura quinze jours en ladite ville, estant logé ches Arnaud Nagoua ^e aux Embarratz.

Jacques des fers, dit Panissaut, mourut le premier Octobre 1606.

La femme d'Armand Taret ,^e tailleur, mourut le premier octobre 1606.

* L'Auvignon, au dessous de Montagnac, marquait le point sur la route de Nérac à Agen où finissait la juridiction de Nérac.

* Celui qui était chargé des procès et affaires de la communauté. (F. introductioⁿ à la pratique, p. 498.)

^e Déjà cité. Il possédait un bien au Meulan. V. livre Terrier. (Archives municipales de Nérac.)

* Arnaud Nagoua, capitaine , habitait le quartier du Portai Marcadieu. Par Emharrats, il faut entendre ici, non la rue de ce

nom, mais la partie de la ville comprise entre la Bayse, le château et l'ancienne enceinte.

' Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

Jacques Auger, M^{*} entrouilhaire,^{*} mourut le viiic octobre 1606.

Les meubles du cabinet du Roy estant dans le Chasteau do Nérac furent envoyés à Monsieur le Marescial d'Ornano, Agen, suivant le don que Sa Maté iuy en avoit faict, le dimanche viii^o octobre 1606. Hz furent délivrés à Guenault, son secrétaire.[^]

Jehanne Durand, femme de Jehan Lignac, tailleur, mourust à sa metterie du Freche," le x^{*^} octobre 1606 et fut enterrée a Asquos.

Ledit jour, la femme de Peaufort, sergent, qui avoist esté chambrière du S[^] Jehan de Roussanes, mourust a sa maison de Laliite[^] et fut portée au cementière de Nérac.

Jehan Darros [^] Not^{^^} Royal décéda le mardy xxiiii[®] Octobre 1606.

* Par entrouilhaire, il faut entendre fabricant de pressoirs {trouilh, en langue romane). Le nom de Dutrouilh vient de là, et équivalait à Dupressoir.

' A la suite de l'Inventaire des meubles du château de Nérac déjà plusieurs fois cité, M. Tamizey de Larroquea publié (p. 28), la déclaration que voici : « Je Jehan Quenault, secrétaire de Monseigneur le Maréchal d'Ornano, ay receu des mains du sieur Isaac de Pérès, concierge du chasteau de Nérac, en vertu d'une lettre de Monseigneur adressante à Messieurs de la Chambre des Comptes

dudit Nérac, en datte du Septième du présent mois et an, que j'ay remise en leurs mains, les meubles du cabinet du Roy qui estoient audit chasteau, suivant le don qu'il a pieu à Sa Majesté Iuy en faire, mentionnés en quatre-vingts-dix et neuf articles de l'inventaire cy devant transcript en unze feuillet de papier, ainsi qu'il est postillé de ma main sur chacun desdits articles.

A Nérac, le huitième jour d'Octobre mille six ans six.

Signé : Quenault. »

' Le Fréchou, commune des environs de Nérac. Ruines d'un ancien château du xiii^e siècle. (V. Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Nérac, Samazeuilh, à l'article du Fréchou.

* La Hite qui a appartenu à Jehan Roussanes puis aux Vacquier, est située au-dessus de Vianne, dans la commune de Lavardac, sur l'ancienne route de Nérac au Port-Sainte-Marie.

^ Maître Jehan Darros, notaire royal inscrit au Livre des impositions protestantes de 1605. — P. du Pont.

En l'année Î606, on vendengea les vig-nes cliampestres * le judy xix^e octobre et le vignoble le lundy ensuyvant xxiii^e dudit mois et an. Se furent les pins belles vendenges pour le beau temps qu'il se vid jamais, mais bien povres pour la cueillette. La plus part ne recueillirent pas la moitié de la vendenge de l'année auparavant 1605. D'autres, reculoit des deux tiers. Il gela, à bon essient, pendant trois ou quatre matinées, qui estoit cause que les povres vendeurs n'osoit touscher les raisins jusqu'à ce que le soleil estoit un peu liant, et par après, tout le long de la journée, il faisoit un chaud extrême. Geste stérilité de vendenge procéda des longues pluyes et froidures quil fit au printemps et continua

jusques à ce que les vignes furent en vergeux, et despuis, elle cessa jusques aux dites vendenges, sans pleuvoir qu'une ou deux fois et bien petitement. La moisson fut aussi fort misérable, n'ayant esté recueilly quasi que la semence.

La femme de Boudouere, procureur en la Cour et Chambre de l'Edict, décéda le premier de Novembre 1606.

M' Théophile Dulong, advocat du Roy au Sénéchal de ceste ville et Jurât de la maison de Ville de Nérac, fut rayé et osté de sa charge de Jurât par assemblée de ladite maison de Ville en Jurade, en nombre seulement de xv ou xvi, n'ayant ledit Dulong faict aucun acte indigne d'homme de bien, mais quelques siens ennemis transportés de passion jugeant que, à cause de son office d'Avocat du Roy audit Siège, il ne pouvait occuper la place de Jurât, fut la seule cause de sa radiation, de quoy il fut appelant. Ce fut le judy après disner, second du mois de Novembre 1606.

Incontinent après auoir rayé ledit Dulong, il fut faict eslection de trois Jurats de creûe, ^ au lieu et place de Martin Parrabère, ^ Imbert

' Par vignes cliampestres, je pense qu'il faut entendre les rangs de vignes plantées dans les champs [jouaUes, et par vignoble) les vignes ordinaires. Le raisin mûrit un peu plus tôt en effet dans les joualles que dans les vignobles. Il y avait alors un ban de vendanges.

- Jurats complémentaires.

' Martin Parrabère, marchand, inscrit ainsi au Livre des tailles de 1599. — P. Mercadieu. Un Jean Parrabère figure au terrier de 1611 comme possédant la terre de Lombarde.

Geneste * et Bernard Sauvaige, ^ ii excuse de leurs indispositions et maladies. Et en leurs places, Mess'^ de Jautan ^ de Jaussolin, trésorier/ et Dutour furent mis en la Jurade, sans que les trois susnommés y eussent preste aucun consentement ; ains en contiinant les brigues de quelques uns, les dites élections et démission dudit Dulong- furent exécutées. Ce fut le dit jour, second de Novambre IGOG. Et advenant le vendredy, x^ du dit mois de Novambre, le dit sieur Diilong fut remis et restably en la dite Jurade par assemblée de maison de ville, estantz en nombre de vingt sept Juralz, et, par la pluralité des voix, fut délibéré que l'acte de sa desmission demeuroit nul de toute nullité, et ordonné que le dit S^ Dulong se remettroit en sa place, ce qui fut faict et approuvé de xxiii Juratz, qui signarent le dit acte dans le registre de la maison de ville.

Jehan Jausselin, gendre d'Olive Dubroqua, décéda le iiiii" Novambre 1606.

L'ouverture du palais de la Cour et Chambre de l'édictestable par le Roy Henry 4« de ce nom en la ville de Nérac, fut faicte le lundy 13^ Novambre 1606. Il ne si fit aucune harangue à la dite ouverture parce que Mons^de Feydeau, Président, delà relig"ion, ne voulut tenir le tableau oij estoit peint le crucifix, en absence de Mons' Le Président Chezac, qui n'estoit encore arrivé. On se contenta seulement de fère prêter le serment aux advocatz et procureurs, ce qui fut faict pardevant Mons"" de Lestonac,^ comme le Doyen des Cons" catholi-

* Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

^ Inscrit au Livre des impositions protestantes de 1605. — P. Marcadieu. " Imbert Levenier, sieur de Jautan, marié à Jeanne

de Gortion, inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

* Isaac de Jausselin, fds de Pierre de Jausselin et de Marie de Brocas, épousa, le 8 décembre 1597, Marthe de Brassay, fille de Nicolas de Brassay. Il fut d'abord secrétaire dans la maison de Navarre et Chambre des comptes de Nérac. On le retrouve trésorier général d'Albret dans des actes de 1611 et de 1616 cités par M. J.-F. Samazeuhyh {Biographie de V arrondissement de Nérac, p. 359-360}.

* C'était probablement Richard de Lestonnac qui, en 1572, alla, avec le président Sarrau de Lalanne et dix conseillers, tenir la Cour des grands jours à Périgueux [Histoire du Parlement de Bordeaux, t. p. 238 .

ques, n'estant aussi arrivé Mons^e d'Arrerac. Les dits Cons^s de ceste séance estoient Mess^{rs} d'Arrerac, de Lestonnac, de Fabas, de Tastes, de Briet et Dalesme, le fils. Le dit S^e Président Chezac arriva avec sa famille, le premier Décembre 1606.

Leluidy xi« Décembre 1606, la maison d'un nommé Bernard Dalas,* demeurant au Petit Nérac, près la tour de Gaujac,- fut frappée de la peste. La femme du dit Bernard mourust le dit jour xi*- dans la dite maison, et le dit Bernard le lendemain, ayant esté porté dans la maisonnette près la tenaille du Petit Nérac appartenant aux hoirs, Me feu M' Pierre Dufau. Un fils du dit Bernard estoit décédé deux jours auparavant, sans avoir recogneu que ce fut maladie contagieuse. On ferma, le dit jour xii% la maison de W Jehan Ducos, chirurgien, parce qu'il avoit traité le dit sieur Bernard, ensemble la boutique de Jehan Castagnes, appo",* à cause que son garçon avoit porté quelque clistère.

Quelques autres maisons aussi furent fermées au dit Petit-Nérac, à cause de la fréquentation qu'ils avoient eu avec les dits contagieux.

Jehan Labagnon,[^] sergent royal, mourut le xxiii[®] Décembre 1606.

1 Fils de Jehannot Dalias, maçon, inscrit au Livre des tailles du 1599. P. du Pont. Un Jean Dalias ou Délias a été fabricant de cartes à jouer à Nérac. Ses planches xylographiques , qu'on a retrouvées , peuvent encore servir à imprimer des cartes en tout semblables à celles du xv^{*} siècle et portent cette légende : Jean Délias. Fait à Nérac. La forme des lettres indique seule une date postérieure au xvi^e siècle.

* Près la Porte de ce nom, au Petit-Nérac.

[^] Il est superflu de rappeler que hoir est synonyme de héritier, mais non de rappeler que le mot hoir a été employé en notre siècle par deux de nos plus habiles écrivains, Chateaubriand {Mémoires d'Outre-Tombe) et Paul-Louis Courier [Lettre V].

* Apothicaire, inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. deBourdeaux. — Le sergent royal était le sergent qui appartenait à une juridiction royale, qui était pourvu de son office par le roi. Il était l'huissier de ce temps-là. Le nom de ce bas officier de justice signifiait autrefois serviteur [serviens). Les rédacteurs

La Vefve de feu Guillaume Blondeau, dit Tarrascon mourust le X[®] Janvier 1607.

Catherine de Sonis, vefve à feu Mathieu Martin,' décéda le xvii* Janvier 1007, et (fut) enterrée, le lendemain, à l'issue du presche. Mess" les Président et Cons^Hie la religion, officiers, consulz et grand nombre d'habitans raccompagnèrent. Le cofre estoit couvrir d'un drap de velours noir (et) porté aux quatre boutz, sçavoir : à ceux de devant, par Mr Imbert Venier, controll% et Ysaac Dulong, son gendre, et aux deux de derrier, par M'^^ Thobie de Brassay et Ysaac Thierry. Elle estoit portée par huit jeunes hommes de la ville , marchant et autres. Les dits Consulz avoit le chaperon ,2 à cause de son mary, qui avoist été Jurât.

Madame la comtesse de Guiche ^ arriva en ceste ville, venant de la Cour, le xviii" Janvier 1607 et s'en alla le xxe. Mons^ Le Président Chésac Falla voir au logis du Chapeau Rouge,* ou elle estoit logée,

du Dictionnaire de Trévoux citent ce distique composé, sans doute, par un débiteur mécontent de quelque exploit ou de quelque saisie :

De trois sergents pendez en deux, Le monde n'en sera que mieux.

* Ancien Jurât de la ville inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaiix. Il était propriétaire à Tauziète.

^ Le chaperon était une coiffure de drap qui distinguait les consuls, les magistrats, les avocats, les docteurs, etc. Le chaperon appartenait à la communauté et passait , chaque année , sur une tête nouvelle.

^ C'était Louise de Roquelaure, fille d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France, épouse (contrat du 1^{er} septembre 1601) de Antoine de Gramont, comte de Guiche, souverain de Bidache, vicomte d'Aster, chevalier des ordres du roi, vice-roi de Navarre, gouverneur et maire perpétuel de Bayonne, etc., devenu duc de Gramont en décembre 1643. La comtesse de Guiche fut la mère du célèbre maréchal de Gramont. Sur la mystérieuse fin de M^{me} de Gramont, voir une note mise sur une lettre du cardinal de Sourdis dans le tome vu des Archives historiques du départ, de la Gironde, p. 508.

* Hôtellerie tenue p. Marcadiou, par la grande pâtissière Catherine Bage, fervente catholique.

incontinent après qu'elle arriva, et, le lendemain, elle vint voir ledit Sieur Président au Chasteau et fut visiter le palais et jardin du Roy.*

Par arrest du xxiiii^e janvier 1607, donné en la Court et Chambre de l'Edict establie en la ville de Nérac, Daniel Solin fut condamné a estre pendu et estranglé pour avoir tué d'un coup d'ezpce un nommé Peyron Sabathe, de Fieux, auquel lieu de Fieux, il fut exécuté le lendemain xxv^e dudit mois. Ledit arrest fut donné au rapport de Mons^{ieur} Darrerac, Cons^{eil} en la Cour, et le meurtre par luy commis, fut faict trois semaines avant qu'il fut pendu. ^

Jehan Lugradé, dit Le Maraut, ' mourust le vendredy, second de Février 1607, h sa maisonnette près le Marcadiou. Il fut sub-conné estre mort de maladie contagieuse, un sien filz estant mort deux ou trois jours auparavant. On ferma sa femme dans ladite maison, et luy, fut enterré auprès d'ycelle. Il fut trouvé bon de jet-

ter et mettre hors la ville ladite femme, en attendant sy aucune marque de contagion se manifesteroit. Elle fut mise au à une maison de Jehan

Sirei,* tailleur.

' Sur le château et le jardin du Roy, v. Guirlande des Marguerites, sonnets et notes afférentes, p. 13, 51, 55. On lit dans un mémoire manuscrit sur l'administration du duché d'Albret, appartenant à M. de Monbrison au sujet du château de Nérac : « Cet édifice est composé de quatre ailes de batimens disposés autour d'une tour quarrée. Quatre tours défendent les quatre angles et un fossé revêtu en pierre règne dans tout le circuit. Deux autres tours accompagnent le pont levis qui forme l'entrée de la principale façade sur la place, n

* Les procès criminels ne traînaient pas en longueur. C'est le cas ou jamais de dire : sitôt pris, sitôt pendu.

^ Un pauvre homme qui, sans doute, ne payait pas de tailles, car il n'est pas inscrit au Livre de 1599. Où il n'y a rien, le Roi perd ses droits. La mort de ce malheureux provoqua encore une de ces terreurs de peste, comme on en voit en ces temps-là.

* Lisez Jehan Sure. Inscrit sous ce nom, avec la qualité de tailleur, au Livre des tailles de 1599. — P, de Bourdeaux.

Imbert Levenyer, 8" ^ de Jautan, décéda à sa maison de Mass.
... * le vii* Février 1607.

Jehan David, chapelier, fils de Brigandille, décéda le lundy xii«
Février 1607.

Le Boussu, messenger, ayant esté jette dehors avec la femme du Maraut, à cause qu'il avoit fréquenté ledit sieur Maraut et mis à la maison de Jehan Sirei, ycelluy Boussu mourust le xii® Février 1607, avec marques de contagion.

Jehanmine Guignin, Vefueà feu M' Jehannot Rouffier, mourust le xxi« février 1607.

Ysaac Castelnau, M® Chirurgien, et un nommé dit Péré, moururent de contagion le xi® Mars 1607, dans la maisonnette des religieuses du couvent du Petit Nérac.'^

Annon.... mourust à sa metterie de Saintarrican ^ le xxiii® Mars 1607, et porté, le lendemain à Nérac oia il fut enterré.

Mons^ de Brassay, filz à feu Madam"® de Sainct-Hilaire fut tué près Monguillem * par un Mons^ de Maupas, accompagné de dix ou douse hommes à cheval, le iiiie Avril 1607. Il fut porté le vii dudit mois en ceste ville, oii son corps fut enterré.

Monsieur M® Anthoine Mermet, ministre du St Evangille en l'église chrestienne et refformée de Nérac, après avoir atteint l'aage de soixante unze ans et servy ladite église de pasteur l'ezpace de quarante trois ans, finalement rendit l'esprit à Dieu, le dimanche, environ mydi, xxii® jour du mois d'avril 1607. Il fut enterré, le lendemain, fort honorablement. La perte dudit sieur de Mermet donna une telle tristesse à tous leshabitans que ce n'estoit qu'un pleur géné-

' Nom de terre illisible. Les propriétés portées au terrier comme appar" tenant à M. de Jautan sont : Sainte-tladegonde, Vacqué, Laroque, Barrière, Tauziète.

* Sur la place Saint-Marc , à côté de l'ancien couvent du Frandat. ' Dans la paroisse d'Asquets, près Nérac.

* Montguilhem est une commune du département du Gers, arrondissement de Gondom, canton de Nogaro, à 18 kilomètres de cette ville, à 55 do Condom, à 77 d'Auch.

rai. Tous regrettoient la mort de ce bon personnage qui avoit servy aussi fidellement ladite église qu'il ne se pourroit fére mieux, et rapporté beaucoup de fruct, tant de ses prédications, réconciliations et de tous autres affaires particulières où il e佐oit employé, tant il estoit extrêmement propre à conduire les esprits d'un chascun a. . . . II estoit admirable et est à craindre que jamais Nérac ne jouyra d'un personnage comme estoit le dit sieur M^ Anthoitie Mermet.

Jehan Bisme, mourut a sa metterie de Lahite, le iiiii« May 1607, et porté, le lendemain, en ceste ville où il fut enterré.

Le April 1607, fut faict feu de joye en la ville de Nérac, pour la naissance du second filz du Roy Henry 4® Roy de France et de Navarre et de la Royne Marie de Médicis.

Charles David* décéda le xvi® May 1607.

Anthoine de La Maison plaidant en la Chambre, décéda le xvii« May 1607.

Jehan Dauzac,^ pâtissier, filz de Moriau, mourut le xxii'^may 1607.

Renaud Baret, cardeur, fort vieux, décéda le xxiii* May 1607.

Marie femme de Jehan Capot,^ portier au chasteau, décéda

le dimenche xxvii® Mai 1007.

Jehanne de Laspeyres, femme de Joad Légglise * décéda le dit jour, xxvii' May 1607.

Anne Desbaratz , femme d'Ysaac Despujols, décéda le xxix* May 1607.

Monsieur le Comte de St-Paul,^ arriva en ceste ville, venant de sa

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

^ Il y a tant de Dauzac inscrits au Livre des tailles, qu'on ne saurait les reconnaître.

' Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

*■ Il n'y a d'inscrit au Livre des tailles de 1599 , qu'un Jean Légglise. — P. de Bourdeaux.

* François d'Orléans, comte de Saint-Paul, duc de Fronsac et de Château- Thierry (en 1608), pair de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur d'Orléans, etc., était fils de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Es-

maison de Caiimon * le vendredy viii« Juing 1607. Il logea dans le chasteau et en la chambre de Monsieur le Président Chézac, la quelle il lui quitta, s'estantlogé a un autre quartier du dit Cliasteau. Le dit Sieur Président luy donna a souper, le soir du dit vendredy, et h diner le lendemain, ensemble ù tous ceux de sa troupe qui n'estoit que de huiet ou dix, ou estoit Mons'^ Le Comte de Lauzun. Ledit comte de St-Paul s'en retourna, après avoir disné, vers ledit Caumon. Il fut reçu par Mess"^^ Les

Consulz et officiers, qui allèrent à la porte de la ville. Les dits Consulz avoit seulement leurs chaperons.

touteville, souverain de Neufchâtel, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Picardie, etc., et de Marie de Bourbon. Le comte de Saint- Paul mourut le 7 octobre 1631 . Il avait épousé, par contrat du 5 février 1595, Anne de Caumont, marquise de Fronsac, fille unique de Geoffroy de Caumont et de Marguerite de Lustrac. Voir document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont, publié par Ph. Tamizey de Larroque, 1875.

* Caumont est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton du Mas-d'Agenais, à 5 kilomètres du Mas, à 9 de Marmande, à 50 d'Agen.

INTERLOCUTEURS

L'église da dit J\érac. — L'ombre du dit IIIermel.¹

STANCE d'excuse, EN VERS MASCULINS.

Les argentins accens tu n'orras, ô Lecteur,

D'Hésiode, d'Orphé, de Line, d'Amphion.

Je ne fredonne ycy sur le luth d'Arion

La cignéenne voix et los ^ de ce pasteur.

Je t'offre, quoy que tard, ce peu, voire ce rien;

L'homme faist asse'{ tost, s'il peut /ère assés bien.^

Naguère, estant de corps débile, et mal dispos, De jour, de nuit, privé de repas et repos, Et na/ant peu fermer de longtemps ma paupière Sur l'aube sommeillant, je vis une lumière

« Ce dialogue a été déjà publié par M. J.-P. Samazeuilh, dans la Biographie de l'arrondissement de Nérac, à l'article Merinet, p. 60j, 6ii.

' Los ou lo:{ signifiait autrefois louange (du latin laud), et, par extension, gloire. Tout le monde connaît les jolis vers de Clément Marot à François I*'.

Si vous voulez, à payer ee sera Quand vostre loz et reiom cessera.

• C'est ce que du Bartas avait dit déjà : « Car ce qui se fait bien, se fait prou vistement. »

O prodige !... esclairer en la chambre où j'estais.

Et me semblait ouyr d'une dame la voix.

Curieux donc de voir ceste nouvelle hostesse

Je tire le rideau; comblée de tristesse,

Alors elle s'approche et me saisit la main,

Disant : « Ne me crois point quelque phanstosme vain

((Des riues d'Achéron, qui donne l'espouvante

« Aux fragiles humains. Je suis Re/ne puissante.

« Riche en divins trésors, d'illustre extraction. « Mais j'ai le cœur pressé d'amère affliction ; « N'aye, toutes fois, crainte, ame religieuse, « Ains, scaches que je suis la Princesse pieuse, « L'É-

glise de Nérac, qui vien te conjurer « Par le devoir chrestien, de vouloir peincturer « Des couleurs d'Appolon,, l'ardeur et la doctrine, « L'intégrité, l'amour, et la grâce divine « Du vigilant Mermet, mon fidelle pasteur, « Mermet , du droit divin le \élé protecteur, « Mermet, puissant Alcide ennemy de malice; « Mermet, vaillant César en la sainte milice ; « Mermet, juste Minos, arc-boutant d'équité ;

« Mermet * chrestien célèbre en piété;

« Mermet, plus que Nestor illustre de prudence, « Qui, vivant, nourrissait d'une sainte éloquence « La famille de Christ. Ha!... le voyci venir; « D'un rare presche encor il veut m' entretenir. »

l'ombre du dit mermet.

Jusqu'à quand feras-tu, Princesse vénérable, Dans les deux esclater cette voix lamentable h.. Jusqu'à quand feras-tu, de tes astres jumeaux A grands flat:{ ondoyer deux cristalins ruyseaux, Et, jusqu'à quand encor esperdue, explorée, Désastreuse, auras-tu la face colorée D'un teint pasle et blesmy}... Chasse cette douleur Qui brusle ta froydure et glace ta chaleur :

M. Samazeuilh avait lu : Aimé.

Pourquoy sont tes enfans accablés de détresse)... Ton Consistoire pleure, et Thémis, la Déesse, Ne garentit de deuil tes sacrés Sénateurs. Tes Consul:{ m/-pourprés, ^ juridiques tuteurs De police ciuille, ont l'ame gémissante. Le grave [Sénéchal et la troupe sçavante Des pénibles régens "" ont le cœur oppressé. Nérac doit-elle ainsi pleurer un trépassé i

l'église.

O Père débonnaire et chère géniture , Viens-tu reprendre encor ta première nature) Dois-tu, Las! échappé du ciseau d'Atropos, Repaistre encor les miens d'un sacré saint propos),.. Eh! ne me quitte point; je quittray ces alarmes, Mais, sans toi, mon triste œuil ne peut être sans larmes.

l'ombre.

Chère église, qu as-tu) Que veulent tes enfants)... Puisque je t'ay servy par quarante deux ans. N'est-il, n'est-il pas temps d'avoir quelque relasche) Le forçat s'esjouyt ayant parfait sa tasche ; Les rompus buscherons se soulagent la nuict. Les courbés vigneronns prennent quelque desduict ; Si j'ay senty l'espine, auray-je point la rose)... Cil qui travaille enlerre , au Ciel il se repose.

l'église.

A jamais donc seray-je et mon temple sacré Privé des doux accents de ton discours sucré)...

Allusion aux robes et aux chaperons consulaires, qui étaient moitié de couleur rouge, moitié de couleur noire.

■ C'est-à-dire des régens laborieux, qui prennent de la peine. On trouve cette expresstoa, avec le même sens, dans les poésies d'Eustache Deschamps.

L OMBRE

N'as-tu pas trois pasteurs doctes , de bonne vie, Dont la prophète voix au salut te convie ĩ... Qui, dans les saint:{ vergers du double

testament, Cuœillent pour te repaistre un céleste aliment Et dont
le troisième est sort/ de mon eschine. Le figuier est coupé, non
toute la racine.

l'église.

Quoy que j'aye ton fil[^], je regrette ta mort.

l'ombre.

Quoy!... te desplairroit-il que je suis dans le port L..

l'église.

Non. — Mais, j'estoy contante en voyant ta présence,

l'ombre.

Puis que j'estoy mortel supporte mon absence.

l'église.

Mais, je sens dans le cœur de merveilleux élans.

l'ombre.

L'homme doit desloger quand il a septante ans,[^]

l'église.

Quelques uns vivent plus par la grâce divine.

l'ombre.

Ouy. — Mais leur vie est triste, importune, et chagrine.

' Ce vers, écho d'un des versets les plus célèbres de la Bible,
aurait pu servir d'épigraphe au fameux rapport d'après lequel fut

rendu le décret qui mit à la retraite es magistrats septuagénaires.

l'église.

Quand est-ce donc, Mermet, que nous te reverrons!

l'ombre.

Lorsque, au grand jugement, nous résusciterons.

l'église.

Je ne puis exprimer combien ce jour me tarde.

l'ombre.

Le Seigneur viendra tost: faites tous bonne garde.

l'église.

Il vient comme un larron, parquoy, ma lampe en main, J'attendray sans dormir mon juge souverain,

l'ombbe.

Si ton espoux te trouve en ce noble équipage Tes enfans régneront sur l'esioUleux^ estage.

l'église.

Je ne sème, icy bas, quennuys, peynes, tourmens. Tu moissonnes, là haut, mille contentemens.

l'ombre.

L'homme t'appelle, en terre , Église militante; Au ciel, Dieu te fera Princesse triomphante.

l'église.

Je sçay bien que par peyne et tribulation Il faut escalader le
sainct mont de Sion.

* On trouve bien un ciel tout esfellé dans Froissant, une niict
estoiliée dans la Boëtie, mais on ne trouve estoilleux nulle part.

L OMBRE

Puisque, portant ta croix, je te voy résolue

De suyvre Jésus Christ , ores je vous salue

Par un dernier adieu, tous, mes chers nourrissons,

Que j'ai repu du laid de mes saintes leçons.

Adieu faniille, enfans ; Adieu femme explorée !

Adieu le Consistoire! Adieu bande pourprée!

Adieu sages Consul^! Adieu grave troupeau

Des juges sénéchaux et vous, qui le coupeau *

D'Hélicon habités, trésoriers de science.

Adieu Collège!... Adieu maison de sapience !...,

Des art:{ la pépinière, arcenal des vertus.

Adieu peilli et grands!... Soye^, soye\ vestus

De pieuse doctrine. Adieu povres et riches!...

Adieu vieilles, vieillards!... Vierges, ne soye^ chiches

De louer l'éternel ; chante^ len ces bas lieux,

Je m'en vay pour jamais le bénir dans les deux.

Disant ces derniers mots, ceste ame bienheureuse S'envole au firmament, et la dame pieuse Me laissant un pinceau dispaeroit de mes yeux. Puis, joyeusement triste et tristement joyeux, Je crayonnoy ces traict:{ de ma dextre foiblette. Quelque autre y pourroit bien appliquer la rosette Et les vives couleurs. Mais, estant commandé Par cette vision, mon esprit s'est bandé Pour tracer ce tableau, quoy qu'en petit volume. Confessant librement qu'une plus docte plume De Nérac, pourrait mieux chanter ce mort vivant. Mais, humble je te prie, o lecteur bienveillant !... Recevoir en candeur ces postillons de gloire Annonçans de Mermet l'éternelle mémoire.

FIN DU DIALOGUE

' On appelaït autrefois coupeau le sommet d'une montagne. On disaït, par exemple, du Parnasse la montagne au double coupeau. Ce mot, qui, selon les rédacteurs du Dictionnaire de TrJpoux, avait déjà vieilli en 1770, figure encore dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française (1877).

A MAISTRE EZECHIEL MERMET, l'un des Pasteurs de l'église réformée de Nérac , du mesme Auteur.

SONNET CONSOLATOIRE PAR ACROSTICHE

tn pris d'un feu divin, chasse loin ton oppresse ;
N élé d'un saint amour, fais trêve à la douleur ;
tf] xhortant le troupeau , bannis toute langueur;
O hantant le Dieu le fort, dissipe ta détresse;
H; eueux Mermet ! Heureux, dont la verte jeunesse
^ mmitoit les vertus de ton cher géniteur !...
tti stant ores privé d'un si bon précepteur,
t^ évangile te guide et ta langue nous dresse.
^ inistre, oser ois-tu former des pleurs en l'œill
tn vesque, ne dois-tu nous servir de soleil). ..
^ ecteur, ne pourrois-tu régir nous et toy même K..
^ ais, ton brave cœur dit : « Mon père estoit mortel :
^ iernel, il t'a pieu de le rendre immortel;
H ousjours donc je chantray ta louange suprême. »

Ces vers furent composés par Nicolas Marchand ,* natif de la ville de Guise ,2 étudiant au Saint-Ministère , en la ville de Né-rac , Tors du décès du dit feu sieur de Mermet.

' Sans doute, c'est ou l'aïeul, ou le père, au moins un proche parent de Prosper Marchand, savant bibliographe et critique, né

à Guise, en 1675, et qui figure dans la France protestante.

' Chef-lieu de canton du département de l'Aisne, arrondissement de Vervins, à 40 kilomètres de Laon.

M^r Ramond David, jurât de la ville de Nérac, décéda le xv^e Jun 1607.

Jélianne Dncassc, femme de M^r Bernard Vielle,* décéda le xxiiii^e Jnn 1607.

Boze diiHauret, vefve de feu Mathurin Rogier,^ décéda le viii^e Juillet 1607.

Arnaud DiibucMit de Jacoy,M[®] menuisier, tomba dans le fossé neuf, soubz le pont-levis de Fontindère,* de la quelle chute il se froissa tellement qu'il décéda le lendemain, jour de luidy, xvi[®] Juillet 1607.

Marie femme d'Ysaac Dulong, mourust ydropique, le dimanche v^e Aoust 1607.

Le dimanche v^e Aoust 1607, il tomba iⁿ grande quantité de gresle avec de grands tonnerres. Elle gasta les tuillos des maisons, les vignes et millets, qui estoient très beaux partout. L'orage viiist du colé de Sos où il fit beaucoup de mal comme aussi à Mézin, Le Fresche, Puyfortéguille, Moncrabeau, Calignac,^ Fieux, èz anviens de Damazan, et Long-uetille, en tous les quelz lieux elle porta une grande ruyne. Il en tomba de la grosseur d'un soûl de pain et communément comme de gros œufz d'oye. Le fruit des arbres fut tout abattu. Les vitres des maisons n'en furent pos exemptes. Bref, cestoit chose fort déplorable d'ouyr le fracasse-

ment et damage qu'apporta la dite gresle. Elle ne toucha pas au vignoble de Nérac que

' Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

- Mathurin Rogier dict Matelot , inscrit au livre des tailles de 1599. - P. de Condom.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

* En avant de la Porte de Fontindère.

• Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Nérac, à sept kilomètres de cette ville, à vingt kilomètres d'Agen.

bien peu, où il en tomba seulement quelques unes et bien petites. Mais, cela n'estoit rien auprès des circonvoisins.

Valentin Ganault, commis de Mons" Mousnier, fermier des recettes, voulant empêcher le commerce du sel qui vient par terre du costé de Bayonne,* et, pour cet effet, s'estant logé en la ville de Nérac où il commerçait à faire sa charge, mourust chez Jehan Parrabère, le viii" Aoust 1607.

Marguerite de Rions , tante de la nourisse de Mons'^ le Président Chézacqui avoit nourri Francillou, son filz, décéda dans le chasteau du Roy, au galetas de la tour de la chapelle,^ le xxix' Aoust 1607.

Jehan Laburthe décéda au logis de Joël Furtheau,^ son beau frère le dernier du mois d'Aoust 1607.

La femme de Bertrand Gostes décéda le iiiii® Septembre 1607.

Monsieur Le Président Chézac, après avoir servy son année en la Court et Chambre de l'Edict establee en la ville de Nérac, par-tist de la dite ville avec sa femme et enfans, le lundy x*= Septembre 1607. Mess^^ Les Consuls Catholiques, ensemble ceux de la Religion, avec Mess''^ Les Consuls et bon nombre d'habitans, furent l'accompagner jusqu'au Paravis, où le dit sieur Président alla coucher. Et là, tous luy dirent adieu.

Le dit jour x« Septembre, Mons' de Nord,* Procu^ Général du Roy en la Chambre de l'Edict constitua prisonnier M' Samuel Lanusse, no-

* Chef-lieu d'arrondissement des Basses-Pyrénées, à cinq kilomètres de l'Océan. Les faux Sauniers suivaient le chemin des grandes landes.

- Il est parlé du galetas de la chapelle du château et de cette chapelle elle-même dans le procès-verbal d'une visite au château de Nérac faite en 1621 par le lieutenant-général Duroy. D'après ce document, la chapelle, édiflée seulement lors de rinstallation de la chambre de l'édit, était dans la tour d'angle de la façade orientale et de l'aile subsistant encore aujourd'hui.

^ Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadicu.

* La famille Denord est originaire de Bouglon où elle compte encore des représentants.

taire royal, h cause qu'il avoitfaict exploicter certain brevet de prinse de corps contre sa femme, sans prendre pareatis,^ el pour quelques parolles que le dit sieur Lanusse proféra tendant à mcspris contre le dit sieur de Nord. Il coucha deux nuicts en la prison, et après, par arrcst, il fut eslarg-y avec caution.

Monsieur de Masparraute, Ministre de l'église de Nérac, fut preste à l'église de Bourdeaux, le xiii* Septembre 1607, a cause de l'absence de Mess»*' de Renaud et de Primeroze, ministres en l'église du dit Bourdeaux, seulement pour trois semaines ou un mois. Le dit sieur de Masparraute partit dudit Nérac le dit jour xiiii' septembre, en' compagnie d'un amiz, de la dite égiize de Bourdeaux, qui le vint quérir exprès. On faisoit doute de le congédier à cause de la grand contagion qui estoit en la ville du dit Bourdeaux.

La fille d'Héliot Coustures, femme d'un nommé Clavé, messenger de Nérac, se noya par désespoir h la rivière des hoirs feu Mons^ de de S*-Genès appelée autrement à la fontayne du Jutge,'^ le mardy xviii® Septembre 1607. Elle fut trouvée le lendemain.

Arnaud Nagoux, décéda le mercredy iii" Octobre 1607.

Marie Bacqua, femme de , ancien marchand, décéda le dit jour iii« Octobre 1607.

Antoine Dabos, boucher, à la Craberie de Nérac, décéda le vii® Octobre 1607.

Gaillard de Serbat,^ Capp^®, décéda le ix« Octobre, au Heu de Lausségnan.

> Traduisez : Obéissez. Lettres du grand Sceau par lesquelles le Roi rend exécutoire l'arrêt de quelques juges dans une province où ces juges n'ont aucune juridiction. V. Introduction à la pratique, p. 349.

- La fontaine du Jutge, sur la rive gauche de la Baïse, en face do la garenne, ainsi nommée parce que, dit-on, aux temps les plus reculés de la féodalité, c'était un lieu d'exécution. Des crochets de fer scellés dans le rocher expliquent, sans la justifier, cette tradition populaire.

^ Nous avons déjà dit que ce village dépendant du Portai de Fontindère était peuplé de gens portant le nom de Serbat.

MoQ beau frère, Jehan Pinollé,* décéda au Ghasteau de Birac, le mercredi, environ les trois heures du matin, xvii'= Octobre 1607. Il mourut d'une fièvre continue qui luy causa une grande frénésie, et rendit l'esprit ayant demeuré xix jours malade, entrant sur le xx^

Hercules, cordonnier, décéda le xviii^ Octobre IGIO.

Le sapmedy xx' Octobre 1607, il arriva une grande dispute entre Mess'^^ Dulong, lieutenant particulier, assisté de Mous' de Paullac, Procur^ du Roy au siège de Nérac, contre Mous' du Faur, pourveu de l'office de Lieutenant criminel et reçu sans aucune opposition au dit siège. Voulant exercer sa charge, après que causes civiles furent expédiées, il fut troublé en sa possession par les dits sieurs Dulong et Paullac jusqu'à Foster de sa place, le tirant de vioUence par sa robe, avec des paroUes pleines de mespris les uns contre les autres. Le dit Duffaur faisoit commandement aux greffiers d'appeler les causes criminelles pardevant luy. Les dits sieurs Dulong et Paullac, au contraire, lui enjoignoient de ne les appeler point, si bien que toute la matinée se passa en contestations, et ne se fit aucune expédition de Justice.

Jehanne Siurac, vefve à feu M^ Imbert décéda le xxiii^ Octobre 1607.

La femme de M^r Jehan Robert,[^] avocat en la Court et Chambre, décéda en la ville de Nérac, le judy premier de Novembre 1607.

Anthoine Rigoullet, prisonnier aux prisons de la Court et Chambre, dans le Ghasteau de Nérac, décéda le dimenche iiiⁱⁱ*^{**} Novembre 1607, estant mort d'un flux de ventre dans la petite tour près le portai du dit Chasteau.[^]

* Déjà cité. A la date de 1582, on trouve dans les archives de la chambre des comptes de Nérac : « Remboursement à Guillaume Pinollé, bourgeois de Nérac. » Il s'agissait à coup sûr d'une dette du roi Henri très coutumier du fait.

- Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

[^] La tour basse à gauche du pont levis de l'entrée principale donnant sur H place. Sous le rez-de-chaussée de cette tour, il y avait une basse fosse où l'on mettait les prisonniers (V. procès-verbal d'une visite faite par des experts en août 1783, déposé chez Me Mellac, notaire à Nérac).

Mons^{**} M[®] Ilclie de Fcytivcau * de S^{*} Jehan d'Angely, conseiller en la Court et Chambre de l'Edict eslablic en la ville de Nérac, décéda en la ville de Larroclielle[^] où il estoit allé voir le bien de Madam'[^] sa femme, le judy viii[^] Octobre 'J607.

Monsieur Le Président Cadillac arriva en ceste ville pour servir son année, le samedy x[«] i[«] \ovgmbre IGO7. Mess^r Les Consulz eavoyarent le recepvoir h Casteijaloux, et tout les corps de ville allèrent à Barbaste pour lui oïrir le peublicq, ainsi qu'on avoitacoustumé fère à tous les autres Présidents. Mess^r les officiers de la Justice, avec tout le corps, vindrent luy fère la révérence en sa

chambre, dans le Chasteau, n'ayant peu arriver à temps à la porte de la ville. Il tesmoigna estre fort contant du joyeux accueilh que tous lui firent à son arrivée.

Jehanne Touraud, femme de Jehan Lamarque,[^] dit Sinas, décéda le xvii Novambre 1607.

Jehan Meilhan,* dit Moussigne, décéda le xxii« Novambre 1607.

Jehanne de Pérès, ma sœur, femme de Pierre Laffitte, capp^o® habitant de la Juridiction de Pulix,[^] décéda le judy au soir, vii® Décembre 16C7, à la metterie appelée Fanchot. Elle mourut d'une fièvre

< Ce magistrat est appelé Festivau dans le Diaire de Jacques Merlin publié par M. Charles Dangibeaud {Archives historiques de la Saintongeet de l'Aujiis, tome V, 1878). Voici le passage relatif à ce personnage (p. 137) : Mort de M. Festivau, coyiseiller à Nérac, et autres. « Le samedi 20 d'octobre, fut enterré M. de Festivau, conseiller du roy en la chambre mie partie de Nérac. Le 18 dudit mois, au soir, environ les dix heures, il lui print une maladie de laquelle il ne fust que demie heure, et ainsy expira. M. Rochelle, sieur du Coudray, conseiller en la cour du parlement de Paris, qui estoit pour lors en ceste ville, portoit la brunette avec M. le lieutenant-général du costé de la teste, et deux conseillers au présidial portaient les deux coins de la brunette vers les pieds. »

- Chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, ancienne capitale dePAunis.

[^] Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

' Puhx, lisez Puch.

continue qui l'emporta le septième jour, accompagnée d'une grande effluion qui luy tomboit sur les polmons.

La fille de M' Bernard Lagardère, femme du capp[^] Barrière, mourut à la mettérie du Marhaing,* le xi[^] Décembre 1607.

Arnaud Gontier,[^] marchand chappellier, décéda le lundy xxiii[®] Décembre 1607.

Jehan de Laporte, filz aine de Mons' de Laporte, capp^o[®] du Chasteau de Nérac, appelle communément M[^]" de S* Martin,[^] décéda dans le dit chasteau, le mardy matin, environ les vi heures, premier de Janvier 1608, ayant demeuré mallade l'espace de huit ou neuf mois.

Anthoine Sebvères, décéda, au logis de Trigallet, le sapmedy vi["] Janvier 1608.

Pierre Boussugues,"* marchand, décéda le mardy viii[^] Janvier 1608.

Jehanne Roquette, femme de Mathieu Bronot, appotiquaire, décéda le mardy ihi« Mars 1608.

Léonard Cluzeau, M« maçon, fut condamné par arrest de la Cour et Chambre de l'Edict séante à Nérac , d'estre pendu et estranglé, le mardy xviii['] Mars 1608. Et fut exécuté le lendemain, xix*, et ce, pour avoir tué un prebstre pour une pièce de cinq liards, après avoir joué, la quelle le dit prebstre ne luy voulut payer; que fut cause de leur dispute et d'un coup de poignard que

le dit sieur Cluzeau luy donna, du quel coup, il mourust bientost après.

Mons' de Vigier, Cons% ayant achapté l'office de feu Mons'* de Feytiveau, conseiller en la Cour et Chambre establee en la ville de Nérac, arriva en la dite ville, le dimenche soir xxxiii® Mars 1608. Et n'ayant

' A gauche de la route actuelle de Nérac à Agen, environ à trois kilomètres de Nérac ; il y a là un ormeau plusieurs fois séculaire, qui a dû abriter sous son ombre la fdle du chirurgien Bernard Lagardère.

- Marchand chapelier, inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

^ Nom emprunté à la terre que possédait son père et qui est située près de Nérac, à gairiwe de la route actuelle de Nérac à Mézin. Saint-Martin qui a appartenu aux Baudignan, un cadet des Gaucabone, est aujourd'hui la propriété de la famille Lespialt.

* Marchand du quartier Marcadieu^ inscrit au livre des tailles de 1599.

peu estre reçu en ladite Chambre, il fut renvoyé devers le Roy pour se fère recevoir. Il partit de ceste ville, ledimenchexxx°Mars 1608. Le dit sieur de Vigier, après s'estre fait recevoir en Cour, arriva en la présente ville de Nérac, le dimenche premier de Juing 1600, et, le lendemain, il fut receu et entra en l'audience comme les autres.

Catherine Lespie, vefve à feu Jean Larquier, * décéda au

Fresche, le xxiiii^e Mars 1608, et (fut) portée en ceste ville, le lendemain XXV*.

Michau Serres, décéda le mardy xxv^e Mars 1608, et fut enterré, le lendemain xxvi«.

La chambrière d'Ysaac Grils, se pendit et estrangla elle mesme dans la maison du dit Grils, le mardy second d'Apvril 1608, s'estant attachée au saumier^e de la chambre qui est an darrière de sa maison. Elle fut portée à la Maladrerie.

Joad Légлизе, décéda le vii^e Apvril 1608.

George Dulavay, décéda lexxii^e Apvril 1608.

Jehunpetit Labagnou, décéda le mardy xxi^e Apvril.

M. Gaston de Larrat,^e chirurgien, décéda le dit jour xxii^e 1608.

Il arriva en ceste ville une troupe de commédiens, et s'adressant à Mons' Le Président Cadilhac pour leur permettre de jouer, ce qu'il fit le mercredy dernier du mois d'Apvril, sur le tard, dans la grande

* Le mot illisible est bastier, fabricant de bats pour chevaux et mulets. Ou trouve au livre des tailles de 1599 Jean Larquier, bastier. — P. de Condom.

- Le Sommier, selon la définition du Dictionnaire de Tréuoua^e est une pièce de bois de moyenne grosseur entre la solive et la poutre. C'est aussi, comme le rappelle M. Littré, « une pièce de charpente qui sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc. » On appelle encore lou Saounié en langue romane le cadre en bois où s'accrochent les rideaux des lits à quenouille.

' Il y a plusieurs Larrat inscrits au livre des tailles de 1599, mais aucun ne porte ce prénom de Gaston extrêmement rare à cette époque et n'est signalé comme chirurgien.

salle haulte du Chasteau * où ilz jouarent une commédie. Le lendemain, ils coiitinuareut, où tous ceux de la ville furent reçus, en payant deux soulz poui* cliascuu.

Le feu de joye pour la naissance du troisième fils- du Roy Henry iiiii^ fut faitJnla ville de Nérac, le vendredy second du mois de May 1608, par l'exprès commandement de Sa Ma^^, l'ayant mandé à MonsMe Mareschal d'Ornano, son Lieutenant Général en Guyenne qui, tout aussy tost, le fit sçavoir à ceux de son gouvernement. On dressa, selon lacouslume, trois bûchers aux lieux accoustumés : mais, avant d'y mesttre le feu, on fit prières extraordinaires dans le Temple, qui furent dites par Mons»" de Lanusse, pasteur de l'église, au commencement desquelles il fit chanter le psaume 127. et, ayant achevé la dite prière, il fit continuer le pseume suyvant 128. Après, Mess""^ Les Consulz allèrent piier Mons'Lc Prézident Cadillac au Chasteau pour venir mettre le feu au premier bûcher qui estoit dressé devant le Chasteau, lequel, avant d'y aller, entra dans la Cluimbre du Conseil avec lous les cons""^ pour juger le différant qui esloit entre M' Pierre Du Roy, Lieutenant Général au siège d'Albret, et les Consulz de la ville, prétendant le dit sieur Lieutenant, deuoir mettre le feu, le premier, au dit feu de joye; les Consulz, au contraire, disant estre en possession de l'allumer sans le dit Lieutenant. Par arrest, La Cour ayant fait entrer toutes parties en la Chambre, leur prononça

' Cette grande salle qui, d'après M. Villeneuve Bargemont, était la salle des gardes des Rois de Navarre était à l'aile droite du

bâtiment méridional aujourd'hui détruit. La chambre d'Henri IV était à l'est de cette salle (Voir procès-verbal des experts de 1783 et Monographie de Nérac, de M. Samazeuilh, page 144). Ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'on jouait la comédie au château de Nérac. Les archives de la cour des comptes de Pau ont gardé le nom de Massimiano Milano, chef des comédiens italiens du Roi de Navarre, qui vinrent donner des représentations à Nérac en 1578, au temps des Conférences.

* C'était Jean, Baptiste-Gaston, duc d'Orléans, qui était né le 25 avril 1608. (On lit avec étonnement le 25 mars dans l'Art de vérifier les dates, édition de 1818, tome IV, p. 329), et qui mourut le 2 février 1660. Le second fils de Henri IV, que l'on avait aussi appelé duc d'Orléans, était né le 16 avril 1607 et était mort le 17 novembre 1611.

que les Consulz mettroieit le foli sans le dit Lieutenant, sans préjudice h liiy, s'il croyoit estre grevé, de se pourvoir ainsiu qu'il aviserait en ceste aïïaire. Après le dit arrest ainsi prononcé, les dits Consulz allèrent attendro la sortie de Mons^e Le Président qui les suy^voit de près avec toute la Cour en corps. Le premier Consul lui bailla la torche en mains pour mettre le feu, ce qu'il Ht tout à l'entour du dit busclier. Après, les dits Consulz s'en allèrent au Pctit- Nérac,* pour mettre le feu à un bûcher qui estoit là, et puis après, à celluy qui estoit devant le tcmj)le, aux Ambarratz. On fit tirer xi pièces d'artillerie, à la place du Priurat,^e n'ayant esté rien oublié pour tesmoignage de joye et allégresse. Les dits Consulz estoient M^e Pierre Venier,^e Pierre Puyferricr,^e J^e Isaac Jausselin et Daniel Dutonr. Le dit sieur Jausselin estoit absant pour estre malade. Ils estoit vestus des robes consulaires avec leurs chaperons.

La vefve de feu M® Pierre Baret, ^ décéda i\ la maison appartenant à Maître Jehan, Baret, son fils, trésorier d'armaian ^ appelée a Baroque ' le cinquième May mil six cents huit.

M"" Imbert Geneste, ^ jurât de la ville de Nérac estant asgé d'environ cent ans, décéda le samedy x« May lô08 et fut enterré par les prebstres, à S* Nicolas.

' V. sur le Petit-Nérac la note qui accompagne le sonnet du carnaval espagnol dans la Guirlande des Marguerites ^ p. 235.

^ Place du Prieuré, à côté de l'église Saint-Nicolas.

' Il y a tant de Venier ou de Levenier à cette époque qu'il est difficile de ne pas les confondre. Cette famille qui a joué un grand rôle dans nos annales mériterait une étude spéciale. Même observation pour les Roy, les Batz, les Pérès, les Dulong, les Maze- lières ou Lamazelières, les Puyferré, etc. Ce sont les plus anciennes familles de la ville de Nérac.

* Lisez Puyferré, déjà cité.

^ Inscrit au livre des tailles de 1559. — P. Marcadieu, comme son fils Jean Baret, déjà cité.

' C'est, si je ne me trompe, Armaniac pour Armagnac.

' Entre la Baïse et la route de Condom, à 2 kil. de Nérac.

' Maître Imbert Geneste inscrit au livre des tailles de 1599. — Ce centenaire né sous Louis XII avait déjà 79 ans quand François I«' monta sur le trône.

Jehan Léonard, * décéda le mardy xx« Mai 1608.

En l'année 1608, Mess^{""} les Catholiques ne célébrèrent point en la ville de Nérac la feste qu'ils appellent la feste Dieu, qui estoit le judy v«au dit an, à cause du mauvais temps qu'il fit jusques à midy, ains fut remis au dimenche ensuyvant, viii« du dit mois et an, au quel ils firent leur cérémonie accoustumée. Mons^{""} Le Président Cadillac estoit en exercice, en la chambre mi-partie du dit Nérac.

Mathalin Dabos, boucher, décéda le mardy ix^e Jun 1608.

Pierre Gayte, M[^] arquebusier et horloger de la présente ville, décéda dans la maisonnette du cementière, le mardy xvii^{*^} Jun 1608.

Jehan Barrandon, notaire, asgé de plus de quatre vingts ans, prisonnier aux prisons de la Cour et Chambre, prévenu de faucetés fut condempné à estre pendu el estranglé par arrest de la dite Cour donné le sapmedy xxi« Jun 1608, au quel il fut exécuté.

M'Anthoine Ardantz, de Limoges,*[^] juge deSt Jehan Ligoure,[^] estant à la poursuite de certain procès en la Cour et Chambre de Nérac, décéda le sapmedy xxi[^] Jun 1608.

M^{""} Gaixiot de Larrivet,*[^] appotiquaire et jurât de la ville de Nérac, décéda le mardy au soir 24[%] à dix heures du soir 1608.

Pierre Puyonnet, cabaretier à la rue Fontindère, décéda, le mercredy xxv[®] Jun 1608.

Pierre Nagoua,[^] filz de de Jehan et de ma fille Judic, décéda le xxvi^{*} Jun 1608, n'ayant vescu que trois sepmaines.

\MarchandInscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

- La famille Ardant existe encore à Limoges et y était très honorablement représentée, il y a quelques années, par un modeste savant, M. Ardant, Secrétaire de la Société d'Agriculture.

' Saint-Jean Ligoure est une commune du département de la Hte-Yienne, arrondissement de Limoges, canton de Pierre-Bufière, à 5 kilomètres de cette ville, à 19 kilomètres de Limoges.

* Inscrit au livre des tailles 1599. — P. Marcadieu.

' Le gendre du chroniqueur. (Renvoi à une note précédente.)

Pierre Despeyrons, clit lou Ca,* de Brazalim,^ et Jehan Despeyroux, son filz furent conclcmprnés par arrest de La Cour et Chambre de Ncrac h estre : le dit Pierre, père, pendu et estrangk^, et le dit Jehan, estre fouetté par toute la ville, pour le larracin fait à J\P Pierre Venier, le quel arrest fut exécuté le mercredy ix juillet 1608.

La femme de Fuxon, fille de feu Nourrit, décéda le xv« Juillet 1608.

Mons^ de Renaud, iMinistre de la parolle de Dieu, servant l'église de Courdeaux décéda le unsiesme Juillet 1608. Madame la Présidente de Cadillac s'en alla de ceste ville, le xvii^ Juillet 1608, s'en retournant à Bourdeaux. W Le Président, son mari, fut l'accompagner jusques au PortSainte Marie où ils couchèrent, ledit soir.

Mons"" de Saugion s'en alla do ceste ville, après avoir enthérimé ses lettres d'abolition du meurtre de sa cousine le xviii® Juillet 1608.

La donna Conchia, vefve l\ feu Chollet, décéda le xx* Juillet 1608.

Thibault Champagne, 3 M^masson, décéda le sapmedy ix Aoustl608.

Mons'^ de Nord, Procur' Général du Roy en la Chambre de l'édict, estant averty que aucuns des habitans de la ville de Nérac travailloint le jour de la feste de l'assumption de Nostre Dame, xv" Aoust 1608, il commanda à Larrauza et Mathieu, huissiers catholiques servant en la Chambre, d'aller prendre prisonniers ceulx qui seroient trouvés travaillan/. Ils prindrent cinq ou six massons et autres pauvres gens les quels ils menarent dans les prisons de la Cour, au' Chasteau. Ce qu'entendu par Mons^ de Bacalan, Advocat Général du Roy en la dite Chambre, il alla incontinant au dit Chasteau et fit sortir tous les dits prisonniers. Les Consulz l'accompag-nèrent en ceste action, de quoy le dit sieur de Nord fut fort offensé et il eut dispute

' Le chien, surnom de mépris.

2 Paroisse non loin de Feugarolles, à côté du château de Gueyze, appartenant à M. de Trenquelléon. — Il y a là, à Nérac, rue de La Puzoque une maison du xvi« siècle qui porte le nom de Hôtel de Brazalem. V. sur Brazalem le XLI vol. du Congrès archéologique de France, 1875, p. 143. De Bapteste à Nérac, par M. de Bourrousse de Laffore.

' V. une note précédente. On remarquera qu'à côté de tant de décès enregistrés à ce soin, le chroniqueur ne signale presque aucun mariage.

avec les Consulz protestant d'en fere plainte au Roy. Sur ces entrefaites, le peublic commeiçoit à s'assembler, qui donna occasion aux dits Consulz de prendre leurs livrées assistés de plusieurs Juratz et autres bourgeois de la ville pour fère retirer le peuble et empêcher une esmeute qui eust peu survenir. La rison pour laquelle le dit Sieur de Bacalan disoit faire eslarg*ir les prisonniers estoit que le Sieur de Nord ne l'avoit peu fère de son autorité sans arrêt de La Cour et que, l'ayant entrepris de soy, il pouvoit aussi les eslargir. Plusieurs procès-verbaux furent dressés tant par le dit sieur de Nord, de Bacalan, cousulz, que huissiers, pour s'en plaindre à la Cour. Le dit sieur de Nord partit de la dite ville le lundy xviii® du dit Aoust pour s'en aller à Bourdcaulx trouver Mons^{""} les Mareschal d'Ornano, comme fit aussy le Sieur Pierre Puyferrié, second consul, qui partit le dit jour en compagnie du dit Sieur de Bacalan et estant arrivés au dit Bourdeaux. le dit Seigneur Mareschal envoya quérir M^{""} Daniel Dutour, quatriesme Consul, qui l'alla trouver iucontinant pour entendre plus pai'ticulièrement comme toute la dispute s'estoit passée, et, finalement, après avoir ôuy toutes parties, il pacifia le tout entre le dit sieur de Nord et Consulz tellement qu'avant partir du dit Bourdeaux ils furent d'accord et bons amis. Les Consulz de la dite année 1Go8 estoit Pierre Venier, Pierre Puyferré, Ysaac Jaussehn et Daniel Dutour.

Monsieur de Roquelaure^ arriva en ceste ville le mardy xxvii* Aoust JGo8, estant venu trouuer Madame la Comtesse de Gramond ^

' Antoine, baron de Roquelaure, né en mars 4544, mourut à Lectoure, le 9 juin 1625. Henri IV le nomma successivement maître de sa garde-robe, Conseiller d'Etat, lieutenant général en

Auvergne (1596), puis en Guyenne (1610). Il reçut le bâton de maréchal de France en 1614. Voir divers documents soit de lui, soit sur lui, dans les Archives historiques de la Gironde et dans la Revue de Gascogne, deux recueils où les historiens de la région du Sud-Ouest pourront puiser à pleines mains, qu'il s'agisse d'un homme célèbre ou d'une localité quelconque.

- Nous avons déjà dit que la comtesse de Gramont, ou comtesse de Guiche , était Louise de Roquelaure , fdle d'Antoine de Roquelaure et de Catherine d'Ornezan.

et Comtesse de Lauzun * estant en la poursuite d'un sien procès contre Mons[^] de Bénac [^] qui estoit aussy en la dite ville dvcc Madame de Bénac[^] et Mess^{''*} ses enfans. Mess^{''*} de liUssan et de Montcspan s'y trouvèrent à mesme temps et, à leur suillo, tout plain de noblesse qui faisoit une petite cour pendant le séjour que le dit S^{''} de Roquelaure fit en la dite ville et que le procès d'entre la dite Dame de Gramond et le sieur et Dame de Bénac estoit sur le bureau. Il y eut des querelles, et après, duel, entre Mons' de Meilhan," nepveu de Mons' de Lussan et Mons[^] de Bassilhon ,[^] filz du dit sieur de Bénac, qui sortirent pour se battre près de Barbaste,oij ils se rencontrèrent; et, estant entres en combat, ilz furent despartis. Ces querelles donnèrent subject à Mons[^] Le Procureur Général du Roy d'en fère plainte h la Cour et Chambre sur la quelle s'ensuyvit un arrest qui fut publié par la ville par ierraque, huissier, estant défendu, à peyne d'estre pendu et estranglé, qu'aucun n'eut à appeler personne pour se battre. La dite publication se fit le judy iiiii[^] Septembre 1608. La dite Dame de Gramond eust arrest le vendrer'ty w" Septembre au dit

* La comtesse de Lauzun était Catherine de Gramont, fille de Philibert de de Gramont, comte de Guiche, et de Diane d'An-

douins, la célèbre Corisande. Elle avait épousé François Nompar de Caumont, comte de Lauzun, dont il a été déjà question plus haut. La comtesse de Gramont et la comtesse de Lauzun étaient belles-sœurs.

* Bernard de Montaut, baron de Bénac, premier baron du Béarn, capitaine de 50 hommes d'armes, des ordonnances, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, sénéchal de Bigorre, était le troisième fils de Jean Marc de Montaut, baron de Montaut et de Bénac, et de Madeleine d'Andouins. Il vivait encore le 15 janvier 1615, comme le prouve une lettre écrite par lui, à cette date, à Louis XIII, qui a été publiée par M. Tamizey de Larroque dans la Revue de Gascogne d'avril 1879, p. 192-194 du tome XX de la collection.

' Le baron de Bénac avait épousé en juin 1578 Thabita de Gabaston, dame de Navailles et de Bassillon, fille de Bertrand, baron de Bassillon, gouverneur de Navarreins, et de Jeanne, dame de Cauna.

* M. Montlezun, seigneur de Meilhan.

* Henri, seigneur de Bassillon et de Sarriac, était le second fils du baron de Bénac. Le fils aîné, Phibppe de Montault, qui fut sénéchal et gouverneur de Bigorre, devint marquis de Bénac, duc de Navailles, pair de France, etc.

an. Le dit sieur de Roquelaure partit le lendemain vi*. La dite Dame de Gramond s'en partit le judy xviii^ Septembre, au dit an 1608.

Mons"* de Banque * estant venu en ceste ville avec Mons" de Monbrun 2 décéda au logis de Arnaud Latané, le viii® Sep-

tembre 1608.

François Vallès, M^e gantier, décéda le mardy ix^e Septembre 1608.

M^r Anthoine Solib, procureur en la Cour et Chambre établie à IN'érac, décéda le xii^e Septembre 1608.

Mons^r Le Président Cadillac, après avoir servy son année en la Cour et Chambre établie en la ville de Nérac, partit d'icelle, le lundy XV Septembre 1608, s'en estant allé droit au Port-S^r-Marie où Madame sa femme se devoit rendre pour s'en aller tous deux ensemble en Causse.[^]

Mous^{**} Le Prézident Feydeau, partit de ceste ville, le mercre-dy premier d'Octobre 1608.

* Antoine de Ranques, gentilhomme protestant de la Saintonge, est plusieurs fois mentionné dans les Lettres missives de Henri IV, notamment dans une lettre du 28 mars 1587 où le roi lui rend ce témoignage (t. ii, p. 277- 278) : « D'autant que je désire grandement gratifier le sieur de Ranques, lequel depuis quinze mois a continuellement résidé auprès de ma personne, et s'est toujours employé des premiers en tous les exploits de guerre qui se sont faicts depuis le dict temps. » Antoine de Ranques épousa une des sœurs de M. de Monbrun, personnage dont nous allons trouver le nom à la ligne suivante.

- Jean Du Puy, seigneur de Montbrun, puis (1620) marquis de Montbrun, capitaine de 50 hommes d'armes, fils de Charles Du Puy, seigneur de Montbrun, surnommé le brave Montbrun, et de Justine de Champs, appelée aussi quelquefois Justine Alleman, était né vers 1508. Voir Une lettre inédite de Madame de Mont-

brun publiée par Ph. Tamizey de Larroque (1865, in-8" extrait de V Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. II de la nouvelle série). — Rapprochez ce Montbrun de celui dont il est question au commencement de la chronique, p. 208, à propos d'Esclarmonde de Burs qui eut la tête tranchée « pour avoir tramé une entreprinse » sur le château de Nérac avec M. de Montbrun.

^ C'est-à-dire à Encausse, aux eaux d'Encausse dont il a été déjà fait mention.

Guilhem Larrac,* tailleur, gendre de Lacougnane, décéda le premier d'Octobre 1608.

Les prisonniers estans dans la tour de la ConciergerieCj^au Chasteau, rompirent la grille par là où ils sortirent, estans descendus dans les fosses, et, par après, grimperent le long de la muraille, près le pont, et se sauvèrent dans la ville, environ deux ou trois heures devant jour. Ils sortirent au nombre de cinq des dites prisons, mais il n'en peut sortir que quatre des dites fosses. Un nommé Dubois, vieux homme, demeura aux dites fosses. C'estoit le jour qu'on commença à vendanger le vignoble, xxiii' Octobre 1608.

Jehanne Carreau, décéda le vii® Novembre 1608.

Jehane Blondeau, femme de Pierre Sibuat, maréchal, décéda le viii* Novembre 1608.

Mons" Le Président Lalanne arriva en ceste ville, pour la seconde fois, pour servir en la Chambre de Nérac, le dimanche ix* Novembre 1608. Mess'^ Les Consuls envoyèrent le recevoir jusques à Castelgeloux, et après, on l'alla recevoir à Barbasté,

ainsi n qu'on a voit accoustumè fére aux autres. En la dite année, estoit Consulz les sieurs : Pierre Venier, Pierre Pnyrerré, Ysaac Jausselin, et Daniel Du Tour. Les enfans du Collège furent aussy au devant de luy, assez près du dit Barbaste, où le filz du dit sieur Puyferré, consul, lui fist une harangue comme s'ensuit :

« Monsieur, ceste petite troupe s'enhardit à se présenter devant « vous et s'assure de vostre favorable accueil pour plusieurs rai- « sons : premièrement nostre nayfve simplicité nous recom- mande, « qui provient de la bassesse de notre aage si ag-réable au grand « Prézidant du monde, qu'il voulut que les enfans eussent libre accès « vers luy, nonobstant l'opposition de ses cons^^ qui l'entournoient. « Avec cella, nostre qualité nous raffermi- mit le courage. Nous sommes

' On trouve au Livre des tailles de 1599 un Guillaume Larrac, menuisier. — P. Fontindère ; et un autre Guillaume Larrac, chaussetier. — P. de Bourdeaux. Ne pas confondre les Larrac avec les Larrat.

' Voir note précédente sur la petite tour où l'on enfermait les prisonniers.

« escoliers, condition dépendante particulièrement de la \ie, et qui « se doit eslever soubz les ailes de votre dignité relevée. En un mot, « nous sommes jeunes plantes de la république, qui ne pouvons enco- « res produire du fruict solide, comme les arbres parfaitz. Nous dési- « rons donner espérance des noz effortz par les fleurs et les feuilles de « noz tendres affections. Un grand bien estant osté s'estime d'advan- « tage quand il est restitué. L'absence suscite l'appétit. Ayant déjà « gousté le doux air de votre présence, l'intermission en a redou- « blé nostre passion, et nous

fait maintenant applaudir à cest heureux « retour avec plus de re-
sjouyssance qu'à la jouyssance première. « Tous nos mouvemens,
aujourd'huy, ont tcsmoigné une alagraisse « extraordinaire.
Nostre entretien n'a été qu'une répétition de vos- « tre honorable
nom que nous avons fait retentir par tous les coings t de Nérac,
de sorte que les murailles insensibles renvoyans nos « voix,
semblent vous rappeler pour estre de rechef leur hostie, où «
nous randronSj selon la portée de noz forces, toute obéyssance, «
et prions Dieu que vostre année se passe au grand contentement
« du Roy et de toute la province.* »

Pierre Mahé, Mareschal, décéda le mercredy xxvi* Novembre
1608.

Madame La Présidente de Lalanne arriva en cesle ville, le di-
menche dernier de Novembre 1608, estant venue trouver le dit
sieur de Lalanne, son mary. Il y eust plusieurs habitans qui mon-
tarent à cheval pour luy aller au deuant jusques à Pompiey.'^

* On remarquera le caractère essentiellement protestant de
cette harangue où Jésus-Christ est appelé le Grand Président du
Monde. Elle semble inspirée par l'esprit de Luther qui tenait
l'instruction en si haute estime qu'il écrivait : « Que si chaque an-
née on emploie tant d'argent pour acheter des machines de
guerre, pour construire des routes, pour rétablir des ponts et en
vue de mille autres objets d'utilité publique, pourquoi n'emploie-
rait-on pas bien davantage ou tout au moins autant pour nourrir
des maîtres d'école, des hommes actifs et intelligents capables
d'instruire notre jeunesse.)) (V. Libellas de instituendis pueris,
magistratibus et senatoribus civitatum Germaniæ. Martin Lu-
ther, œuvres complètes, Wissembourg 1558, tom. VII, p. 438-
447).

^ Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 7 kilomètres de cette ville, à 19 kilomètres de Nérac.

Jehan Tarraube * dit Motta, chaussetier, décéda le judy soir, iiiii® Décembre 1608.

Le dimenche vii« Décembre 1608, jour de la célébration de la Sainte cène, Mons' de Lannssc, Ministre, ayant presché le matin, sur la fin de son prcsche, exhorta le peuble à s'eslargir envers les povres, ayant remonstré la grande nécessité de la bourse de TEi^lize, à quoy il insista fort longuement. Ce fust la première fois qu'on mit un bassin au fond de la table pour y recepvoir l'argent des povres, à l'imitation de plusieurs autres églizes.

Pierre Jausselin ,*^ aagé d'environnt iiiii^ ' ix ans,^ et n'ayant jamais beu que de l'eau, décéda le dimenclie soir, vii« Décembre 1608.

Jehan Gracian dit Faudouas, menuisier,^ décéda le xxvi' Décembre 1608.

Jehanne de Lavallado, ma tante, femme de Pierre de Pérès ,^ décéda le i*^^ Janvier 1609.

Le judy, premier jour du mois do janvier 1609, Pierre Venyer, Pierre Puyferré , Ysaac Jausselin et Daniel Dutour, consulz Tannée auparavant 1608, ayant faict assembler la jurade en la maison de ville, pour procéder à l'ezlection de nouveaux Consulz, il s'y passa plusieurs contestations, tant sur la difficulté de s'accorder d'un choix pour servir de controlleur au premier consul que sur autres propositions, qui furent faites tant par Ysaac Dulong, sindic la dite année 1608, que des autres jurats, ne voulant les

aits consuls, mettre en délibération, aucune des dites propositions, qui fut cause que le dit sieur Dulong, syndic, se porta pour appelant de l'ezlection de

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom. - Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

^ 89 ans! Un bel âge et qui justifie bien l'enthousiasme avec lequel les buveurs d'eau disent, avec Pindaro, que c'est la meilleure des choses. Rappelons que, dans le Dictionnaire des Sciences médicales, on a généralement vanté les vertus hygiéniques de l'eau considérée comme boisson.

* Menuisier inscrit au Livre des tailles de 1595. — P. de Condom.

' Oncle du chroniqueur inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

nouveaux consuls qu'on prétendoit ezlire pour le reffus de fére oppiner la compagnie, remonstrant que s'estoit contrevenir à l'arrest donné le mercredy auparavant par Mess" de la Cour et Chambre, qui enjoignoit aux dits consuls fére mettre en délibération toutes les propositions qui scroit faites en Jurade. Néanmoins, ils ne laissarent de passer outre, et for.rent ezleus consuls de la dite année IGO9, Imber Venyer, Jehan Roy, Arnaud Latapie * et Pierre Alespée ^ lesquels s'estans présentés à la place accoiistumée pour prester le serment pardevant Mons" de Lapporte, Capp^ du Chasteau, il y eust encores de l'empeschement donné par le dit Sieur Dulong, syndic , s'opposant à la prestation de sermens, disant n'y avoir lieu de les recepuoir attendu l'appellation par luy interjetée fondée sur l'infraction de l'estatut et contravention à l'arrest de la Cour. Après plusieurs grandes contestations

de part et d'autre, ledit Sieur de Laporte voyant les dites oppositions ordonna que la prestation du serment sursoira jusqu'à ce que les appellations soit vuydées, et, pour ce fère, les renvoyer en la Cour pour y donner règlement, du quel apointement les Consulz tant vieux que nouveaux ne demeurant contans , s'en vont au logis de Mons'^ Pierre Roy, heutenantgénéral,^ pour le prier de vouloir recepvoir le serment des nouveaux consuls, puisque le dit sieur de Laporte refusoit de ce fère , à quoy fut insisté par le dit sindicq remonstrant au dit sieur lieutenant-général qu'il ne pouvoit cognoistre de ceste cause, attendu mesme qu'il estoit récusé en toutes les affaires du pubbcq de la ville, que, d'ailleurs, il estoit question de repcevoir son père un des dits consuls, que cela estoit hors de justice , le priant de s'en départir : à quoy il ne voulut avoir aucun esgard, ains s'en alla à la place accoustumée et là, fit prester le serment aux dits nouveaux consulz. Sur quoy, le dit sieur de Laporte se rendit appellant, comme

* Capitaine inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Marcadieu.

* Est inscrit au rôle des impositions protestantes de 1605. — P. de Marcadieu. Pour ce nom d'Alespée, voir une note précédente. En 4600, un Alespée est propriétaire de Lagrange-Monrepos. (V. Livre terrier de 1611.)

^ Avait épousé Jeanne Nagoua et habitait à côté de l'ancienne Maison de ville. 11 avait été nommé lieutenant général en 1604 et il occupait encore les mêmes fonctions en 1621 après le siège de Nérac. (V. une note précédente.)

fit aussi Mons" Samuel Paullac, procu'-général du Roy, au siège de Nérac, à cause que le dit serment avoist esté prezté sans

luy qui doit présenter les dits consulz pour estre reçus en leur charge. Toutes les quelles appellations estant sur le poiat d'estre retenues pour plaider, et la Cour en chambre, Mons^e le Prézident Lalanneiiintervinst et, par sa prudence, paciffla tous les diliérens des parties, en ayant fait passer expédian, du consentement de tous, et moyennant aussy quelques articles portant règlement pour la forme de procéder aux eslections des consulz et jurats pour l'avenir, qui furent arrestées en maison de ville et enregistrees au registre, et , le lendemain, par arrest de la dite Cour et chambre, furent ozmologuées et enjoinct de les entretenir de point en poiaict.

Léonard de Barsac, de la ville de Brégerac,* accusé d'avoir coupé la gorge à la femme de M^e Esperron , advocat du Roy, ^ au dit Brégerac, fut condampné à souffrir mort, par sentence du juge du dit Brégerac, de quoy il fut appellant en la chambre de Nérac, laquelle, par son arrest , le condamna d'avoir la teste tranchée, ce qui fut exécuté, le vendredy, ix^e Janvier 1609. Il eut la question ^ auant d'aller au supphce, mais il n'accorda jamais le meurtre. Malgré les exhortations qui lui furent faictes par le sieur de Masparaute et de Lanusse , ils n'en peurent tirer aucune confession.

M^r Jehan Terraque, huissier à la Cour et Chambre estabhe à Nérac, décéda le dimenche xi^e Janvier 1609.

* Bergerac. (Voir une précédente note.)

- L'avocat du Roy dans les juridictions inférieures remplissait le rôle des avocats généraux dans les cours souveraines. Il défendait les intérêts du Roy et ceux du public. C'était le ministère public d'aujourd'hui.

^ Dans une pièce datée du 21 août 1621 (procès-verbal d'une visite au château de Nérac signé Diroy lieutenant général, Samuel Paullac procureur du Roy, liâmes et Dubourg j, on parle de deux chambres près lesquelles est le hancde la question. M. Samazeuilh croit que la chambre de la question de la chambre de Nérac était dans la partie orientale du château. (V. Biographie de l'ar. de Nérac Samazeuilh, p. 145.) Les Cours souveraines pouvaient seules condamner à la question. Voilà pourquoi c'était à Nérac un privilège spécial et peu enviable de la Chambre de l'Edit.

Madame Violante, religieuse au couvent Sainte-Claire,* de Nérac, décéda le mercredi xxi® Janvier 1609.

La vefve d'Annon Chambin décéda le iiii« Février 1609.

Le Capp^« Dupuy", de Feug'arolles,^ décéda au dit lieu, le xix* Febvrier 1609.

Marie Durand, fille de Bernard Durand,^ décida le xxiii« Febvrier 1609.

Mons^ de Laporte, Cappn® du Chasteau de Nérac partist pour aller en Cour trouver le Roy, le mardy xx' Febvrier 1609. Mess^^ Dulong Lieutenant particulier, de Puyferré et Jausselin partirent le mesme jour, ayant eu les dits sieurs de Puyferré et Jausselin, adjournement personnel pour avoir esté consuls l'année auparavant et n'avoir pas faict observer les festes chaumabls, de quoy il y eut grandes contestations entre Mess'^ les Cons" catholiques et ceux de la Religion. Mons^ de Bacalan, advocat du Roy, fut aussy mandé par Sa Ma*é'*pour lui rendre raison de ce qui s'estoit passé sur tous leurs différantz et partit en Mars 1609. Les sieurs de Jausselin et Dulong arrivarent le judy

xvi® Apvril 1609 :^ Le dit Puferré, le mardy xxi® et le dit sieur de Laporte arriva le lundy ii® Novambre, ayant demeuré huict mois et neuf jours en son voyage.

Le lundy ix« Mars 1609 il fut peublié un arrest du privé conseil du Roy portant exprés commandement de ne travailler les jours de

* V. une note précédente. On peut y ajouter que les religieuses de ce couvent possédaient outre plusieurs rentes , les propriétés de la Ribère sur la Bayse.

2 Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 7 kilomètres de cette ville, à 13 kilomètres de Nérac, à 25 kilomètres d'Agen. V. sur Feugarolles la Monographie du canton de Lavardac, par J.-B. Truaut, et le Dictionnaire Géographique de l'arrondissement de Nérac, par M. J.-F. Sapiazeuilh.

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

* Partis le 20 février 1609 de Nérac pour Paris, revenus le 18 avril de la même année, MM. Josselin et Dubourg n'avaient employé que 64 jours voyage et séjour compris. Ce n'est vraiment pas trop pour cette époque où l'on voyageait à cheval.

festes prohibées et en la ville de Nérac, lieux accoustumés, où deux des consuls de la dite ville assisteront avec leurs chaperons, deux huissiers, et le greffier, les tous à cheval.

Jehane Lcglize, femme de Mons^e Pierre Parrabère,* avocat, filz de Martin, décéda le xiiii« Mars 1609, incontinent après s'estre accouchée d'une fille.

Guilhem Saint Pierre, cordonnier, décéda le xx Mars 1600, de mort soudaine, estant allé à sa vigne oix il tomba, et fut porté tout mort en ceste ville.

Jehan Dubédat, ^ m" fruitier, décéda le dit jour xx« Mars 1609.

Moûyze Roussanes, ^ filz de Jehan Roussanes, bourgeois de la ville de Nérac, décéda le dimencheau soir xxix« Mars 1609.

Mathieu Bassilhon, ^ portier de la porte de Condom, décéda le dimenche v Apvril 1609.

Bernard Mohné, ^ marchand, décéda le mardy, xiiii» Apvril 1609.

Le Cappw Bertrand Mazellières arriva de la Cour, en la ville de Nérac, le sapmedy ii« Mars 1609. Il coureut en bruict, environ quinze jours devant son arrivée, qu'il s'estoit rétracté et qu'on l'avoit veu aller à la messe, à Paris, ainsin que plusieurs Tavoint escript. Toutesfois, le dit sieur de Mazellières alla, le lendemain de son arrivée, au presche, au grand estonnement de plusieurs qui s'attendoient à le voir aller à la messe.

Les Clercs de M" de la Cour et Chambre establie à Nérac, donnarent un may à Mons' Le Prézident Lalanne, au Chasteau du Roy, le dimenche iii* Mai 1609, le quel ils plantarent, après disner, avec les armes, en forme de compagnie, avec l'enseigne desployée et taVn-

' Avocat inscrit au Livre des tailles de 1624. — P. Marcadieu, il paraît être le fds de Jehan Parrabère, marchand déjà cité. = Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom. ^ V. une note sur Jehan Roussannes.

* Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

* Marchand établi à Tauziette, dépendant du P. de Marcadiou, ainsi qu'il résulte de son inscription au Livre des tailles de 1599.

bours battants. Ils étoient au nombre de cinquante cinq en tout, compriiis les chefs et soldats.

Jehanne Labesne , femme de Jehan Dulavay, filz à feu Georges , décéda le ix« May 1(309.

Un moyne de l'ordre de S* François, estant venu d'Espagne en la ville de Nérac pour se mettre de la Religion Reffurmée, lit une peublique abjuration de la Religion Romaine et de tous les abus d'icelle en général et particulier, le dimenche matin, xvii« May 1609, à l'issue du presclie, Mous"" de Masparraute, pasteur de la dite église estant en sepmaine. Le dit sieur Moyne avoit son habit vestu, le quel il quitta dans le temple, en présence de toute l'assemblée.

Le dit jour xvii® May 1609, j'envoyai Pierre de Pérès, mon filz, a Bourdeaux, pour le mettre chez Monsieur de Moncourria, procureur en la Cour, l'y ayant fait conduire par M^ Jean Nagoua , mon beau-filz.

Le Capp^o^ Calais, garde des parcs de Durance,^ décéda, à la Tour d'Avance, 2 près le dit lieu, où il se tenoit, le xvie May 1609.

Jehan Jeoffre,^ décéda le xxiiii^ May 1609.

Catherine Boge, autrement appelée la grande pastissière , décéda à son logis appelle le Chapeau-Rouge , le mercredy iii« Juin 1609, et, le lendemain , fut enterrée avec les honneurs accoustumés à ceux de l'Eglise Romaine.

Mons" le Président Lalanne estant au service de la Chambre ,
h Nérac, ayant sceu que Mons" le Mareschal d'Ornano , qui estoit
à

* Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Houeillès, à 17 kilomètres de Nérac, à 43 kilomètres d'Agen. Voir sur Diirance le Dictionnaire si souvent cité de M. J.-F. Samazeuilh, p. 140-155.

- Voir sur ce monument M. J.-F. Samazeuilh 6* Luge intitulée la Tour d'Avance (1856) ; la Guirlande des Marguerites, p. 257, sonnet de M. Emile Pouillon ; la Légende du jeune Henri de Navarre dans une bastide d'Albret en i572, Agen, 1879, etc.

3 Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux*

Bourdeaux , s'en voilloit aller trouver le Roy, h Paris ,* il partit de ceste ville pour luy aller dire adieu, le vendredy boa malin, 6Muin 1609. Deux des Consuls de la ville furent avec luy, pour aller dire adieu au dit Mareschal. Il fut de retour le mardy au soir ensuyvant ix" du dit mois, 2 et les dits Consulz , le lendemain. G'estoit Imbert Venier, premier Consul, et Arnaud Latané, troisième.

Le lundy, xv« Juin 1609 , fut faict le plaidé de M" les Consulz de Nérac , contre M" les auditeurs de la Chambre des Comptes du dit Nérac , les quelz sieurs auditeurs ayant obtenu du Consistoire de faire construire un banc eslevé dans le temple de la dite ville, les ditz Consulz s'y seroit opposés et donné requête afin qu'inhé-
bitions leur fussent faites, laquelle auroit été plaidée, le dit jour que dessus, par Clozanges, advocat des dits sieurs Consulz, et Mailles pour la dite Chambre des Comptes. Après avoir ouy de

Tannierre , substitué de M[^]' les gens du Roy,^ il fut dit qu'avant faire droit diffinitivement,

* Jean Damai [Supplément, p. 133) parle ainsi de ce départ du maréchal pour Paris où il allait mourir; « Il estoit chery, loué, et honoré de tous les habitans, comme le vrai père de la patrie. Enfin ayant prins résolution de s'en aller trouver le Roy avec la licence et congé de Sa Majesté, qu'il avoit requis et demandé , désirant avant mourir, disoit ce bon seigneur, voir, et faire la reverence à Monseigneur le Dauphin, la naissance duquel il avoit tant souhaitée, il print, avant partir, congé de Messieurs du Parlement et de Messieurs de Juraïs, estant entré dans l'Hostel de Ville, où il y avoit grande troupe de notables Bourgeois. Il dit à tous un si beau et honorable à Dieu, qu'il excita les larmes de plusieurs. »

- On ne saurait trop s'étonner de la rapidité relative des voyages à cette époque. Si le prudent Lalanne partit pour Bordeaux le vendredi 6 juin et fut de retour le 9 même mois , c'est le lundi et non le mardi, comme le dit la chronique, qu'il arriva dans cette ville. Or, quatre jours pour aller à cheval de Nérac à Bordeaux et en revenir, séjour compris, ce n'était certes pas perdre son temps.

3 Faisant les fonctions de Ministère public. « Les gens du Roy sont MM. les avocats généraux et les avocats et les procureurs du Roy ainsi nommés parce que la fonction principale de leur charge est de soutenir les affaires ou le Roy a intérêt. (V. Introduction à la pratique^ p. 254.)

les dits sieurs auditeurs communiqueroient quelques provisions qu'il a esgarées en plaidant, lesquelles les dits Consulz n'auoint peu voir, et, ce faict , et le tout communiqué à M^{***} les

gens du Roy, estre ordonné ce qu'il appartiendra. Mons' Dubernet , cous*" du Roy, fut rapporteur lequel, toutes-fois, ne rapporta le procès de la séance.

Le mardy viiie Juillet, arrivarent en ceste ville, trois ou quatre hommes qui menoient un tigre et un aigle par le pays, pour les faire voir. Ils se logèrent dans le Chasteau où l'on paioit un sol par personne pour les voir. Le dit tigre estoit de la grandeur d'un loup et de mesme poil , marqueté fort menu de petites taches noires par tout le corps : la queue fort grosse et longue ; la jambe aussy, à l'équipolent. 11 avoit la patte comme un chat, excepté qu'elle estoit plus grosse. Pour la teste, elle estoit hideuse, ressemblant aussy à la teste d'un chat, avec un peu de moustaches; les dents et grand crochets assez gros et non trop longs. G'estoit un maie bien nourry et tenu fort gras. On le portoit dans un coffre, sur une charrette traînée par un cheval. L'aigle estoit fort noir de plumage et non plus grand en tout comme une oye. Ils ne demeurarent que deux jours dans la dite ville.

Le vendredy x® Juillet 1600, Mons^e Renard, maîstre des requestes du Roy, assisté d'un Substitué de Mons' Le Procureur Général du Roy au Parlement de Paris, et d'autres commis, estant venu pour fère les affermes de l'ancien domaine du Roy Henry à la Couronne de France, par Mons' de Moisset, fermier général du dit domaine, commença de fère la visite dans le Chasteau de Nérac. Ayant suyvy toutes les chambres d'icelluy avec le commis, fit dresser procès-verbal* de

* Il serait à désirer que ce procès-verbal pût se retrouver. Il nous donnerait peut-être quelques renseignements sur les archives du château , qui étaient conservées dans la partie encore debout et y seraient encore si elles n'avaient malheureusement

pas été brûlées sous la Révolution. N'était-ce pas assez de l'incendie de l'hôtel de ville que le chroniqueur va bientôt nous raconter? Toutefois, nous ne voulons pas perdre encore tout espoir de retrouver ces trésors et nous sommes autorisés à penser qu'un inventaire de ces archives existe encore aujourd'hui, par les lignes suivantes auxquelles on ne saurait donner trop de publicité et que nous

Testât auquel le dit Chasteau fut trouve, pour le laisser de mesme à la fin des neuf années de ralierme du dit sieur de Moisset. Il continua ainsin, tout le lendemain, jour de sapmedi xi«.

Jehanne vefve a feu Anlhoine Lignac,* tailleur, décéda le xx' Juillet 1609.

Audette Geneste, fille de Mons' Imbert, décéda le dit jour, xx« Juillet 1609.

Le veiidredy xiv® Aoust 1609, environ l'heure de midy, la maison d'Annou Costas*^ se brusla entièrement, au carrérot^ appelé de Benjaut, quelle diligence qu'on y peut apporter. Tout le peublic de Ja ville y accourent, ayant faict sonner toutes les cloches. 11 n'y eut moyen d'empescher que tous les liets et meubles de la maison ne fussent bruslés. Il se brusla aussy dans ycelle un courtaud * i\ Ysaac Dufort, et, en estaignont le dit feu, les maisons circonvoisines furent fort endomagées.

M. Estienne Dutoya^ décéda le ix« Aoust 1609.

Madame Daubage, estant à la poursuite de quelques siens procès, décéda en la ville de Nérac , au logis de Jacques Lormier,^ marchand, le dimenche malin, xiii® Aoust 1609. Le lendemain, on en-

extrayons d'un manuscrit de 1783 déjà cité sur la sénéchaussée de Nérac: « C'est au chasteau et dans l'appartement des Archives que sont les titres du Duché d'Albret et du bas Comté d'Armagnac. J'en ai fait la visite %t je les ai trouvés en bon ordre. Feu M. Bartouiih les a rassemblés avec un soin infini, il en a fait un inventaire dont le sieur Bartouiih de Taillac son fils et son successeur dans l'employ de garde des Archives a fait faire une copie qu'il m'a chargé de remettre à S. A. •» — Où est cette copie ? Les héritiers du duc de Bouillon pourront seules répondre à cette question.

* Tailleur inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

* Lattier, inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

* Petite rue. Le mot s'est conservé dans le patois de l'Agenais.

* Cheval de Lrait aux oreilles et à la queue coupées. On s'en servait pour l'artillerie — « Son artillerie estoit de six courtauds et deux couleuvrines, » dit Agrippa d'Aubigné.

* Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

€ Marchand inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Marcadieu.

terra ses intestins, et, le mardy suyvant on emporta son corps en son pais.

Le lundy xxiiii® Aoust 1609, le logis de Mons'^ de Bacalan fut pillée au quel on prinst une liasse * ou estoint les joyaux de Mademoiselle, sa femme. Il y eust uu jeune homme qui fut accusé du dit larracin et mis prisonnier, lequel , par arrest donné en la

Cour et Chambre de l'Esdict , fut condamné aux galères. Après luy avoir donné la question^ laquelle il soutint jusques sur la fin , il confessa le dit larracin.

Madame la Présidente de Lalanne s'en alla de ceste ville à Bourdeaux, le mardi xxv Aoust 1609. Elle alla coucher au Paravis pour se mettre, le lendemain, par eau. Madame la comtesse de Guiche, Madame de Lauzun, Madame de Bénac furent l'accompagner ensemble. Plusieurs de M" les Conseillers , tant catholiques que de ceux de la Religion, allèrent aussy avec eux. M"" les Consulz et bon nombre d'habitans furent aussy de la partie.

Claude Quantin ,2 M® tailleur , décéda , le mardy au soir , xxv®

Aoust 1609.

La femme de DusouKer , huissier , servant en la chambre , décéda le xxvii® Aoust 1609.

Jehanne Larrivet , fille de Gaixiot ,^ décéda à la metterie de son frère Daniel 5^ à Montgaillard ^ le xxvi« Septembre 1609, et fut en-

* Augmentatif de liette ou layette, coffre plat recouvert d'étoffe où l'on mettait les bijoux. (V. Inventaire sommaire des meubles du château de Nérac publié par M. T. de Larroque, p. 16.)

' Marchand tailleur inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

^ Gaixiot Larrivet apothicaire inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Marcadieu.

* Daniel Larrivet marchand inscrit au livre des tailles de 1599.
— P. de Marcadieu.

* Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Lavardac, à 5 kilomètres de Lavardac, à 12 de Nérac, à 33 d'Agen. (Voir sur Montgaillard la Monographie du canton de Lavardac, de M. J.-D. Truaut, et le Dictionnaire de M. J.-F. Samazeuilh.)

terrée au cimetière de ceux de la Religion Réformée , le lendemain xvii^o, où son dit frère Daniel la fit porter.

Le samedy iii^o Octobre 1609, les enfans de Mons' et Madame Despagiict, en nombre de cinq, arrivarent en ceste ville de Ncrac, avec leurs meubles, ayant laissé la dite dame à Bourdeaiix, et le dit sieur Despagnet, estant ii Bayonne, travaillant comme commissaire ù fère le procès à un grand nombre de sorciers.*

Guilhaton décéda le vii^o Octobre 1609, à son retour de Toulouse.

Le dimenche matin, premier jour du mois de Novambre 1609, M^{re} Ezéchiél Mermet, Ministre de la parolle de Dieu estant en chaire, avant de commencer le presche, fit entendre au peuple comme au dernier Sinode il avoit esté arresté de peublier un jeune général par toutes les Eglizes Refformées du Royaume de France, qui seroit célébré le judy ensuyvant, cinquiesme du dict mois de Nouambre, les exhortant à se préparer dignement et faire cesser tout travailh tant en la ville que juridiction. Il fit entendre que la publication du dit jeusne se faisoit à cause des grandes meschancetés, dissolutions, tromperies, desloyautés, et autres infinies offenses que nous commettons tous les jours contre la Majté divine; qu'à cette occasion, il estoit à craindre le

courroux et indignation divine, sy on n'alloit comme audevant pour prévenir son yre, par les dites prières et oraisons qui estoit le seul moyen propre pour luy faire tomber les verges des mains et beaucoup d'autres paroUes que le dit sieur Mermet anonça sur la chaire tendant à mesme fin.

Mons^{""} Le Grand ^ venant de la Cour, s'en allant trouver Mons' de

* Pierre de Lancre dit avec un vif regret, en tête de son Tableau de l'Inconstance des mauvais anges : « La commission adressée au sieur président d'Espaignet, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et à moy, vérifiée en la Cour, nous y avons vaqué seulement quatre mois, parce qu'il falloit de toute nécessité que ledit sieur président allast servir le Roy en la Chambre de Guyenne, estabhe à Nérac. »

- C'est-à-dire le grand écuyer de France, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, né en \o&t, mort en 1646. Antoine Arnaud de Pardaillan avait épousé, en secondes noces, Paule de Saint-Lary.

Montespan, son beau frère, à Gondrin * pour baptizer un sien filz, passa et arriva en ceste ville, le mercrecly ausoiriiiije Novembre 1609. Entre six et sept heures du soir. Mess["] les Consulz qui estoient M[^]Yenier, Jehan Roy, Arnaud Latané, et Pierre Alespée, accompagnés d^{*}un bon nombre d'habitans, fiireut le recevoir à la porte de Fontindère, du costé de dehors. Il logea au logis du S[^] Dubrouilh, ^ et. le lendemain, s'en alla, après disner, fort content du bon accueilli qu'il avoitreçu en la dite ville. Les dits Consulz avoint leur chaperon, l'orsqu'ilz le saluarent.

Harangue faite par Mons' Venier, consul, à Mons[^] Le Grand, à son arrivée à Nérac.

« Monseigneur, Ceste ville de Nérac qui est maintenant privée de « la présence de nostre Roy dont elle estoit honorée par sa fré- € quente demeure, avant son avènement à la couronne, reçoit, ce « jour-d'huy, un très grand contentement et honneur d'y voir, en « vostre personne, un rayon de Sa Maj*é. Nous savons, Monseigneur, « le rang et les chargues honorables qix vous avez en sa maison « et au Royaume, et la fidellité des signalés services par vous faicts « à ceste couronne et comme vous les contiinuez en.core, immitant en « cela et en autres choses, ces grands personnages, vos anccstres « d'heureuse mémoire, les Mareschaux de Termes^ et de Bellegarde,^

* Gondrin est une commune du département du Gers, arrondissement de Condom, canton de Montréal, à 15 kilomètres de Gondom^ à 4G kilomètres d'Auch.

* Les Dubrouilh sont nombreux au quartier dû P. du Pont, c'est-à-dire an Petit-Nérac. Le logis indiqué paraît être la maison près du pont connue aujourd'hui sous le nom d'Hôtel Sully et qui porte, gravé au mur de ses cheminées le nom de Dubrouilh. C'était alors une des plus belles maisons de la ville. (V. Guirlande des Marguerites, Hôtel Sully, p. 109.)

' Paule de la Barthe, seigneur de Termes, né dans le Gonserrans, à la fin xve siècle, maréchal de France en 1557, mourut à Paris, le G mai ir)G2. Voir sur ce grand homme de guerre le Moulu de M. de Ruble (L. I, p. 164) et le Brantôme de M. Lud. Lallanne (t. IV, p. 1). Voir diverses autres indications dans la Revue de Gascogne (t. XII, 1871, p. 224-225).

* Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, neveu du maréchal de Termes, devint maréchal de France, le 6 septembre J574,

et mourut en

« desquels la renommée et réputation de leurs liautz faitz d'armes et « grande sagesse est immortelle, et comme telle, croiset aug-mente « tous les jours en vosire famille, par une grande valleur milllttre. « Vous et nous, Monseigneur, avons une occasion particulière de « rendre grâces et louanges à Dieu de ce qu'il Iny a pieu choisir ce « pays de Gascogne pour y faire naistre et attirer de sy grandz et « excellans personnages, et s'en servir pour la conservalioudé cest « estât, au premier rang des quelz, nous pouvons mettre nostre Roy « après* régnant, auquel Dieu veuille continuer ses dons et grâces et « le tenir avec sa famille royalie-soubz sa protection et sauvegarde!... « Nous vous supplions prendre en bonne part et avoir pour agréa- « ble nostre salutation et nous excuser sy ne vous rendons tout « l'honneur qui vous appartient, vous priant de croire que, de tout « notre cœur et de bonne affection, nous serons toujours prests et « disposés de vous servir et obéyr en tout ce qu'il vous plaira nous « commander. »

Le Judy v* Novembre 1609, fut célébré le jeusne en la ville de Nérac et par toutes les églises de France. Il y avoit une très belle assemblée. Le matin, ii vii heures, il y eut prières qui furent dites par Mons' de Masparraute, ayant chanter le psalme cxxx^ qui commence : « Du fond de ma prison; » à neuf heures, presche qui fut dit par Mons^ de Mermet ayant fait chanter la pause du psalme lvi qui commence : « On a monté dessus nos testes. » A onze heures, autres prières dites par Mons' de Mermet ayant fait chanter la première partie du psalme xxxiie qui commence : « o byen heureux celui dont la condense. » Et, à une heure, après midy, encore presche qui fut dit par Mons^ de Masparraute,

ayant fait chanter la pause du pseume Li* qui commence : « Tu as eu Toeuil apposé sur mes forfaitz, » et ce fut la fin de l'action. Mons"" - de Lanusse, ministre de la dite église

1579. On trouvera les détails les plus abondants et les plus exacts sur la vie du héros Gascon dans le Mémoire historique et critique sur les principales circonstances de la vie de Roger de Saint-Lary, de Bellegarde, maréchal de France par le savant académicien Fr. Secousse (Paris, 1764, in-12).

estoit allé servir les églizes d'Espiens* et de Calignac' qui célébroit aussy le dit jeusne. Toutes choses se passèrent avec un beau jour et sans aucun désordre.

Mons' Le Président d'Espagnet arriva en ceste ville, pour le service de la Chambre, le mardy x Novambre 1609. Mess" les Consulz furent jusqu'à Barbaste pour le recevoir, accompagnés de plusieurs habitans. Les dits sieurs Conslàlz estoient M*" Imbert Venyer, premier consul, Jehan Roy, Arnaud Latané et Pierre Alespée. Et, à la salutation qui luy fut faite au dit Barbaste, le dit sieur de Venyer, premier Consul, lui fit ceste harangue : « Monseigneur, nous ne voulons pas € entreprendre de vous faire un long discours et prescher vos louan- « ges, d'autant plus que nostre capacité est trop foible, laissant cella « aux gens doctes qui n'auroit que trop de sujet pour en parler. « Nous venons icy seulement, pour vous rendre l'honneur qui vous < appartient, en ce qu'il nous est possible, et pour vous tesmoigner € Taize et le contentement que tous les habitans de nostre ville ont « de vous revoir. C'est surtout nous, les Consulz d'icelle, qui sommes € particulièrement en possession de faire savoir h vous et h tout « vostre corps, désirant y estre maintenus, réputantà grand honneur « d'y estre employés. Nous avons eu bien et honneur, déjà,

Monsei- « gneur, d'avoir expérimenté vos dispositions paisibles, plaines de « prudence et de justice en l'exercice de vostre honorable charge et a ailleurs, qui nous fait espérer, moyennant la grâce de Dieu et « vostre bonne conduite, que toutes choses iront de mieux en mieux. « Ce, pendant, Monseigneur, nous tascherons de tout nostre pouvoir « à vous rendre le service particulier qui vous est deub, et, à vous « obéyr, en tout ce qu'il vous plaira nous commander. »

Le dit sieur Despagnet fit l'ouverture du palais de la Cour et Chambre de Nérac, le jeudy 12 Novambre 1609 , ayant faict une

' Renvoi à une note précédente. Le savant auteur de l'Histoire du diocèse d'Agen, l'abbé Barrère possède un très beau dessin du village d'Espiens avant la démolition complète du château bâti par les Anglais.

- Calignac est une commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement et canton de Nérac, à 7 kilomètres de cette ville, à 20 kilomètres d'Agen.

harangue qui dura environ deux heures, et après, selon la coustume, fut preste le serment par les advocats et procureurs. M" les Consulz y assislarent aussy, avec leurs robes consulaires , ayant un banc à part, couvert d'un tapis bleu garny de fleurs de lys. Les Cons'^ catholiques qui furent députes pour servir la dite année avec le dit sieur Despagnet, estoient M" de Mérignac.

Marie de Lafore, fille d'Annon, ma filleule , fiança M' Joseph de Brizac, advocat,* fils de Colin,^ le dimenche xxix® Novambre 1609.

Mons' de Masparraute, ministre de l'église de Nérac, preschait le dimenche matin, xx® Décembre 1609 , comme il eust achevé son presche et le peuple voulant sortir, il pria toute l'assemblée de ne bouger et d'entendre ce qu'il avoit a leur proposer : ce qu'ayant esté fait, il fit savoir comme il avoist esté avisé de fer un prezche extraordinaire au vendredy prochain ensuyvant, jour de Noël, xxv« Novambre, au dit an, afin d'exercer le peuble à l'ouye de la parolle de Dieu. Il y en eut qui le trouvèrent mauvais à cause qu'on ne l'a voit jamais fait. Les autres, au contraire, approuvarent la dite résolution, laquelle fut exécutée, et le dit sieur de Masparraute , estant en sepmaine , prescha le dit jour de vendredy, suyvant son texte ordinaire. Il y eut une belle assemblée, et (comme), si c'eust été un jour de dimenche.

Le .sieur Henriqués, natif d'Espagne, estant retiré au pays de Béarn où il demeura quelque temps , finalement ayant cogneu la vérité de la Relligion Réformée, il fitpeublique protestation, et, après, il se retira en la ville de Nérac oii ayant demeuré un an et davantage, il fit plusieurs propositions dans le Temple et fut jugé qu'il seroit propre pour estre Ministre, à quoy il désiroil aussy parvenir, si bien qu'il y eut plusieurs habitans de la dite ville qui luy firent prendre réso-

' M. Joseph Brisac, procureur domanial de la Chambre des Comptes de ladite ville, inscrit au livre des tailles de 1624. — P. de Fontindèrc.

■ Père de Joseph et inscrit au livre des tailles et aussi au rôle des impositions protestantes. Il possédait des bordes ou métairies à Jean de Monet, à Labordette, à Gaubilhane. (V. sur Brisac une note précédente.)

liition de parvenir au S* Ministère ; et, à ces fins, les Ministres du Colloque furent priés de s'assembler au dit rsérac pour procéder à sa réception, ce qui fut fait par deux ou trois fois. Mais, Mons' Ezéchiel Mermet, Ministre de ladite église, faisoit tous les empeschements qu'il luy estoit possibles pour empescher la dite réception. Enfin, s'estant encore assemblés en la chambre du Consistoire, dans le Temple de la dite ville, aucuns Ministres, Anciens, Consulz, et plusieurs Juratz, il fut arrêté qu'on procéderoit à l'examen du dit sieur Henriquès, et, en cas qu'il seroit trouvé capable, qu'on procéderoit à sa réception et imposition des mains. C'estoit le vendredy xxix' Janvier 1010; ce qu'ayant entendu le dit M^{re} Ezéchiel Mermet, il se leva de son siège et protesta contre toute l'assemblée, disant qu'il n'estoit nullement de cest avis, que ceux qui estoient là présents n'estoient suffisantz pour recepvoir un pasteur qui avoit esté moine (comme) le dit sieur Henriquès ; ains que ce de voit estre en un Synode, et plusieurs autres raisons qu'il allégua pour empescher qu'il ne fut receu, et demandoit qu'on luy retint acte de son dire. Mais, lui ayant esté remonstré qu'il ny auroit aucun notaire présent pour escrire toutes ses protestations, il sortit tout en colère, et, pendant qu'on faisoit des interrogatoires en latin au dit sieur Henriquès h savoir Mons'^ de Lafrenaye, Ministre de Montréal * et de Yic,^ le dit sieur de Mermet arriva avec notaire et quelques tesmoins. Mais, ayant trouvé le portai du dit temple fermé, il donna plusieurs g'-rands coups de piedz contre le dit portai : mais, il ne lui fut point ouvert. Après que le dit sieur Lafrenaye eust fait plusieurs demandes en théologie au dit sieur Henriquès, Mess^{rs}^ de Masparraute et de Lanusse luy en firent aussi plusieurs, à quoy ayant esté respondu pertinemment, ils le jugèrent capable de pouvoir

estre reçu et luy fut dit qu'avant procéder à l'imposition des mains, qu'il feroit quatre propositions aux deux

' Chef-lieu de canton du département du Gers, arrondissement de Condom, à quinze kilomètres de cette ville, à cinquante-trois kilomètres d'Auch.

- Vic-Fezensac, chef lieu de canton du département du Gers, arrondissement d'Auch, à vingt-huit kilomètres de cette ville.

semaines suivantes à savoir : le luidy et le vendredy de chascune des dites semaines, et que, le dimenche après, il seroit reçu et qu'on luy imposeroit les mains. Et suyvnt cette délibération, le dit sieur de Masparraute preschant le dimenche ensuiuant, dernier du dit mois de janvier 1610, fit entendre à la fin de son preschela délibération qui avoit esté prise touchant le dit sieur Henriquès et les propositions qu'on luy avoit ordonné faire avant son imposition des mains, priant tout le public de si vouloir trouver, ce qui donna occasion à plusieurs qui ne portaient aucune bonne affection au dit Henriquez, de moyenner qu'aucuns des habitans ne consentissent à sa dite réception, et, pour ce faire, firent signer plusieurs des dits habitans au pied d'un acte qui portoit opposition. Et, noti contans de cela, donnèrent req^{*}®cn la Cour et Chambre, le mercredy iii^o febvrier au dit an IGIO, pour régler le consistoire et ses délibérations, chose qui fut trouvée fort estrange d'attribuer la cognoissance des affaires ecclésiastiques aux juges qui estoit catholiques. Mais, la passion estoit si grande qu'elle mit en division les uns contre les autres. Surquoy, le dit M[^] Ezéchiél Mermet, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ses dessains, partit de Nérac, le lundy premier de febvrier au dit an 1610, et alla quérir les Ministres de Thounenx, Clairac, Laprade,* Puhx, Monheurt et Lavardac, avec leurs anciens, les

quelz arrivèrent audit Nérac, le iiiij^e du dit mois de febvrier. Et, incontinant après leur arrivée, allèrent trouver le dit sieur Henriquès au quel ils défendirent la chaire pour lendemain qu'il devoit fère sa proposition. Ce qu'estant sceu par les consulz, ils prièrent le dit sieur Henriquez , d'avoir le courage de se tenir prezt, sans s'arrester à la dite détfense. Et de fait, que la cloche sonna, comme auparavant, à l'heure de huict heures, sur laquelle heure, les dits Ministres s'assemblèrent au logis de Monsieur de Vacquier, où, incontinent, les dits Consulz allèrent les trouver pour réprouver leur assemblée comme illicite et

' La Parade, commune da département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Gastelmoron, à cinq kilomètre de cette ville, à treute-sep kilomètres d'Agen.

tumultueuse, convoquée à la sollicitation du dit Mermet, laquelle tendait plus à esmeutes que non pas à la paix du peuble, protestèrent de nullité en toutes leurs délibérations et d'en advertir le Roy. Dequoy fut retenu acte par Durant,* notaire du dit Nérac, après la lecture duquel, ils demandèrent qu'on leur fit place pour délibérer et faire leur response, ce qui fut fait, les ayant exhortés à bien penser ce qu'ils avoit h répondre. Au partir de la quelle protestation, les dits sieurs Consulz allèrent i\ la proposition du dit Henriquez et, par après, quelqu'uns de Mess" les Conseillers firent trouver bon au Consistoire de Nérac de confier aux dits Ministres venus des autres églizes, pour tacher de moyenner quelque bon accord. Du quel, n'eztant peu demeurer d'accord, yceux Ministres s'en allèrent deux jours après leur arrivée, et voyant qu'ils n avoient peu obtenir du dit Consistoire de Nérac, que la réception du dit sieur Henriquez seroit différée, ilz suscitarent M" Samuel Paullac, Procureur du Roy, au siège de

Nérac, de bailler req*^ en la Cour pour obtenir des inhibitions,'sur la quelle il y eut arrest, le mercredi x" Febvrier 1610, ayant l'avocat du dit Paullac plaidé, celiuy du Consistoire et celui des Consulz. Enfin, par le dit arrest fut dit, que certain arrest allégué et procès-verbal seroit remis pardevant Mess" les gens du Roy, et, pour le regard du quatrième Ministre, demandé par les Consulz que les parties estoient renvoyées pardevant le Roy et, cependant, inhibitions et deffences aux Ministres de Nérac de procéder à la réception et imposition de mains du dit sieur Henriquès, ensemble aux Consulz de la dite ville, d'en faire aucune poursuite à peyne de nullité et cassation de Tezlection et de tous despans, dommages et intérêts. Les dits sieurs Consulz estoient : M' Jacques de Larufie, Ysaac de Pérès, Jehan Leprince et Pierre Barus.^

Charlotte Régutier, vefve de feu Arnaud Dubuc,^ décéda le ix® Febvrier 1610.

' Inscrit au Livre des tailles de 1592. — Portai du Marcadieu. - Inscrit au Livre des tailles de 1599. — Portai de Fontindère. ^ Inscrit au Livre des tailles de 1599. — Portai de Fontindère.

Anne de Lafore, femme de Jelian Maubin, lailleir, décéda le dimenche an soir, xiiii" Fébvrier 1610, ayant esté frapée d'une paralisie, le mercredi auparavent.

M' Géofroy Miniteoux,* médecin en la ville de Nérac, décéda le dimencheau malin, xxi* Fébvrier 1610.

Jehan Péribère ' Capp^% fils de Guilhem, du Petit INérac, décéda le mardi xxiii^ Fébvrier 1610.

M' Daniel Dutour partit de cette ville, pour aller en Cour, solliciter certaines affaires que la ville y avoit. le vendredy matin, v^o mars 1610. Il arriva le Dimenche xv Août, au dit an.

Le filz du Gapp'^ Bertrand Mazellières fit battre le tambour par la ville de Nérac le Lundy xv« Mars 1610, ayant commission du Roy Henry iii« de fère une levée de ii^ hommes. 11 y eut aussi d'autres Capp^ qui eurent semblables commissions pour dresser leurs compagnies en Bourdellois, Bazadois, Albret, Armagnac, Condomois, Périgord, et Quercy, avec charge aux dits Capp^®» que, ayant leurs compagnies complètes, se randent à Chalons où le rendez-vous de l'armée du Roy est donné c^ toutes les troupes. Les gens de paix furent estonnés d'ouyr la batterie du dit tambour, personne ne pouvant savoir à quelles fins Sa Majesté dressoit la dite armée. ^ Le Capp'^ Bertrand Mazellières estant arrivé de la Cour, continua à fère battre le tambour, et après avoir dressé sa compagne, il partit de Nérac, le Judy matin, premier jour du mois d'Apvril, pour s'en aller h Tonnenx, oij ilz demeurèrent quelques jours, attendant les ordres du Roy.*

Ysaac Milhau , ^ March. de Nérac, décéda le Judy xxii« Apvril 1610.

' Médecin inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. du Marcadiou. ' Fils de Guilhem Perribère, propriétaire de Larouillère et habitant le Portai du Pont.

• Henri IV, qui n'avait plus à ce moment que quelques jours à vivre, préparait son expédition contre l'Autriche.

• Ordres qui, suspendus par la mort, n'arrivèrent jamais.

• Isaac Milhau, marchand, inscrit au Livre des tailles de 1599.
— Portai de Bourdeaux.

Les clerz de Mess'^ les Cons^" aduocatz et procureurs de la Cour, donnarent un may à Mons^' le Président Despagnet, le Dimenche, second du mois de May IGIO, qui fut planté dans la chapelle du Chasteau.* Hz étoient environ soixante, fort lestem» habillés. Après avoir planté le dit may, le dit sieur Prézident les fit tirer au prix, dans la grande allée des Ormeaux,^ à la Garenne, et leur donna une ceinture, et pendantz couverts de soye en broderies, qui fut fut gagné par le jeune Bonafons. Le jour auparavant, ilz étaient allés aussi tirer pour une escharpe que les Capp^{o*} donnèrent, à l'allée de haut, sous le couvert de la dite Garenne, ^ oii estoit le dit sieur Prézident et plusieurs de Mess"" les Cons^^^ Ils avoient pour Commandant le Clerc de Mons' de Calmel," appelé Sénigon ; pour Sergent Major, le Clerc de Mons'^de Peyruqueau appelé Labat,^ pour Capp" en chef, le Clerc de Mons' Courrand, procureur, nommé Sillègue; pour Lieutenant, le clerc de Mons"" Pierre Martinia, nommé Duvignal, et pour enseigne, le clerc de Mons" de Roussannes, appelé Degrot.* Trois ou quatre jours avant poser le dit may, ils firent plusieurs réunions par la ville où se tira une infinité d'arquebuzades. Il fut jugé par tous ceux de la ville qu'aux autres mays qui avoist été donnés aux autres Prezidents, les dits Clers n'avoient pas été si braves.

M' Thobie de Brassay, secrétaire de la chancellerie en la cour de parlement obtent arrest le Judy xxix» May 1610, pour s'asseoir au banc

' Probablement la chapelle de la Reine Marguerite, qui s'élevait à la Garenne à côté de la fontaine Saint- Jean. — V. Guirlande des Marguerites, page 135.

* L'allée actuelle. — V. Guirlande des Marguerites, pages 15, 85, 92, 95, 111, 135, 155.

^ Allée détruite. — V. Guirlande des Marguerites, mêmes pages.

* Conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux en mission auprès de la chambre de l'Edit de Nérac.

• Fils de Pierre Labat, marchand, inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

• Fils de Ramon Dugrot, habitant la paroisse d'Argentenx.

de Mess'» de la Cour, au temple de ceste ville, et commença d'entrer en possession, le Dimenche matin, second de May.

La femme de Ramond Grilhs,* décéda le v« May 1610.

La nouvelle de la mort du Roy Henry iiiⁱⁱⁱ^, arriva en la ville de Nérac. le Mercrcdy 19» May 1610,^ au grand étonnement de tous les habiLans, qui fut cause que, pour la conservation de la ville, par l'avis de Mess's de la Cour et Chambre. On fit garde la nuict suyvante soubz la balle, et le lendemain, on annonça d'aller aux tours de la ville,

pour y fère corps-de-garde, ayant esté les ezcouades de

pour se fère.

Le Sapmedy en suyuiant, xxii* May 1610, on mit une sentinelle au clocher ^ pour prendre garde sur les environs de la ville afin de sonner l'alarme en cas qu'il vid arriver aucunes troupes de chevaux.

Monsieur de La Force," passa en ceste ville venant de la Cour, pour s'en aller en Béarn, le Mardy xxv« May 1610. Incontinans après son arrivée il alla trouver Mess'* les Prézidens, et Cons®'^% dans la

' Marchand, inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

' Henri IV ayant été assassiné le 14 mai, entre quatre et cinq heures du soir, il avait donc fallu cinq jours à la sinistre nouvelle pour arriver dans la ville où le bon roi avait passé une si grande partie de sa jeunesse.

^ Le clocher de Saint-Nicolas qui menaçait ruine. Quand, en 1600, la messe fut rétablie à Nérac, ce fut sous la voûte du clocher de Saint-Nicolas que se fit la cérémonie. Ce clocher s'écroula vers 16-47. — V. Monographie de la ville de Nérac, Samazeuilh, p. 192 et 93. Il n3 faut pas oublier cependant que le temple avait aussi un clocher. C'était la tour que nous avons vu bâtir par Thibaut Champagne.

* On sait que le duc de la Force était un des seigneurs qui accompagnaient Henri IV dans sa fatale promenade du Louvre à l'Arsenal (Mémoires, t. 1, p. 222). On lit dans les mêmes mémoires (t. II, p. 3-4) : « Le sieur de La Force partit sur les huit heures du soir, le même jour de la mort du Roi, avec commission de voiries principales villes de la Guyenne, surtout celles qui étaient entre les mains de ceux de la Religion... » Et, dans une lettre que La Force, avant de quitter Paris, adresse à M^e de La Force (Ibid., p. 272), on lit encore : « La Reine m'a commandé de passer à Bergerac et à Nérac. »

chambre de Mons' le Préziden Despagnet où ils furent assemblés pour leur fère entendre quelque créance qu'il avoit de la part de la Roynne. Il disna chai Mons'" Jacques Larufie où les Consulz le furent saluer avec leurs livrées. C'étoit le dit Larufie, Pérès.* le Prince, Barus.

Monsieur de Roquelaure,^ Lieutenant pour le Roy en Guyenne, venant de la Cour, arriva en la ville de Bourdeaux, le lundy vii' Juin 1610, où Mess^^ de la ville lui firent une fort belle entrée.

Son arrivée ayant esté seue, il y eut grand nombre de noblesse qui furent le saluer au dit Bourdeaux, comme pareillement, les Consulz de plusieurs villes de son g-ouvernement. La ville de Nérac envoya de sa part un Consul et deux Juratz pour luy aller fère la révérence. Le dit Consul estoit moy; les Sieurs Dupleix et de Roussannes, Juratz ; et partismes le vendredy xi« Juin de ^érac, et fusmes de retour le mardy au soir, xxv^ de Juin, du dit mois de Juin 1610. Et, le lendemain xxvi% par l'avis du dit Seigneur de Roquelaure, les portes de Condom, Fontindelle, et Gaujac furent ouvertes, les quelles avaient esté fermées depuis la nouvelle de la mort du feu Roy Henry 4® ensemble la garde de la ville fut diminuée de plus de la moitié.

Mademoizelle de Labusière, plaidant en la Cour et Chambre de Nérac, décéda au logis de M^ Daniel Dubroilh, au Petit -Nérac, le xviii* Juin 1610.

Le Judy, premier de Juillet 1610, la garde qu'on fesoit en la ville de Nérac depuis la mort du feu Roy Henri 4® fut supprimée, et fut trouvé bon de continuer celle du Chasteau.

La véfve de Jehan Boissol,^ décéda le vii Juillet 1610.

Le Mardy xiii^o Juillet 1610, Mess^{rs} de la Cour et Chambre de l'Edict, firent les honneurs funèbres du feu Roy Henry quatr^e roy de France et de Navarre.

Monsieur de Préaut, beau-père de Mons^{ieur} de St-Sauveur, partit de

' Le chroniqueur, qui reprend la charge qu'il avait déjà remplie en 1594, 1599 et 1604.

- Le duc de La Force dit [Mémoires, t. H, p. 5) : « Comme la Reine sut que Monsieur de La Force avoit quitté la Guyenne, elle y envoya Monsieur de Roquelaure pour achever ce qu'il avoit si bien commencé. »

2 Inscrit au Livre des tailles de 1599. — P. du Marcadieu.

Nérac, après avoir eu arrest pour le dit sieur de S^{aint}-Sauveur, le Mercredy xxi^e Juillet 1610.

Mons^{ieur} de Lannotiade, advocat h la Cour et Chambre, décéda le xxiii^e Juillet 1610.

. M^{onsieur} Castagnons, Ministre, ayant reçu l'imposition des mains, h Puchx deGontaud,* vint fèreson premier presche en l'Eyglise de Nérac, le Dimenche matin xxv^e Juillet 1610.

Monsieur le Prézident Despagnet, accompagné de quelques uns de Mess^{rs} les Conseillers et advocats du Roy, furent saluer Mons^{ieur} de Roquelaure, à Agen, et partirent de ceste ville le Sapmedy xxi^e Aoust 1610.

Bernard Durand, décéda le Sapmedy au soir, xxiii^e Aoust 1610. Imbert Miril, de Cézérrouze,^ décéda le xi^e Septembre

1610. Guillaume Taillefer, paumier,^ décéda le xiii® Octobre 1610.

Mons" le Président Espagnet, et Madame sa femme, partirent de ceste ville pour s'en aller h leur maison, le samedy xxii® Octobre 1610. Il y eut bon nombre d'habitants et autres de la suite de la Chambre qui l'allèrent accompagner jusques h Touars où il s'alla mettre par eau.

Jehan, de Blaye,* tailleur, décéda le ii^ Novambre 1610.

Mons' de Calmel, Cens" du Roy, en la Cour du parlement de Bourdeaux, estant au service de la Chambre de Nérac, décéda dans le chasteau de Birac,^ le vendredy v Novambre 1610, environ l'heure de huit heures du matin.

' C'est la même localité qui a été déjà appelée Puch tout court par le chroniqueur et sur laquelle on a lu une note à laquelle nous ne pouvons que renvoyer.

- Environs de Nérac, section du Puy-Fort-Eguille. Amanieu d'Albret reconnaît, en 1286, tenir du Roy d'Angleterre la terre appelée de Serezoza. Voir Congrès archéologique de France, tome XLI, page 120, « de Bapteste à Nérac, » par M. de Bourrousse de Laffore.

• Maître du jeu de paume. Il y avait, en effet, un jeu de paume dans la rue de Condom et Guillaume Taillefer, paumier, est inscrit au livre des tailles de 1599. — P, de Condom.

* Tailleur, inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

' Ce château de Birac, dont nous avons déjà parlé , était sans doute mis en location , puisque nous voyons tant de gens y rési-

der. Une demoiselle de Birac en était propriétaire en 1671.

Le Judy iiii* Novembre 1610, on célébra le jusne en l'Ei^lize Réformée de Nérac, comme aussi par toutes les villes du royaume de France. Il y eut deux fois prières et deux fois presche. Mess" de Lassusse et de Castagnon, Ministres, pourvurent au tout.

Le Judy xviii" Novembre 1610, on fit prières publiques et extraordinaires à l'heure de une heure aprez midi, pour le sacre du Roy Louyz xiii% filz de Henry iiii«. Mons' de Masparaulte fit la-dite prière. Il n'y eut point de feux de joye. Les Consulz furent avec leur hvrée et chaperons au temple. Mess" de la Cour et Chambre furent, le matm du mesme jour, chanter le Te Deiim h Saint-Nicolas.

Anne Gamardes, femme du S^ Jehan de Balz, décéda le same-dy au soir xviii* Décembre 1610.

Béatrix Banneau, vesve à feu Jehan Bisme, décéda le uimenche ii" Jenvier 1611.

Jehan Brunet,* dit Bichon, boucher, décéda le viii" Jenvier 1611.

La maison de ville de Nérac se brusla^ le viii* Jenvier 1611. Le feu

* Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Condom.

' Voir pour la description de la maison de ville, la Guirlande des Marguerites, p. 67.

Une enquête fut ouverte sur cet incendie. Nous l'avons retrouvée dans les archives municipales de Nérac. Elle est trop intéres-

sante par elle-même et touche de trop près le chroniqueur pour que nous ne reproduisions pas, dans son texte, ce document inédit :

« Du Yendredy, septième jour du mois de janvier 161 f, dans la chambre du Consistoire de l'Eglise réformée de la ville de Nérac.

« Messieurs Dulong, avocat, Lafore, Tifon et Dupin, consuls par l'organe dud. sieur Dulong, ont representé à Messieurs de Canolle, Venier conseiller, de Brasay, Duplex, syndic, Jausselin, Roussanes, Latané, Dulong, Pérès, Duroy, Leprince, Lormier, avocat, Venier, Puiféré, Bats, Larrufie, Baruo et Dutour, jurats, l'incendie et embrasement de la maison commune de la presante ville advenus la nuit dernière et le grand préjudice et dommage que le publiq en reçoit à cause de la ruine de lad. maison commune à cause des papiers, titres, documens, poudres, rouages, cables de canons et autres choses de grande valeur qui étoient dedans et se sont brûlés par la force et violence du feu, comme la compagnie sçait fort bien pour avoir veu c'est inconvenient et désolation publique de laquelle et presque à l'instant a été esmue une forte et chaude alarme qui remply toutte la ville de frayeur et epouvantement , sans que l'on sache dou ces malheur et calamité peuvent provenir ; toutte fois il faut croire et reconnaître que Dieu est courroussé

s'estant pris aux poudres qui estoit dans un cabinet, au haut du grenier, après les quatre heures du matin dudit jour, qui fit un tel efiection que les murailles furent jettées par terre de trois costés, tous les planchiers embrasés de telle sorte qu'il n'y eust aucuns moyens de conserver aucuns papiers. Mais, tous furent bruslés, sans en

contre les habitans de lad. ville accause des vices, desbauches, divisions, spartialités qui y sont, exortant un chacun à repentanceet à faire très humbles prières à Dieu pour la conservation de cette ville de laquelle il luy plaise détourner son ire et vengeance divine et la combler de ses grâces, faveurs et bénédictions et qu'il n'y ait à l'advenir aucunes divisions, troubles, haines, ny partialités entre les habitans, ains tous ensamble soient de bonne intelligence, union, et concorde à aimer le publiq et procurer en tout ce qu'il leur sera possible le bien et utilité d'iceluy, qui doit être aux gens de bien plus chers que leurs biens et vies propres, et en outre ont dit lesd. sieur consuls (représenté) que la cour et chambre de justice séante en cette ville a ordonné qu'il serait informé dud. incendie et embrasement à la requette de M. le Procureur général du Roy et à ces fins lesd. sieurs consuls ont prié et exorté tous ceux de la compagnie de les aider diligemment à la recherche de toute sorte de preuves demandées qui se pourroient trouver dud. incendie et embrasement, afin que si quelque détestable monstre du genre humain avoit aidé, sceu, ou participé à un tant exécrable crime et mechanseté, il en reçoive punition exemplaire, estant notoire au surplus que la coutume de tout temps observée, est, que les consuls qui sortent de charge consulaire tiennent les clefs de la maison commune jusques à ce qu'ils ont fait parachever et délivré aux consuls nouveaux le livre appelle répertoire contenant le nom et état des biens des habitans auxquels les consuls sortant de charge vaquent avant et après la nouvelle élection, affin que sur iceluy les nouveaux consuls ; fassent les cothisations des tailles et autres charges des habitans de laditte ville, et en outre iceux consuls qui sortent de charge demeurent chargés de tout ce qui est dans lad. maison commune jusques à ce qu'ils ont baillé par inventaire tout ce qui est de leur

administration aux nouveaux consuls; suivant laquelle coutume lesd. S^{ms} consuls de l'année dernière avaient les clefs et travaillaient en lad. maison commune à la faction et calcul dud. répertoire, le jour d'hier et autres précédans, n'ayant encore lesd. Srs Dulong, Laffore, Tifen, et Dupin, consuls de la présente année, rien reçu ny administré; à ceste cause pour leur fournir de décharge à présent et à l'avenir, a été demandé par l'assemblée à Mrs de Larrufie, de Pérès, Leprince et Barus, consuls de l'année dernière, s'ils furent le jour d'hier et autres pré-

pouvoir sauver un seul. La ruyne desdites murailles porta beaucoup de domage aux voisins. leur ayant acablé leurs maisons, entre autres à M^{re} Pierre Dulong, lieutenant particulier. Il luy acabla jusques aux fondz sa maison joignant ladite Maison de Ville, appelée la maison de Morbih. Les fours du S^r Jehan Roy furent aussi acablés

cédans en lad. maison commune, et lequel deux tenait les clefs; d'ailleurs s'ils scaYent par conjecture ou comment led. embrasement peut être advenu; susquoy lesd. Si^{rs} de Larrufie et Barus, ont dit n'être entrés dans lad. Maison de ville depuis le jour de l'élection consulaire ny touché les clefs, et les S^{rs} Isaac de Pérès, et Jean Leprince ont dit et déclaré qu'ils furent lundy, mardy, mercredi et le jour d'hier en ladite maison commune pour calculer le répertoire qu'ils avaient auparavant dressé et pour après le bailler aux consuls delà présente année, comme fut la coutume de tout temps observée afin de dresser par eux sur iceluy le livre des cothisations; et led. jour d'hier environ les six à sept heures du matin, led. Pérès prit à son logis au château un morceau de mèche de la longueur de quatre à cinq travers de doigts, quil alluma et prit aussi deux allumettes et après alla trouver led. Leprince afin

d'aller ensamble en lad. maison commune achever de calculer led. répertoire ; et, le trouvant au lit, il lui demanda les clefs de lad. maison commune pour commencer d'y travailler, lesquelles led. Leprince luy fit bailler et les ayant reçues led. Pérès alla en lad. maison commune et ayant ouvert les portes et entré en cette maison de ville en la chambre du conseil, il alluma une chandelle qui était en lad. maison commune avec l'une desd. allumettes et mèche, après YvAi lad. mèche sur le chapitau de la cheminée et commensa de travailler; ou peu après seroit arrivé led. Leprince et ayant travaillé quelque espace de temps ensamble, vint Pierre Nolibéjl'un des valets de la ville, auquel led. Pérès montra laditte mèche et luy commenda de l'éteindre, ce qu'il fit, contre la muraille de lad. cheminée, en leur présence, et après la remit sur led. chapitau, et, ayant allumé un peu de feu, il s'en alla et ils continuèrent à travailler aud. calculs jusques à l'heure de dix du matin, et ayant parachevé, ils sortirent hors de lad. maison, ledit feu éteint, lequel Leprince, ayant bien fermé toutes les portes, reporta chez luy les clefs qu'il mit à un clou ou il avait accoutumé les tenir ainsy qu'il la dit, et a led. Leprince déclaré et affirmé n'tn avoir été tirées depuis et y sont encore. Et ce matin, après les quatre heures frappées, led. Pérès, estant au château ou il loge, ayant oui un grand éclat en la ville, comme si quelque maison avait été abatus, il seroit sorty et s'étant informé que c'était , on luy aurait dit que le feu s'était mis en lad. maison commune, ou ayant couru, il aurait

de ladite ruyne. Partie de la maison des hoirs de M' Bertrand de Lavallade fut emportée. L ^s maisons servant d'estables des hoirs leu M' Vincent Pédesclaux. Le grand grenier de Jehan le Prince fut aussy en partie abattu. Après lequel bruslement, et en-

viron les neufs heures du matin, il y eut une grand alarme par la ville, qu'on disoit

trouvé être véritable, même que la plupart des murs étaient tombées et abatu plusieurs maisons voisines et que toutes les provisions, munitions et balons de guerre avec tous les titres étaient déjà consumés ; et étant étonné d'un tel inconvéniant, il seroit allé trouver led. Leprince en son logis pour lui demander s'il avait baillé les clefs à quelqu'un, lequel luy dit et luy assura que non et que led. clefs n'avaient bougé du lieu ou il les avait mises et les y montra pendues à un clou et ne scait-il qui peut avoir mis le feu; car lorsqu'ils sortirent le jour d'hier, il n'en y avoit point dutout et quand bien il y en eu en la cheminée, il ne pouvoit causer d'omage d'autant que la chambre est carrellée de grandes dalles de tuille, et d'ailleurs le feu c'est pris, comme il la veu, au premier au corps de logis ou laditte cheminée n'est point; surquoy après avoir descouru, en pleurant sur ce triste sujet, et par la pluralité de voix trouvé bon que lad. information se feroit affm de découvrir s'il étoit possible, comment un tel malheur est advenu et pour la recherche de preuves et indices, chacun des jurats y fera tout le devoir et diligence qu'il pourra, et à été arretté que tous lesd. jurats feront aussi recherche sur leurs papiers s'ils ont aucun titres concernant les affaires de lad. ville, de l'hôpital et du collège , et Messieurs les consuls sont priés de faire faire recherche desd. papiers, tittres et documents, tant autres titres du roy que ailleurs ; et, pour reparer, s'il est possible, cette grande perte, à été résolu qu'on suppliera sa Magesté de quitter ou donner pour dix ans ou plus, la taille des biens que les habitans de lad. ville et Jurisdiction ont accoutumé payer; et à ces fins, lesd. S'» consuls feront les dépêches nécessaires et enverront un messenger de pied en cour et que pour cette année on

fera la levée des deniers des tailles et des gages de M^r les pasteurs et ministres sur les titres de l'année passée qui sont en mains des collecteurs ; et sur ce que lesd. S^{rs} consuls ont remontré que les consuls de l'année dernière ne leur ont laissé aucun fond, il a été résolu qu'ils emprunteront la somme de cent écus pour fournir aux frais qu'il convient faire et en outre présenteront requête à lad. cour et chambre affin d'avoir permission d'imposer sur la présente ville et juridiction la somme de six cents livres pour aussi l'employer à la liquidation des affaires de la ville, et cependant feront réparer les portes pont levis, murailles, marchepieds, et guérites dicelles. Ainssy signés sur le registre : Dulong consul, Lafon consul, TifTon consul, Dutour, jurât et secrétaire.

que Teinemy avoit surprinz la ville. Mais, quand et qu'on vid que ce n'estoit rien.

Le Judy xiii^e Janvier 1611, Mess^{rs} les Goasulz ayant eu avis de quelques mauvaises nouvelles de la Cour, par l'avis de Monsieur le Président d'Espagnet et aussy de Mess^{rs} les Cons^{uls} de la Cour, on fit garde tant à la ville qu'au chasteau. Et, environ les neuf ou dix heures du soir, Mons^{ieur} de Montespain s'en allant en Cour, escrivit à Mess^{rs} de la Cour et Chambre, ensemble aux dits Consuls, par courrier exprès, les advertissant comme il couroit de fort mauvaises nouvelles de la Cour et qu'on prit bien garde à la conservation de la ville, pour la maintenir soubz l'obéissance du Roy. Les dites mauvaises nouvelles estoit, bien qu'il ne les exprimât, qu'on avoit fait mourir le Roy et la Royne par le poizon,* mais, dans un jour après, on seut que la chose n'estoit pas véritable, au grand contentement de toutes gens de bien et qui ay-
moit la paix.

Monsieur le Cardinal de Sourdy, venant de Bourdeaux, s'en allant vers Condom, passa en ceste ville, le samedy xv[®] Janvier 1611. Il alla descendre au Chasteau, et disna avec Mons[^] le Président Despagne. Mess[^] les Consuls lui allèrent fer la révérence au dit Chasteau. et, après avoir disné, il s'en alla vers ledit Condom, sur des chevaux à relais, comme il estoit arrivé. Il neigea fort, ledit jour, pendant la matinée»

Mademoiselle de Mérignac, femme de Mons['] M[«] de Méiignac, Cons[«] du Roy en la Cour de Parlement de Bourdeaux, décéda le mercredy xix[«] Janvier 1611, au logis de M['] Pierre Ducomte, jadis Lieutenant particuher au S^{én}['][^] de Nérac.

Anthoine Ruffic[^] M[®] sellier, après avoir esté fort mallade et perdu la vue, décéda le xxi^{*} Fébvrier 1611.

* Quand et quand voulait dire avec, en même temps. M. Littré a signalé cette locution dans les lettres de Balzac et de Voiture et aussi dans un roman de Marivaux.

- Ces mêmes faux bruits se répandirent dans toute la France.

3 Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. du Pont. — Ne pas confondre avec Laruffie cité par M. Samazeuilh. dict. biographique de l'arrondissement de Nérac, page 511.

La rivière de Bayze se desborda, le dimenclie xxvii[^] Fébvrier, et entra bien avant dans la ville. Elle monta a un pan, près du finestron^{*} de monclaiy, au Porlanet.[^]

Le Signore Hcnriqiès, Espagnol de nation, s'estant retiré en ceste ville et demeuré environ deux ans aspirant au Ministère et ayant proposé plusieurs fois peubliquement, mesme dans le Temple, s'en alla du dit Nérac le viii['][^] Mars 1611.

Mons^r de S^{*} Sauveur s'estant venu rendre prisonnier volontairement pour l'inlérincment de ses lettres de rémission pour avoir tué Mons^r de Meslon,[^] se présenta le xix^e May 1010 et s'en alla le ix^e Mars 1611, ayant esté condempné en xv^o livres à la discrétion de la Cour, vi^e livres envers la vefve et les enfants et aux despens qui furent taxés iiiⁱⁱⁱ, v^e livres, outre sept vingts cinq escus trois quarts d'ezpices[^] et après-disneis.[^]

Monsieur le Baron de Montpezat,[^] se présenta pour l'intérinement[^]

' On appelle dans le patois de l'Agenais fenestrot une petite fenêtre, une lucarne. Le Dictionnaire des idiomes romans du Midi de la Frانس de M. G. Azaïs, donne les formes fenestrou, fenestroun, et, en ce qui regarde tout spécialement la Gascogne, hiestrougno.

o Magali ma tant amado,

Mete la testo au fenestroun. (Mistral. Mlreio.)

- Petite porte basse.

[^] Le nom de M. de Meslon revient souvent dans les Lettres missives de Henri IV.

* On appelait autrefois épices, les dragées ou confitures, ensuite converties en taxe pécuniaire, que celui qui avait gagné son procès donnait au juge ou au rapporteur. Les épices, d'abord volontaires, devinrent une taxe obligatoire. Ces sortes de présents s'appelaient épices parce que, selon le Dictionnaire de Trévoux, qui cite, à ce sujet, les Recherches de la France, de Pasquier, avant la découverte des Indes, on confisait les fruits, et on faisait les dragées avec des épiceries, et non pas avec du sucre, qui était fort

rare en ce temps-là. On trouve l'origine de ces épices en argent dès l'an 1369.

' Sans doute les frais imprévus venant s'ajouter aux épices.

- Henry de Lorraine (fils de Charles, duc de Mayenne et de Renée de Savoie), fut duc d'Aiguillon en 1597 et par suite baron de Montpezat, un des membres de ce duché-pairie. Tué en 1621.

' C'est-à-dire approbation, confirmation, homologation. Voir Introduction à la pratique, p. 214.

de ses lettres de grâce d'avoir tué le Baron de Lapeyre le lundy xiiii^e mars 1611 et fut mené en la Chambre ledit jour et condamné en viii^e* iii^e livres et aux despens, ce qu'il paya. Et après, s'en alla le vendredy viii^e® Juillet 1611.

Le mardy xxii^e Mars 1611, je fis planter en vigne le jardin que j'ay aciapté à Samuel Lamudes, père, et joignant le Vignot, appelle communément Lou Ca%au de Largus.

Mons' de Martin,' Fermier Général du Domaine, aiant obtenu permission du Roy de loger dans le Chasteau de Nérac, fit porter ses meubles, le mereredy xx^e® avril 1611, et alla loger en la Salle Basse, ^ près le puitz où j'estois logé, de laquelle je me retiray le mardy auparavant, xix^e® du dit mois d'Avril, au dit an, Sa Maj^eê ayant voulu par exprès, qu'il logeât aux chambres que je tenois dans le dit Chasteau.

Le samedy xiii^e® Avril 1611, il fut trouvé que la chambre et galetas où estoit les meubles du Roy, avoit esté ouverte ayant enlevé les serrures, et, après avoir ouvert deux grandz coffres où estoit les

linsulz •" et plusieurs napes appartenait à Sa Maj[^], le tout ayant

esté dezrobé. De quoy ayant esté fait plainte, Mous" le Lieutenant du Roy et Mons" Paullac, Procureur du Roy, firent un procès-verbal de tout, et recherches par tout le dit Chasteau, ayant commencé par Mons' le Président Despagnet, à sa réquisition, et, après, chez Mons' de Laporte et chez moy, et aux caves. Mais, il ne fut rien recogneu.

Monsieur de Martin, Fermier Général de fancien domaine, arriva au dit Chasteau le lundy au soir, ix[®] May 1611. Mons' de Laforce

* Habitant une belle maison, rue des Embarrats. Voir terrier de 1671. •"Le chroniqueur nous renseigne suffisamment sur l'appartement qu'il

occupait au château. C'était le rez-de-chaussée de l'aile sud construite par Antoine de Bourbon et aujourd'hui détruite. Ce logement se trouvait audessous des chambres occupées au premier étage par le roi Henri IV, chambres qui donnaient dans la grand'-salle des Gardes.

• Le mot linceul signifiait autrefois drap de lit. Mathurin Régnier a dit {Satire XI} : « Et les linceuls trop courts par les pieds tirassoit. » On appelle encore, dans le patois de l'Agenais, un drap de lit, un linçol.

arriva le dit jour venant do Pau. 11 s'en alla h l'Assemblée de ceux de la Religion convoqués à Chateleraat.*

Le Capp"« Rabol, de la Jurisdiction de Frégimont,^ fut pendu et estranglé, le sapmcdy xiiii[®] May 1611, estant accusé d'avoir tué

un homme et aussy sa femme, laquelle fut mangée des chiens.

Jehan Lavergnie, Nol^o et Procureur au siège de Nérac, décéda le xix^e May 1611.

Lexix® du mois de May 1611, Mess^{rs} David de Vacquier, auditeur en la Chambre des Comptes de ceste ville et S^r Jehan de Roussannes, bourgeois et Jurât de la dite ville, partirent pour aller à l'Assemblée de Saumur, ayant esté députés de la paît de la dite ville pour s'opposer aux poursuites que ceux de Sainte-Foy devoient fère en la

* L'Assemblée générale des protestants, qui, d'après l'Edit de Nantes, se réunissait tous les huit ans, avait d'abord été convoquée à Ghatellerault par brevet du 18 octobre 1610 ; mais le duc de Bouillon, pour qu'elle ne fut pas dans le gouvernement de Sully, la fit transférer à Saumur par brevet expédié à Fontainebleau le 2 mai 1611. On lit dans les Mémoires de J. Nompars de Caumont (t. II, p. 15-16) : « Ceux de la Religion étant parvenus au temps de faire l'Assemblée générale des Eglises, les Députés généraux en firent la poursuite ; ils l'obtinent, et Saumur fut choisi pour le lieu où ils dévoient se réunir. La Reine-mère, Régente, résolut en conseil que M. de La Force y seroit envoyé de la part du Roi, et lui fit de grandes instances pour prendre cette commission ; mais il représenta à la Reine qu'étant de la Religion, tôt ou tard ce qu'il feroit seroit désapprouvé... Si bien que la Reine ne le pressa pas davantage, mais lui fit seulement promettre qu'il se rendroit à Saumur comme personne privée et de son propre mouvement, ce qu'il fit en effet. » J. Nompars de Caumont se rendit de Nérac au château de La Force, où nous le trouvons du 26 mai au 5 juin, et il n'arriva que le 19 juin à Saumur {Correspon-

dances et documents inédits, à la suite des Mémoires, tome II, pages 326-330).

- Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton de Port-Sainte-Marie, à sept kilomètres de cette ville, à vingt-quatre kilomètres d'Agen.

' L'Assemblée de Saumur dura jusqu'au mois de septembre 1611. Voir une lettre du duc de La Force du 6 de ce mois, écrite de Saumur à M^{'''} de La Force (à la suite des Mémoires, t. II, p. 338).

dite Assemblée, pour faire oster la Chambre de l'Edict de la dite ville de Nérac, et la fère aller au dit Saintefoy. Le dit sieur de Roussannes fut de retour le lundy vii[®] Jung, au dit an, ayant approuvé l'acte de la résolution prinse en la dite assemblée que la Chambre ne bougeroit point.

Le dimenche matin, xv[«] May 1611, après que le presche fust achevé, Monsieur de Masparraute preschant, il pria le peublic de s'arrester. Auquel il fit entendre les grandes nécessités que ceux de Genève estoient réduitz;* qu'ils avoient l'armée du Duc deSavoie'^ assez près de leur ville et à la veille d'estre assiégés; que toutes les Eglises Refformées de France avoient trouvé bon de les ayder de quelques subventions ; exortant un chascun de vouloir donner libé ralement, selon ses moyens, pour ayder aux povres habitans de Genève. Le mesme jour, fut assemblé par tous les cartiers de la dite ville, ce qu'un chascun voulait donner. En tout, fut assemblé environ v[^] livres, lesquelles v^o livres n'ayant point esté envoyées au dit Genève, furent, l'année après, données à M[^] Ezéchiél Mermet.

Le jeune Mazellières, filz de Mons' de Mazellières , refformatur, blessa d'un coup de poignard à la gorge le filz de sieur Jehan de Roussannes, bourgeois, pour quelque dispute quilz eurent ensemble sur le pavé desEmbarratz, le vendredy au soir, xx^e May 1611, duquel coup il perdit force sang, et croyoit-on, qu'il en mourroit ; mais, ayant esté bien pensé, il guarit de la dite blessure.

Jean Darquizan, filz de Mathieu,^e décéda le lundy xxx^e May 1611.

Le dimenche xii^e Jun 1611, presque à la fin du presche, il y eut deux lacquais qui se bâtirent à coups d'espée près le clochier du Temple, ce qui donna une telle alarme à toute l'assemblée que tout

* La ville de Genève avait été vainement attaquée par ses voisins de Savoye en 1602 et en 1609. Il n'y eut pas de nouvelle attaque en 16H.

- Charles-Emmanuel, dit le Grand, naquit le 12 janvier 1562, à Rivoli, succéda, le 31 août 1580, à son père le duc Philibert-Emmanuel, et mourut à Savillan, le 26 juillet 1630.

' Jehan et Mathieu Darquisan sont inscrits au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

le peublic, tant hommes que femmes, se levarent, croyant que ce fut quelque grand cas ; et, bien que Mons^r de Lanusse, Ministre, qui avoit presché, criât que tout cella n'estoit rien, il ne pouvoist estre entendu de personne, ains, confusément et en grand désordre, on sortoit à foule les uns sur les autres. A la fin, à

force de crier que ce n'estoit rien, il en y eust une partie qui de-
meurarent. Le dit sieur de Lanusse fit la prière. On avoit fait.

Isabeau Lafite, vefve de feu Arnaud Pontier,* marchand cha-
pelier, décéda le mardy xxii^e Jun 1011.

Mons^e le Président Despagnet alla voir Monsieur le Baron de
Lachastre, h Durance, chez Mons^e* de Moncassin,^e le vendredy,
premier de Juillet 1611. Madame de Lachastre, sa femme, estoit
avec

♦ Inscrit au livre des tailles. — P. Marcadieu.

' Raymond de Montlezun de Lupiac de Montcassin était fils do
Jean de Montlezun de Lupiac de Montcassin ; ils furent l'un et
l'autre seigneurs de Montcassin, du Grezet et de Durance. Ray-
mond fut secrétaire de MM. de la noblesse aux États généraux de
1614. Il épousa Marthe de Narbonne (Voir Biographie de l'arron-
dissement de Nérac , par J.-F. Samazeuilh, p. 628). Une Jehanne
de Moncassin , mariée avec le marquis de Lusignan de Xain-
trailles {voir plus bas), fit construire un moulin à vent à cinq
cents mètres environ du château de Xaintrailles, sur un terrain
qui porte encore aujourd'hui le nom de Moulin à vent. Ce moulin
fut démoli pendant la Révolution et les pierres qui en prove-
naient ont servi à bâtir la maison Nismes , appartenant à M. Léo-
pold Nismes. Une pierre placée au-dessus de la porte d'entrée de
cette maison porte le millésime de 1804 sur sa face extérieure.
Sur la face interne encastrée dans le mur, il y a l'inscription sui-
vante : aJehane de Mancassin a fait bâtir ce moulin eri 1620. »
Cette pierre occupait, dans l'ancien moulin à vent, la place qu'elle
occupe aujourd'hui dans la maison Nismes, c'est-à-dire le dessus
de la porte d'entrée. Elle fut ainsi placée, sur l'ordre de M»"

Nismes, grand père du propriétaire actuel, par respect pour les souvenirs du passé.

A l'époque où fut construit le moulin à vent, en 1620, fut aussi construit le portail du château, en plein cintre, avec fermeture en bois. La pierre formant la clé de voûte de cette ouverture portait, en effet, la date de 1620 en relief. Cet ancien portail a été démoli en 1840, après la mort du dernier marquis de Lusignan, pair de France, par sa femme qui appartenait à la

luy s'en retournant des eaux de Causse,* Barèges^ et Barbotan, où il estoit allé pour garir de ses goûtes. Mons' de Laporte et moy fusmes accompagner le dit Sieur Président. Nous retournasmes, le dit jour, en ceste ville, ayant seulement disné audit Durance.

Monsieur le Prince de Condé ^ fit son entrée en la ville de Bourdeaux , le sapmedy dernier du mois de Jun, où il fut fait de grandes magnificences. Madame sa mère et sa femme y estoient aussy, en l'année 1611. Il partist du dit Bourdeaux le mercredy v® Octobre , au dit an pour s'en aller en Cour.

famille de Chateaurenard, et remplacé par une grille surmontée de sa rmoiries du marquis de Luzignan.

Quelle était la personne désignée plus haut sous le nom de Jehanne de Moncassin qui devint dame de Xaintrailles. Voici, à cet égard, ce que nous avons trouvé :

Jean de Montlézun de Lupiac, seigneur de Montcassin, du Grèze, de Durance et de Cardenau, épouse, le 21 juin 1576, Jeanne de Lary de La Tour (veuve de Bertrand de Miossens, seigneur de Samsons). Il a deux enfants de ce mariage : •

lo Raymond, seigneur de Montcassin, etc., après son père;

20 Hélène de Montlézun de Lupiac de Montcassin, mariée le 2 octobre 1605 avec Amanieu de Montesquieu, seigneur de Saintrailles, né au château de Saintrailles, le 27 décembre 1584, mort en 1620, fils et successeur de Bernard de Montesquiou, capitaine et gouverneur des parcs et garennes de Durance, et de Francine de Chamborel, seigneur et dame de Saintrailles en Albret.

Peut-être cette Hélène de Montcassin, devenue dame de Saintrailles par son mariage, se nommait-elle Jehanne-Hélène.

* Encausse. (Renvoi à la note précédente.)

' Village du département des Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argeiès, canton de Luz, commune de Betpouey.

' On lit dans le Supplément de J. Darnal, à la Chronique de G. de Lurbe (p. 143) : « Le 6 juin audit an 1611, lesdits sieurs jurais receurent lettres de ta Reine Régente concernant l'acheminement en ce païs de Monsieur le Prince de Condé, gouverneur et lieutenant-général au présent païs [Henri II de Bourbon]. *» Le Chroniqueur ajoute que Madame la doariéresa mère [Charlotte-Catherine de La Trémoille] avec Madame la Princesse sa femme [la belle Charlotte de Montmorency, tant aimée de Henri IV] voulurent venir à Bor-

Mess'« de Martin,* et de Gaclicon, Cons" du Roy en la Cour et Chambre de l'Edicl établie en la présente ville de Nérae , partirent pour aller saluer de la part delà dite Cour, Mous"" le Prince de Condé, en la ville de Bourdeaux, le jeudy vii Juillet 1611.

MM. Dulong et de Lafore, Consulz, et M» ImbertVenier, jurât, avec M. Jehan Nagoua, respresentant la ville, partirent le mcsme

jour \ii*, estant allés de la part de la ville pour saluer le dit Seigneur Prince.

Arnaud Boulu, portier à la porte de Fontindère décéda le samedy xxx^ Juillet 16H.

Guilhon Lagardère dit Monvelle, décéda, le dimanche vii« Aoust 1611, ayant esté frappé de paralysie, le jour paravant.

Mon cousin, Jehanot de Pérès, '^ décéda à Pardeillan,^ le vendredy xii« Aoust 1611, au quel lieu il faisoit la récepte pour Mons"^ de

deaux avant l'entrée solennelle du Prince, laquelle se fit le 2 juillet. Il est probable que le chroniqueur Isaac de Pérès a confondu avec l'entrée solennelle du 2 juillet l'entrée furtive du 30 juin, dont Darnal parle ainsi (p. 144) : « Les dites Dames allèrent souper à l'Archevesché avec Monsieur le cardinal de Sourdis. Mondit Seigneur le Prince entra dans la ville incogneu sur le tard, et assista au souper des dites Dames Princesses ; et alla coucher avec Madame la Princesse sa femme logée chez Monsieur le Président Pontac, et sortit bon matin de la ville... »

* Ce M' de Martin était Jean de Martin, si tristement célèbre sous le nom de Laubardemont. D'abord conseiller au parlement de Bordeaux, il y devint ensuite président aux enquêtes. En 1630, il fut nommé premier président de la Cour des Aides de Guienne établie à Agen. Voir sur le sieur de Laubardement l'opuscule intitulé : Document relatif à Urbain Grandier, publié par Ph. Tamizey de Larroque (Paris, m-S% ^ 81 9, Appe7idice, p. 15-16), appendice qu'il faut compléter par une note de M. Boscheron des Portes : Histoire du parlement de Bordeaux, t. I, p. 438) et par une note de M. Louis Audiat, président de la Société des Archives

historiques de la Saintonge et de l'Aunis, note qui vient de paraître dans le Bulletin de cette Société, 1879.

- Jehanot de Pérès, fds de Guilhem, ainsi inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bowrdeaux.

' Village -qui, comme nous l'avons déjà dit, appartient à la commune de Valence-sur-Baïse, département du Gers, arrondissement de Gondom.

— '2Qi —

Martin , Fermier Général, du Domaine d'Albret, et fut enterré en ceste ville où sa femme le fit porter.

Fourtané Dercaps, armurier, décéda le xvii® Aoust 1611.

Tristan de Saint-Antiionin, trompette de la ville, décéda le dit jour xvii" Aoust 1611.

Monsieur le Prince de Condé fit son entrée en la ville de Nérac, le mercredyxvii" Aoust 1611, en la quelle Mess'* Dulong-, de Lafore, Tiffenet Dupuy,' Gonsulz, n'oublièrent rien en qui pouvoit servir à la magnificence do la dite entrée.

Premièrement, l'ordre fut tel qu'on disposa cinq compagnies dans la ville qui furent commandées :

La première, par Mons' Duplex qui avoit pour Lieutenant, lo Gapp"« Seps, et pour Enseigne le jeune filz de Mons^de Laporte;

La seconde, par Mons' de P»oussannes qui avoit pour Lieutenant Mons'Dulong, et pour Enseigne le filz du dit sieur de Rousannes ;

La troisième, par le filz aîné du dit de Laporte qui avoit pour Lieutenant Mons' Aurian,[^] marchand, et pour Enseigne, le filz du dit Aurian ;

La quatrième, par Mons^{'''} Dubroca, avocat,[^] qui avoit pour Lieutenant le Capp^{'''} Maler,^{*} et pour Enseigne Mons' Parrabère, avocat ; [^]

La cinquième, par le Capp["]« Latané [^] qui avoit pour son Lieutenant le Capp["]« Arbisson [^] et pour Enseigne, Simon David. [^]

' Arnaud Dupuy, inscrit au livre des tailles de 1599. — Portai du Marcadieu.

- Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu. [^] Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. de Bourdeaux.

- Il faut lire, je crois, capitaine Malet. V. précédente note.

- Fils de Parrabère Marchand. — P. Marcadieu.

" Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu. ' Pierre Arbissan. — P. du Pont. — Sur les Arbissan, V. Biographie de l'arrondissement de Nérac, Samazeuilh, p. 71.

- Simon et Samuel David sont inscrits au livre des tailles de 1599. — P. du Pont.

Les diles Compagnies ainsi dressées, tant des liabilans de la ville que des bastilles, faisant en nombre environ Imi cent hommes, se trouvèrent en bataille, dans le pred joignant la maison du Bournac 011, environ l'heure d'une et demie, mon dit sieur le Prince arriva, au quel lieu il vid toute l'infanterie. Et après entra dans ladite maison du BournacJOU les dits Cons[^]Llz le furent saluer, luy ayant fait aprestre une belle collation. Après,

le Sénéchal de la dite ville fut luy faire la révérence et après. Messieurs de la Cour et Chambre , sçavoir : les deux Présidents et six Conseillers. Après cella, il s'en vint droit h la porte de Fonlindère- où lesditz Consulz l'attendoit avec le poille de vellours cramoisy rouge, garni de belles crespinesde lil d'argent et de clinquan, doublées de taffetas cramoisy de mesme couleur. Le dit Seigneur Prince estoit monté sur une haquenée et ne se voulust mestre soubz le dit poille, ains, marchoit environ un pas ou deux après, et ainsin, le conduisirent droit ii l'Eglise Saint-Nicolas et de là au Chastcau du Roy, où il alla loger.

Le lendemain, jour de judy, dix-huitième du dit mois d'Aoust, il alla en la Chambre du Conseil et assista en l'audience. Et, après disner, s'en alla h la chasse, ayant vu plustôt toute l'infanterie marcher en bataille par la ville, à cause que le jour précédent, il a voit fait une si grande pluye que, de longtemps auparavant, il n'avoit fait sy mauvais temps.

Le lendemain, jour de Vendredy et de Sapmedy, il fut à la chasse au cerf à Durance où il print deux cerfs * 11 coucha, la nuict du Sapmedy à Lisse,5 à cause quil estoit fort tard, et, le lendemain, jour de dimenche, il arriva sur l'heure du disner et disna à la chambre de Mons^e Martin, Fermier général du Domaine.

' Il y avoit à Durance des chasses réservées. MM. de Faulon et Meulh étaient encore en 1640 gardes des parcs de Durance.

- Commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, canton de Mézin, à 10 kilomètres de cette ville, à la même distance de Nérac, à 36 kilomètres d'Agen. Voir Dictionnaire de V arrondissement de Nérac, par M. J.-F. Samazeuilh , p. 284-288. — Les Montant étaient barons de Lisse.

Le lundy, xii« Aoust ICI 1, ledit Sieur Prince partit après avoir disné, prenant son chemin sur Gondom, où l'on luy fit entrée.

Guillaume Gara-j, tailleur, décéda le xxiiii« Aoust 1611.

Mathieu d'Ayraud, faure, décéda le judy xxv^ Aoust 1611.

Mons' Le Cardinal de Sourdy, venant de Bourdeaux, arriva en ceste ville, le vendredy n" Septembre J611. Il soupa au Chasteau du Roy,: chez Mons"" de Martin, Fermier Général du Domaine, et couscha à la chambre de Mons' Le Président Despagnet. Le lendemain iii«, il entra en la Chambre du Conseil pour remercier La Cour de l'honneur qu'elle luy avoit fait de le visiter le jour de son arrivée. 11 disna ledit jour iii« chez ledit Seigneur Président Despagnet, et, sur les trois heures, il partit^ prenant son chemin droit à Condom.

Ledit S' Cardinal repassa en ceste ville, le judy soir xv® Septembre 1611. Il soupa chez ledit sieur de Martin et coucha à la chambre dudit sieur Despagnet, disna, le vendredy matin, chez ledit sieur de Martin, et s'en alla incontinent après disner.*

Mons^ Le Président Despagnet, après avoir servy son année dans la Court et Chambre de L'Edict de Nérac, s'en alla avec Mons' de Martin, Fermier Général du Domaine, le sapmedy xvii« Septembre 1611. Mess" les Consulz et bon nombre d'habitans de ladite ville l'accompagnèrent jusqu'à Barbaste. Ils prindrent leur chemin pour s'en aller à Bayonne.

Jehanne Laspeyres, femme de Gaiiot Blondel,^ décéda le vendredy xxiii® septembre 1611.

Jehan Aurian, marchand, fils aîné de François, futconstitué prisonnier parles archiers du Prévost,^ le sapmedy premier du

mois d'oc-

' Ces minutieux renseignements sur les voyages à Condom d'un des plus illustres archevêques de Bordeaux, complètent, en ce qui regarde l'année 1611, le récit de M. Piavenex {Histoire du Cardinal François de Sourdis, p. 222-237}.

- Serrurier inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Fontindère.

* Il s'agit ici du prévôt des Maréchaux u qui sont juges établis pour juger et faire procès aux vagabons, gens sans aveu qui tiennent la cam-

tobre 1611, accusé de fausse monoye par les de Mons'

Dubcdat, juge de Lavardac qui fut pendu et bruslé dans la ville d'Agen, le jour auparavant, dernier de Septembre, ledit sieur Aurian fut mis aux prisons du Sénéchal de ceste ville, par prisons empruntées.*

Madame la Présidente Despagnet, s'en alla de la ville de Nérac, le dimenche second jour d'Octobre 1611, amenant avec elle tous ses petitz enfans, et s'alla mettre par eau à Thouars pour s'en aller ^ Bourdeaux ou à sa maison.

Toutes les maisons de la ville de Nérac furent achevées d'eztimer, le vendredy xiiii' octobre 1611, y ayant travaillé l'espace de dix ou douze jours, Mess^» de Laffore et Dupin, consulz , assistés de Mes" de Vacquier, advocat, controUeur, Leprince, Rousannes, scindic, Latanné, Lormier et moy, juratz ayant esté députés par Assemblée de Jurade pour ce fère.

Jehan Lanne, ^ dit Didot, décéda le xiiii« octobre 1611.

Nadau, prévost, estant en ceste ville pour juger le procès d'Aurian, marchand, accusé d'avoir exposé de fausses pièces, on lui donna, à ce qu'on disoit, ii" livres, les quelles ayant reçues, il s'en alla tout aussytost. Mais il fut suyvy promptement, et, l'ayant rattrapé, on le ramena en ceste ville par force, et luy firent rendre lesdites deux cents livres. Ce fut le lundy, xvii® octobre 1611.

M' Arnaud Diipuy, advocat, décéda le mardy xviii" Octobre 1611.

Samuel Myni, fils de Blaize Myni, ^ M« tailleur, fut tué d'un coup d'espée, par les deux enfans de François Lyon qui le chargèrent en la rue de Fontindres, le mardy au soir xv^ Octobre 1611, duquel coup, il mourut soudainement, dans la matinée du samedy.

pagne, commettent vols, sacrilèges, font de la fausse monnaie et autres semblables délits. Leurs jugemens sont sans appel. » (V. Introduction à la pratique, p. 381.)

' Le Prévôt, n'ayant pas de prisons spéciales, se servait de celle du Sénéchal.

' Inscrit au livre des tailles de 1599. — P. Marcadieu.

' Tailleur établi au Portail du Marcadieu.

Mons' Dandiran,* décéda à sa maison de Baudignan, le xxv« Octobre 16H.

Mons' de Guilleragues, comme Doyen des Conseillers envoyé de la Cour de parlement de Bourdeaux pour servir en la Chambre de Nérac, fit l'ouverture le xii« Novembre 1611, en absence de Mess" de Cadillac et de Feydeau, présidens, où il fit une très belle

harangue, de laquelle il rapporta beaucoup d'honneur et de louanges de tous les assistants.

Je fus mis du Consistoire, au mois de juillet 1591.

En Tannée 1594, je fus esleu dernier consul, avec Messieurs de Pédesclaux, Larrivet, et Leprince.

En l'année 1595, de reschef mis du Concistoire, commençant l'année au moys de juillet, comme dessus.

En l'année 1597, esleu sendic pour le peuple,[^] autrement de robe courte.

En l'année 1599, esleu consul avec Monsieur M« Oddet de Mazellières, Gaixiot de Larrivet et M' Armand Dupuy, advocat.

En ladite année 1599, esleu ancien, commençant ladite année en juillet comme dessus.

En l'année 1601, esleu de rechef, sindic des consulz de Nérac.

En l'année 1604, esleu second consul, avec Sieur Pierre de Pérès, Jean Roy, et M. Jehan Dupin. Ledit Sieur du Roy, ne voulant accepter la charge, bien qu'il eust preste ie serment.

En ladite année 1604, et au commencement dicelle, je fus esleu pour estre du Consistoire et garde de la bourse de l'église. ^

' Le sieur Dandiran figure au livre des tailles de 1599 pour ses biens de Pailhère. V. sur les Dandiran, Biographie de l'arrond. de Nérac , Samazeuilh, p. 59. C'est de Gaucabanne dont il était le cousin que le S"" Dandiran tenait la propriété de Baudignan dont les Caucabanne n'avaient retenu que le nom et le titre de chevalier de Baudignan. (V. livre de raison de la famille Caucabanne.)

* Chargé des affaires judiciaires.

* Trésorier.

En l'année 1609, esleu en maison de ville, pour estre sindicq de la ville et du collège.

En l'année 1610, esleu second consul, avec M^r Jacques de Larufie, Leprince, et Pierre Barus.

En l'année 1596, fust recuilly en la vigne d'Argentenx,* compris celle de ... Anne Diiprat,^ le nombre de soixante deux charges vandenge,^ outre six charges qui furent baillées pour la dixme, duquel nombre sortit . . . barriques de vin.

En l'année 1597, fust recuilly, en ladite vigne, cinq charges vendenge tant seulement.

En l'année 1598, fust recuilly xiiii charges vendenge.

En l'année 1599, xviii charges.

En l'année 1600, xxviii charges.

En l'année 1601, xxi charges et x à Taillac.^

En l'année 1602, 19 charges et 8 à Taillac.

En l'année 1603, 33 charges et 12 à Taillac, en tout xviii barriques de vin.

En l'année 1604, ui charges en tout, avec la vigne de Tarrascon. Vin, XX barriques.

En l'année 1605 , iiiixxi charges, sçavoir : xLi à Taillac , et xl à Argentenx. Vin, 33 barriques.

En l'an 1606, XLiiii charges, xxii à Argentenx et xxiiii h Taillac, en tout xviii barriques de vin.

En l'an 1607, à Taillac, xxvii charges.

* Voir dans la Revue de Gascogne de mars 1879 (tome XX, p. 120-133), un intéressant article de M. D. de Thézan-Gaussan, intitulé : La Commanderie d'Argentens en Agenais.

' Probablement la comporte actuelle.

' Il y a plusieurs Duprat inscrits aux livres des tailles et aux terriers de l'époque. David Duprat, avocat, habitant vis-à-vis les halles, haac Duprat, juge royal à Lausseignan , Guillaume Duprat de Mézailles , S. de Pechet , Isaac Dnprat de Mézailles , qui avait encore la moitié d'une maison rue de La Puzoque.

En Tan 1608, à Taillac, 30 charges et la dixme payée, et au Vignot, xvi charges, la dixme aussi payée.

En l'année 1609, 28 charges à Taillac, et la dixme, et au Vignot, xvi charges, la dixme aussi payée.

En l'année 1610, à Taillac, 44 charges et la dixme payée; au Vignot, 25, et la dixme aussi payée, le faisant h ma main, en tout 69 charges ; vin, 28 barriques.

En l'année 1611, à Taillac, 41 charges, compris la disme. Au Vignot, 18, et en tout, 59 charges ; vin, 21 barriques.

En l'année 1612, à Taillac, 34 charges, au Vignot, 16 charges, compris la dixme ; vin xxi barriques,

En Tannée 1613, à Taillac, 35 charges et demie, dixme païée ; au Vignot, 9 et demie i\ cause de gresle ; vin, 19 barriques.

Ici s'arrête le journal du chroniqueur. Qu'on se rassure; les 41 feuillets du manuscrit déchiré ne pouvaient contenir rien de bien intéressant. L'énumération de titres et les comptes des revenus qu'on vient de lire est une conclusion. En effet, Isaac de Pérès n'a pas survécu à l'année 1611. Au Terrier, en cette même année, on trouve inscrits Marie Pinollé ^ veuve d'haacde Pérès ^ en son vivant garde du Palais^ pour les vignes de Taillac et d'Argentenx. Toutefois , les livres des Tailles conservent son nom jusqu'en 1633 et ce n'est qu'en 1637 qu'il est remplacé par celui de son fils Jean de Pérès de Bourdeaux^ ainsi nommé parce qu'il y était allé étudier la jurisprudence. C'est ce même Jean de Pérès qui était Procureur du Roy à Nérac , en 1670.

AOEN. IMPRIMERIE V« LAMV.

La Bibliothèque Université d'Ottawa Echéance

The Library University of Ottawa Date Due

p E R E S n CHRONIÛUE

I S ft fi C DE.

D • 1 S fi fi C

Cr DC 0122

COO PFRES, ÎSAAC CHRnNÎGUF ACC;» 1^11 057

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/chroniquedisaacdoopr>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.